JEANNE D'ARC SUR LES AUTELS ET LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE

PAR LE PÈRE J.-B.-J. AYROLES, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

PARIS GAUME ET C[IE] ÉDITEURS, 1885

«*Je suis venue au roi de France de par Dieu, la Vierge Marie,*
et tous les benoîts saints et saintes du Paradis,
et de par l'Eglise victorieuse de là-haut, et de leur commandement».
(Procès, t. I, p. 176.)
«*...et me racontait l'Ange la pitié qui était ès royaume de France*».
(Ibid., p. 171.)
«*La victoire de l'étendard ou de moi, tout à Notre-Seigneur*».
(Ibid., p. 182.)

IMPRIMATUR Anicii. P[a] die Augusti 1885
de PÉLACOT, vic. génér.

A JÉSUS-CHRIST ROI DE FRANCE
A NOTRE-DAME DE FRANCE
A SAINT MICHEL PROTECTEUR DE LA FRANCE
AUX SAINTS PATRONS DE LA FRANCE
AUX PAPES VRAIS PÈRES DE LA FRANCE
A JEANNE LA PUCELLE LIBÉRATRICE DE LA FRANCE
A LA FRANCE TRÈS CHRETIENNE

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH AYROLES
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
EN LA FÊTE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA, LE 31 JUILLET 1883.

IDÉE GÉNÉRALE DE L'OUVRAGE

Sa Sainteté Léon XIII a confié à une commission romaine le soin d'étudier et, s'il y a lieu, de promouvoir la canonisation de Jeanne d'Arc.

Acte de bienveillance envers la France ! Léon XIII en est prodigue, alors même que de notre côté lui viennent tant de sujets de poignantes angoisses.

Acte surtout d'une admirable opportunité !

Une canonisation est toujours un grand honneur pour notre nature, plus spécialement pour les contrées et les classes de fidèles, auxquelles appartient le nouveau Bienheureux.

C'est un surcroît de lumières. Le Vicaire de Jésus-Christ montre à l'Église militante un nouvel astre à admirer dans le ciel de l'Église triomphante.

Pas de prédication plus éloquente. C'est un frère, c'est une sœur : nous ne sommes invités à les admirer que pour les imiter, dans la mesure où le permettent les conditions particulières de notre existence individuelle.

C'est une force offerte comme appui à notre faiblesse. Le héros du sein de ses splendeurs nous tend la main, pour nous soutenir dans la voie, où par ses exemples il nous sert d'introducteur et de guide.

Ces aspects communs à toute canonisation revêtiraient, dans celle de la Pucelle, des caractères entièrement singuliers, tant ils présentent d'à-propos, d'éclat, de puissance, et, il est permis de l'espérer, d'efficacité.

Jeanne d'Arc sur les autels, c'est un honneur sans pareil pour la vraie France, pour la France très chrétienne. Non seulement Jeanne est nôtre par sa naissance, sa vie, par son être tout entier ; mais sa merveilleuse histoire est un témoignage unique, dans les annales des peuples, des prédilections de Jésus-Christ pour notre pays.

Dans cette seule figure, le divin roi des nations semble avoir voulu résumer et rappeler les marques d'amour que son cœur s'est complu à donner à notre patrie. La vierge libératrice en est la personnification.

Le diadème attaché à son front par la main du Vicaire de Jésus-Christ deviendrait un diadème attaché au front de la France très chrétienne. La vraie France apparaîtrait à tous les regards telle que Jésus-Christ veut la faire. Quoi de plus propre à nous inspirer la honte de nos laideurs présentes, à nous presser, par un sentiment aussi vif que délicat, de rechercher dans la lumière du divin visage du Christ un éclat perdu !

La lumière du Christ, c'est le surnaturel chrétien. Les saints ne sont tels que pour s'y être plongés, comme dans l'élément même de leur vie. Mais dans la Vierge de Domremy, ce n'est pas seulement l'éclat du surnaturel dans la vie privée, c'est le surnaturel faisant de la plus simple des villageoises, d'une enfant, une prophétesse, une guerrière, un général d'armée, un profond politique, un théologien quand c'est nécessaire, une martyre, tout en lui laissant la simplicité du hameau. Qu'est-ce à dire ? C'est le surnaturel dans d'immenses proportions, avec un ineffable éclat.

Quelle manifestation plus appropriée aux nécessités de l'heure actuelle ? Le naturalisme, qui nous tue, demande qu'on lui fasse voir le surnaturel dans les faits. L'histoire de la Pucelle est un fait tellement important que le passer sous silence, c'est rompre le cours de nos annales. Peu ou point de faits historiques sont entourés de preuves aussi convaincantes et aussi nombreuses. Le nier c'est renoncer à rien savoir du passé.

Jeanne d'Arc est un défi jeté au naturalisme des âges postérieurs. Le naturalisme le sent, et voilà pourquoi il

s'acharne autour de la céleste figure : efforts inutiles ; ils se tournent contre ceux qui les tentent ; le surnaturel ressort plus éclatant par les patentes contradictions dans lesquelles tombent ceux qui essaient de le nier.

Jeanne d'Arc est le surnaturel catholique manifesté par les faits, presque dans sa plénitude. Les catholiques romains sont les seuls qui n'aient rien à dissimuler dans la divine héroïne.

La libératrice du quinzième siècle est le soleil de notre histoire. Venue à la fin du premier millénaire de notre existence nationale, elle nous montre comme dans un beau couchant le soleil de Justice, illuminant les plus beaux versants des dix siècles qui avaient précédé ; elle nous explique les ombres et la nuit qui se sont épaissies sur la France politique des siècles postérieurs ; elle nous dit d'où vient le chaos au milieu duquel nous nous débattons en attendant la mort.

Nous ne voulons pas des lumières et des ardeurs du surnaturel.

Le surnaturel est cependant l'unique remède à nos maux ; nous ne guérirons, nous ne nous relèverons qu'en lui demandant la solution de tous les problèmes de l'ordre social, moral et politique.

Jeanne d'Arc sur les autels nous le prêcherait avec l'éloquence la plus persuasive.

Qui peut douter un instant que son culte ne fut d'une popularité sans pareille ?

Si nos divisions et nos haines sociales ne sont pas implacables, elles doivent expirer aux pieds des autels de la libératrice. Il n'est pas de nom plus propre à rapprocher et à unir toutes les classes de la grande famille française.

Jeanne nous dicterait les conditions de la paix ; elle nous dirait comment elle peut être **solide et ferme**.

Cette paix n'est pas possible sans une **grande réforme morale**. Jeanne du haut des autels nous prêcherait celle qu'elle demanda à la France du quinzième siècle, comme une condition du relèvement national : elle nous dirait comment elle s'opère.

Jeanne apportait un programme politique, et c'est en l'arborant qu'elle a vaincu. Ce programme n'était que le rajeunissement de la vieille constitution politique de la France : JÉSUS-CHRIST ROI.

Du haut des autels, elle nous demanderait ce que nous avons gagné à la renverser, et à mettre Jésus-Christ HORS LA LOI. Elle nous presserait de l'y rappeler, et de reprendre le cri antique : *Vive Jésus-Christ qui aime les Francs !*

Aucun cri n'est national et français à l'égal de celui-là.

Il a donné treize siècles de stabilité à la France ; c'est en le poussant de nouveau que la France reviendra à la vie, et recouvrera la sécurité du lendemain qu'elle n'a plus.

La libératrice affirmait venir relever la France au nom de tous les *benoîts saints et saintes de Paradis.* Élevée sur les autels, elle ne plaiderait pas seule notre cause auprès du trône de Dieu ; tous les saints, spécialement les saints nationaux, la plaideraient avec elle à un titre nouveau.

Personne mieux que Jeanne n'est en état de savoir et de dire d'où lui venaient sa mission et sa force. Elle n'a cessé de répéter qu'elle était suscitée, formée, conduite par saint Michel.

C'était la confirmation de la foi des aïeux. Ils regardèrent toujours saint Michel comme l'Archange de la patrie, et ils attendirent au quinzième siècle du prince des célestes milices la résurrection de notre nationalité.

L'invasion du satanisme fait courir aujourd'hui à notre existence nationale de plus grands périls qu'aux jours de l'Anglais : la Pucelle du haut des autels nous presserait d'aller demander au vainqueur de Lucifer les secours que la terre nous refuse.

La France du quinzième siècle attendait un secours surnaturel du prince des chevaliers du Ciel ; elle pensait que saint Michel serait envoyé par Notre-Dame de France, dont le sanctuaire, national entre tous, est la basilique angélique du Puy-en-Velay.

Verser son cœur aux lieux où les aïeux versèrent le leur, c'est fortifier sa prière de leurs prières. **Notre-Dame du Puy** reçut le cri des angoisses patriotiques de nos pères, au quinzième siècle et aux âges précédents. Jeanne d'Arc nous inviterait à rattacher le présent au passé ; et à venir prier là où elle a prié, par sa mère, et par les chevaliers qui l'avaient amenée des frontières de Lorraine.

Personnification des prédilections de Jésus-Christ pour la France, la Pucelle nous explique pourquoi Jésus-Christ nous a révélé la dévotion à son cœur : elle nous montre encore le Dieu qui aime la France, invitant la pauvre égarée à venir se réfugier dans ses bras et dans ses tendresses.

Le festin destiné à fêter le retour du prodigue est dressé pour les nations comme pour les individus.

Le lecteur a sous les yeux la suite et l'ordre des idées, et dont le développement fait le fond de cet ouvrage.

C'en est assez pour entrevoir ce que serait pour la France la canonisation de Jeanne d'Arc, quels bienfaits seraient renfermés dans un seul.

Il est permis de penser que le Ciel réserve à la Pucelle l'honneur de **délivrer une seconde fois la France**.

La céleste bergère contemplée dans la gloire serait toute bonne lumière pour l'esprit, toute bonne excitation pour le cœur, toute force pour l'âme.

C'est au Vicaire de Jésus-Christ qu'il appartient de canoniser ; mais c'est au Saint-Esprit qu'il appartient le lui inspirer.

Pouvons-nous y contribuer ? comment ? ce sera la conclusion de ce volume.

Les termes de sainte, de miracle, et d'autres semblables se trouveront souvent sous notre plume. Ils doivent se prendre avec les restrictions prescrites par les décrets du Siège Apostolique et notamment d'Urbain VIII.

Obéir en tout au siège de Pierre est le vœu le plus ardent de notre cœur, comme c'est notre premier devoir ; trop heureux s'il nous est donné de pouvoir le défendre et le glorifier.

LIVRE PREMIER
LA PUCELLE PERSONNIFICATION DES PRÉDILECTIONS DE JÉSUS-CHRIST POUR LA FRANCE.

Il n'y a qu'une Jeanne d'Arc. Sans modèle dans les âges qui l'ont précédée, elle est restée sans copie dans les âges qui l'ont suivie.

Elle est nôtre. Dieu la fit pour ressusciter notre nationalité diplomatiquement éteinte, moralement désespérée, ensevelie après dix siècles d'histoire. C'était la fin immédiate ; il y en avait bien d'autres encore.

Avant tout, Jeanne d'Arc a proclamé les caractères surnaturels de la constitution politique de la France, les a mis en relief, rajeunis : elle confirmait ainsi ce qu'il y a de surnaturel dans notre vieille histoire et surtout dans nos origines. Elle ne relevait la France que pour la remettre sur le chemin de ses destinées surnaturelles, et sanctionner de nouveau la mission donnée par Jésus-Christ à notre pays. Jeanne présentait dans sa personne le type vivant des qualités surnaturelles que Jésus-Christ départ à notre race, et qui forment le fond du vrai caractère national.

A tous ces titres la Pucelle personnifie magnifiquement les prédilections de Jésus-Christ pour la France.

Rappelons d'abord la substance du miracle, les monuments à part qui lui donnent une certitude irréfragable, et disons à qui le rapporta toujours celle qui en fut l'instrument.

CHAPITRE I : LA FRANCE DU QUINZIÈME SIÈCLE MIRACULEUSEMENT RESSUSCITÉE.

I. Cause des malheurs de la France du quinzième siècle. - Agonie. - Secours surnaturellement préparé et surnaturellement envoyé. - La résurrection.

II. Preuves à part de la merveilleuse histoire. - Abondance de documents en tout genre. - L'interrogatoire de Rouen. - Les cent trente témoins de la réhabilitation.

III. Le véritable auteur de la résurrection. - La résurrection de Lazare et la résurrection de la France.

I. A la suite des attentats de Philippe le Bel, **la France oubliait sa mission**. Elle oubliait surtout qu'elle est faite pour monter la garde autour de l'Arche du Nouveau Testament, la Papauté, et assurer la pleine liberté de ses oracles et de son action.

La France voulut en déplacer le siège pour la rendre son instrument et sa propriété en la fixant à Avignon dans une honorable captivité. Quand la Papauté voulut rentrer au lieu où l'ordre de Dieu l'a établie, à Rome, la France prise de vertige essaya d'en faire une contrefaçon : elle fabriqua les Antipapes d'Avignon, et fit éclater **le Grand Schisme d'Occident**.

Le châtiment fut épouvantable. La Papauté retenue à Avignon correspond aux règnes de Philippe de Valois et du roi Jean : à Crécy et à Poitiers. Crécy, Poitiers, Azincourt, jusqu'à ces derniers temps, ce furent les noms les plus sombres de nos annales militaires.

Le Grand Schisme se déroule pendant la période la plus désastreuse de notre vieille histoire, pendant le règne du roi en démence Charles VI. C'est **Azincourt**. Où le chaos fut-il plus profond, dans l'ordre ecclésiastique ou dans l'ordre politique ? Il serait difficile de le dire.

L'Église ne peut pas périr. Après une éclipse de quarante ans, la Papauté resplendit de nouveau au zénith que le doigt de Dieu lui a marqué ; mais la France était aux abois. Notre nationalité fut diplomatiquement anéantie. Le traité de Troyes (mai 1420) stipula qu'à l'avenir la France serait pour toujours une des provinces du roi qui trônerait aux bords de la Tamise.

Durant neuf ans le protocole parricide ressortit son effet avec d'effrayants succès. Tout semblait sceller la pierre sépulcrale sous laquelle la France ensevelie vivante ne tentait plus que des efforts impuissants. Une désespérante décomposition gagnait le parti national, qui ne respectait plus son chef. Autour du prince sans expérience, d'ambitieux intrigants se disputaient, la hache à la main, les lambeaux d'un pouvoir expirant. La dernière résistance sérieuse semblait devoir finir avec la chute imminente d'Orléans.

Pendant cette suprême agonie, dès 1424, Jésus-Christ avait envoyé le chef de ses milices invisibles vers une petite fille de douze ans, d'une famille de pauvres laboureurs, des frontières de Lorraine, au hameau de Domremy. Durant cinq ans, saint Michel secondé par sainte Catherine et sainte Marguerite fit l'éducation de la villageoise adolescente. L'Archange lui racontait la pitié qui était en royaume de France : il l'assurait de la part du roi du ciel qu'elle était destinée à relever le malheureux pays.

L'enfant effrayée refusa d'abord de croire ; mais rassurée, et convaincue qu'elle n'était pas le jouet de l'illusion, elle se prépara dans le silence à ses incomparables destinées, conformant pleinement sa conduite aux leçons que son grand précepteur saint Michel, et ses deux maîtresses célestes, lui donnaient, deux et trois fois par semaine.

Sa dix-septième année venait de sonner, quand l'Archange lui dit : «**Pars, c'est l'heure**». Partir, c'était se jeter dans une série sans fin d'impossibilités toujours renaissantes. L'enfant obéit. Les impossibilités sont devenues des réalités tangibles.

Mettre l'envahisseur en déroute lui fut beaucoup plus facile que de se faire accepter du parti qu'elle venait relever. Il lui fallut des mois pour triompher de l'incrédulité du lieutenant du roi, Baudricourt, du roi lui-même, de la cour, des docteurs et des guerriers, et se faire accepter. **Trois jours** lui suffirent pour mettre en pièces l'imprenable ceinture de boulevards dont l'étreinte étouffait Orléans. Pour en former l'assemblage, l'Angleterre avait déployé tout son génie, prodigué l'or et les bras ; et elle y avait employé sept mois.

Quelques semaines après, dans l'espace de **huit jours**, la jeune paysanne forçait Jargeau, Meung, Beaugency, et infligeait à l'armée anglaise, réputée invincible en rase campagne, la désastreuse défaite de Patay. Elle ne perdait que trois hommes, et elle tuait ou faisait prisonniers cinq mille Anglais, parmi lesquels les chefs les plus renommés, les Suffolk, les

Polus, les Scales, les Talbot.

Le seul nom de la Pucelle glaçait de terreur les archers gallois bien au-delà du détroit.

Jeanne prenait alors le gentil Dauphin, comme par la main, et à travers 80 lieues d'un pays ennemi, hérissé de forteresses et de garnisons anglo-bourguignonnes, sans coup férir, elle le conduisait à Reims prendre son sacre et sa couronne. La France était ressuscitée.

Telle est la substance du fait. Merveilleux en lui-même, il l'est plus encore par les mille incidents à travers lesquels il se déroule. Fond et détails seraient depuis longtemps relégués dans les domaines du fabuleux, s'ils n'étaient pas entourés de preuves irréfragables.

II. Dieu a pris ses mesures. L'épisode le plus merveilleux de l'histoire politique des peuples est aussi le plus authentiquement établi. A part les faits dont le Saint-Esprit s'est fait le narrateur et le garant, il n'est pas d'histoire qui repose sur **des témoignages aussi compétents, aussi nombreux, aussi indubitables** que l'histoire de la Pucelle.

La vierge guerrière, par la nature des faits qu'elle accomplit, entre en plein, non seulement dans l'histoire de son pays, mais des pays de l'Europe, à une époque relativement rapprochée. La chrétienté contempla avec stupeur des événements déjà grands en eux-mêmes, mais vraiment stupéfiants à cause de la débilité de la main qui les menait. De là, avec les histoires particulières et générales, une foule de documents contemporains, tels que ne sauraient en avoir la plupart des grands personnages du passé. Outre ces témoignages généraux, la Pucelle en possède qui lui sont propres et qui n'appartiennent qu'à elle.

Entravée dans le plein accomplissement de sa mission, trahie peut-être par le gouverneur de Compiègne, l'odieux Flavy, elle tombe entre les mains du Bourguignon, un an et quelques jours après son entrée à Orléans, le 23 mai 1430 ; et quelques mois après, elle est vendue et livrée à l'Anglais. Le martyre proprement dit commençait sur la fin de décembre de la même année avec l'arrivée à Rouen.

Martyre atroce, il a duré cinq mois. Pour les tortures du corps, il n'est pas inférieur à ceux des héroïnes des premiers siècles chrétiens : le bûcher est au bout. Par les tortures de l'âme, il est unique. Nous ne connaissons rien qui reproduise si vivement les scènes de la Passion, et elles sont autrement longues.

Mise sous le pressoir, dans des interrogatoires qui se prolongent durant trois mois, la plus candide des jeunes filles laisse voir toute son âme. Où en trouver de plus belle ? Ses réponses nous sont arrivées, telles que les consigna, sous les yeux de l'abominable sanhédrin, l'honnête mais non héroïque greffier, Mauchon, un prêtre, un notaire ecclésiastique. Le procès-verbal n'est pas sans lacunes, mais ce qu'il renferme est exact ; car, proportion gardée, on pourrait dire de ces pages ce qui a été dit de l'Évangile : l'inventeur de pareil drame serait aussi étonnant que le héros. Le premier monument de l'histoire de la Pucelle, ce sont ses réponses à Rouen.

Vingt-cinq ans après, alors que l'enthousiasme s'était refroidi, mais lorsque la mémoire des témoins gardait le souvenir ineffaçable de faits mille fois rappelés dans les entretiens privés, une enquête solennelle fut ouverte. On fit appel à ceux qui avaient vu de plus près la villageoise, la guerrière et la martyre. Ils abondaient, puisque si la libératrice avait vécu, elle n'aurait eu que quarante-cinq ans. Cent trente furent entendus. Impossible de trouver témoins plus compétents : presque tous sont oculaires.

Pour Domremy, ce sont les paysans et les paysannes qui ont vu naître et grandir Jeannette, ou qui, venus au jour en même temps qu'elle, ont partagé son existence ; ce sont des prêtres, des seigneurs du lieu ou des environs, les deux guides qui l'ont conduite à Chinon.

Nous connaissons la guerrière par les généraux et les hommes d'armes qui ont combattu à ses côtés : par son maître de maison, Jean d'Aulon, par son page, par ceux et celles qui ont eu l'honneur de la recevoir sous leur toit, par son aumônier et confesseur F. Paquerel.

Les auditeurs de ses réponses à Rouen, les témoins de son supplice, les trois greffiers officiellement chargés du procès-verbal, nous disent ce que fut la martyre.

Ces **cent trente dépositions** existent, telles que les écrivirent les officiers publics. Ce sont cent trente historiens témoignant sous la foi du serment. Où est le personnage historique qui entre dans la postérité avec pareil cortège ?

III. De l'ensemble de ces documents, un fait ressort éclatant comme la lumière. Attribuer à la Pucelle, comme à la cause principale, à une enfant de dix-sept ans, les merveilles qu'elle a accomplies, c'est insulter la raison et l'héroïne tout ensemble.

C'est insulter la raison parce que c'est donner à d'immenses effets une cause puérile, et sans ombre de proportion ; c'est insulter l'héroïne, car elle n'a cessé de proclamer qu'elle n'était qu'un instrument : **l'instrument de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont la vertu la remplit.**

Le nom du Sauveur se trouve sur les lèvres de Jeanne comme sous la plume de Paul. Il n'y a que cette différence : tandis que pour l'Apôtre le Rédempteur est Jésus, pour Jeanne venue afin de proclamer les droits politiques du roi des nations, il est surtout *le Seigneur, mon Seigneur, Messire, notre Seigneur, notre Sire.*

Avec cette explication, rien de plus exact que les lignes suivantes de l'un de nos meilleurs érudits, M. Siméon Luce. Pour Jeanne, écrit-il justement, «le nom de Jésus n'est pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard, et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt ; il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus, comme son Dieu ; elle reconnaît en lui le vrai roi de France, dont Charles VII est le seul légitime représentant».

C'est au nom de son Seigneur qu'elle se produit, qu'elle s'avance, qu'elle meurt, prononçant le nom divin avec des accents qui arrachent des larmes non seulement aux dix mille assistants, mais à Cauchon lui-même.

«- Sur qui fondiez-vous votre espérance de la victoire, lui demande un jour l'inique tribunal, sur vous ou sur l'étendard ?
- Mon espérance était fondée en Notre-Seigneur et non ailleurs.
- Qui aidait le plus à la victoire, vous ou l'étendard ?
- La victoire de l'étendard ou de moi, c'était tout à Notre-Seigneur.
- Si un autre eût porté l'étendard, eût-il eu aussi bonne fortune que vous ?
- Je n'en sais rien, je m'en attends à Notre Seigneur» (*Procès*, t. I, p. 182).

Il y a mille paroles semblables dans l'histoire de la libératrice.

Le cœur qui à Béthanie donna des larmes au disciple préféré, à Lazare son ami, s'était donc aussi attendri sur la France au tombeau. Il parlait par la Pucelle. La voix qui avait dit : «Lazare, debout, reviens à la lumière», avait dit aussi : «France toujours aimée, lève-toi, et apparais dans tout l'éclat de ma préférée, belle de mes anciennes et de mes nouvelles tendresses».

A Béthanie, les amis de la famille éplorée s'écriaient en voyant l'émotion et les larmes du Maître : «C'est donc à ce point qu'il l'aimait !» En voyant la miraculeuse résurrection de la France au quinzième siècle qui ne s'écrierait : «C'est donc à ce point que Jésus l'aimait et l'aime toujours ! Ses abandons trop justifiés ne sont que momentanés, et ne servent qu'à faire ressortir combien elle lui est chère !»

Quel est donc ce peuple ? et pourquoi une faveur si unique dans l'histoire ?

Un des plus graves contemporains de la Pucelle, l'honneur de la magistrature de son temps, Mathieu Thomassin le dit en son style vieilli et non sans majesté. Après avoir rapporté dans un livre qui semblait ne pas le comporter, le *Registre Delphinal*, «le miracle évident», les faits de guerre «merveilleux et comme impossibles» de la Pucelle, il s'écrie :

«Sache un chacun que Dieu a montré et montre un chacun jour qu'il a aimé et aime le royaume de France, et qu'il l'a spécialement élu pour son héritage et pour par le moyen de lui entretenir la sainte Foi catholique et la remettre du tout sus (la relever). Et pour ce Dieu ne veut pas le laisser perdre. Mais sur tous les signes d'amour qu'il a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand, ni de si merveilleux, comme celui de cette Pucelle» (*Procès*, t. IV, p. 309).

Par ce signe d'amour plus merveilleux et plus grand que les précédents, Jésus-Christ résumait donc ses miséricordes passées ; **Il disait à tous les siècles et à tous les peuples ce que la France était pour son amour** ; Il rajeunissait par le miracle l'antique constitution politique, qu'Il lui avait donnée par le temps et les événements, Ses ministres dans le gouvernement extérieur des peuples : constitution que Ses Vicaires en terre les Papes avaient confirmée.

CHAPITRE II : LA CONSTITUTION POLITIQUE DE LA FRANCE D'APRÈS JEANNE D'ARC

I. La royauté de Jésus-Christ essence de la constitution politique de la France. - La loi salique. - Le sacre.
II. Jeanne s'est présentée à son parti en proclamant la vraie constitution de la France.
III. Elle l'a signifiée aux ennemis et à leurs alliés.
IV. La royauté de Jésus-Christ inscrite sur la bannière de la Pucelle.
V. Le sacre. - Ses significations rajeunies par la Pucelle.
VI. La royauté de Jésus-Christ, fond de l'histoire des dix siècles précédents.

I. La bergère a proclamé la constitution politique de la France. Ce fait soigneusement dissimulé dans presque toutes nos histoires est pourtant aussi certain et non moins culminant que la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims. Il se confond avec le relèvement de notre nationalité ; il est le centre de cette miraculeuse histoire, et tout s'y rapporte.

La constitution politique proclamée par la Pucelle est aussi courte que féconde. Le point essentiel d'où tout émane est celui-ci : **le vrai roi de France, c'est Jésus-Christ**. **Le roi visible et mortel n'est qu'un Lieutenant, un roi vassal. Il doit gouverner au nom du suzerain et selon la loi du suzerain.**

Jésus-Christ par un acte libre de Sa volonté entend que la naissance désigne régulièrement le roi Lieutenant. C'est de mâle en mâle le plus proche héritier du roi précédent, comme le prescrit la loi salique. Le suzerain entend maintenir cette loi, et par un acte de Sa toute-puissance Il va casser tout ce qui a été fait au détriment de cette ordonnance. C'était ratifier la lutte gigantesque soutenue par nos pères dans la guerre de Cent Ans, et frustrer l'Anglais du fruit de ses victoires.

La naissance désigne le roi Lieutenant ; elle ne le fait pas ; c'est le sacre qui le constitue. Jusqu'au sacre, le plus proche parent du roi défunt n'est que l'héritier présomptif de la couronne ; il ne la possède pas. Elle ne lui sera donnée **qu'à la suite** de l'hommage solennel rendu au suzerain, **du serment solennel de gouverner selon la loi du suzerain. Ce jour-là seulement il sera investi, et sera vraiment roi.**

Rien de plus facile que de montrer que telle est la constitution que la Pucelle a confirmée par le miracle. C'est son programme même. Elle l'a signifié aux amis et aux ennemis.

II. Il tombe de ses lèvres, dès son entrée en scène ; il est l'entrée en scène. Écoutons un témoin auriculaire fort respectable, Bertrand de Poulengy, l'un des guides de Jeanne dans la traversée des frontières de Lorraine à Chinon. Après avoir dit qu'il était présent, lorsque Jeanne vint pour la première fois trouver Baudricourt, lieutenant du roi à Vaucouleurs, vers la fête de l'Ascension (13 mai 1428), le noble gentilhomme résume ainsi les paroles de la jeune fille :

«C'est de la part de mon Seigneur que je viens, disait elle. Il veut que vous mandiez au Dauphin de bien se tenir, de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, jusqu'à la mi-carême, temps où mon Seigneur lui enverra secours».

Pourquoi cette inaction ? La céleste envoyée en donnait la raison : «car, ajoutait Jeanne, **le royaume *ne regarde pas le Dauphin, il regarde mon Seigneur*** ; cependant mon Seigneur veut que le Dauphin soit fait roi, et tienne le royaume en commende. Le Dauphin sera fait roi malgré ses ennemis, et c'est moi qui le conduirai prendre son sacre.

- Et quel est ton Seigneur ? demanda Baudricourt ?

- **Mon Seigneur, c'est le roi du ciel**»[1].

Impossible d'être plus explicite, et la constitution s'y trouve tout entière. Le vrai suzerain au nom duquel tout va s'accomplir, c'est le seigneur de Jeanne, Jésus-Christ, notre Seigneur à tous. Il est tellement le vrai roi, que le roi vassal n'ayant pas encore reçu l'investiture n'est que le Dauphin, le roi de l'avenir, et le royaume ne le regarde pas ; il n'a qu'à rester en place, à bien se tenir, jusqu'au jour où le suzerain lui dira de venir prendre possession du fief, selon la forme accoutumée.

Ce jour viendra ; le Dauphin sera fait roi malgré ses ennemis, car ainsi le veut le suzerain qui veille sur ce joyau le plus cher de sa couronne de roi des nations. La preuve de son intervention manifeste, c'est qu'Il renversera tous les obstacles par le plus faible des instruments. «C'est moi, disait Jeanne, qui conduirai le Dauphin recevoir son sacre», c'est-à-dire qui ferai ce que tout le monde juge impossible.

Même programme quand elle aborde celui qui à ses yeux n'est que le Dauphin, le roi de Bourges des Anglais.

La voilà enfin dans cette vaste salle du château de Chinon, où Charles se dissimule au milieu des courtisans. Elle l'a reconnu, et forcé d'avouer qu'il est le roi présomptif. Qu'ajoute-t-elle aussitôt ? «J'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande par moi le roi des Cieux, que vous serez sacré et couronné à Reims ; et que **vous serez LieutTenant du roi des Cieux qui est roi de France**». Puis, sur sa demande, a lieu le fameux tête-à-tête où, tandis que les courtisans sont massés à l'extrémité de l'appartement, la Pucelle, en signe de sa mission, révèle au prince des secrets que lui seul et Dieu pouvaient connaître. L'entretien finit par ces mots : «Je te dis de nouveau de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi ; et Il m'envoie pour te conduire à Reims, y recevoir ton sacre et ta couronne, **si tu le veux**»[2].

La constitution politique de la France est encore là tout entière. Non seulement la royauté de Jésus-Christ y est proclamée en termes exprès, mais elle vivifie tout, et tout en émane. Charles ne doit être que le LieuTenant, *locum tenens*.

La désignation à la lieutenance par la naissance, la loi salique y reçoit la plus magnifique confirmation. On est historiquement certain de l'objet des secrets révélés, auxquels les dernières paroles font d'ailleurs une si manifeste allusion. C'était une fort belle prière inspirée à Charles, par le soupçon que justifiait trop la conduite d'une indigne mère, par le soupçon qu'il avait conçu sur la légitimité de sa naissance. Prière plusieurs fois répétée, mais que tout faisait un devoir au prince de ne pas révéler. En la manifestant, en précisant les multiples circonstances où elle avait jailli du cœur du malheureux Charles, la bergère prouvait que le Ciel parlait par sa voix. Or, **il parlait pour confirmer la loi salique**, et assurer du prince qu'il devait bénéficier de son application. La question de droit était résolue divinement par le miracle qui garantissait la question de fait. Le sceau de la prophétie était mis à l'un et à l'autre. Henri Martin a raison de dire que la révélation des secrets «est un des points capitaux de l'histoire la Pucelle». Le miracle des événements allait confirmer encore ce qui l'était déjà par cette révélation manifestement divine.

Aux yeux de la révélatrice, le fils du roi défunt n'est pas encore le roi LieuTenant ; il le sera : *eris locum tenens* ; en attendant, il est le «gentil Dauphin». Ce n'est pas sans raison qu'elle accompagne le nom consacré pour désigner l'héritier présomptif de ce mot «**gentil**» ; elle l'emploie manifestement dans le sens primitif et étymologique, où il signifie **l'homme de race**, et ici, l'homme de la race choisie, de la race prédestinée à la couronne ; en sorte que «gentil Dauphin» peut se traduire : **héritier présomptif par la race, par la naissance**.

III. La fière lettre aux Anglais est tout entière inspirée par les mêmes pensées et les mêmes principes, Jésus-Christ y est présenté comme prenant en main la cause de Son royaume de France, et expulsant l'envahisseur. On y trouve des phrases telles que celles-ci : «Faites raison au roi du Ciel. Rendez à la Pucelle, qui est ci envoyée de par Dieu, le roi du Ciel, les clés de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France». Et encore : «Je suis ci envoyée de par Dieu, le roi du ciel, pour vous bouter (mettre) hors de toute France»[3].

La loi salique n'y est pas exprimée en termes moins énergiques. Parlant d'elle-même en troisième personne, la Pucelle écrit : «Elle est ci (ici) venue, pour réclamer **le sang royal**».

Et encore cette phrase si pleine de significations : «N'ayez point en votre opinion (ne vous obstinez pas) ; car vous ne tiendrez pas le royaume de France du (de la part du) roi du Ciel, Dieu, le fils de sainte Marie : ains (mais) le tiendra le roi Charles, vrai héritier ; car Dieu, le roi du Ciel le veut ; et (cela) lui a été révélé par la Pucelle».

L'Homme-Dieu, *le fils de sainte Marie*, Souverain de la France ; le soin avec lequel Il veille sur ce joyau de Sa couronne de roi des nations ; l'acte positif et libre par lequel Il veut maintenir la loi de l'hérédité ; la révélation des secrets, signe de Sa volonté : tout cela est renfermé dans ces trois lignes.

Forte de la puissance divine qui l'investit, Jeanne dit hardiment à l'Anglais : «Croyez fermement que le roi du Ciel enverra plus de force à la Pucelle et à ses bonnes gens d'armes que vous ne lui sauriez mener de tous assauts (que vous ne sauriez lui en opposer) ; et aux horions (coups), l'on verra qui a meilleur droit du (de la part du) roi du ciel».

Dans la lettre aux Anglais, Jésus-Christ, par le chétif instrument qu'Il a choisi, parle en **roi guerrier**, résolu de chasser l'envahisseur étranger, et de rétablir le vassal injustement dépossédé. C'est la menace.

Le ton est tout différent dans la lettre aux habitants de Troyes, et au duc de Bourgogne. Les Anglo-Bourguignons sont des sujets égarés qu'il faut ramener. Jeanne fait entendre la voix du **roi pacificateur** qui veut rétablir l'ordre troublé dans ses États.

---

[1] *Procès*, t. II, p. 456 : *Dicebat ipsa Johanna, quod regnum non spectabat Dalphino, sed Domino suo ; attamen Dominus suus volebat quod efficeretur rex ipse Dalphinus, et quod haberet in commendam illud regnum*, etc.

[2] *Procès*, t. III, p. 103 : «Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le roi des cieux *per me*, q*uod vos eritis sacratus et coronatus in villa Remensi, et eritis* locum tenens *Regis cœlorum qui est rex Franciæ*» Déposition de Paquerel.

[3] Voir la lettre aux Anglais. *Procès*, t. I, p 240 ; t. IV, p. 139, 215, 306 et t. V, p. 95. Il y a des variantes ; mais quant à la substance, le sens est identique.

Voici la lettre aux habitants de Troyes. La menace disparaît, couverte qu'elle est par les paroles d'affection, les promesses de pardon, de victoire et de paix.

JHESUS † MARIA.

«Très chers et bons amis, s'il ne tient à vous (si cela vous agrée) : seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes : Jeanne la Pucelle vous mande et vous fait savoir, de par le roi du Ciel, son droiturier et souverain seigneur, duquel elle est un chacun jour en son service royal, que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France, qui sera bien brief à Reims et à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'aide du roi Jésus.

«Loyaux Français, venez au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de faute ; et ne vous doutez de (ne craignez rien pour) vos corps, ni de (ni pour) vos biens, si ainsi le faites.

«Et si ainsi ne le faites, je vous promets et certifie sur vos vies, que nous entrerons, à l'aide de Dieu, en toutes les bonnes villes qui doivent être du saint royaume, et y ferons bonne paix ferme, qui que vienne contre.

«A Dieu vous commande (recommande) : Dieu soit garde de vous.

«JEHANNE». (Procès, t. IV, p. 287)

Touchante adjuration ! tout y est plein de la royauté de Jésus-Christ.

Jeanne n'est pas au service de Charles ; elle est *un chacun jour au royal service du roi Jésus*.

Jésus c'est le *droiturier*, c'est-à-dire la source du droit que Jeanne promulgue en Son Nom ; c'est Jésus qui demande qu'on fasse obéissance au roi Charles.

Suzerain, il veille à ce que le fief soit maintenu dans son intégrité ; il a fixé les bonnes villes qui *doivent être du saint royaume*, et il y introduira celui qui doit les gouverner en son nom.

Saint royaume ! il doit l'être avec un tel roi. **Le roi LieuTenant doit avoir les sentiments du Suzerain.**

Que Troyes ne craigne pas, quoiqu'elle soit la ville du fatal traité. Vies et biens seront respectés. Charles n'y viendra que pour y implanter le bien que le roi souverain a apporté du Ciel : *une bonne paix ferme qui dure*.

Mêmes pensées, même ton, mais plus humble et profondément suppliant dans la lettre au duc de Bourgogne. Qu'il suffise d'en détacher cette phrase : «Vous fais assavoir de par le Roi du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, pour votre bien et votre honneur et pour vos vies (celle du duc et de ses hommes d'armes) que vous ne gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux Français ; et que tous ceux qui guerroient au (contre le) dit saint royaume, guerroient contre le roi Jésus, roi du Ciel et de toute la terre, mon droiturier et souverain Seigneur» (*Procès*, t. V, p. 126).

On voit combien Jeanne affecte de donner à Notre-Seigneur le nom de droiturier. Là était le vrai titre de Charles, et la force de Jeanne. Là aussi la principale fin de la mission de la Pucelle. Elle était suscitée pour montrer dans la loi chrétienne le vrai droit français.

Fidèles à se conformer à ce droit, les *loyaux* Français étaient et seraient invincibles ; car **quiconque *guerroie contre le saint royaume, guerroie* contre le roi Jésus.**

Quand la France en croira-t-elle la Pucelle ?

La royauté de Jésus-Christ, Sa providence sur le saint royaume, lorsque ce royaume est vraiment saint, c'est-à-dire fidèle au droiturier, telle est donc la grande idée inspiratrice de Jeanne.

Jeanne met en avant la royauté de Jésus-Christ, soit qu'elle promette la couronne au *gentil Dauphin*, soit qu'elle somme l'Anglais d'avoir à rendre les bonnes villes qu'il a violées en France. Au nom de la royauté de Jésus-Christ elle adjure les Anglo-Bourguignons de revenir au saint royaume, et leur duc révolté de ne pas prolonger une rébellion qui finirait par lui devenir funeste.

C'est sous la conduite de Jésus-Christ-Roi qu'elle mène l'armée à la victoire.

IV. La royauté de Jésus-Christ était inscrite sur l'étendard de Jeanne ; c'était l'étendard même.

Sur un fond en boucassin, frangé d'or et de soie, le roi des nations apparaissait porté sur les nuées du ciel, avec ses plaies lumineuses, un globe, symbole de l'univers, dans sa main gauche.

De la droite Il bénissait des lis que Lui présentaient saint Michel et saint Gabriel. Les lis, c'est la France qui portée par les Anges, s'épanouit sous les bénédictions de son roi, et sous le feu de Ses plaies et de Son cœur.

Sur les côtés on lisait *Jhésus-Maria*. Le revers destiné à la divine Mère offrait une peinture analogue.

D'un écusson, partait avec ces mots : *de par le roi du ciel*, une banderole qu'une colombe tenait en son bec[1].

Rien n'était plus cher à Jeanne que sa bannière. Elle affirmait à Rouen que le dessin et tout ce qu'il renfermait lui était venu du ciel (T. I, p. 78 et 181). Quel que fut son amour pour l'épée trouvée derrière l'autel de Fierbois sur l'indication des voix, Jeanne affirmait à ses prétendus juges qu'elle aimait quarante fois plus sa bannière (*Procès*, t. 1, p. 78 et 180).

La bannière fut sa grande arme de victoire. Jeanne ne tua jamais personne ; mais elle ne s'avança dans sa glorieuse carrière que sa bannière en mains.

«Prends l'étendard de par le roi du ciel, lui disaient les voix, et **avance hardiment** ; Dieu t'aidera» (p. 181).

Elle avançait, suivie des guerriers qui se groupaient autour d'elle, ou de loin voyaient flotter le signe vainqueur.

A l'assaut des Tournelles, elle leur avait promis que l'imprenable boulevard serait à eux quand la queue de son éten-

---

[1] Ces diverses indications sont éparses dans les *Chroniqueurs*, tous d'accord pour nous parler de Jésus-Christ dans sa majesté, et des lis sur le champ de la bannière : Windecken signale les plaies, F. Paquerel la main qui bénissait les lis, Perceval de Cagny nous dit que la bannière était peinte des deux côtés, le secrétaire de la Rochelle mentionne l'écusson.

dard toucherait le rempart. L'assaut dura du lever au coucher du soleil. A la suite d'un suprême effort, un homme d'armes s'écrie : «*Jeanne, la queue y touche. - Tout est vôtre*», répond-elle et ce fut vrai.

La vue de la bannière glaçait les ennemis d'épouvante. Ils cherchaient à en expliquer la vertu merveilleuse par des fables contre lesquelles Jeanne a protesté dans ses réponses de Rouen.

Ce fut pour les tortionnaires un sujet d'insidieuses questions. Les réponses de l'accusée furent d'une irréprochable orthodoxie ; elle en prit occasion pour glorifier *son Seigneur* dans les termes du plus confiant abandon.

Pourquoi celui qui donne à l'eau la vertu de purifier l'âme dans le Baptême n'aurait-il pas attaché le don de la victoire à Son image ?

Il disait ainsi que, vrai roi de France, c'était Lui qui dirigeait Ses soldats dans la bataille et leur accordait de triompher.

N'avait-il pas donné le Labarum au fils de sainte Hélène ? ne lui avait-il pas dit qu'il vaincrait par ce signe ?

Cinq demi-siècles après la Pucelle, le Dieu Sauveur exprimait un désir semblable par l'entremise d'une autre de Ses fiancées privilégiées de la terre de France.

La Bienheureuse Marguerite-Marie parlant de Louis XIV écrivait : «Le Cœur de Jésus veut être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de ses ennemis... pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Église» (Lettre à la mère de Saumaise).

C'était en 1689, alors que Guillaume d'Orange venait de former la ligue d'Augsbourg, et de réunir contre la France toutes les puissances protestantes et l'Europe presque entière.

Les vœux du Cœur divin qui aime la France ne furent pas écoutés. La guerre de la ligue d'Augsbourg nous infligea de bien tristes défaites, moindres que celles de la succession d'Espagne qui suivit presque aussitôt après. La France fut réduite à deux doigts de sa perte. Une des suites de nos désastres fut de faire de la Prusse un royaume.

Constantin n'aurait pas vaincu s'il n'avait pas accepté le Labarum. Il n'est pas défendu à un chrétien de penser que l'avis de l'humble Visitandine, s'il avait été écouté, eût épargné à la France Malplaquet, Hostœd, et les humiliations du traité d'Utrecht !

Plus récemment encore, au milieu de nos derniers grands désastres, les sœurs de Marguerite-Marie envoyaient de Paray-le-Monial une bannière du Sacré-Cœur. Une poignée d'adolescents, commandés par un héroïque général, se rangeait sous ses plis. L'effet s'en fit immédiatement sentir dans les lignes prussiennes. Combien l'aspect de la France et de l'Europe serait différent de celui que nous avons la douleur de contempler, si les envahisseurs de 1870 eussent trouvé dans chaque soldat Français autant de zouaves du Sacré-Cœur !

A Reims, quand le Chrême de la Sainte-Ampoule faisait du roitelet de Bourges le victorieux Charles VII, Jeanne élevait sa bannière au-dessus du monarque si merveilleusement intronisé.

Après avoir été à la peine, l'étendard devait être à l'honneur, répondait Jeanne aux accusateurs qui voulaient trouver là un crime. N'y avait-il pas une autre raison ? Jeanne ne voulait-elle pas exprimer aussi qu'il fallait voir **Jésus-Christ investissant le vassal, et le couvrant d'un rayon de Sa majesté ? Telle était bien l'idée du sacre.**

V. Le sacre, Jeanne, dès sa première apparition, le montre au gentil Dauphin ; elle entraîne et elle maintient sur le chemin de Reims le faible prince que les périls effraient, et que son entourage détourne d'un **voyage humainement impossible.**

Le Sacre est un sacrement d'institution ecclésiastique destiné à faire le roi de France, comme l'Ordre, sacrement d'institution divine, fait les évêques et les prêtres. **Le sacre est le serment solennel fait par le roi-vassal d'être fidèle â maintenir la lettre et l'esprit de la loi constitutionnelle, donnée à la France par le souverain *droiturier*.**

La lettre c'est la loi chrétienne ; l'esprit celui de Notre-Seigneur lui-même. Qu'on lise les prières et les avis du Pontifical. On y trouvera que le Prince n'est sacré que pour faire régner le droit chrétien : inviolable Justice pour tous ; mais en même temps protection aux faibles et aux petits.

C'est l'esprit du Souverain, ce doit être celui du vassal.

«Sachez bien, dit le Prélat consécrateur, que vous entrez en participation de notre ministère. Nous sommes pour l'intérieur, vous pour l'extérieur»[1].

Peuple et souverain, grands et petits, tous à divers titres étaient donc sacrés, et entraient en participation de l'onction sainte répandue dans l'humanité du Sauveur. Il couvre les plus faibles avec un soin à part, et l'on peut dire que c'est pour eux, encore plus que pour les puissants, que la royauté chrétienne était établie.

Loin que la royauté soit pour le monarque un avantage personnel, il lui est dit qu'il doit régner **pour l'utilité de tout le peuple**, et non pour son utilité personnelle. Loin que les peuples soient pour lui un marchepied afin de se grandir, et de se parer d'une gloire mondaine, il lui est recommandé de **mépriser la gloire terrestre pour ne rechercher que celle du Ciel**[2].

Les peuples n'auront jamais de meilleure garantie contre la tyrannie des souverains, ni les souverains de meilleure sauvegarde contre la rébellion des sujets.

Ainsi investi, **le roi était vraiment l'oint du Seigneur, un autre Christ** ; il en tenait la place dans sa sphère ; le Pontife consécrateur le lui disait[3].

Il fallait raviver cet idéal ; et empêcher que le sacre ne fût qu'une cérémonie de royal apparat, vide de la signification divine qu'il renferme. **C'était dans la mission de la Pucelle.**

---

[1] *Te participem nostri ministerii non ignores... nos in interioribus... tu in exterioribus* (le Pontifical).

[2] *Non ad tuam, sed totius populi utilitatem regnare prœmiumque benefactorum tuorum, non in terris, sed in cœlo expectare videaris* (Ibid.).

[3] *Cujus (Christi) nomen vicemque gestare crederis* (Ibid.).

La libératrice demandait une réforme, on le verra plus loin. Le roi ne devait pas rester en dehors. Nous connaissons quelques-uns des engagements qu'elle exigea du prince dépouillé et abattu.

«En arrivant auprès du roi, dit un Chroniqueur bien informé, la Pucelle fit promettre au roi **trois choses** : la première de se démettre de son royaume, et de le rendre à Dieu de qui il le tenait ; la seconde de pardonner à tous ceux qui parmi les siens s'étaient déclarés contre lui, et lui avaient fait déplaisir ; la troisième d'être assez humble pour recevoir ceux qui se présenteraient à lui ; d'écouter les requêtes des pauvres comme des riches, et de se montrer bienveillant pour tous, sans distinction d'amis ou d'ennemis. A ces conditions la Pucelle promettait que son Seigneur ferait pour Charles ce qu'Il avait fait pour ses ancêtres» (*Procès*, t. IV, p. 486 et t. III, p. 91).

Le suzerain, le suprême droiturier exigeait que le roi-lieutenant gouvernât le fief d'après la loi qu'Il a apportée au monde, et qu'Il a si parfaitement gardée Lui-même.

L'instinct divin qui conduisait la bergère lui faisait comprendre que **la propriété des mots conserve la pureté des idées**, comme l'écorce la sève. Voilà pourquoi avant le sacre elle ne donna jamais à Charles d'autre nom que celui de «gentil Dauphin». Parfois elle l'appelait l'oriflamme. On s'en étonnait ; elle répondait qu'il n'était pas sacré» (Ibid., t. IV, p. 304 et t. III, p. 20).

Le roi de France, **vassal**, LieuTenant de Jésus-Christ : telle est la signification la plus éminente de l'épisode de la Pucelle.

Au moyen âge la vassalité s'exprimait par une foule d'usages, qui semblent ridicules au premier aspect, mais qui cessent de l'être, quand on en pénètre le sens et la portée.

Pour cette fois Jésus-Christ exigeait un de ces signes comme condition de l'investiture. En face de la Chrétienté qui était tout yeux pour voir, l'héritier de cinquante rois, le petit-fils de Robert le Fort et de Philippe-Auguste devait **se laisser conduire** à travers ses provinces, jusqu'au trône dressé dans la Basilique de Reims, **par la dernière de ses sujettes**, par celle que les Anglais appelaient *la vachère*.

La couronne était à ce prix. L'adolescente, faisant allusion à une alliance ménagée entre la fille du roi d'Écosse et le fils aîné de Charles VII, deux enfants de sept ans, pouvait dire sans orgueil : «Personne au monde, rois, ducs, fille du roi d'Écosse, nul ne peut sauver le royaume de France ; il n'y a de secours qu'en moi, qui préférerais bien filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas là affaire des personnes de mon état ; mais il est nécessaire que j'aille accomplir cette œuvre ; car ainsi le veut mon Seigneur»[1].

Comment mieux exprimer que le Seigneur de Jeanne est celui qui constitue les vrais rois de France ? comment mieux recommander au roi vassal d'aimer et de défendre les petits ? C'est par la main du plus humble d'entre eux que la couronne lui était remise sur la tête.

VI. Ce n'était pas là un droit nouveau ; rien n'est plus ancien. Au lendemain de leur conversion les Francs inscrivirent en tête de leur constitution le cri : *Vive Jésus-Christ qui aime les Francs*, et ils proclamèrent l'Homme-Dieu le premier de leurs législateurs.

Toutes les nations sont données en apanage à son âme sainte. La France fut l'aînée des nations chrétiennes, non seulement par la priorité de sa naissance à la Foi, mais encore par l'amour avec lequel elle proclama Jésus-Christ son souverain dans l'ordre politique, comme dans l'ordre domestique et social.

Elle croyait que Jésus-Christ veillait avec un amour à part sur ses destinées : témoin **la foi au miracle de la Sainte Ampoule** ; témoin la foi au don permanent de guérir une honteuse infirmité, qu'elle croyait attachée aux mains de ses rois.

Noël ! Noël ! Ce fut le cri par lequel la France saluait l'arrivée de ses rois au sein de ses cités et de ses provinces. Souvenir du jour anniversaire où elle avait été engendrée à la Foi, c'était encore un hommage au divin Emmanuel qu'elle croyait voir présent dans le roi-lieutenant.

Christus vincit, regnat, imperat. Au Christ la victoire, le sceptre et l'empire. Cette acclamation, la monnaie française la porta longtemps dans tous les lieux où elle parvenait.

La France croyait que c'était la volonté de Jésus-Christ que l'hérédité désignât chez elle le roi-lieutenant. Lorsque la race de Clovis eût été frappée d'une incurable dégénérescence, nos pères du huitième siècle n'appelèrent la forte lignée de Pépin d'Héristal à la remplacer, qu'après avoir consulté Jésus-Christ dans Son Vicaire.

La France croyait aussi qu'il n'appartient qu'au sacre de constituer le roi. Un contemporain de Jeanne, d'une gravité exceptionnelle, le pape Pie II, écrit dans ses mémoires : «**Les Français refusent la qualité de roi à quiconque n'a pas reçu l'onction de la Sainte Ampoule**»[2].

Le miracle de la Pucelle était destiné à raviver ces idées que le Naturalisme tendait à affaiblir. Les merveilles de cette céleste histoire justifient tout ce que la France pouvait penser des prédilections de Jésus-Christ à son égard.

Le président Thomassin l'a compris quand il a dit : «Sache un chacun que Dieu a montré et montre un chacun jour qu'Il a aimé et aime le royaume de France, et l'a spécialement choisi pour Son héritage… et pour ce ne veut pas le laisser périr. Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand, ni de si merveilleux comme (celui) de cette Pucelle».

Cette providence à part se lit dans le cours entier de nos annales ; elle éclate surtout dans nos origines.

Elles sont divinement merveilleuses. C'est mettre dans un plus grand jour le miracle de la Pucelle que de les rappeler dans un rapide tableau.

---

[1] *Procès*, t. II, p. 436 : *Nec est succursus nisi de memet... quia Dominus meus vult ut ita faciam*.

[2] *Procès*, t. IV, p. 513 : *Negant Galli verum esse regem qui hoc oleo non sit delibutus*.

Ce sera mettre en présence les points culminants du divin dans notre histoire. On devine ensuite facilement quels courants surnaturels doivent la traverser en tout sens.

CHAPITRE III : LE MIRACLE DE LA PUCELLE ET LES MERVEILLES DE NOS ORIGINES.

I. La France très chrétienne préparée durant l'époque gallo-romaine : puissance des anciens Druides. - La vierge de Chartres et du Mont-Anis. - La Gaule évangélisée par de nombreux disciples du Sauveur et des Apôtres. - Martyrs et docteurs. - Constantin. - Les nombreux thaumaturges de l'âge suivant.

II. Les prodiges qui amènent la conversion des Francs. - Rapprochement avec les origines de l'ancien peuple, la naissance et le baptême du Sauveur.

III. Tressaillements prophétiques de l'univers catholique. - Les saints évêques et les saints moines autour du berceau de la nation, elle est formée au lendemain de son baptême. - L'étranger ne lui donna jamais de dynastie.

I. Dans une de ses oraisons liturgiques, l'Église dit à Dieu : «Vous avez été admirable dans la création de la nature humaine, plus admirable encore dans la manière dont vous l'avez relevée». **Cette pensée est applicable à la France**, si, comme l'a écrit Thomassin, la résurrection de notre nationalité par la Pucelle est le plus grand signe d'amour que nous ayons reçu du Ciel.

Si ce signe a été, comme nous le pensons, plus éclatant et plus visible, il a été incomparablement moins long que ceux par lesquels Dieu a préparé la France très chrétienne, et formé nos origines surnaturelles.

L'œil de Thomas d'Aquin et l'œil de de Maistre voyaient dans l'influence prépondérante que la religion druidique exerçait sur les Gaulois païens une disposition providentielle aplanissant les voies à l'influence de la vraie foi, et préparant le plus chrétien des peuples.

Le dessein divin est manifeste, si, comme le veut une tradition qu'on n'a pas démontrée fausse, la crypte de Chartres renfermait, en pleine nuit païenne, un autel dédié à la future Vierge Mère : *Virgini parituræ*. Ne fût-ce qu'une légende créée dans des âges postérieurs, elle démontrerait combien on était persuadé, que notre sol avait été prédestiné de loin à être **spécialement voué au culte du Fils et de sa virginale Mère.**

Assurément la Mère du Sauveur a pris de bonne heure possession de notre pays. Tout le moyen âge a incontestablement regardé le sanctuaire de Notre-Dame du Puy comme le plus national des sanctuaires dédiés parmi nous à la reine des Cieux. On peut défier la critique d'assigner à ce fait une autre cause raisonnable que celle qu'assigne la tradition. **Dès l'âge apostolique**, vers l'an 80 de l'ère chrétienne, la Vierge est descendue du Ciel, et a marqué **le Mont-Anis**, comme le lieu où elle voulait être spécialement honorée. Parmi tant de points du globe que, depuis sa glorieuse Assomption, elle a choisis comme théâtres privilégiés de ses faveurs, en est-il qui puissent se glorifier d'une antiquité plus reculée?

La persécution juive et la mer, qui dans leurs caprices exécutent l'une et l'autre une volonté supérieure, jetèrent sur nos bords méditerranéens la famille objet des prédilections du Sauveur : Lazare, Marthe, Marie-Magdeleine. Ils nous révélèrent les tendresses de son amour. Nous possédons leurs restes. **N'est-ce pas pour nous dire que parmi les familles des nations, nous sommes ce que fut la famille de Béthanie parmi les familles juives, honorée de la présence du Verbe revêtu d'une chair mortelle ?**

Martial à Limoges, Maximin à Aix, George au Puy, Saturnin à Toulouse, fondements surnaturels de la plus surnaturelle des nations il serait difficile de compter **les disciples immédiats du Sauveur, qui évangélisèrent les Gaules.**

Saint Paul a probablement répandu la parole du salut dans les provinces méridionales qu'il a traversées en se rendant en Espagne. Sûrement les deux plus belles conquêtes qu'il a faites sur le monde grec et romain ont été pour nous. Le proconsul Sergius Paulus est mort évêque de Narbonne, Denys l'Aréopagite évêque de Paris.

Nous nous rattachons au disciple bien-aimé par saint Pothin et saint Irénée.

Sans parler des martyrs et des vierges, nombreux sur la terre des Gaules, durant les siècles de persécution, n'est-ce pas un fait qui a sa signification que le César qui devait si glorieusement mettre fin à cette ère sanglante, Constantin, part des Gaules, quand il va porter à l'idolâtrie le coup dont elle mourra ?

Par les Denys, les Irénée, les Hilaire de Poitiers, la Gaule est la terre de l'orthodoxie. Leurs écrits sont autant de sûrs arsenaux pour la suite des âges.

Mais à mesure qu'approche le moment de la formation dernière, lorsque avec l'élément germanique mêlé à l'élément gallo-romain, Dieu se prépare à faire **la nation franque**, il multiplie les thaumaturges sur notre terre. Avec saint Germain d'Auxerre, saint Aignan d'Orléans, saint Lupus de Troyes, et surtout avec le plus fameux de tous, saint Martin de Tours, la Gaule est vraiment **la terre du miracle en permanence**. Dieu jette sur le miracle les fondements surnaturels de la plus surnaturelle des nations.

II. L'établissement de l'ancien peuple dans la terre promise a certainement quelque chose de plus grandiose, de plus terrible, que la fondation de la nationalité française. Mais combien cette dernière est plus gracieuse et plus touchante dans tout ce qui la prépare, l'amène, la constitue !

C'est la différence qui existe entre la loi de crainte et la loi d'amour, Moïse et Jésus-Christ. La nation française, si longtemps préparée, est née du baptistère de Reims, alors que Clovis et ses Francs courbèrent leur tête sous la main de saint Remy, et ne firent plus qu'un avec les Gallo-Romains depuis longtemps catholiques.

Ce jour, ou plutôt cette nuit, est la nuit même qui vit naître le Sauveur, la nuit de Noël 496. Cette ressemblance n'est pas la plus frappante. Jésus-Christ a voulu que la naissance et le baptême de sa fille aînée parmi les nations offrissent de nombreuses analogies avec sa propre naissance dans le temps, et le baptême qu'il a daigné recevoir des mains du Précurseur.

La conversion des Francs est due aussi à une Vierge, à une vierge pauvre, née dans la même condition que Jeanne

d'Arc, à la bergère de Nanterre. **Sainte Geneviève** exerçait un immense ascendant sur les Francs et leur roi longtemps avant sainte Clotilde, et même, ce semble, avant saint Remy. Childéric, le père de Clovis, ne pouvait rien lui refuser, si bien que, pour donner cours à ses vengeances, il la fuyait, tant il se sentait impuissant contre les supplications de la sainte. Cette vénération pour la vierge gallo-romaine passa au jeune Clovis comme une partie de l'héritage paternel. Personne n'a mieux secondé sainte Clotilde et saint Remy qui menèrent à terme l'œuvre commencée par la bergère de Nanterre.

Quel spectacle que ces deux bergères, sainte Geneviève et Jeanne d'Arc, qui se regardent à mille ans de distance, et qui coopèrent si grandement l'une à la naissance et l'autre à la résurrection de la France !

Il y a quelque chose de bien virginal dans **Clotilde** elle-même : catholique dans une cour arienne ; pupille d'un oncle assassin qui l'a rendue orpheline en massacrant son père et ses frères ; cherchant dans la piété et les œuvres de charité une consolation à ses douleurs ; y trouvant l'alliance du jeune roi des Francs, alliance qu'elle n'accepte que sous la promesse et dans l'espérance que le chef barbare embrassera la foi chrétienne.

Quelle fiction de l'Odyssée approche de l'histoire du gallo-romain **Aurélien**, venant, déguisé en mendiant solliciter la main de la jeune princesse, pour son maître Clovis ? Eliezer est incomparablement dépassé. La fuite de la future mère des Francs, poursuivie par l'oncle usurpateur qui se repent de la permission accordée, rappelle celle de Rachel et de Jacob, et est autrement dramatique.

Clotilde est plus émouvante que Rebecca détournant la bénédiction paternelle sur le fils qu'elle préfère, lorsque mère chrétienne, elle dispute à Clovis, lent à tenir la promesse de se faire chrétien, le droit de baptiser les enfants qu'elle lui donne. On pense à la foi d'Abraham, lorsque l'on voit la jeune reine franque, en face de son premier né, mort après le baptême, remercier le Ciel d'avoir agréé les prémices de sa fécondité. Qui ne pleurerait avec elle, lorsqu'un mal soudain saisit son second fils encore revêtu des vêtements blancs des fonts baptismaux, et qu'on entend le père païen lui reprocher de lui enlever ses enfants par son baptême ? Tant de larmes et d'angoisses devaient avoir plus grande récompense que celles de Monique : **c'était le prix du miracle de Tolbiac et du baptême des Francs.**

Saint Remy rappelle saint Jean-Baptiste par bien des points. Comme le précurseur il naît de parents longtemps stériles. La naissance de ce précurseur de la nation très chrétienne est aussi surnaturellement annoncée par un solitaire aveugle, auquel l'enfant rend la vue en venant au monde, ainsi que Jean-Baptiste avait rendu la parole à son père. L'adolescence de saint Remy, comme celle de saint Jean, se passe au désert. Quand le Jean-Baptiste des Francs en sort sur l'ordre du ciel, dont la voix du peuple est cette fois le manifeste interprète, les populations aussi s'ébranlent à sa vue ; on vient jusque de Toulouse à Reims pour avoir recours à l'homme de Dieu[1].

Le Ciel s'ouvre au-dessus de la nation, fille aînée du Christ, descendue dans les eaux régénératrices, comme il s'ouvrit au-dessus du Christ dans le Jourdain. Le symbole est le même, une colombe : **la colombe apportant avec le Chrême de la Sainte Ampoule les grâces de l'esprit vivificateur.**

Les Anges chantent au-dessus de la crèche du Sauveur. «*Voici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances*», disait la voix venue du ciel, quand Jésus inclinait Sa tête sous la main de Jean.

Il y a comme un prolongement de ces allégresses, dans les tressaillements de joie que la conversion des Francs fit éprouver à l'Église.

III. Les catholiques partout soumis à des princes hérétiques se prirent à espérer. Un instinct divin semble avoir révélé au pape saint Anastase le secours providentiel préparé à l'Église dans la nation nouvellement convertie. Sous forme de vœux, le saint pontife salue dans **la nation franque la grande propagatrice de l'Évangile, la couronne et la joie de l'Église**, **la colonne de fer destinée à lui servir d'appui, son bouclier et son glaive contre ses ennemis**. C'est bien ce qui est renfermé dans cette lettre à Clovis :

«Glorieux fils, nous nous félicitons que votre avènement à la Foi inaugure notre pontificat. Un si grand événement fait tressaillir de joie le siège de Pierre ; il voit la plénitude de nations se diriger vers lui à grands pas ; il voit dans la suite des âges se remplir le filet que doit jeter dans la haute mer le pêcheur d'hommes qui est en même temps le porte-clefs de la Jérusalem des Cieux.

«Que la joie de votre père vous fasse croître dans les saintes œuvres. Comblez nos désirs, soyez notre couronne, et que notre Mère l'Église s'applaudisse des progrès du grand roi qu'elle vient d'enfanter à Dieu.

«Illustre et glorieux fils, soyez sa gloire, soyez pour elle une colonne de fer : *Esto illi in columnam ferream*. La perfidie des mauvais a beau déchaîner contre notre barque le courroux des flots et de menaçantes tempêtes ; nous espérons contre l'espérance ; nous louons Dieu qui vous a retiré de la puissance des ténèbres, pour faire d'un si grand prince **le défenseur de son Église**, et opposer votre glaive aux attaques des pervers.

«Courage, aimé et glorieux fils ! méritez que le Dieu tout-puissant couvre de sa céleste protection votre sérénité et votre royaume ; qu'Il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies, et vous fasse remporter la victoire sur vos ennemis» (*Act. Sanct., I^us^ octobris, Stus Remigius*).

C'est une hymne que saint Avit, évêque de Vienne, soumis à la domination arienne de Gondebaud, envoya sous forme de lettre au royal néophyte. En voici quelques strophes :

«Une nouvelle lumière a brillé dans notre Occident ; elle a resplendi le jour où nous célébrions la nativité du Sauveur... Le Noël du Seigneur est aussi le Noël des Francs ; vous êtes né au Christ le jour où le Christ est né pour nous... La divine miséricorde ménageait cette allégresse à nos contrées... Aussi cette nuit s'est écoulée pour nous pleine de votre

---

[1] Voir pour le détail de ces faits l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Darras, t. XIV, p. 17, et dans les deux volumes précédents, ce qu'il dit de sainte Geneviève. - Cf. Baronius, *Annales eccles*., ann. 456 et passim.

pensée, pleine du bonheur qu'elle vous apportait. Nous suivions en esprit chaque détail de la cérémonie. Votre foi est notre victoire... Vous êtes le soleil dont l'éclat vivifie tous les catholiques. Si votre lumière est plus bienfaisante pour ceux qui sont plus rapprochés, elle n'est pas sans se projeter sur les plus éloignés... Qu'à jamais l'éclat de votre diadème réjouisse ceux qui sont autour de vous ; qu'il protège ceux qui sont au loin...

«Le bonheur de vos armes est notre victoire et nous sommes vainqueurs toutes les fois que vous l'êtes» (*Act. Sanct., I^us octobris, Stus Remigius*).

Les saints amenèrent la conversion des Francs. Dieu leur accordait le **don des prodiges** au point que le pape saint Hormisdas écrivait que pour cette grande œuvre le Ciel a renouvelé les merveilles de l'âge apostolique (*Ann. eccles*., an. 499, n. 26).

«Les Gaules, a dit le regretté abbé Darras, comptaient au cinquième siècle presque autant de saints évêques que de sièges épiscopaux» (T. XIII, p. 372). Rien n'égale leur obéissance au siège de Pierre. A la lettre, ils ne voulaient pas s'écarter même d'un iota des enseignements de la chaire apostolique ; et pour s'assurer qu'ils en étaient les interprètes fidèles, ils envoyaient à saint Léon le Grand les écrits destinés à les faire arriver aux fidèles (*Ann. eccles*., an. 449, n. 44-45).

Le Ciel continua à multiplier et ses saints et spécialement les saints pontifes auprès du berceau de la nation convertie.

Sur trente évêques réunis en concile à Orléans en 511, neuf sont sur les autels. «Ils ont fait la France», a dit un protestant incrédule : «Véritables orphées de la France, écrit de Maistre, ils apprivoisèrent les tigres, et se firent suivre par les chênes» (*Considérations sur la France*, ch. VIII).

Quel magnifique idéal ils mettaient sous les yeux de la nation et de ses chefs ! Voici celui que saint Remy traçait à Clovis en expédition contre les Visigoths :

«La renommée nous apprend que vos armes sont heureuses. Rien d'étonnant que vous soyez ce que vos pères furent toujours.

«Ce que vous devez chercher avant tout, c'est que Dieu vous approuve, maintenant que vous voilà parvenu au sommet de la gloire. Or, comme le dit le proverbe, c'est l'intention qui fait la valeur de l'acte.

«Prenez pour conseillers des hommes qui vous honorent ; que vos faveurs soient désintéressées et bien placées ; honorez les prêtres et ayez toujours recours à leurs conseils. Si vous êtes d'accord avec eux, votre gouvernement sera stable.

«Protégez vos sujets, donnez du cœur aux affligés, défendez les veuves, nourrissez les orphelins : apprenez-leur à tous à vous aimer et à compter sur vous.

«Que la justice rende ses arrêts par votre bouche. Ne recevez rien des pauvres, ni des étrangers, pas même des dons volontaires.

«Que votre tribunal soit ouvert à tous, et que personne n'en sorte mécontent. Les richesses que vous ont laissées vos ancêtres, employez-les à racheter des captifs et à les délivrer du joug de la servitude.

«Qu'en votre présence, personne ne sente qu'il est un étranger. Voulez-vous régner glorieusement ? Délassez-vous avec les jeunes gens, mais traitez d'affaires avec les vieillards» (*Act. Sanct., I^us octobris, Stus Remigius*).

Quoi de plus parfait !

Dieu se hâta d'asseoir sur ses bases naturelles la colonne de fer de Son Église.

La nation française baptisée n'eut pas d'enfance. La tribu des **Francs Saliens**, une des plus petites de celles qui avaient envahi le monde romain, devient la première aussitôt après son baptême. Plusieurs autres possédaient déjà des royaumes étendus et florissants ; mais avec les erreurs d'Arius elles avaient embrassé un faux christianisme : elles fondirent comme la neige au soleil.

Clovis broie le plus puissant de ces royaumes, le royaume d'Alaric ; s'assujettit celui des Burgondes, et ébranle dans l'univers la puissance politique de l'hérésie. A sa mort, quinze ans après son baptême, le royaume très chrétien s'étend de l'Océan aux Alpes et à la Méditerranée, du Rhin aux Pyrénées ; il a ses limites naturelles ; il ne les dépassera que dans des débordements d'un jour.

Combien de riches alluvions la France a perdues depuis des siècles ! Le cœur saigne à la pensée de ceux qui lui furent enlevés hier, de ceux qui peut-être le seront demain !

Baronius admirait comment, de toutes les nations de l'Europe, la France était la seule qui ne vit jamais régner sur elle des princes étrangers. C'était vrai de son temps.

Le grand annaliste de l'Église pensait que les prières de saint Remy avaient obtenu à notre pays la promesse faite à la postérité de David : «**Si vos fils violent le pacte que j'ai fait avec vous, je visiterai leurs iniquités la verge à la main ; mais je n'écarterai pas ma miséricorde**» (*Ann. eccles*., an. 514, n. 26-27).

Jeanne d'Arc fut la miséricorde guérissant les justes rigueurs de la verge. La Pucelle répond si bien aux merveilles de nos origines, qu'Henri Martin lui-même ne peut s'empêcher de mettre le sacre de Charles VII en face du baptême de Clovis. Ces deux grands faits placés à de si grandes distances dans le temps se correspondent et s'illuminent l'un l'autre. Le surnaturel brille dans tous les deux avec l'éclat du soleil, pour qu'on en cherche et qu'on en suive les clartés à travers notre histoire tout entière.

Quelles étaient donc, quelles sont les destinées du peuple, en faveur duquel la libéralité divine s'est montrée si prodigue ? Celles qu'avaient pressenties saint Anastase et saint Avit. **La Pucelle les connaissait ; elle ne rendait la vie à la France que pour la mettre en état d'en continuer le cours.**

CHAPITRE IV : LA PUCELLE ET LES DESTINÉES SURNATURELLES DE LA FRANCE.

I. Le saint royaume. - La Pucelle envoyée pour le ramener à la sainteté et aux œuvres de sa vocation.

II. La vocation de la France figurée par la conversion de Clovis ; célébrée à l'envi par les souverains pontifes, reconnue par les voyants du génie.

III. La force de la vocation dans la France. - Les particuliers et le peuple y restent fidèles, alors même que les pouvoirs politiques la méconnaissent ou la trahissent. - Chefs et multitudes l'accomplissent parfois sans le savoir.

IV. Les merveilles de la vocation dans la France catholique du dix-neuvième siècle.

I. Aux yeux de l'héroïne la France était le saint royaume. Dans ses lettres aux habitants de Troyes et au duc de Bourgogne, elle ramène cette appellation avec une affectation marquée. Dans sa première entrevue avec Baudricourt, elle affirme que son Seigneur veut que le Dauphin soit roi, et tienne *le royaume en commende*. Le mot *commende* ne s'appliqua, pensons-nous, qu'aux biens consacrés à Dieu, aux biens voués au culte divin. La France s'offrait donc aux yeux de l'envoyée céleste comme une terre sainte, qui devait plus particulièrement refléter la sainteté de Jésus-Christ son roi.

Voilà pourquoi, en même temps que Jeanne venait pour délivrer «le saint royaume» de l'oppression de l'étranger, elle venait y **prêcher une réforme**, et **demander la fin des iniquités qui avaient amené ses malheurs**. Ce point de la mission de Jeanne ne ressort pas seulement de la nature de cette mission même, il est attesté par des contemporains d'une autorité exceptionnelle. Tel Gerson. Le célèbre docteur nous fait connaître combien cette réforme était étendue, quand il nous dit qu'elle embrassait le roi, les princes du sang, les milices royales et communales, le clergé et le peuple, c'est-à-dire la nation tout entière. Il en résume le caractère en ces termes : elle tend tout entière à nous faire mener une vie bonne ; c'est-à-dire, continue-t-il, animée par la piété envers Dieu, la justice envers le prochain, la modération vis-à-vis de soi-même. Les trop courts détails qu'ajoute l'illustre chancelier, alors exilé à Lyon, ne font que montrer que c'était un **retour aux vertus chrétiennes** (*Procès*, t. III, p. 303-304).

La réforme fut fort incomplète ; et la libératrice ne put accomplir qu'une partie de sa mission. En paraissant sur le théâtre des événements, Jeanne augurait mieux de son pays. A ses yeux apparaissait, avec une France libre du joug anglais, une France libre des servitudes du vice, et par suite une France digne de reprendre la voie de ses glorieuses destinées. Jeanne indique clairement quelles sont ces destinées dans sa lettre de sommation aux Anglais. Après leur avoir demandé de faire raison à la Pucelle envoyée de par Dieu le roi du ciel, elle conclut : «Si vous lui faites raison, encore pourrez (vous) venir en sa compagnie, là où que les Français feront le plus beau fait d'armes qui oncques (jamais) fut fait pour la chrétienté».

Le Père de famille préparait un festin pour fêter le retour du prodigue. Ce festin est un fait d'armes encore inouï, mais il est POUR LA CHRÉTIENTÉ, en faveur de la chrétienté. La grande récompense réservée à la France revenue aux mœurs chrétiennes, c'est de frapper un grand coup pour le bien de ses sœurs les nations chrétiennes. **Cela revient de droit à la France** ; elle a ce privilège ; cependant, si l'Anglais est docile à la sommation, il pourra en récompense être admis à la fête. Tel est bien le sens de la phrase : «Si vous lui faites raison, encore pourrez-vous venir en sa compagnie, là où que les Français feront le plus beau fait d'armes, qui oncques fut fait pour la chrétienté».

Les stances que Christine de Pisan consacrait à l'héroïne, quelques jours après le sacre, respirent les plus vastes espérances, sur les merveilles qu'à la suite de Jeanne, la France devait accomplir «pour la chrétienté» (*Procès*, t. V, p. 16). *Détruire l'englescherie* est le moindre des hauts faits réservés à la Pucelle.

Le moment était pressant. Le Turk campait aux portes de Constantinople et ne devait pas tarder à y entrer. En Bohême les disciples de Jean Hus préludaient par leurs fureurs aux ruines que les sectaires de Luther et de Calvin devaient, dans le siècle suivant, amonceler dans l'Europe entière.

Christine ne voit dans l'expulsion de l'Anglais qu'une préparation à de plus grands exploits :

> C'est que la foi ne soit périe (ne périsse).

Jeanne doit arrêter les périls qui la menacent.

> En chrétienté et en l'église
> Sera par elle mis concorde :
> Les mécréants dont on devise (les Turks alors si menaçants)
> Et les hérites (hérétiques) de vie orde (honteuse)
> Détruira...
> Des Sarrazins fera essart (destruction)
> En conquérant la terre sainte...
> Là mourra Charles, que Dieu garde ;
> Ains qu'il meure fera tel erre (avant de mourir fera tel exploit) (*Procès*, t. V, p. 16).

Dans sa lettre au duc de Bourgogne, Jeanne lui montre **le Sarrazin à combattre**. La lettre aux Hussites se termine par cette menace : «Si vous vous endurcissez... attendez-moi avec la plus haute puissance humaine et divine pour vous châtier de vos crimes» (Ibid., t. V, p. 159).

Jeanne connaissait donc parfaitement la raison du miracle dont elle était l'instrument, la cause des prédilections de son Seigneur pour le saint royaume. C'est, comme nous l'a dit Mathieu Thomassin, «pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foi catholique, et la remettre du tout sus (la relever entièrement), et par ce (pour ce) Dieu ne le veut pas laisser perdre».

II. Les dix siècles du passé attestaient cette vocation de la France, constatée à l'envi par la voix des pontifes, des saints, des peuples et des grands voyants du génie. La conversion de Clovis avait été prophétique. Le Dieu de Clotilde lui avait donné la victoire ; mais avec le pacte implicite de disposer du bras du néophyte et des bras de son peuple.

Quand Clovis catéchumène, entendant le récit de la Passion, s'écriait : «Que n'étais-je là avec mes Francs !», l'instinct de la vocation le faisait parler. La passion du Christ se continue à travers les siècles dans l'Église ; les Francs de Clovis

devaient se trouver là pour y mettre un terme. Autre n'est pas la parole à la suite de laquelle il sonnait le boute-selle contre les Wisigoths ariens, persécuteurs des catholiques dans la Gaule méridionale : «Il m'ennuie, disait-il, de voir des hérétiques posséder les plus belles provinces des Gaules. En avant avec l'aide de Dieu» (Darras, t. XIV, ch. XI, p. 115).

Ennui divin, il devait passer à la nation. Les triomphes des ennemis du Christ devaient lui donner de ces sublimes nausées, qui la faisaient décrocher son épée, et renouveler les prodiges de la campagne, par laquelle Clovis en quelques semaines détruisait le royaume arien d'Alaric, délivrait ses frères cruellement opprimés, et fondait la France.

Les espérances de saint Anastase et de saint Avit se réalisaient. L'Eglise avait sa colonne de fer. Il le fallait bien pour que, moins d'un siècle après, notre premier historien national, saint Grégoire de Tours, pût appeler les exploits des Francs les gestes mêmes de Dieu par le bras des Francs : ***gesta Dei per Francos***.

«Ce n'est pas en vain, écrivait le pape Gélase II, ce n'est pas sans une admirable disposition que la Providence a placé la catholique France aux portes de l'Italie, et non loin de Rome ; c'est un rempart qu'elle ménageait à toutes deux» (Migne *Patr. Lat.,* t. LXXII, p. 700).

«O Francs, s'écriait quelques années plus tard le pape saint Étienne, tous les peuples qui ont recours à votre nation, devenue par le secours de Dieu la plus forte de toutes, trouvent le salut dans votre appui. Vous qui vous hâtez de secourir et de sauver ceux qui vous implorent, à combien plus forte raison, vous devez protéger contre leurs ennemis et le siège de la Sainte Église de Dieu, et le peuple de Rome».

Et encore : «O Francs, il est connu que parmi toutes les nations qui sont sous le soleil, la vôtre est la plus dévouée à l'apôtre Pierre. - L'Église que lui a confiée Jésus-Christ, ses vicaires vous en demandent la délivrance» (Labbe, t. VI, p. 16-37).

La liturgie reconnut ce ministère de la nation franque, et le consacra par une prière qui, avec les paroles par lesquelles les Papes la confirment, est pour nous le plus beau titre de noblesse.

On lit dans un missel du neuvième siècle (Voir le texte aux Pièces justificatives : A) :

«**Dieu Tout-puissant et Éternel, qui pour servir d'instrument à Votre divine volonté dans le monde, et pour le triomphe et la défense de Votre Sainte Eglise, avez établi l'empire des Francs, éclairez toujours et partout leurs fils de Vos divines lumières, afin qu'ils voient ce qu'ils doivent faire pour établir Votre règne dans le monde et que, persévérant dans la charité et dans la force, ils réalisent ce qu'ils auront vu devoir faire. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ vrai Roi de France. Ainsi-soit-il.**»

L'arianisme détruit en occident par les armes des Francs et par la piété des princesses franques qui avaient été s'asseoir sur les trônes où il régnait ; le paganisme contenu, refoulé au nord, les missionnaires protégés ; des princesses franques qui là encore avaient été des apôtres ; le mahométisme arrêté, tenu en échec, forcé de reculer ; et surtout l'indépendance des vicaires de Jésus-Christ assurée, garantie par la fondation définitive du pouvoir temporel de la Papauté : autant de titres qui justifiaient la prière que l'on vient de lire.

Rapporter la suite des actes par lesquels les Souverains Pontifes ont proclamé que la France était la couronne de l'Église et sa colonne de fer, ce serait grossir démesurément ce volume.

Une lettre de Grégoire IX à saint Louis nous dispensera de citer les autres. Voici en quels termes le grand pape résumait l'histoire de la France, alors depuis huit siècles sur la scène du monde. L'auguste vieillard a des accents vraiment lyriques.

«La tribu de Juda était la figure anticipée du royaume de France. Juda, la terreur et le marteau des ennemis d'Israël, mettait en fuite leurs puissants bataillons et les foulait aux pieds. La France, pour l'exaltation de la foi catholique, affronte les combats du Seigneur, en Orient et en Occident. Sous la conduite de ses illustres monarques, elle abat les ennemis de la liberté de l'Église.

«Un jour par une disposition divine elle arrache la terre sainte aux mains des infidèles ; un autre jour elle ramène l'empire de Constantinople à l'obéissance du siège romain. De combien de périls le zèle de ses monarques a délivré l'Église ! La perversité hérétique a-t-elle presque détruit la foi dans l'Albigeois, la France ne cessera de la combattre, jusqu'à ce qu'elle ait presque entièrement extirpé le mal, et rendu à la foi son ancien empire.

«La tribu de Juda n'a pas, comme ses sœurs, abandonné le culte du Seigneur, elle a au contraire soutenu de longs combats contre l'idolâtrie et l'infidélité : ainsi en est-il du royaume de France. Rien n'a pu lui faire perdre le dévouement à Dieu et à l'Église ; là l'Église a toujours conservé sa liberté ; la foi chrétienne y a toujours conservé sa vigueur ; bien plus, pour les défendre, rois et peuples de France n'ont pas hésité à répandre leur sang et à se jeter dans de nombreux périls...

«Nos prédécesseurs les Pontifes Romains, considérant la suite non interrompue de si louables services, ont dans leurs besoins pressants recouru continuellement à la France ; et la France persuadée qu'il s'agissait de la cause non d'un homme, mais de Dieu, n'a jamais refusé le secours demandé ; bien plus, prévenant la demande, on l'a vue venir d'elle-même prêter le secours de sa puissance à l'Église en détresse».

Ce tableau, résumé de huit siècles, inspirait au vieux Pontife la conclusion suivante (voir aux Pièces justificatives le texte de Grégoire IX : B) :

«Aussi nous est-il manifeste que le Rédempteur a choisi le béni royaume de France comme l'exécuteur spécial de ses divines volontés ; il le porte suspendu autour de ses reins en guise de carquois ; il en tire ordinairement ses flèches d'élection, quand avec l'arc de son bras tout-puissant il veut défendre la liberté de l'Église et de la Foi, broyer l'impiété, et protéger la justice».

Le petit-fils de saint Louis devait commencer une série d'attentats qui ternissent bien tristement l'éclat sans pareil de si magnifiques éloges. Mais la Papauté est mère ; elle a pour sa fille aînée des tendresses qui se font jour, même lorsque la

malheureuse égarée mérite les plus justes reproches.

L'exemple est d'aujourd'hui. L'encyclique dans laquelle, en février 1884, Léon XIII relevait les dispositions antichrétiennes qui s'édictent en France sous le nom menteur de lois, cette encyclique s'appellera dans le Bullaire : *Nobilissima Gallorum gens, la très noble nation des Francs*. On y lira, avec les éloges anciens, cette atténuation de nos prévarications récentes : «Elles furent un oubli de nous-mêmes ; et nos égarements ne furent jamais ni longs, ni universels : *si quodammodo Gallia oblita sui… nec diu, nec tota desipuit*».

Il n'y a donc pas d'interruption. Depuis le pape saint Anastase jusqu'à Léon XIII, les Papes proclament ce qui ressort du miracle de la Pucelle : la France a des destinées surnaturelles d'un ordre à part.

L'Orient, ce berceau du Christianisme, a fait écho à la voix des Pontifes, puisqu'il a fait du nom de Francs le synonyme de chrétiens d'Occident. Les voyants du génie ont parlé comme les Papes, alors même qu'ils ne nous appartenaient pas par la nationalité.

Dante appelait la France le grand arbre, dont l'ombre couvre la chrétienté tout entière. Pétrarque n'a pas, pour déplorer les malheurs de l'Italie, des accents plus émus et plus sincères que ceux qu'il consacre aux malheurs de la France, à la suite de la désastreuse défaite de Poitiers.

Shakespeare jette quelque part sur la scène anglaise ces deux mots qui en disent si long : «la France, ce soldat de Dieu».

«La France, le plus beau royaume après celui du Ciel», écrit le très docte protestant hollandais, Grotius.

Qui donc saurait parler de la France comme l'a fait le grand penseur chrétien du commencement de ce siècle ?

S'il nous appartient par la langue, - quand fut-elle plus française que sous la plume de Joseph de Maistre ? - il ne reçut de la France officielle que la proscription.

Fallait-il que la mission de la France fût à ses yeux éclatante comme le soleil, ainsi qu'il l'imprima plus tard, pour qu'il ait laissé tomber dans l'intimité le jugement que l'on va lire, au lendemain même du jour où les armées françaises, en conquérant la Savoie, venaient de lui enlever sa patrie, sa fortune, et de le jeter sans asile, lui et les siens, sur la terre étrangère ?

Le 28 octobre 1794, Joseph de Maistre écrivait : «Je vois dans la destruction de la France le germe de deux siècles de massacres... l'abrutissement irréparable de l'espèce humaine, et même, ce qui vous étonnera beaucoup, une plaie mortelle pour la religion» (*Lettres*, t. I).

Quoi de plus étonnant, quand on se reporte à la date d'un aveu si glorieux pour nous ? La France, alors sous le régime de la Convention, terrifiait le monde par le délire de son impiété et de son abrutissement.

Le penseur savait et disait qu'il ne fallait pas plus juger les peuples que les individus, par ce qu'ils font dans un accès de fièvre chaude.

III. Spectacle merveilleux ! force de la vocation divine ! la France accomplit souvent sa mission surnaturelle, en dehors de ses chefs, malgré ses chefs, contre ses chefs ; et ce qui est plus extraordinaire encore, il n'est pas impossible de voir chefs et multitude en faire les œuvres, sans le vouloir et sans en avoir conscience.

Le roi Philippe Ier était excommunié, quand la France se leva et fit la première croisade, la plus glorieuse de toutes. Le monarque n'y prit aucune part. On dit communément que ces saintes expéditions finissent avec saint Louis. C'est vrai si l'on parle des croisades entreprises par nos rois. C'est faux, si l'on parle des croisades faites par les fils de la France. En réalité, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Français pour la plupart, les continuent jusqu'au dix-huitième siècle.

Partout où sont engagées les grandes destinées de la chrétienté, on est sûr de trouver des Français. A ses sœurs en détresse, la fille aînée de l'Église, alors qu'elle ne courait pas ostensiblement à leur secours, envoyait toujours une poignée de ses plus valeureux fils. Arouet-Voltaire, l'ennemi juré de toutes les causes françaises, ne faisait-il pas sa cour à Catherine de Russie, en essayant de ridiculiser les héros qui étaient venus mêler le sang français au sang de la Pologne assassinée ?

Au seizième siècle, la politique astucieuse et flottante des derniers Valois livre-t-elle la France aux sectaires de Calvin ? le vieux sang des Francs vainqueurs de l'Arianisme bouillonne dans la masse de la nation. La multitude est désemparée ; la royauté est endormie ; la noblesse est plus qu'à moitié apostate ; la France catholique se suffit : elle forme la Sainte-Union, la Ligue catholique, le plus ordonné, le plus héroïque des mouvements populaires, en dépit de quelques inévitables et partiels désordres.

Par leur élan, les multitudes barrent l'accès du trône au Béarnais protestant ; par leurs luttes héroïques, elles consacrent le principe de Jeanne d'Arc que seul, le sacre, c'est-à-dire le dévouement à la Foi, fait un roi de celui que la naissance ne fait que mettre sur le chemin du trône. Du fils de la fanatique Jeanne d'Albret, la Ligue fera Henri IV, le bras droit de Clément VIII et de Paul V dans une multitude d'affaires épineuses ; du fils de la meurtrière de tant de prêtres et de tant de religieux, elle fait l'apologiste, le bienfaiteur de la Compagnie de Jésus, à laquelle le nouveau converti confia sa conscience, l'éducation de son fils, et son cœur après la mort.

De quels poids ne pesait pas, auprès du premier Consul, la pensée de l'héroïque Vendée, quand il signait le Concordat ?

1848 et 1850 sont d'hier. Le sentiment de la vraie France fait décider l'expédition de Rome par la seconde république. Il fait rester lettre morte la lettre à Edgar Ney, et quand la néfaste guerre d'Italie vient révéler à tous qu'on veut hypocritement réaliser un plan qu'on n'ose pas avouer tout haut, on voit surgir Lamoricière, Pimodan, les vaincus de Castelfidardo non moins glorieux que les vainqueurs de Mentana.

Jeu de la divine Sagesse ! céleste obstination à se servir d'un outil prédestiné, alors même qu'il est le plus rebelle ! la France politique, ouvertement antichrétienne, et constitutionnellement athée, a continué sans le vouloir à écrire les

gestes de Dieu.

A quelle époque la France a-t-elle porté à l'Islamisme des coups plus mortels que dans le siècle où elle a enlevé à sa domination politique l'Algérie, la Tunisie, la Grèce ; que lorsqu'elle a percé l'isthme de Suez ; qu'elle a forcé le sultan à reconnaître les droits politiques des Chrétiens, qu'elle a couvert l'empire turc de collèges, d'hôpitaux, d'écoles et de tant d'œuvres de propagande catholique ?

Quand, à travers les superstitions païennes, la France ouvrit-elle à l'Évangile des portes aussi larges que lorsqu'elle a incendié le palais du fils du Ciel, forcé les ports du Japon, signé le double traité de Tien-Tsin, conquis la Cochinchine et le Tonkin, et bloqué Madagascar ?

Dieu fait donc servir à l'exécution de ses desseins des ouvriers prédestinés, mais en révolte contre l'honneur de coopérer avec Lui. Ils ne veulent pas être des collaborateurs intelligents ; ils seront des manœuvres involontaires, faisant un travail pour lequel ils ne méritent ni honneur, ni salaire d'aucune sorte. Ouvrir la porte à l'Évangile n'a pas été le but des expéditions et des œuvres qui viennent d'être rappelées. Et cependant la porte a été et demeure ouverte par les mains de ceux qui ne veulent pas comprendre qu'il n'existe pas de fonction plus haute, après celle de l'annoncer et de le signer de son sang.

La force de la vocation surnaturelle de la France est telle, qu'elle force l'impiété maîtresse du pouvoir politique, à se donner les plus palpables démentis, à protéger au dehors ce qu'elle veut anéantir au dedans.

La satanique Convention a pris en mains dans l'Orient la défense des Catholiques et des Chrétiens, tandis qu'en France elle les envoyait par milliers à l'échafaud. Le fou furieux qui a dit : «Le cléricalisme, voilà l'ennemi», mettait dans la clientèle de la France les Chrétiens lointains pour lesquels le cléricalisme, c'est-à-dire l'amour du prêtre, est la souveraine loi. Il disait cyniquement que sa fameuse maxime n'était pas pour l'exportation.

Les héritiers maçonniques de son établissement protègent, et, dit-on, secourent parfois comme missionnaires des religieux dont ils ont forcé les demeures, ainsi que l'on force des repaires de malfaiteurs. Malfaiteurs eux-mêmes, s'ils protègent des malfaiteurs à l'étranger ; plus malfaiteurs encore si, contre toute équité, ils ont jeté à la rue des innocents et des hommes dignes de tout respect.

Mais voyons plus beau spectacle ; la force de la vocation dans la vraie France, la France catholique du dix-neuvième siècle.

IV. Depuis plus de deux siècles, une immense puissance semble avoir été accordée en France au génie du mal.

Un prince tout-puissant, qui d'ailleurs n'eut jamais voulu rompre avec Rome, prenait en 1661 le gouvernement de son royaume, avec les dispositions que nous fait connaître le témoin le plus compétent de son long règne.

Bossuet parlant de Louis XIV disait : «Aussitôt que le roi a pris le gouvernement de son royaume… *on a eu cette politique d'humilier Rome et de s'affermir contre elle ; et tout le conseil a suivi ce dessein*» (Ledieu, *Journal*, t. I, p. 8).

Il y avait près de quarante ans que ce système était appliqué, quand l'évêque de Meaux tenait pareil langage (1700). Il y a bien de quoi justifier le jugement de de Maistre : «Jamais roi de France depuis Philippe le Bel n'a donné au Saint-Siège plus de chagrins que Louis XIV» (*De l'Église gallicane*, liv. II, ch. I).

Tout, jusqu'à la science ecclésiastique, dut se plier, et finit par se plier pour humilier Rome, et affermir contre les successeurs de saint Anastase et de Grégoire IX le monarque habitué à une flatterie, *qui finit par devenir un culte et une sorte d'adoration* (id.).

Les Papes prédirent dès lors ce qui ne manqua pas d'arriver. **Le Jansénisme, ce calvinisme déguisé**, quoique détesté par l'absolu potentat, **se répandit sur la France, et y attaqua les sources mêmes de la vie chrétienne.**

Bientôt toutes les erreurs eurent le champ libre sur ce pays de France qui ne tenait presque plus au centre de l'Unité. C'est l'histoire du dix-huitième siècle.

L'impiété entoure le trône, s'empare de toutes les forces vives, et les tourne contre la foi.

Devenue maîtresse, elle frappe un coup si retentissant que le monde n'en entendit jamais de pareil. L'édifice religieux et politique élevé par plus de quatorze siècles est soudain jeté à bas de toutes pièces, et noyé dans le sang.

C'est la révolution. La révolution a tenté ce que le monde n'avait jamais cru possible : **former un État sans Dieu**.

Elle a surtout poursuivi, tantôt ouvertement, tantôt hypocritement, le Dieu qui aime les Francs, le Dieu de la vieille France, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La révolution est fille de l'infâme entre tous les infâmes, qui osa bien lui vouer comme une haine personnelle, et l'appeler d'un nom qui retombe d'un poids plus lourd que les mondes, sur celui qui osa bien le lui appliquer.

Les vœux du vil scélérat furent un moment accomplis. Le nom à jamais béni fut à peu près chassé de ce qu'il appelait «la bonne compagnie». Il ne fut plus adoré que par ce que le monstre ose bien appeler «la canaille», c'est-à-dire les multitudes. Il était, selon ses vœux, «abandonné aux cordonniers, aux laquais et aux servantes qu'on n'a jamais prétendu éclairer ; c'est le propre des apôtres».

Tel est le langage que l'affreux cynique tenait dans l'intimité de sa correspondance[1].

La «bonne compagnie» - genre Arouet-Voltaire - fit ce qu'elle appelle des lois. Étouffer savamment le souffle chrétien, c'est le but. Les prétendues lois ont été appliquées par des hommes qui pour la plupart avaient pratiquement apostasié la Foi.

C'est l'ouverture, c'est la première moitié du dix-neuvième siècle ; c'est le dix-neuvième siècle tout entier. Les hommes, ostensiblement et pratiquement chrétiens ne sont guère venus s'asseoir dans les hautes régions du pouvoir.

---

[1] Lettres de Voltaire à Diderot, 25 sept. 1762 ; à D'Alembert, 9 janvier 1765, et 2 sept. 1768. Voir l'œuvre magistrale de M. le chanoine Maynard : *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, t. II, liv. IV, ch. IV.

Et, cependant, que s'est-il passé ? que n'a pas fait, que ne fait pas tous les jours l'Église de France, dépouillée, enchaînée, moins libre que l'antique synagogue captive de l'Assyrien, ou que l'Église aux temps de la persécution des premiers âges ?

L'Église de France a purifié les sources de sa vie : la doctrine, la pratique des sacrements, des éléments mortels qui y furent déposés, dans les temps où l'on eut pour politique «d'humilier Rome et de s'affermir contre elle».

Elle a reconquis une place dans le monde des sciences, des lettres et des arts, d'où elle avait été chassée. Ce n'est plus que la plus vile plèbe, qui se trouve là comme ailleurs, qui ose y faire entendre le langage d'Arouet.

Le souffle chrétien, s'échappant par les fissures qu'on a été contraint de lui laisser, a fait des merveilles. Il a fait sortir des ruines entassées par la révolution tout ce qui était digne de vivre ; et n'a laissé dans le tombeau que les institutions gangrénées par le Jansénisme, le Césarisme, ou l'impiété voltairienne.

Quand la terre de France compta-t-elle plus de Carmels, plus de Visitations ? Quel est l'ordre religieux ne méritant pas de mourir qui n'ait reverdi et refleuri ? Que de fondations nouvelles, pleines de sève, en dépit des efforts de l'impiété qui tente de suprêmes efforts pour les déraciner !

Quand la France très chrétienne a-t-elle montré plus de vitalité ? Au dedans elle soutient une lutte acharnée contre l'impiété attachée à ses flancs, qui par astuce et par violence cherche à lui porter des coups mortels ; et il lui reste assez de force, non seulement pour résister, mais pour vivifier le monde par ses œuvres !

Quand la France a-t-elle fourni à l'Apostolat de si nombreuses légions ? Quelle est la contrée de la terre qui ne possède pas des institutions chrétiennes, d'origine française, desservies par l'Apostolat français ? **La France envoie partout des missionnaires** des deux sexes. On les trouve dans les îles de l'Océanie et de la mer Égée, au centre de l'Afrique et dans les régions du Pôle, à Thessalonique et à Pékin, à Alexandrie, et aux États-Unis, à Valparaiso et à Agra.

Les contrées les plus catholiques lui demandent ses sœurs de charité ; et il n'y a pas jusqu'au centre de la vie catholique, jusqu'à Rome elle-même, qui ne veuille des religieuses françaises.

La France très chrétienne jette ainsi partout cette **surabondance de vie chrétienne**, dans un siècle où Arouet s'était promis que le Christ aurait beau jeu. Par les mains de ses fils, la France du dix-neuvième siècle couvre la terre d'églises, d'hôpitaux et d'écoles chrétiennes.

Les héros et les héroïnes partent, tombent et meurent ; et les légions sont toujours plus nombreuses. Les frères et les sœurs les suivent d'un œil d'envie, et sont heureux d'avoir une part à leur apostolat.

La France très chrétienne du dix-neuvième siècle paie un triple impôt. Le premier, on le lui extorque pour salarier des institutions qu'elle abhorre : écoles d'enseignement antichrétien, théâtres, temples et synagogues de l'erreur. Les deux autres, elle se les impose d'elle-même, pour l'apostolat à l'intérieur et à l'extérieur.

C'est à ses frais qu'elle bâtit des écoles de tout degré, qui, grâce à une liberté relative, combattent les sources empestées d'un enseignement qu'elle solde sans en vouloir. Au bout de quelques années, ces écoles sont plus spacieuses et plus belles que celles que son ennemie lui a ravies, et qu'elle ne sait pas même entretenir. Elle bâtit des églises et des sanctuaires, refuges de l'art dans notre siècle. On lui enlève ses fondations charitables ; on en gaspille les fonds dans des administrations aussi inhabiles à bien gérer, qu'impuissantes à créer. Sans jamais se lasser, la France très chrétienne en fait sortir de nouvelles de son sol prédestiné.

Et c'est vers elle que se tournent les malheureux de tout l'univers ! C'est à sa générosité que toutes les infortunes du monde adressent un appel toujours entendu ! Dotation royale de l'Apostolat catholique, œuvre de la Sainte-Enfance, dotation pour couvrir la pauvreté du Vicaire de Jésus-Christ, son grand cœur verse et verse encore ; il prend toujours la première place, quand il faut donner et se dépenser.

Quel est donc ce mystère ? Le mystère qui explique le miracle de la Pucelle ; celui que voyait Thomassin, quand il écrivait : «Sache un chacun que Dieu a aimé et aime le royaume de France et l'a spécialement élu pour Son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte Foi catholique et la remettre du tout sus (la relever) et par (pour) ce, Dieu ne le veut pas laisser perdre».

CHAPITRE V : LA PUCELLE TYPE VIVANT DE LA FRANCE TRÈS CHRÉTIENNE.

I. La Pucelle, idéal vivant du vrai caractère français ; ce caractère est un reflet de ce qu'il y a de plus frappant dans le Sauveur. - La Pucelle, idéal de la virginité française.

II. La Pucelle, idéal de la belle France guerrière.

III. Du véritable esprit français.

IV. Pourquoi la Pucelle est tirée de la classe agricole, pourquoi elle est sans lettres.

I. En formant la vierge guerrière, Jésus-Christ semble avoir réalisé l'idéal d'après lequel Son amour a voulu pétrir la France très chrétienne ; Il a concentré dans la Pucelle les dons divins départis à notre race. **La Pucelle est la France personnifiée** ; en nous montrant la libératrice, Jésus-Christ semble dire à la France : «Vois ce que Mon cœur veut te faire ; connais-toi telle que tu sors de Mes embrassements ; la Pucelle c'est toi».

N'est-ce pas la France très chrétienne que cette fille à la fois ouverte et réservée, dans laquelle on ne sait pas ce qu'il faut plus admirer, de la candeur, de la naïveté ou du bon sens ? Elle est vive, alerte, et cependant profondément recueillie ; très simple et très noble ; spirituelle, parfois ironique, et toujours pleine de courtoisie ; elle est surtout compatissante, complètement oublieuse d'elle-même ; dévorée par le besoin de se sacrifier.

Telle est bien la France très chrétienne. Jésus-Christ a voulu imprimer sur Sa fille aînée, plus que sur aucune autre, les traits de Son divin visage. Ce n'est pas un nom dénué de signification que celui de très chrétienne que lui ont donné les âges passés. Elle le fut ; elle le redevient, sitôt qu'elle est rendue à elle-même et délivrée des bandits qui se servent de ses bons instincts pour la tromper, la surprendre et la garrotter.

Jésus-Christ est sans doute la sagesse infinie revêtue de notre chair ; mais Il en est surtout la charité infinie, qui se donne et se répand sur le monde ; Il est Jésus, le Sauveur, qui rachète à Ses propres dépens, pour le bonheur de briser des fers et de faire d'éternels heureux.

Ce fut tellement le caractère de la France très chrétienne, que ses envieux et ses ennemis osent bien lui en faire le glorieux reproche. N'est-ce pas ce à quoi se réduit le sublime travers qu'on lui a imputé, celui de se battre pour l'honneur ? Vaut-il mieux se battre pour des appétits et pour se donner meilleure et plus abondante pâture ? Puisque chacun est libre de se coter ce qu'il croit être sa valeur, ne pouvons-nous pas accepter que les autres estiment qu'il suffit du métal pour payer leur sang, et nous réserver monnaie d'autre espèce ?

La Pucelle ! tout le monde comprend ce terme générique devenu un nom propre, tout comme l'on comprend cet autre, la Vierge. Grâce à deux synonymes qui rendent toute confusion impossible, la virginité a donné son nom à la libératrice de la France, comme elle l'a donné à la libératrice du genre humain.

Cette glorieuse similitude n'est pas la seule. Parmi les rapprochements qu'il est permis de faire entre la Vierge de Nazareth et la Vierge de Domremy, aucun n'est mieux constaté que le suivant. De la Vierge de Domremy comme de la Vierge de Nazareth, s'exhalaient d'angéliques parfums. Sa simple vue dissipait toute ardeur malsaine et faisait disparaître jusqu'à l'ombre des pensées perverses.

Ce lis si odorant a embaumé la cour et les camps ; il a fleuri dans ce quinzième siècle justement appelé le tombeau des mœurs ; il a ramené à la pureté d'une vie chrétienne ces Armagnacs souvent si barbares et si dissolus !

C'est là encore un des privilèges de la virginité française. Elle répand les émanations du lis là où avant elle elles ne furent jamais odorées. Sous la garde de la charité, elle va jusque dans les camps et au milieu des contrées païennes et infidèles ; elle ouvre des chemins où la virginité des autres pays n'avait pas osé s'aventurer avant elle, et où elle n'ose guère la suivre. Dans notre siècle si dissolu, lui aussi, les sœurs de la Pucelle forment des légions ; on les appelle filles de la Charité, sœurs de Saint-Joseph de Cluny, religieuses Trinitaires, petites Sœurs des pauvres, et de cent autres noms bénis.

II. La Pucelle est **l'idéal de la France guerrière**, au service de saintes causes du Christ. La belle France guerrière, c'est la chevalerie. La France doit à cette grande institution un de ses plus glorieux surnoms, celui de chevaleresque.

Or n'est-ce pas la chevalerie même, soudainement incarnée, que la Pucelle si gracieuse sur son noir destrier et sous son armure blanche ? lion dans le combat, infatigable dans les labeurs de la guerre, au point de passer six jours sans quitter même de nuit une seule pièce de son attirail militaire ; si dure aux blessures qu'un trait lui traverse l'épaule de part en part, fait couler son sang et ses larmes, et ne lui fait pas quitter le champ de bataille. Agneau après la victoire, elle pleure sur tant d'ennemis qui jonchent le champ de la lutte, descend de cheval pour protéger un obscur soldat anglais que l'on meurtrit brutalement, appuie sur ses genoux la tête du pauvre blessé, et lui prodigue les suprêmes consolations de la foi.

La Déborah antique disait : «Mon cœur aime les chefs d'Israël : ô vous qui spontanément vous êtes offerts au péril, louez le Seigneur». Autres n'étaient pas les sentiments de la Déborah française. «Elle vénère le roi, et affectionne beaucoup la noblesse», écrivait un des premiers personnages de la cour de Chinon. Par là encore la Pucelle représente la vieille France **si attachée à ses rois et aux nobles, vraiment dignes de leur titre.**

Mais Jeanne avait des préférences ; elles étaient **pour les pauvres, les faibles et les opprimés** ; elle ne savait pas se défendre des importunités de leur misère ou de leur enthousiasme. «C'est pour eux que je suis née», disait-elle. L'essence de la chevalerie n'est pas différente. Un proverbe en résumait ainsi les devoirs : «Office de chevalerie est de maintenir la foi catholique, femmes veuves et orphelins, et hommes mésaisés et non puissants». Ou encore : «Prêtres pour prier Dieu, laboureurs pour cultiver la terre, et chevaliers pour les défendre».

III. La Pucelle est le type de **la belle intelligence française**, formée à l'école du Christ ; pleine de rondeur, de bon sens, de naïveté ; abondant en saillies vives et inattendues.

Sa langue a les accents de la langue de Joinville, de saint François de Sales et de Henri IV. Il n'en est pas de plus française, je veux dire qui reflète mieux la belle nature française.

Spectacle unique dans les annales humaines ! la plus simple, la plus ignorante des paysannes doit pendant trois mois tenir tête à ce que l'esprit de sophisme et de chicane compta jamais de plus retors, à l'élite des docteurs de l'Université de Paris, travaillée alors d'une fièvre de schisme telle, qu'il faudra près de cinq siècles et le concile du Vatican pour renverser l'échafaudage de subtilités qu'elle élaborait en ce moment.

Faire mourir Jeanne n'était rien ; il fallait la faire paraître coupable, la flétrir, et détruire le sceau divin imprimé sur sa personne, et par suite sur la cause qu'elle défendait. L'Université de Paris, aussi antipapale qu'antifrançaise, y déploya toutes ses ressources.

La jeune paysanne, qui n'a pas vingt ans, est là, sans conseil, en face de la toute-puissance anglaise, qui la torture savamment dans son corps, en face du savoir dévoyé et hypocrite qui la torture plus savamment encore dans son esprit. On la promène sur les matières les plus ardues ; les questions les plus captieuses lui sont posées. La jeune fille se meut à l'aise au milieu de ces traquenards. On dirait l'oiseau volant au-dessus des pièges, ne les effleurant que pour les renverser d'un coup d'aile.

«Tu seras délivrée par grande victoire», lui avaient dit les saintes. Rien de plus vrai : Jeanne ne fut jamais plus grande et plus belle. **Impossible de faire éclater plus d'à-propos, de justesse, de hardi courage, de prudence, de naïve candeur, de réserve, de piété, de céleste sagesse, et elle reste toujours la simplicité même.**

IV. L'idéal de la France très chrétienne semblait avoir pris chair et sang.

Pour que la personnification fût plus étendue et plus significative, Jésus-Christ n'a pas tiré ce type des hautes conditions. On aurait été tenté d'attribuer à elles seules des qualités et des dons qui sont le patrimoine de toutes les classes de la nation, quand elles sont fidèles à Jésus-Christ. Où ces qualités sont-elles plus vraies et plus profondes ? Où la France très chrétienne apparaît-elle plus belle, en haut ou en bas ? Ceux qui voient de près et sans prévention les grands et les petits pourraient être embarrassés pour répondre. Jésus-Christ a voulu que la jeune fille destinée à symboliser la belle France sortît de la classe la plus nombreuse, de celle qui offre le fond le plus résistant et le plus riche de la nation, de la classe agricole.

Il fallait montrer à quelle source la nature française se pare et se colore des traits ravissants qui étaient devenus son caractère national. La plus grande et la plus belle des Françaises ne recevra pas l'ombre de culture littéraire, même la plus élémentaire ; elle ne saura ni A ni B ; **elle devra tout à sa foi de chrétienne et aux dons surnaturels qui l'embellissent**.

En même temps qu'elle résume la France de Jésus-Christ, elle doit être opposée à l'ennemi qui s'apprête à la ravager, et à détruire le principe même des dons qui la font si belle. **Cet ennemi c'est le naturalisme.**

Voilà pourquoi Jeanne, personnification des prédilections de Jésus-Christ pour la France, est une des plus belles personnifications du surnaturel catholique.

Le surnaturel catholique resplendit dans la Pucelle dans d'immenses proportions et avec un éclat qui s'impose, même aux regards les plus obstinés à ne pas le voir et à le nier.

LIVRE II - LA PUCELLE RADIEUSE ET IMMENSE APPARITION DU SURNATUREL.

Le surnaturel déborde de la céleste histoire ; il est l'histoire même de la Pucelle ; sous quelque aspect que l'on considère la jeune fille, le surnaturel s'impose.

Dans la vie privée Jeanne est le surnaturel, parce que, autant qu'il est permis de le dire, avant le jugement définitif du Saint-Siège, la Pucelle est une sainte.

Le surnaturel est l'explication qu'elle donne des merveilles qu'elle accomplit ; elle se présente comme surnaturellement suscitée, dirigée et conduite par le Ciel tout entier.

Le surnaturel la fait admettre par le parti national ; elle possède à un haut degré le don de prophétie.

Dans la vie guerrière, le surnaturel apparaît sous les aspects les plus variés et les plus éclatants.

Nulle part peut-être, il ne brille plus que dans les circonstances de son supplice. Ce supplice, ce martyre, sont la reproduction du supplice du Libérateur du genre humain, la plus approchante, pensons-nous, qu'on lise dans les annales humaines.

La preuve de ces cinq assertions fait tout l'objet de ce second livre.

CHAPITRE I : LE SURNATUREL DANS LA VIE PRIVÉE DE LA PUCELLE.

I. Les vertus théologales. - Sa foi. - Son espérance. - Sa charité.

II. Les vertus morales : prudence, justice, mortification, force et magnanimité.

I. Dans la vie privée, à Domremy, à la cour, dans les camps, dans sa captivité, sur le bûcher surtout, Jeanne manifeste les vertus de la sainte ; elle en a les pratiques les plus hautes et les mieux approuvées.

C'est en vain que le plus hypocrite des tribunaux veut entacher la foi de l'innocente jeune fille, et par des questions ambiguës cherche à lui arracher des paroles sur lesquelles il puisse échafauder une sentence assassine. Cette foi éclate en accents de piété, de soumission, de dévouement à la véritable Église, dont le sanhédrin de Rouen usurpe le titre et l'autorité. Rien n'est plus orthodoxe que les explications de l'accusée.

Combien de fois a-t-elle dit qu'elle serait «*bien courroucée* d'aller contre la foi chrétienne que notre Sire a commandée», que s'il y avait à sa charge quelque acte ou quelque parole qui fût contre la foi chrétienne, «elle le bouterait dehors» (*Procès*, t. I, cf. p. 162-166-174, etc.) ; «qu'elle aime l'Église et voudrait la soutenir de tout son pouvoir». Avec quel amour elle en appelle au Pape, au concile, à une assemblée où il y aura des clercs des deux partis, et non exclusivement acquis à l'Anglais !

Il n'y a **pas l'ombre d'une superstition dans ses pratiques**, et quel que soit son désir d'être délivrée de captivité, elle jure qu'elle ne voudrait jamais l'être par l'intermédiaire du mauvais (*Procès*, t. I, p. 296).

Un principe de foi lui a fait entreprendre les œuvres merveilleuses qu'elle a accomplies ; elle n'a pas voulu résister aux ordres que le ciel lui intimait. Dire avec la libre pensée qu'elle a coloré des ardeurs de sa foi les sublimes desseins de son patriotisme, c'est la calomnier, et outrager le bon sens. Jeanne n'a cessé d'affirmer qu'elle aurait préféré être tirée à quatre chevaux (Ibid., p. 74), plutôt que d'entreprendre d'elle-même une œuvre qui, si elle n'avait pas été divine, eût été le comble de la démence. A la Pucelle s'applique, toute proportion gardée, la parole dite à la Vierge : «Heureuse parce que vous avez cru».

Quel désir du ciel ! Elle pleure quand les messagers la quittent, parce qu'elle a le regret de ne pouvoir pas encore les suivre dans les éternels parvis. Les habiter un jour est son unique espérance ; elle n'a pas demandé d'autre bien personnel à ses saintes ; elle en a reçu d'elles l'assurance ; et cette promesse, faite aussi à quelques âmes privilégiées, est l'unique trésor de son âme.

Inébranlable est sa confiance en Dieu. C'est du secours divin qu'elle attend tout le succès de ses entreprises ; il n'est pas d'obstacle qu'elle n'espère vaincre, forte de la promesse qui lui a été faite de l'appui du bras tout-puissant.

Quel éloignement de tout péché ! quel soin de se purifier des plus légères offenses ! Elle se confesse ordinairement tous les jours, souvent avec une grande abondance de larmes ! L'adorable sacrifice est le soleil de sa vie. Durant sa carrière publique, elle prend ses mesures pour y assister avant d'aller au combat ; et les ardeurs de son cœur à la vue des divines espèces s'épanchent en sillons de brûlantes larmes, ruisselant sur son visage transfiguré.

L'amour qu'elle a pour Dieu lui fait aimer jusqu'à l'envahisseur. Si elle déteste dans l'Anglais l'ennemi de son pays, elle aime le chrétien. Elle ne le combat qu'après l'avoir sommé au nom du ciel d'avoir à repasser la mer ; et rien n'est plus touchant que les larmes qu'elle donne aux âmes de ceux qui, sans s'être confessés, sont tombés sur le champ ennemi.

On verra **avec quel zèle elle bannissait le péché de parmi les siens**.

II. Cette vie, miracle permanent, est pourtant marquée à un très haut degré de toutes les précautions de la prudence et du bon sens chrétiens. Ce n'est pas du premier coup que l'enfant a cru à la mission inouïe qui lui était donnée. Elle ne s'est rendue qu'aux marques les plus multipliées et les plus vraies qu'elle n'était pas le jouet de l'esprit de mensonge. Elle fait profession de ne croire aux révélations surnaturelles que sur bons signes.

Il a été dit que **son don de chasteté** était tel qu'il se communiquait momentanément aux plus libertins, et que la seule vue de Jeanne dissipait toute pensée amollissante ; et cependant il n'est pas de précautions compatibles avec sa mission que ne prenne la jeune fille. Elle est **martyre de sa prudence virginale**, puisqu'elle est condamnée pour n'avoir pas voulu quitter ses vêtements d'homme, sauvegarde plus indispensable encore dans les prisons anglaises qu'au milieu du camp français.

Gerson admirait comment, tout en promettant un secours miraculeux, elle exigeait en hommes et en armements le concours que Charles VII pouvait lui prêter. Un de ses proverbes était : *Aide-toi, Dieu t'aidera* ; ou encore : *Les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire.*

Quelle partie de la **justice chrétienne** a-t-elle négligée ? La fréquentation des églises et des sanctuaires fait ses délices. La libre pensée ose bien dire que l'héroïne était loin des étroites et mesquines pratiques d'un ascétisme vulgaire, et elle ose bien parler de son côté *mondain*. C'est mentir à l'histoire et caricaturer Jeanne d'Arc. Quoi de plus étroit et de plus mesquin, aux yeux de la libre pensée, que de se jeter à genoux au milieu des champs, tandis que non loin jouent des compagnes et des jeunes gens de même âge ; de se prosterner durant de longues heures devant les images de la bienheureuse Vierge Marie et des saints, tantôt le visage contre terre, tantôt les yeux immobiles et levés vers le ciel ; d'interrompre son sommeil pour assister à de longues psalmodies qu'on ne comprend pas ; d'aimer à faire brûler des cierges ? Autant de pratiques chères à la libératrice, comme elles le sont à l'Église.

Y a-t-il rien de moins mondain que les occupations d'une paysanne, fille de petits cultivateurs ? Aller au labour, sarcler les blés en herbe, filer et coudre ? Jeannette s'y portait avec ardeur. A Domremy, elle était connue pour sa diligence au travail aussi bien que pour sa piété. Les jeunes gars de Domremy lui faisaient le reproche dont rougit pour elle la libre pensée. Elle était trop dévote pour aller aux églises ; elle n'aimait pas assez la danse, à laquelle elle ne se prêta plus, ou fort rarement, après les premières apparitions, c'est-à-dire après ses douze ans révolus.

Jamais fille plus **obéissante**. Elle n'a désobéi à ses parents que lorsqu'ils voulurent, en la fiançant, lui faire transgresser son vœu de chasteté, ou l'arrêter dans la mission que le ciel lui donnait de relever la France. En tout le reste elle était si docile, si accomplie, que les châtelains du voisinage de Domremy s'écriaient : «Que nous voudrions avoir pour fille pareille perfection !»

La libre pensée ose dire encore qu'elle était loin des *maussades rigueurs* d'un ascète ! et l'enfant jeûnait dès l'âge de douze ans ! Tous les témoins de sa vie sont unanimes pour dire qu'elle portait la **tempérance** et la **sobriété** à des limites incroyables. «Elle ne mangeait ni ne buvait, tant peu elle prenait», écrit le greffier de la Rochelle.

Où trouver **pareille force d'âme** ? Les guerriers les mieux trempés ne sauraient lutter en courage avec cette jeune fille de dix-sept ans, qui, comme on l'a vu, passe six jours entiers, sans quitter, même de nuit, une seule pièce de son armure ; qui sent une flèche lui percer l'épaule de part en part, faire couler son sang et ses larmes, et ne quitte pas le champ de bataille.

Que dire de sa **magnanimité** ? Mal secondée, contrecarrée, trahie peut-être par les siens, elle s'obstine à poursuivre le dessein auquel Dieu l'appelle.

Les tortures indicibles de la prison ne l'abattront pas plus que les fatigues des combats, ou les défaillances de ceux qu'elle venait délivrer. Seule, durant cinq mois, sans conseil humain, sans une voix amie, privée du réconfort divin des sacrements et des cérémonies saintes, traitée comme une excommuniée et une Sarrasine, en proie dans son cachot à des brutalités quotidiennes, en face, durant d'interminables interrogatoires, de ce que le sophisme et le pharisaïsme réunissent de plus astucieux, l'enfant, qui ne sait ni A ni B, est plus forte que la double puissance du glaive et du faux savoir conjurés pour la faire démentir.

On peut la brûler, mais non lui arracher une vraie rétractation.

Ce n'est là qu'une légère esquisse des vertus de la Pucelle dans la vie privée. Qui oserait dire que la nature peut s'élever jusque là ?

CHAPITRE II : LE MONDE SURNATUREL DANS L'HISTOIRE DE LA PUCELLE.

I. Le monde surnaturel tout entier dans l'histoire de la Pucelle. – Pourquoi ? - La bienheureuse Vierge Marie. - Notre-Dame de Bermond. - Notre-Dame du Puy ; la place qu'elle occupe dans l'histoire de la Pucelle.

II. La place qu'y tient saint Michel. - Le conseil surnaturel.

III. Les saintes. - Les saints nationaux : saint Remy, saint Martin, saint Denis.

I. Le monde surnaturel intervient tout entier dans l'histoire de la Pucelle. Elle disait à ses prétendus juges : «Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la Vierge Marie, tous les benoîts saints et saintes du Paradis, et (de par) l'Église victorieuse de là-haut et de leur commandement»[1].

Quoi d'étonnant ? L'enfant portait avec elle les destinées de la France, si étroitement liées avec celles de l'Église d'ici-bas ! **Jésus-Christ allait ressusciter visiblement Son royaume de France**. Plus l'instrument était faible et l'œuvre immense, plus, semble-t-il, devaient être multipliés les instruments invisibles de Ses volontés.

La bienheureuse Vierge Marie prépara la libératrice dans le sanctuaire rustique de Bermond. C'est le lieu de délices de Jeannette ; là, et non sous le *beau mai*, se trouve la véritable fée qui ravit le cœur de la jeune fille. Elle se rend à l'ermitage tandis que ses compagnes folâtrent sous l'arbre touffu ; parfois elle quitte les champs, et à la dérobée elle court à Bermond ; chaque samedi, Domremy voit l'adolescente accompagnée de sa sœur et des compagnes qu'elle a pu recruter, prendre le chemin de l'oratoire. On y prie, on y chante probablement, sûrement on y fait brûler des cierges, ainsi que l'attestent de nombreux témoins.

A toutes les étapes de sa carrière, Jeanne nous est montrée comme affectionnant de préférence les sanctuaires et les autels dédiés à la Reine des cieux, qui est en même temps **la Reine de France**.

Cela devait être. Notre-Dame était l'espérance des foules qui ne voulaient pas devenir anglaises. Elles attendaient de sa miséricordieuse intervention le miracle qui devait mettre fin à leurs maux et ressusciter la France. Elles se portaient au plus national de ses sanctuaires, à **Notre-Dame du Puy**. Elles espéraient le secours d'en haut à la suite du grand jubilé qui s'y célèbre toutes les fois que la solennité de l'Incarnation coïncide avec celle de la Rédemption, c'est-à-dire lorsque le 25 mars tombe le Vendredi Saint. Or la coïncidence devait avoir lieu en 1429. Charles VII, pour favoriser le concours et prévenir les accidents d'étouffements de presse, nombreux dans les jubilés précédents, avait obtenu du pape Martin V que le Grand Pardon aurait une durée qu'il n'avait pas eue encore. Ouvert le 25 mars, il ne devait se clore que le 3 avril.

[1] *Procès*, t. I, p. 175-176. - Les sources sont indiquées seulement pour les passages plus significatifs.

Jeanne, alors aux prises avec les docteurs de Poitiers qui lui demandaient les preuves de sa mission, ne put s'y rendre en personne, mais elle y fut présente par ceux qui la touchaient de plus près.

Sa mère Isabelle Romée franchit la distance qui sépare les bords de la Meuse du mont Anis – 150 lieues – pour venir se mêler aux foules patriotiques, et recommander à Notre-Dame de France la fille si aimée, cette pauvre *Jeannette* qui venait de partir avec des hommes d'armes, roulant dans sa tête le plus délirant des desseins, s'il n'était pas divin. Pauvre mère ! comme la prière devait jaillir de son cœur, ardente et embrasée !

Jeanne était présente par les chevaliers qui l'avaient amenée de Lorraine. Ils étaient au jubilé du Puy. Tout porte à croire que la jeune fille les avait priés de l'y représenter, et qu'avant de quitter Vaucouleurs elle avait adressé la même demande à sa mère, qui venait de lui pardonner d'avoir fui, sans la prévenir, le foyer paternel.

Ce qui est certain, c'est que Notre-Dame du Puy envoya à l'héroïne celui qui devait recevoir ses confidences intimes durant sa vie guerrière, son confesseur et aumônier, **F. Paquerel**. Le digne Augustin nous a fait connaitre dans sa déposition juridique les particularités que l'on vient de lire.

Le 8 mai, c'est-à-dire cinq semaines après le jubilé du Puy, Orléans était délivré. Le 8 mai est la seconde fête de **saint Michel.**

C'est aussi de l'Archange que nos ancêtres du quinzième siècle attendaient un merveilleux secours. L'érudit, parfaitement versé dans l'histoire de cette période, que nous avons déjà cité, le constate en ces termes : «Dans la croyance populaire, il y avait alors deux personnages surnaturels en qui s'incarnait cette protection (d'en haut) : ces deux personnages étaient l'archange du mont Saint-Michel et la Vierge du Puy»[1].

II. Charles VII et son peuple multiplièrent leurs témoignages de piété envers le sanctuaire d'Anis et le sanctuaire de Saint-Michel au Péril de la mer, vrais palladiums de la France, dont l'étranger et l'hérétique essayèrent vainement de s'emparer à diverses reprises.

Tandis que le flot de l'invasion anglaise couvrait tout le pays d'au delà de la Loire, le mont Saint-Michel, vainement assiégé par terre et par mer durant vingt-cinq ans, leva vers le ciel une cime toujours française. L'Archange faisait flotter le drapeau de l'espérance aux yeux de la pauvre naufragée ; il disait que la France ne compterait pas en vain sur son patronage et sur le patronage de la Reine dont il commande les invincibles milices.

L'événement dépassa tout ce qu'on avait pu attendre. **Saint Michel est la grande explication des merveilles accomplies par Jeanne d'Arc.** C'est celle que donne Jeanne elle-même. Qui saurait en donner de meilleure ?

L'Archange l'a suscitée, formée et conduite ; il lui a été donné pour la gouverner ; il lui a appris à se diriger ; il lui donne grand réconfort ; il l'assiste tous les jours sans jamais lui faire défaut : autant d'expressions tombées de la bouche de l'héroïne.

Elle va plus loin : elle lui attribue sa mission tout entière. Dans certaines séances du prétendu procès de Rouen, elle se donne pour saint Michel en personne, et présente comme ayant été visiblement accompli par saint Michel ce qui n'était visible qu'en elle. Elle en avait le droit, disent les avocats et les docteurs de la réhabilitation ; les saintes Écritures offrent des exemples semblables, et le mandataire peut attribuer au mandant ce qu'il accomplit par ses ordres, et en vertu de la puissance qu'il en reçoit.

Saint Michel forme avec sainte Catherine et sainte Marguerite le conseil invisible qui inspire et soutient tout ce que Jeanne entreprend. Jeanne réfère à ce conseil des difficultés suscitées par les guerriers, des questions posées par les faux docteurs de Rouen ; et elle oppose hardiment les décisions et les réponses qu'elle en reçoit, aux décisions et aux sophismes des guerriers et des faux juges.

Saint Michel n'apparaît pas seul ; il est dignement accompagné comme il sied au premier des purs esprits. Jeanne les a souvent vus parmi les hommes, auxquels ils se mêlent sans en être aperçus.

III. Rien de plus touchant que **l'intimité** qui règne entre la jeune fille et ses célestes maîtresses. La Pucelle est une jeune sœur aimée qu'elles conduisent avec une sainte familiarité, révérant en elle la divine puissance qui veut se manifester par un si chétif instrument.

Elles se laissent voir à leur élève ; elles lui parlent, l'encouragent, l'animent, lui font des reproches, la consolent, répondent à ses difficultés ; bien plus, lui permettent de les embrasser, et Jeanne en les *accolant* respire de célestes parfums.

C'est aux genoux qu'elle les *accole* ; car dans sa familiarité, elle reste toujours pleine d'un **saint respect**. Elle baise les lieux visités par les surnaturelles apparitions ; elle crie *merci* si elle y a manqué, et regrette de ne pouvoir pas leur rendre les honneurs qui *à elles sont dus*. Elle ne met pas de différence entre sainte Catherine et sainte Marguerite qui sont au ciel, et celles qui *à elles apparaissent*, de riches couronnes sur la tête. Voilà pourquoi elle aime tant à faire brûler des cierges en leur honneur. Dans Jeanne ce respect s'allie avec la cordialité la plus vraie ; elle appelle les merveilleux visiteurs *ses frères du ciel* (*Procès*, t. I, p. 71-72-74-85-93-153-177-167-168, etc. ; t. II, p. 437).

Jeanne voit saint Charlemagne et saint Louis intercédant auprès du trône de Dieu pour le saint royaume. Son histoire se rattache aux lieux et aux sanctuaires où sont plus particulièrement honorés nos grands saints nationaux.

Elle naît dans un hameau qui porte le nom de l'apôtre des Francs, et fut une des propriétés qui lui furent dédiées. L'humble foyer où elle est venue au jour est presque contigu à l'église de Domremy, c'est-à-dire qu'elle naît et grandit comme dans le vestibule d'un sanctuaire du père des Francs selon l'esprit. **Saint Remy** veille sur celle qui, à mille ans de distance, doit renouveler l'alliance conclue par le grand pontife entre Jésus-Christ et la nation des Francs. Il la suivra de l'humble village honoré de son nom à la basilique de Notre-Dame de Reims, où le grand évêque reçut la sainte ampoule.

---

[1] «Jeanne d'Arc et les ordres mendiants». *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1881. Article de M. Siméon Luce.

N'y a-t-il pas dans ce fait la confirmation d'une vision rapportée par Frodoard, le chroniqueur du dixième siècle «le mieux informé et le plus soigné», a dit Guizot ? Voici le récit :

Louis le Débonnaire avait été détrôné et renfermé dans un monastère par ses fils ingrats. Ebbon, archevêque de Reims, était du côté des rebelles, et vivait loin de son diocèse, occupé d'intrigues politiques.

Or, il y avait alors au monastère de Saint-Remy, à Reims, un saint abbé d'un monastère bâti en Lombardie en l'honneur de l'apôtre des Francs. Raduin était venu, attiré par sa dévotion, passer quelque temps auprès du tombeau du saint titulaire.

Une nuit - c'était à la fête de l'Assomption - le pieux pèlerin lombard resta au chœur après l'office, et continua à prier seul, tandis que les frères avaient été prendre un repos nécessaire.

Le sommeil le gagna lui aussi : à la suite de longues oraisons il s'endormit. Pendant qu'il dormait, il lui sembla voir la sainte Vierge s'élever du tombeau de saint Remy, et s'avancer vers lui, saint Jean à sa droite et saint Remy à sa gauche.

Raduin se prosterne et répond aux questions que lui adresse la bienheureuse Mère de Dieu. Elle blâme l'absence d'Ebbon, la révolte des fils rebelles, annonce une révolution prochaine, et termine par ces paroles qui nous disent ce qu'est saint Remy pour le royaume de France, au moins aux yeux du chroniqueur.

«Voici, dit la Mère de Dieu en prenant la main de saint Remy, voici celui à qui toute autorité a été donnée à toujours par Jésus-Christ sur l'empire des Francs. Comme il a reçu la grâce de retirer par sa doctrine cette nation de l'infidélité, c'est lui seul aussi qui a le don inviolable de lui constituer un roi ou un empereur».

Saint Martin et saint Denis étaient avec saint Remy nos grands saints nationaux : tous trois, à des époques différentes, furent les apôtres du pays qui allait être la France.

Grande fut la dévotion de la France très chrétienne à saint Martin et à saint Denis. Si saint Remy constitue les rois, saint Martin et saint Denis les conduisaient à la victoire.

Quel magnifique présage reçut Clovis à son entrée dans la basilique de Tours, lorsqu'il allait renverser l'empire arien des Visigoths, et écrire la première page des Gestes de Dieu par l'épée des Francs ! Nos pères se rappelaient ce fait quand ils faisaient porter devant l'armée la chape de saint Martin. Tout le monde sait que la grande oriflamme était déposée dans la basilique de Saint-Denis et que le cri de ralliement fut à une certaine époque : «Montjoie, Saint Denis».

Or, la Pucelle a fait confectionner son étendard à Tours, auprès du tombeau du grand thaumaturge, dans la ville où le vénérable M. Dupont remettait au vaillant chef des zouaves pontificaux la bannière du Sacré-Cœur, au fond, comme il a été dit, la bannière de Jeanne d'Arc.

Jeanne est partie de Tours, son Labarum en mains, pour aller conduire à la délivrance d'Orléans les hommes d'armes et les convois réunis et formés à Blois. C'est auprès du tombeau de saint Martin qu'elle est revenue, une fois la ville rendue à elle-même. Elle part de Tours pour préparer et entreprendre l'expédition de la Loire, le voyage du sacre, continué par la campagne triomphale de l'Ile-de-France.

Après l'échec sur Paris, elle suspend sa bannière dans la basilique de Saint-Denis ; parce que, disait-elle, saint Denis est «le cri de France». Elle demandait ainsi à cet autre grand patron de la France de continuer l'œuvre que le mauvais vouloir des hommes la forçait d'interrompre.

Ces faits, si parfaitement d'accord avec la foi de la France très chrétienne, ne sont pas les seuls. La mission de Jeanne est approuvée à Poitiers, dans la ville du grand docteur des Gaules, **saint Hilaire**.

Orléans qu'elle délivre est la ville des miraculeuses délivrances, qui le sont en même temps de toute la Gaule méridionale. Après celle du quinzième siècle, celle du cinquième, par les prières de saint Aignan, est une des plus dramatiques et des plus émouvantes qu'on puisse lire. Dans la journée décisive du 7 mai, nombre d'assiégeants et d'assiégés attestaient avoir vu saint Aignan dans les airs, combattre encore pour les fils de ses fils.

La manière dont Jeanne introduit Charles à Troyes n'est pas sans analogie avec la manière dont saint Loup en avait écarté Attila.

L'épée de l'héroïne était déposée, depuis une lointaine époque, dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois ; où, sur des indications surnaturelles, Jeanne la fit chercher.

Toute l'histoire de la libératrice se trouve donc rattachée aux lieux où sont plus particulièrement vénérés nos saints nationaux.

Par effet du hasard, est forcé de répondre le rationalisme. L'explication n'est ni neuve, ni profonde. Le chrétien qui s'en contenterait mériterait le reproche adressé une fois par le Sauveur aux apôtres : «Et vous aussi vous êtes sans intelligence, *adhuc et vos sine intellectu estis*» (Mat., xv, 16).

Jeanne se meut au milieu des anges et des saints ; elle nous met sous les yeux le monde surnaturel tout entier. C'est son explication. En est-il de plus raisonnable ? En est-il qui fasse plus d'honneur à la France ?

CHAPITRE III : LA PUCELLE ET LA PROPHÉTIE.

I. La Pucelle prophétisée. - La Pucelle prophétesse. - Elle s'est fait accepter par ses prophéties. - Quelques-unes de ses prophéties. - Les diverses circonstances de la délivrance d'Orléans annoncées par avance. - Preuve encore subsistante.

II. Objection de la libre pensée retournée. - La Pucelle n'a pas toujours connu l'entière et complète vérité de ses prophéties. - Son courage à prophétiser la reddition de Paris et la totale expulsion de l'Anglais.

I. «La France perdue par une femme sera **relevée par une vierge venue des marches de Lorraine**». Cette prophétie était populaire en France au moment de l'apparition de l'héroïne. Deux témoins au moins rappelaient au procès de réhabilitation que Jeanne elle-même, encore à Vaucouleurs, leur avait mis en mémoire cette prédiction comme étant **du domaine public** (*Procès*, t. II. Durand Laxart, p. 444, et Catherine Royer, p. 447). La Pucelle a donc **été prophétisée**.

Elle a prophétisé elle-même, au point que le caractère de prophétesse paraissait au clerc de Spire ce qu'il y avait de plus saillant dans la merveilleuse jeune fille, puisqu'il intitule le traité qu'il lui a consacré : la prophétesse de France, *de Sybilla Francica*. Un autre auteur allemand, plus justement connu, le dominicain Nieder, n'en parlait pas autrement quelques années plus tard, au faux concile de Bâle.

C'est qu'en effet la prophétie est un des caractères saillants de Jeanne d'Arc. La prophétie dans le sens théologique du mot n'a pas seulement pour objet les mystères de l'avenir. Elle s'étend à tout ce qui dans le présent ou le passé échappe à la connaissance naturelle de celui qui parle, et ne peut être connu que par une communication divine.

La Pucelle se manifeste comme favorisée de ces communications depuis son entrée dans la carrière jusques au terme. La prophétie lui ouvre la voie ; la prophétie est un des grands moyens par lesquels elle finit par se faire accepter, par lesquels elle se soutient au milieu des envieux, qui ne lui firent pas défaut, même dans son parti.

Elle est encore aux bords de la Meuse. L'abattement est dans tous les cœurs ; le roi de Bourges se demande dans quel pays il peut espérer un asile moins déshonorant, et la jeune villageoise de dix-sept ans annonce que, dans l'année qui va s'ouvrir, elle délivrera Orléans, et fera sacrer le roi à Reims.

Quand, vers le 13 mai 1428, elle voulait que l'on mandât au Dauphin de bien se tenir, de ne pas engager de bataille avant la mi-carême ; elle donnait un avis prophétique. Il ne fut pas transmis, ou il n'en fut pas tenu compte. Le 12 février suivant, la honteuse journée des harengs, ou l'ignominieuse défaite de Rouvray, prouvait combien il était fondé.

L'annonce de cette déroute de sept ou huit mille Français, maîtres de choisir le terrain, devant quinze cents Anglais embarrassés d'un immense convoi, l'annonce de cette déroute faite par Jeanne à Vaucouleurs, au moment où elle était subie, finit par décider Baudricourt à diriger la jeune fille sur la Loire.

Rien de plus dangereux que ce voyage de 150 lieues, à travers un pays ennemi, en plein hiver, lorsque les pillards et les brigands pullulaient partout. Jeanne annonçait qu'il se ferait sans accidents. L'événement justifia pleinement une prédiction jugée par tous de toute invraisemblance. Comme elle l'avait annoncé, elle était avant la mi-carême en chemin vers la cour.

Là, sans parler de l'extraordinaire reconnaissance du prince déjà mentionnée, un cavalier, en la voyant passer, s'échappe-t-il en paroles de souillure et de blasphèmes, elle lui fait cette réponse prophétique : «Ah ! malheureux, tu le renies et tu es si près de la mort !» Une heure après, l'insulteur de Dieu se noyait en passant la rivière (*Procès*, t III. Déposition de Paquerel, p. 102). La révélation des secrets historiquement certaine, leur objet qui n'est pas douteux, reçoivent une magnifique confirmation des réponses aux questions si pressantes, qu'on lui adresse à Rouen sur le signe qu'elle a donné au roi. Après avoir protesté avec une énergie toujours croissante qu'elle ne le révélera pas, elle finit par répondre allégoriquement, d'une manière absolument inintelligible pour les prétendus juges, fort claire et fort vraie pour la postérité qui connaît la nature de la révélation. C'est une des plus intéressantes scènes du grand drame.

Elle ne prédit pas seulement la délivrance d'Orléans ; mais de nombreuses circonstances du grand événement. Tels, l'introduction du convoi sans aucun obstacle de la part des Anglais, le changement subit dans la direction du vent qui était contraire ; le jour de la levée du siège, le genre de mort de Glacidas. Elle connaît surnaturellement les délibérations, les combats engagés, dont on veut lui dérober la connaissance. Dunois dépose qu'il avait donné le signal de la retraite le soir du samedi, désespérant du succès de l'attaque commencée au lever du soleil, quand la Pucelle vint le prier de différer encore un peu, que bientôt ils seraient maîtres de l'imprenable forteresse. Moins d'une heure après, les Français étaient dans les Tournelles.

Avant le 22 avril au moins, elle avait annoncé qu'elle achèterait cette conquête par une grave blessure à l'épaule, sans que le succès fût pour cela retardé. La preuve en est encore subsistante. Un Belge, le sire de Rotselaer, alors à Lyon, transmettait cette prophétie à Bruxelles à la date indiquée ; le greffier des comptes du Brabant la consignait dans les registres noirs de la Chambre où elle se lit encore, et où l'officier public en a constaté la réalisation.

Il serait facile de citer d'autres prophéties faites par la Pucelle, à Jargeau, à Patay, à Troyes.

II. La libre pensée passe la plupart de ces faits sous silence, ou elle les dénature. Un point sur lequel elle insiste, c'est que la Pucelle a fait des prophéties qui ne se sont **pas réalisées** : par exemple, qu'elle mènerait le roi à Paris, qu'elle bouterait les Anglais hors de toute France. La libre pensée croit avoir par là détruit la preuve que nous tirons des autres prédictions, pour affirmer la présence d'un élément surnaturel dans l'héroïne.

Un docteur, qui lui est cher, Gerson, lui a cependant répondu par son traité *de Puella*, daté du 14 mai 1429, six jours après la délivrance d'Orléans. Elle ne peut pas supposer que le célèbre théologien ait été influencé par les événements, puisque, quand il est mort, Jeanne touchait à l'apogée de son triomphe.

Gerson prévoit cependant que l'ingratitude et les iniquités du parti national peuvent arrêter le cours des promesses divines ; il enseigne que cela ne prouvera rien contre le caractère surnaturel des faveurs déjà accordées ; et il supplie instamment ses concitoyens de ne pas être cause que le bon vouloir divin soit frustré de la plénitude de son effet. C'est la conclusion, presque l'idée dominante, de son écrit.

Jeanne savait et annonçait que sa mission pouvait être entravée ; et dans cette hypothèse elle prophétisait encore. C'est le grave Thomassin qui nous l'apprend. La Pucelle certifiait que si elle devait «mourir avant *que ce pourquoi Dieu l'avait envoyée fût accompli*, après sa mort elle nuirait plus aux Anglais qu'elle n'aurait fait en sa vie, et que nonobstant sa mort, tout ce pourquoi elle était venue s'accomplirait ; ainsi que a été fait par grâce de Dieu, comme clairement et évidemment il est appert (manifeste), et est chose notoire de notre temps» (*Procès*, t. IV, p. 311-312).

Ce que la libre pensée donne comme une objection péremptoire, devient une preuve nouvelle. Non seulement la Pucelle annonçait ce qui arriverait, si elle trouvait dans la nation la coopération matérielle et morale, qui est la loi ordinaire des interventions les plus surnaturelles ; elle prophétisait encore ce qui arriverait, au cas où cette coopération lui serait prêtée d'une manière insuffisante.

Les prophètes, dit saint Thomas, ne connaissent pas toujours l'étendue entière du sens renfermé dans les paroles que le Saint-Esprit leur fait prononcer[1]. La Pucelle nous en offre un exemple très remarquable.

Le 14 mars, elle répondait à ses accusateurs : «Les voix ont coutume de me dire : tu seras délivrée par grande victoire ; et elles ajoutent : prends tout en gré, ne te chaille pas (ne t'inquiète pas) de ton martyre ; tu t'en viendras enfin en royaume de paradis, et cela me disent les voix simplement, absolument, c'est à savoir sans faillir».

Les explications de Jeanne prouvent que, tout en avouant son incertitude, elle inclinait à penser qu'un habile coup de main, un tumulte populaire, tout autre événement, la délivrerait de prison, et amènerait cette grande victoire qu'elle ne prenait pas au sens moral. C'était pourtant dans ce sens qu'il fallait l'entendre ; et les paroles ajoutées par les saintes l'insinuaient manifestement. Jeanne restreignait le sens du mot martyre, car elle dit : «J'appelle martyre la peine et adversité que je souffre en prison ; je ne sais si plus grand en souffrirai ; mais je m'en attends à Notre-Seigneur» (*Procès*, t. 1, p. 155).

Elle devait souffrir plus grand ; le martyre était le vrai, la mort, et la plus cruelle, la mort par le feu, comme il la fallait «pour la grande victoire», après laquelle elle devait venir enfin en royaume de paradis.

Il y a plus, elle a prédit, aussi sans le savoir, l'époque de son martyre, c'est-à-dire de sa délivrance par grande victoire.

«Savez-vous de votre conseil si vous serez délivrée de votre prison ?» lui demandaient les interrogateurs le 1er mars. «Vous m'en parlerez dans trois mois, et je vous donnerai la réponse», repart l'accusée. Or, à trois mois de distance, au 1er juin, on sera au surlendemain de la grande victoire. Jeanne, délivrée des liens de chair, sera en royaume de paradis depuis deux jours, puisqu'elle est montée sur le bûcher le 30 mai.

Une prophétie dont elle connaissait la pleine étendue, qu'elle a répétée avec le courage des anciens prophètes, devant ceux qu'elle faisait trembler, c'est la totale expulsion des Anglais, et avant sept ans un grand échec pour leur cause, c'est-à-dire la perte de Paris.

Le 1er mars on venait de lui lire la menaçante lettre par laquelle, deux ans auparavant, elle avait signifié aux envahisseurs d'avoir à lever le siège d'Orléans, et d'évacuer *toute France*. Voici, d'après le procès-verbal, le dialogue qui s'engagea : «Reconnaissez-vous cette lettre ? - Oui, elle est de moi. - N'est-ce pas un seigneur de votre parti qui l'a dictée ? - C'est moi qui l'ai dictée et non pas un seigneur de mon parti».

Et sur-le-champ elle complète sa missive par ces foudroyantes explications : «Avant qu'il soit sept ans, les Anglais subiront un échec autrement grand que celui d'Orléans ; ils finiront par tout perdre en France. Ils éprouveront en France des défaites qu'ils n'y ont pas encore éprouvées. Dieu donnera grande victoire aux Français. - Comment le savez-vous ? - Par la révélation qui m'en a été faite ; ce sera avant sept ans ; je serais bien peinée que ce fût différé jusqu'à sept ans ; mais je suis aussi certaine que cela arrivera que je le suis que vous êtes devant moi. - Quand cela arrivera-t-il ? - J'ignore le jour et l'heure».

Elle y revenait encore d'elle-même dans l'interrogatoire du 17 mars. On lui avait demandé si Dieu hait les Anglais, elle répond : «De l'amour ou de la haine que Dieu porte aux Anglais, de ce qu'il fait de leurs âmes, je n'en sais rien ; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils seront boutés hors de toute France, excepté ceux qui y mourront. Dieu enverra contre eux victoire aux Français»[2].

Moins de six ans après, le 14 avril 1436, l'échec plus grand que celui d'Orléans était subi. Paris, anglais pendant 16 ans, redevenait français. En 1453, à l'exception de Calais, les Anglais avaient tout perdu en France, même Bordeaux et la Guyenne, où leur domination était établie et acceptée depuis trois siècles.

Bien des Anglais étaient morts en France. Après la journée qui leur porta le dernier coup, la victoire de Castillon, le vieux Talbot, qui commandait, fut retiré du milieu d'un monceau de cadavres.

Ces prophéties, d'une portée si haute, font partie du procès qui condamne Jeanne comme inventrice de révélations et d'apparitions menteuses. La voyante a pour témoins et pour secrétaires ses ennemis les plus acharnés. Quel caractère à part d'authenticité ! On pense aux Juifs porteurs des preuves de la divinité de celui qu'ils ont crucifié.

Qu'à ces dernières prophéties on en joigne tant d'autres qui sont aussi certaines. Elles ont été faites en deux ans, par la plus simple et la plus ignorante des villageoises. Que l'on considère leur nombre, leur authenticité, combien elles étaient au rebours de toutes les prévisions humaines, et que l'on ose bien en nier **le caractère surnaturel et divin**.

A l'exception de nos livres saints, qu'une fois pour toutes nous excluons de nos parallèles, les annales de la sainteté nous présentent-elles beaucoup de saints et de saintes, qui soient au même degré que la Pucelle revêtus du don de lire dans l'avenir ? Elles ne nous présentent certainement pas de jeune fille à laquelle un don surnaturel ait conféré les qualités guerrières de l'héroïne.

CHAPITRE IV : LE SURNATUREL DANS LA VIERGE GUERRIÈRE.

I. Les divers aspects surnaturels de la vierge guerrière.

II. La Pucelle, soldat et capitaine accompli. - Preuves irréfragables.

III. La discipline céleste imposée par la Pucelle à l'armée. - Proscription du blasphème, du pillage et surtout des femmes de mauvaise vie. - Saints exercices introduits.

IV. La terreur surnaturelle semée sur les Anglais dès la première sommation de la Pucelle. - Persistance de ce sentiment. - Réalisation de la menace des saints livres.

V. Le surnaturel manifesté par la rapidité des conquêtes de la Pucelle, par l'inébranlable constance avec laquelle elle poursuit sa mission, quand son parti l'abandonne ou la trahit.

I. Un guerrier de dix-sept ans, possédant toutes les qualités du **parfait soldat** et du **général accompli** : l'histoire en

---

[1] *Etiam veri prophetæ non omnia cognoscunt quæ in eorum verbis Spiritus Sanctus intendit*. 2a, 2æ, q. 173, art. 4.

[2] *Procès*, t. I, p. 84 et 178. Le style indirect du procès-verbal a été mis en style direct, ce qui ne fait que rendre à la scène toute sa vérité.

connaît-elle ? Un homme d'armes paraissant pour la première fois au milieu des hommes du métier, et se montrant du premier coup rompu à tous les exercices, aux plus hauts comme aux plus humbles secrets de la noble profession, n'est-ce pas en dehors de toutes les lois de la nature ? Si ce guerrier si jeune, maître sans avoir jamais été élève, est une jeune fille, une villageoise, qui ne sera forcé de la croire, quand elle affirme être sous l'action d'une puissance supérieure, de saint Michel ?

Faut-il d'autres preuves ? Contemplez ceux qu'elle va conduire à la victoire. Ce sont ces Armagnacs qui blasphèment comme ils respirent, sans frein dans leur luxure, pillards, au point que leurs déprédations les rendent aussi redoutables au pays pour lequel ils disent combattre, que les étrangers qu'ils combattent. La Pucelle paraît ; et voilà qu'à sa voix, momentanément du moins, leur langage se transforme ; ils deviennent pieux et moraux, respectueux du bien d'autrui ; ils souffrent que la jeune fille proscrive l'immonde troupeau qu'ils traînent à leur suite, et lui donne la chasse.

Jetez les yeux sur le camp ennemi. C'est cette armée anglaise, à laquelle un siècle de victoires sur la France a valu dans la chrétienté entière un incomparable renom de gloire militaire ; c'est ce peuple anglais célèbre, à toutes les époques de l'histoire, par son sang-froid ; sang-froid qui lui permet de changer en éclatantes victoires des batailles qui ont commencé par être pour lui de désastreuses défaites. La Pucelle envoie son premier message, et voilà qu'une **mystérieuse terreur** se répand sur l'armée, sur les chefs et les soldats ; le conseil et l'action sont comme paralysés ; ils ne savent plus attaquer, ni profiter des occasions les plus favorables. Cachés derrière leurs bastilles, ils ne résistent d'abord que pour se livrer aux débandades les plus ignominieuses et les plus funestes. De l'armée **la terreur passe sur la nation entière** ; rien, pas même la captivité de la jeune fille, ne peut dissiper ce honteux sentiment.

Vaincre en courant, conquérir quatre grandes provinces en quatre mois, avoir plus de peine à triompher de la pusillanimité, des menées sourdement ténébreuses des puissants de son parti, qu'à mettre en déroute l'ennemi commun ; voir une politique abusée par de fallacieuses promesses ou même des conseillers traîtres et vendus, dissoudre une armée formée par l'enthousiasme et arrêter ses propres victoires ; être contrecarrée dans ses plans les mieux conçus ; aller assiéger des places, et n'y recevoir ni vivres, ni solde, ni machines de guerre pour le siège ; sentir s'agiter autour de soi l'envie au point de redouter une suprême trahison ; avoir en dernier lieu l'annonce surnaturelle qu'on sera livré à un ennemi dont on redoute les cachots plus que la mort ; et cependant, malgré tant d'obstacles et de périls, continuer à poursuivre par les armes la délivrance de son pays ; de la part d'une jeune fille de dix-sept ans, cela ne suppose-t-il pas une action surnaturelle ?

Est-il possible d'établir que les divers aspects qui viennent d'être indiqués sont ceux de la Pucelle dans sa vie guerrière ? Il n'y a pas de fait historique mieux constaté ; et pour rendre évidente chacune de ces assertions, il n'y a qu'une chose à craindre, c'est de s'exposer à fatiguer le lecteur par une trop longue série de témoignages, différents d'origine, mais tous d'accord pour nous dire que telle fut l'héroïne.

II. Au rapport de chroniqueurs, témoins oculaires, voici ce que contempla la cour à la première arrivée de la jeune villageoise. «Elle parlait et devisait des ordonnances et du fait de la guerre, autant et en aussi bons termes qu'eussent su et pu faire les chevaliers et écuyers étant continuellement au fait de la guerre». «Et s'émerveillaient docteurs et capitaines et autres de son fait et des réponses qu'elle faisait, tant de la chose divine que de la guerre». «Et en autres choses elle était la plus simple bergère que oncques l'on vit» (*Procès,* t. IV ; Jean Chartier, p. 53 ; Perceval de Cagny, p. 3 ; *Chronique de la Pucelle,* p. 288).

Non seulement la Pucelle parlait du fait de la guerre, elle montrait dès lors qu'elle excellait dans les exercices du parfait chevalier : «Elle courait la lance aussi bien et mieux qu'homme d'armes qui fût ; elle chevauchait les coursiers noirs, tels et si malicieux, qu'il n'était nul qui osât bonnement les chevaucher» (Greffier de la Rochelle, p. 23. Cf. *Procès,* t. III, déposition du duc d'Alençon, p. 92).

Et cependant, d'après le premier secrétaire du roi, Alain Chartier, c'était seulement à son départ de Vaucouleurs, quelques semaines avant, qu'elle était montée à cheval pour la première fois (*Procès,* t. V, p. 133 : *ascendens equum, quod nusquam antea*).

Elle avait le goût de son nouveau métier. C'est ce qui ressort du portrait que trace d'elle un des grands dignitaires de la cour, de Boulainvilliers, dans une lettre au duc de Milan. Le voici dans son entier. «La Pucelle a la beauté qui convient, quelque chose de viril dans le port ; elle parle peu, mais toujours avec un merveilleux à propos. Sa voix est grêle comme celle d'une femme, elle ne mange presque pas, et en fait de vin, boit moins encore.

«Elle se plaît au maniement du cheval et des belles armes, affectionne les hommes de guerre et les gentilshommes, n'a que de l'éloignement pour les réunions nombreuses et les conversations bruyantes ; ses larmes sont habituelles et abondantes ; son visage est avenant et serein ; nul ne fut jamais si dur *à* la fatigue ; si bien qu'elle peut rester six jours et six nuits sans détacher une seule pièce de son armure… Elle vénère le roi» (*Procès,* t. V, p.120).

Les détails de cette lettre du 21 juin 1429 seront complétés par un extrait d'une autre lettre, qu'à la date du 8 juin le jeune seigneur de Laval écrivait à sa mère et à sa grand'mère, de Selles où il avait rejoint l'héroïne.

«Je la vis monter à cheval armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis (porte) de son logis se démenait fort, et ne souffrait qu'elle montât, et lors elle dit : «Menez-le à la croix» qui était devant l'église, auprès, au chemin ; et lors elle monta sans qu'il se mut, comme s'il était lié ; et lors se tourna vers l'huis de l'église qui était bien prochain, et dit en assez voix de femme : «Vous les prêtres et gens d'église, faites processions et prières à Dieu». Et lors se retourna à son chemin en disant : «Tirez avant, tirez avant», son étendard ployé que portait un gracieux page, et avait sa petite hache en main, et un sien frère qui est venu depuis huit jours partait aussi avec elle, tout armé en blanc» (*Procès,* t. V, p. 101).

Un ange guerrier, prenant chair et sang, apparaîtrait-il sous d'autres traits ? L'ange apparaissait bien mieux encore dans la bataille.

Un des preux qui avaient combattu avec Jeanne à Orléans et à Patay, Thibaud d'Armagnac, seigneur de Thermes, faisait sous la foi du serment la déposition suivante : «En dehors de la guerre, Jeanne était la simplicité même ; mais elle était le plus habile et le plus expérimenté des capitaines, quand il fallait conduire une armée, la disposer, ordonner la bataille, animer les combattants. Impossible de montrer plus de courage et d'habileté qu'elle ne le fit, à l'assaut des bastilles d'Orléans (*Procès,* t. III, p. 119-120).

Les redoutables forteresses renversées, il n'y eut qu'une voix parmi les généraux : «Pas de chef, pour expérimenté qu'il eût été, n'aurait déployé tant de génie» (*Procès,* t.III, p. 119 : *Ita experte nescivisset facere*).

Le duc d'Alençon, généralissime en titre, dans la campagne de la Loire, s'exprimait en ces termes : «En dehors de la guerre, c'était la simplicité de la jeune fille ; à la guerre c'était la maturité d'une expérience consommée. Tout le monde admirait avec quelle prudence et quelle sûreté de coup d'œil elle massait l'armée, la mettait en ordre de bataille, et tirait parti de l'artillerie ; un général après vingt et trente ans de métier n'en sait pas plus long ; mais ce en quoi elle excellait surtout, c'était dans le parti qu'elle savait tirer de l'artillerie» (*Procès*, t.III, p. 100).

«Je l'ai vue, disait Dunois, faire en quelques heures ce que n'auraient pas fait en un jour deux et trois généraux des plus renommés» (*Procès*, t.III, p. 13).

Il serait aussi fastidieux que facile de multiplier semblables dépositions.

Spectacle d'autant plus merveilleux que le plus souvent les chefs n'approuvaient pas les plans de la Pucelle. Forte de l'enthousiasme de la foule, elle devait les entraîner à exécuter ce qu'ils avaient désapprouvé, et ce que le succès les forçait d'admirer, car, écrit un chroniqueur, «quand ils la croyaient, bien leur en prenait ; au contraire, quand ils voulaient exécuter leur opinion, mal leur en prenait !» (*Procès,* t, IV, p. 278).

L'armée était-elle en marche, les documents contemporains nous la montrent tantôt à l'avant, tantôt à l'arrière-garde, **toujours à l'endroit le plus périlleux**, chevauchant armée de toutes pièces, «donnant cœur et hardiment à tous, les admonestant de faire bon guet et bonne garde» ; si infatigable qu'elle semblait au-dessus des nécessités de la nature, et que l'on ne s'expliquait pas comme sans descendre elle pouvait si longtemps tenir à cheval (*Procès,* t. III, p. 118 ; t. IV, p. 248 ; et t. V, p. 120). «Il la faisait bel ouïr et voir faire les diligences nécessaires, la première à l'arme, soit à pied soit à cheval, étant une très grande admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avait en ces choses» (*Procès,* t. IV, p. 70).

Le premier secrétaire du roi, Alain Chartier, dans une lettre à un prince étranger, résumait ainsi les faits, et l'impression qu'ils laissaient.

«Quelle est la qualité de l'homme de guerre que ne possède pas la Pucelle ? Est-la prudence ? la sienne est admirable. Le courage ? nul n'en est doué comme elle. L'activité ? c'est celle des purs esprits. Est-ce la vertu, l'équité, le coup de main fortuné ? Jamais on ne les vit à ce degré. Faut-il en venir aux mains avec l'ennemi ? Elle dirige l'armée, assied le camp, range les soldats en ordre de bataille. Les devoirs du général une fois remplis, ce sont ceux du soldat qui commencent… Non, ce n'est pas de la terre ; c'est du ciel qu'elle est venue pour soutenir de sa tête et de son bras la France croulante» (*Procès*, t. V, p. 135). Comment ne pas être de l'avis du célèbre écrivain, si bien à portée pour tout voir et pour tout entendre ?

III. Une influence surnaturelle faisait de la bergère le divin guerrier que l'on vient de voir. La présence de saint Michel s'accusait par un effet non moins merveilleux : par la discipline vraiment céleste que la Pucelle prescrivit à ses guerriers, et que, au moins dans les commencements, ils acceptèrent promptement.

Le premier ordre qu'elle donne en arrivant à Blois, c'est celui de renvoyer des rangs de l'armée les femmes de mauvaise vie, qui y foisonnaient ; de **se confesser** et de mettre la conscience en bon état. Elle promettait la victoire, à l'aide de Dieu, si l'on obéissait.

Même commandement à son arrivée à Orléans. Elle menaçait de renvoyer de l'armée quiconque ne se serait pas confessé, ou même elle menaçait de se retirer (Déposition de Simon Beaucroix, t. III, p. 78 ; de Paquerel, 106-107 et *passim*).

Le blasphème la mettait hors d'elle-même. On l'a vue courir vers de hauts personnages qui s'oubliaient, les prendre au collet et leur dire : «Vous osez bien renier ainsi notre sire et notre maître ; en nom Dieu, vous vous en dédirez, avant que je parte d'ici». Les grands seigneurs s'exécutaient, faisaient amende honorable, et promettaient de se corriger (*Procès,* t. III, p. 34-35).

«J'ai été sévèrement réprimandé par elle, déposait un des premiers princes du sang, le duc d'Alençon, pour m'être laissé aller à cette habitude invétérée. Sa seule vue arrêtait sur mes lèvres la parole prohibée, prête à s'échapper» (*Procès*, t. III, p. 99).

Ses exhortations produisaient les transformations les plus entières. Des guerriers d'une indicible dissolution revenaient à la pureté des mœurs chrétiennes, déposait le chanoine André (*Procès*, t.III, p. 33).

Le brave de l'époque, Etienne de Vignobles, qui devait aux fureurs de ses emportements le nom depuis si populaire de la Hire (*la colère*), la Hire se calma devant l'agneau. Il lui fallait un mot pour laisser échapper les bouillons de son humeur gasconne. Il se mit à jurer par son *martin,* son bâton, comme le Béarnais converti devait jurer plus tard par son confesseur, et faire entrer dans la langue populaire son *Jarnicoton.*

Ennemie du blasphème, celle qui était venue pour les opprimés, l'était de **la rapine**. Elle la prohibait sévèrement, et préférait manquer du nécessaire plutôt que de le devoir à la violence. Un homme d'armes écossais ayant osé lui dire qu'elle avait trouvé bon un morceau de veau, fruit de la maraude, elle en fut comme exaspérée et se mit en devoir de le frapper (T. III, p. 81 et 111).

La guerre qu'elle fit aux **femmes de mauvaise vie** fut implacable, comme celle qu'elle fit à l'envahisseur. L'ordre qu'elle donna en arrivant à Blois, elle le renouvela et fit publier «un cri» par lequel il leur était défendu de paraître dans l'armée. Les impudentes, pour échapper *à* cette proscription, prenaient des vêtements d'hommes et se glissaient dans

les rangs des gens de guerre. Jeanne leur donnait la chasse, les poursuivait, lance en main, et la menace aux lèvres. Elle les frappait du plat de son épée. C'est ainsi qu'elle brisa sur le dos de l'une d'entre elles son arme de prédilection, l'épée de Fierbois.

Grande fut sa douleur. C'était un sinistre avertissement. Le chroniqueur l'a compris, car il écrit : l'arme «fut baillée aux ouvriers pour la refondre ; ils ne le purent faire, ni la purent oncques rassembler : et chose notoire est que depuis que ladite épée fut rompue, Jeanne ne prospéra en armes, ni au profit, ni autrement, ainsi que par avant avait fait» (*Procès,* t. IV, p. 93, 71, 217 ; et t. III, p. 73, 81, 99, 126, etc.).

Les anges de Dieu brisent leurs épées quand ceux en faveur desquels ils les avaient dégainées offensent la sainteté de leurs regards. Ce que n'avait pas pu Amalec, les filles de Madian le firent ; elles arrêtèrent le peuple de Dieu dans le désert, et retardèrent son entrée dans la terre promise. N'est-ce pas une cause semblable qui a arrêté les prospérités que la Pucelle valait à la France, et retardé de plus de vingt ans la délivrance si magnifiquement commencée ? Le fait coïncide avec l'interruption même, car d'après le duc d'Alençon ce fut à Saint-Denis que fut brisée l'épée miraculeuse (*Procès,* t. III, p. 99).

«**Le péché fait perdre les batailles**», disait Jeanne (*Procès*, t. III, p. 107 : *Propter peccata Deus permittit perdere bellum,* déposition de F. Paquerel).

La bonne vie et les supplications ramènent la victoire. Jeanne avait organisé des supplications plus que quotidiennes. Des prêtres et des religieux, fort nombreux dans l'armée, devaient soir et matin se réunir autour d'une bannière représentant Jésus-Christ en croix. Jeanne l'avait fait confectionner à ce dessein. Là ils chantaient des antiennes à la Vierge et aux saints. Les cloches sonnaient pendant une demi-heure pour annoncer l'exercice. Les hommes d'armes étaient invités à s'y rendre ; mais il fallait s'être confessé, ou venir pour le faire ; car faciliter par là la purification des consciences était un des buts de la sainte fille. Les guerriers trouvaient en venant des prêtres disposés à les entendre.

La marche des troupes de Blois à Orléans fut en même temps une procession. Les prêtres mêlés à l'armée faisaient flotter les plis de la sainte bannière et chantaient le *Veni Creator* et *Salve Regina,* et nombreuses antiennes. Ils défilèrent ainsi en vue des bastilles des Anglais, faisant arriver jusqu'à leurs oreilles les strophes saintes. Ces derniers ne firent pas mine de vouloir même les inquiéter, quoiqu'ils fussent bien plus nombreux (*Procès,* t. III, p. 104-106).

Déjà une sombre terreur les avait gagnés.

IV. La sommation de la Pucelle sema parmi les Anglais une **terreur mystérieuse**, même avant que la jeune fille les eût combattus.

Luillier, bourgeois d'Orléans, renfermé dans la ville assiégée, constate le fait en ces termes dans sa déposition juridique : «L'effet fut de terrifier sur l'heure les Anglais, et d'énerver leur puissance ; une poignée de nos soldats tenait tête à une multitude d'assiégeants, et les consignait si bien dans leurs bastilles qu'ils n'osaient plus en sortir» (*Procès,* t. III, p. 24).

Dunois, le défenseur de la place, y voit justement une **preuve de la mission divine de la Pucelle**. Il expose juridiquement le fait en ces termes : «J'affirme que dès que la lettre de Jeanne eut été remise à Talbot, il se fit un grand changement. Jusqu'alors deux cents Anglais suffisaient pour mettre en fuite huit cents ou mille Français ; à partir de ce moment, quatre ou cinq cents Français pouvaient tenir en échec toute la puissance anglaise : telle était la terreur des assiégeants que, parfois, ils n'osaient pas même sortir des bastilles qui les abritaient» (*Procès,* t. III, p. 7-8).

On juge si les merveilleuses victoires de Jeanne portèrent le comble à ce sentiment. «Un Français, dit un chroniqueur orléanais, eût abattu dix Anglais : non pourtant qu'il n'y eût force d'homme, mais tout procédait de Dieu, auquel louange appartient et non à un autre» (*Procès,* t. V, p. 296).

Le régent de France, Bedford, rendant compte à son royal pupille des affaires de France, écrit que la déconfiture des Anglais à Orléans provient, à ce qu'il pense, des «enlacements de fausses croyances et de folle crainte qu'ils ont eus d'un disciple et limier d'enfer, appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantements et de sorcellerie». Il constate que la défaite a non seulement fait perdre beaucoup d'hommes, mais qu'elle «a ôté le courage à ce qui reste, d'une façon merveilleuse» (*Procès,* t. V, p. 137).

Monstrelet, historien anglo-bourguignon, représente les soldats anglais ébahis, épouvantés, animés d'un seul désir, fuir loin du mystérieux personnage contre lequel, pensaient-ils, ils étaient dénués de puissance (*Procès*, t. IV, *p.* 370).

La terreur passa le détroit. Les capitaines et les soldats enrôlés pour le continent refusaient de s'embarquer ; ils se cachaient. Il faut bien que leur nombre fut grand pour qu'un édit royal donnât l'ordre de les rechercher dans Londres, ses faubourgs et partout où on pourrait les découvrir, de les punir et de les diriger à Douvres (*Procès,* t. V, p. 162 et sq.).

L'édit est du 3 mai 1430. Le mois n'était pas fini que la Pucelle était prise. Fait merveilleux : les vainqueurs de Rouvray, de Verneuil et d'Azincourt ne cessèrent pas de trembler. Ils voyaient la terrible jeune fille rompre ses fers, et venger sur eux une captivité temporaire. L'effroi continua. Les soldats anglais qui étaient en France n'attendaient pas la fin de leur engagement, ils fuyaient vers les ports de mer, et de là rentraient furtivement dans leur île. Henri VI lance un édit daté du 12 décembre 1430 pour que les déserteurs soient recherchés, saisis et jugés par le conseil d'Angleterre.

Au 12 décembre 1430, l'Angleterre avait déjà acheté la terrible enchanteresse et la dirigeait vers Rouen. Mais rien de tout cela ne rendait le courage aux hommes d'armes.

Enchaînée, assise au banc des accusés, Jeanne faisait trembler ses juges et leur parti. Le curé Bouchier affirmait par serment que pour les Anglais la jeune fille était plus redoutable que l'armée française tout entière. Les soldats refusaient de faire un mouvement tant qu'elle respirerait (*Procès*, t. II, p. 324).

C'est ce qui fit hâter l'assassinat.

«Jeanne vivait encore, est-il dit dans les mémoires de Pie II ; c'était assez pour enlever toute sécurité aux Anglais. Ils redoutaient une évasion, des prestiges ; c'est, ce semble, ce qui leur fit chercher des prétextes pour hâter sa mort» (*Pro-*

cès, t. IV, p. 517).

N'est-il pas temps de clore une audition de témoins venus de pays bien différents et qui cependant se répètent invariablement ?

Un historien belge, Meyer, résume ainsi leurs dépositions dans son histoire de Flandre : «Le nom seul de la Pucelle inspirait la terreur aux ennemis ; plusieurs ont assuré qu'à sa seule vue, à la seule vue de son étendard, ils sentaient le cœur et les bras leur défaillir».

Ainsi donc un agneau relève le courage d'une armée de lions abattus et fait trembler une armée de lions ivres de leurs triomphes. Une villageoise adolescente, une enfant, jette durant deux ans l'épouvante au milieu d'une armée, qui depuis longtemps ne comptait que des victoires. Son nom est l'effroi d'un royaume. Rien n'est plus avéré. **Que le naturalisme explique le fait.**

Le catholique qui croit aux enseignements de l'Écriture et à la mission de la Pucelle n'éprouve aucun embarras. Les saints livres ont depuis bien des milliers d'années donné l'explication. Tandis que les Saints Anges relèvent le cœur de ceux qu'ils viennent assister, ils versent l'effroi dans ceux qu'ils viennent confondre. Il y a longtemps que Moïse parlant des ennemis de son peuple a dit au Seigneur : «Que votre bras tout-puissant déchaîne sur eux la frayeur et la peur ; qu'ils deviennent immobiles comme la pierre»[1]. Le bras du Seigneur, c'est le premier de ses ministres, saint Michel. L'Église nous dit que quand il vient pour exercer les justices de Dieu, il secoue les mers et fait frémir la terre (*Officium Sancti Michaelis,* 1re ant., 1er noct.)

V. La soudaineté, la rapidité caractérisent encore les coups angéliques. Quoi de plus rapide et de plus soudain que les coups de la Pucelle ! Moins de trois jours pour ruiner les formidables circonvallations d'Orléans, un jour pour emporter les imprenables Tournelles ! Le samedi 18 juin, elle prenait Meung et Beaugency dans la matinée, taillait en pièces et dispersait l'armée anglaise à Patay dans l'après-midi, et il lui restait assez de temps pour forcer Genville. Trois places alors très fortes enlevées, du lever au coucher du soleil, plus une grande victoire en rase campagne ! Le chroniqueur a-t-il tort d'écrire : «Crois que nul est qui ait vu la pareille !» (*Procès*, t. IV, p. 17).

Quand le fameux «venir, voir, vaincre» de César a-t-il mieux trouvé son application que dans le voyage du sacre ? «Toutes les forteresses d'un côté et d'autre de sa voie se rangèrent en l'obéissance du roi» (*Procès*, t. IV, p. 18). Troyes ne ferme un instant ses portes que pour manifester une fois de plus que l'âme de tout ce qui s'accomplit, c'est bien la jeune fille. L'enthousiasme qu'elle inspire a formé une armée qu'il eût été facile de doubler, sans l'envie qui s'attachait déjà à ses pas. Elle doit enlever le roi, tremblant comme saint Pierre marchant sur les eaux, en face des difficultés où il doit se précipiter ; le roi abandonné à l'indigne La Trémoille, le favori qui sent d'instinct que son éloignement est la plus urgente des réformes réclamées.

Après le sacre, ce n'est plus qu'une **marche triomphale**.

Les villes de la haute Champagne et de l'Ile-de-France ouvrent leurs portes sans coup férir. La Picardie et la Normandie appellent la domination française. Qu'en sera-t-il lorsque Paris aura cessé d'être anglais ?

Paris devait arrêter la restauration de la nationalité française et n'avoir que des insultes et des outrages pour la libératrice. Faut-il attribuer l'échec du 8 septembre à la trahison de La Trémoille ? Quelques chroniqueurs l'affirment.

Ce qui est certain, c'est que La Trémoille a entraîné son maître à lever précipitamment le siège de Paris, et à revenir au delà de la Loire à grandes journées. Rien n'était plus contraire aux vues de la Pucelle. Un échec - même en dehors de toute trahison - ne prouvait pas plus contre les assurances de Jeanne que sa blessure si grave à l'assaut des Tournelles.

L'effet immédiat de la retraite était de dissoudre la plus patriotique des armées, formée par l'élan contre l'étranger ; et cela sans espérance de la voir se reformer[2].

A dater de ce jour, 13 septembre, jusqu'au 23 mai suivant, premier jour de la captivité, commence un nouvel aspect de la Vierge guerrière. Il ne nous semble pas moins surnaturel que le précédent.

Les Anges continuent à offrir le secours céleste, alors que les hommes ne veulent pas l'accepter ou apporter la coopération demandée ; ainsi en fut-il de la Pucelle.

L'armée composée en grande partie de volontaires était dissoute.

Le duc d'Alençon s'offrait de la reconstituer, à condition que la Pucelle viendrait avec lui. Ils se proposaient de porter la guerre en basse Normandie ; sans doute ils voulaient faire leur jonction avec Richemond et avec les héroïques défenseurs du Mont Saint-Michel. Le duc et l'héroïne reçurent ordre de ne plus se voir. A défaut de la Normandie, Jeanne eût voulu aller rejoindre les garnisons de l'Ile-de-France, où l'on se battait contre l'Anglais. Ce plan ne fut pas suivi.

On l'envoya guerroyer, en novembre, autour de quelques places des bords de la Loire. Faute de le pouvoir ou de le vouloir, la cour ne lui fournit ni vivres, ni solde, ni armements suffisants. Jeanne fait appel aux villes du voisinage, Riom, Clermont, Moulins ; mais après avoir merveilleusement emporté Saint-Pierre-le-Moustier, elle est forcée de lever le siège de la Charité-sur-Loire (décembre).

Durant l'inaction des trois mois qui suivent, par ses lettres, elle soutient le courage des villes redevenues françaises, mais menacées par l'ennemi.

Enfin, n'y tenant plus, elle quitte brusquement la cour, et va se jeter dans les places de l'Ile-de-France où l'on *fait bonne guerre à l'Anglais.*

La terreur qu'elle inspire, les coups qu'elle frappe, la résurrection d'un enfant à Lagny, les voix qui continuent à lui par-

---

[1] *Irruat super eos formido et pavor in magnitudine brachii tui, fiant immobiles quasi lapis* (Exode, xv, 16).

[2] Le détail de ces ténébreuses intrigues nous entraînerait trop loin de notre sujet. Voir t. IV, les chroniqueurs suivants : Perceval de Cagny, p. 16-17 et p. 27, 28, 29 ; le Héraut de Berry, p. 46 et 47 ; l'historiographe Jean Chartier, p. 70, 71, 79 ; *Journal du siège,* 178, 179 ; *Chroniques de la Pucelle,* p. 245 ; Gruel, p. 312, 320 ; le doyen de Saint-Thibaud de Metz, p. 329, etc.

ler, et la constance qu'elle déploie, prouvent suffisamment qu'elle est toujours sous l'action surnaturelle.

Quel spectacle que cette jeune fille poursuivant seule la délivrance, au milieu d'un inexplicable abandon, s'il ne résultait pas d'une totale impuissance ?

Jeanne est cependant sous le poids d'une épouvantable appréhension. A ses parents, à ses amis de Domremy, venus à Châlons pour la saluer, à l'apogée de son triomphe, elle disait déjà qu'elle ne redoutait que **la trahison**[1].

Dans la semaine de Pâques 1430, les saintes soulèvent le voile de l'avenir. Avant la Saint-Jean, elle doit être prise : «il le faut». - *Comme tous les jours,* elles reviennent sur ce terme suprême, exhortent leur jeune sœur **à prendre tout en gré, et à compter sur Dieu.**

Jeanne demande le jour et l'heure ; elle sollicite que sa captivité ne soit pas longue ; les célestes maîtresses ne lui répondent qu'en l'exhortant à une **totale résignation** (*Procès,* t. I, p. 115).

L'héroïne reculera-t-elle ? abandonnera-t-elle sa mission ? Nullement.

Le Rédempteur du monde savait aussi, et mieux, et plus complètement, quelle serait l'issue de son dernier voyage à Jérusalem, à la dernière Pâque. S'abstient-il de s'y rendre ?

Ainsi fait Jeanne. Elle dira cependant plus tard que dès lors elle s'abandonna plus entièrement *à* la conduite des hommes d'armes ; mais elle les seconde toujours avec la même ardeur, gardant pour elle le terrible secret.

Est-ce la nature qui peut faire monter une villageoise à ces hauteurs ?

On voit que nous sommes bien loin de penser que la mission finissait à Reims. Cette assertion répandue dans tant d'histoires est démentie par la lettre aux Anglais (*Procès,* t. I, p. 241), par la lettre aux habitants de Troyes (t. IV, p. 281), par ce que Jeanne disait au jeune seigneur de Laval (t. V, p. 107), par les assurances qu'elle donnait à Reims (t. V, p. 288), par toute la conduite de l'héroïne, ses réponses au cours du procès et notamment par ce qu'elle affirmait de la délivrance du duc d'Orléans (t. I, p. 133).

Christine de Pisan (t. V, p. 288), Eberhard de Vindecken (t. IV, p. 500), nous la montrent comme devant introduire le roi à Paris. Aussitôt après le sacre, elle le dirige sur la capitale comme précédemment elle l'avait conduit vers Reims.

Une appréciation personnelle émise par Dunois (t. III, p. 16) au procès de réhabilitation est la seule preuve que les adversaires aient à nous opposer.

On sent combien elle est insuffisante.

C'est seulement dans une histoire proprement dite que l'on pourrait montrer dans le détail les intrigues qui retardèrent la complète délivrance de la France.

Loin d'en être diminuée, Jeanne en est grandie. Son existence se développe avec une magnifique unité, tandis qu'elle est vraiment inintelligible, si l'on fait finir la mission à Reims.

Sa lutte contre les obstacles qu'elle trouve parmi les siens ne fait que la montrer plus héroïque.

Elle s'acheminait ainsi vers le suprême couronnement, le martyre. Martyre à part, on chercherait peut-être inutilement, dans l'histoire de la sainteté, une reproduction plus ressemblante du grand drame de la passion et du Calvaire.

CHAPITRE V : LA PUCELLE, REPRODUCTION DE L'HOMME-DIEU, SURTOUT DANS LE MARTYRE.

I. Le cadre de la vie de la Pucelle, reproduction amoindrie de la vie mortelle du Sauveur : dans la vie cachée, dans la vie publique.

II. Beau rôle des femmes dans l'histoire de la Pucelle, comme dans celle de l'Homme-Dieu. - Ressemblances entre les personnages qui condamnent la Pucelle et ceux qui condamnèrent l'Homme-Dieu. - Caïphe-Cauchon et son sanhédrin.

III. Les supplices de la prison, les révoltantes iniquités du procès de Rouen, reproduction des supplices et des iniquités du prétoire de Jérusalem. - L'attitude de Jeanne, imitation de l'attitude de l'Homme-Dieu devant ses ennemis. - Les dérisions de la rue et des places publiques à Rouen comme à Jérusalem.

IV. Identité dans les accusations portées contre l'Homme-Dieu et contre la Pucelle. - Ressemblances entre les deux victimes avant et pendant le dernier supplice.

V. Similitudes dans ce qui suit le supplice. - Le cœur de la Pucelle. - Les sentiments de la foule vis-à-vis des meurtriers. - Efforts de ces derniers pour effacer la tache du sang et tromper la catholicité. - La justice divine. - Ressemblance dans la vie posthume.

I. Dire que par ses sentiments intérieurs la Pucelle fut la reproduction du Sauveur, ce serait affirmer d'elle ce qui convient à tous les saints. Nous voulons parler des lignes extérieures de son histoire. Elles sont, dans les proportions où le fini peut se rapprocher de l'infini, la reproduction pour ainsi dire matérielle de la vie mortelle de l'Homme-Dieu. Le cadre est le même : la plus profonde obscurité voilant de divins mystères ; soudain un incomparable midi, puis le plus poignant des drames ; c'est l'Homme-Dieu, c'est la Pucelle. Les deux tableaux offrent dans les détails les plus frappantes ressemblances, principalement dans le supplice.

Domremy, c'est Nazareth en miniature. En voyant les quelques chaumières massées sur le bord de la Meuse, autour d'une vieille église et d'un vieux château à demi ruinés, qui donc ne se serait pas aussi écrié : de là que peut-il venir de bon et de grand ?

Le ménage de Jacques d'Arc est plein des reflets du ménage de saint Joseph : foi patriarcale, pauvreté, travail, pureté, saintes affections.

La Pucelle en venant au jour fit couler sur les habitants de Domremy quelque chose de l'allégresse ressentie par les habitants de Bethléem, au jour de la naissance du Sauveur. Écoutons Boulainvilliers, dans sa lettre au duc de Milan : «C'est la nuit de l'Épiphanie, jour de joie pour tous les chrétiens, que la jeune fille a vu la lumière, et chose merveilleuse ! tous les habitants de Domremy se sentent inondés d'une ineffable joie. Ignorant le mystère de cette naissance, ils sortent de leurs maisons, et se demandent les uns aux autres ce qui est arrivé de nouveau. Plusieurs sentent leur joie redoubler. Que vous dire encore ? Les coqs, comme autant de hérauts d'un si heureux événement, font à une heure inaccoutumée entendre des concerts qu'on ne leur connaissait pas, battent des ailes, et presque durant deux heures paraissent annon-

---

[1] *Procès,* t. II, p. 423 : *Dicebat quod non timebat nisi proditionem.* Déposition de Gérardin.

cer la signification de la nouvelle naissance» (*Procès*, t. V, p. 116).

Boulainvilliers, sénéchal du Berry, chambellan du roi de Bourges, écrivait à la suite de plusieurs enquêtes qu'on venait de faire à Domremy :

«Jeannette grandit ; et jamais aucun des agneaux confiés à sa garde ne souffrit mauvaise morsure ; et tant qu'elle fut dans la maison paternelle, aucun des siens n'eut tant soit peu à souffrir, ni de l'ennemi, ni des pillards, ni des vexations des gens mal intentionnés» (*Procès*, t. V, p. 116).

De Jeannette le pasteur disait : «Elle n'a pas sa pareille dans la paroisse ; je ne lui connus jamais d'égale. Personne qui ne l'aimât jusqu'à la vénération» (Déposition des habitants de Domremy, t. II : *fere omnes*). N'est-ce pas l'enfant de Nazareth paré de grâce, et de sagesse, devant Dieu et devant les hommes ?

Pour résumer cette époque de sa vie, le greffier de Rouen emploie les paroles mêmes de l'Évangile : «Elle obéissait à tout... excepté au procès de Toul, au cas de mariage» (*Procès*, t. I, p. 132). Le cas de mariage ! Jeanne refusait de ratifier les fiançailles qu'on lui imputait bien faussement. Ne pense-t-on pas aussitôt à Jésus devant les prêtres disant aux siens : «Ne savez-vous pas qu'il faut que Je sois aux affaires de Mon Père !»

Durant deux ans, le père de Jeanne fut visité de songes mystérieux : il voyait Jeannette partir avec des hommes d'armes ; les anges visitaient aussi le sommeil du père nourricier de Jésus.

Saint Michel, qui avait amené les célestes légions aux pieds du Dieu naissant dans la crèche, devait visiter le Dieu adolescent à Nazareth. Il devait lui parler des infirmités du genre humain à guérir, des plaies de l'homme à panser. Il venait, avec un digne cortège, visiter l'adolescente de Domremy ; il lui racontait «la pitié qui était en royaume de France», il la préparait à y porter remède.

Et comme celles de Nazareth, les scènes surnaturelles de Domremy étaient couvertes du voile du plus profond mystère.

Or, soudain, l'artisan de Nazareth parut en Judée plein de grâce et de vérité : la nature reconnut son maître ; le fort qui dévorait en paix le genre humain trembla ; il sentit que la proie lui était arrachée.

Soudaine encore fut l'apparition de la bergère ; et, dans la mesure où il est permis de rapprocher l'humain du divin, le léopard qui ravageait en sécurité le pays des lis trembla et rétrograda vers les brumes d'où il était sorti.

En Judée l'on disait : d'où lui vient si beau et si profond langage, si irrésistible puissance ? Nous avons connu son père le charpentier ; on ne lui enseigna jamais les lettres humaines. Ce sont les œuvres d'un Dieu, et c'est un homme de Nazareth !... et l'on était dans la stupeur de l'admiration, et l'on parlait au loin du prophète de Galilée, et l'on venait même en Israël pour le voir.

Comment une pastourelle peut-elle traiter ainsi de la chose divine et des choses de la guerre, vu qu'elle est en tout le reste la plus simple des Pucelles ? Elle ne sut jamais joindre B et A. Tant d'ignorance et tant de sagesse ! tant de force et tant de faiblesse ! Jamais chose semblable ne fut vue en aucun livre. Et non seulement la France, mais tous les royaumes chrétiens, étaient dans la stupeur de l'admiration[1], et l'on envoyait en France pour s'assurer que menteuse n'était pas la renommée (t. V, p. 131).

Les foules se pressaient autour de l'Homme-Dieu, et voulaient au moins toucher ses vêtements. Elles se pressaient autour de Jeanne : en vain essayait-elle de leur dérober ses mains ; elles lui faisaient violence pour les baiser.

«Venez à moi, les pauvres et les souffrants», disait Jésus. «Je n'ai jamais eu le cœur, disait Jeanne, d'écarter de moi les pauvres et les malheureux ; car c'est pour eux que je suis née».

Au jour de ses plus éclatantes manifestations, l'Homme-Dieu comptait des envieux qui le suivaient avec les yeux de la haine, et se répétaient : «Que ferons-nous ? Tout le monde court après lui». Telle la Pucelle : «Elle avait l'honneur et la grâce de tout ce qui se faisait ; ce dont aucuns (quelques) seigneurs et capitaines conçurent *grande haine et envie* contre elle» (*Abbr. du Procès*, t. IV, p. 260. Cf. p. 346, 312, etc.).

L'Homme-Dieu a été trahi et livré par un de ses familiers. Tel a-t-il été le sort de la Pucelle ? Le grave Thomassin n'en doute pas puisqu'il écrit : «La dite Pucelle *fut trahie et livrée* aux Anglais devant Compiègne» (Ibid., 312). Il n'est pas le seul à affirmer le forfait.

Sûrement, elle fut vendue par le comte de Luxembourg, pour une rançon de roi que les acheteurs firent payer à la Normandie. Et dès lors les ressemblances avec le céleste Fiancé deviennent presque de l'identité, dans la plupart des détails.

II. On ne voit pas dans l'Évangile une femme qui s'élève contre l'Homme-Dieu ; beaucoup l'honorent et compatissent aux douleurs de Sa passion ; il n'est pas jusqu'à la femme de Pilate qui ne s'efforce d'arrêter le déicide. Les femmes ont reconnu dans la Pucelle l'honneur fait par le ciel à leur sexe ; pas une n'outragea la divine envoyée ; beaucoup l'ont grandement honorée ; les dames de Luxembourg ont adouci sa captivité ; elles s'efforcèrent de détourner leur neveu et mari du marché qui souillera à jamais sa mémoire ; les dames d'Abbeville viennent de loin saluer la martyre sur sa voie douloureuse ; il n'est pas jusqu'à la duchesse de Bedford, épouse de l'inspirateur occulte du drame lugubre, qui n'ait mérité la reconnaissance de l'héroïne.

Trois personnages, et autant de groupes respectifs, portent la responsabilité des supplices de l'Homme-Dieu : Caïphe et son sanhédrin ; Pilate représentant de cette puissance romaine, dont on sent plus encore qu'on ne voit la sourde influence dans la passion du Maître ; enfin, avec la cour qui l'entoure, le voluptueux tétrarque de Galilée, Hérode Antipas, le fils du meurtrier des saints innocents.

Trois personnages et autant de groupes doivent porter la responsabilité du supplice de la Pucelle : Cauchon et l'Université anglaise et antipapale de Paris ; le régent Bedford, le représentant de cette Angleterre qui mène tout, solde tout,

[1] *Procès*, t. IV, p. 503 : *Infra decem annorum spatia virgo Johanna nomine... mira talia perpetrabat, de quibus nedum Francia, sed omnia Christianorum regna stupebant !* (L'Allemand Jean Nieder, religieux dominicain).

mais veut tout couvrir du zèle de la Foi et du manteau ecclésiastique ; enfin, le duc de Luxembourg avec la cour de Bourgogne, dont il est, après le duc, le premier personnage.

La position, le rôle, les motifs secrets qui font agir ces divers personnages, sont identiques avec ceux qui firent mouvoir le drame divin à Jérusalem.

Jean, comte de Luxembourg, le premier vassal de Philippe, duc de Bourgogne, est une sorte de tétrarque ainsi que Philippe lui-même dont il est le lieutenant. Tous deux sont acquis à l'étranger comme Hérode Antipas et son frère Philippe l'étaient aux Romains. Si le faste et la volupté sont un des caractères du meurtrier de Jean-Baptiste, ils sont aussi un des traits de ce duc de Bourgogne, appelé le Bon, l'on ne sait pourquoi. Le Sauveur une fois abandonné à Pilate, Hérode ne paraît plus dans les scènes suivantes de la passion ; Jeanne une fois remise à l'Anglais et à l'Université de Paris, ni Luxembourg, ni son suzerain n'interviennent plus.

Pilate concentre toute la puissance romaine et agit au nom du sénat et du peuple romain. Bedford, régent de France pour son neveu Henri, un roi de onze ans, concentre la puissance anglaise en France et agit au nom de la cour et de la nation, terrifiées par le seul nom de la Pucelle.

Pilate, honnête quand ses intérêts ne sont pas engagés, ne fait que ratifier la sentence du sanhédrin et veiller à son exécution. Bedford, grand politique, grand guerrier, honnête quand l'ambition de son pays ne demande pas le contraire, cherche aussi à se couvrir de la sentence ecclésiastique, et se donne des apparences d'exécuteur d'une condamnation portée par un tribunal sacré.

D'ailleurs, dans la circonstance présente, autrement haineux que Pilate, il a fait venir à Rouen le jeune roi et la cour britannique.

Cauchon n'est pas tant une copie qu'une résurrection de Caïphe. Depuis l'abréviateur du procès de la Pucelle jusqu'au cardinal Pie, le surnom de Caïphe lui a été donné souvent : aucun ne lui convient mieux.

Cauchon est lettré comme Caïphe : il est «grand et solennel clerc» de l'Université de Paris, alors si turbulente, si infatuée d'elle-même ; il y a enseigné ; il a plusieurs fois représenté la docte corporation dans d'importantes affaires.

Le Caïphe juif avait acheté et payait la souveraine sacrificature par de beaux deniers comptants, et par sa docilité à la politique de Rome. Le Caïphe parisien arrive aux hautes dignités ecclésiastiques en se vendant corps et âme à Jean-Sans-Peur et à la maison de Bourgogne, et plus tard à la cour d'Angleterre.

Par servilisme pour son premier maître il s'est fait, comme lui, fougueux démagogue et a été banni de Paris en 1413, comme boutefeu du parti cabochien. Jean-Sans-Peur en a fait son député au concile de Constance ; il est chargé d'y laver son maître de l'assassinat de son cousin, le duc d'Orléans ; Cauchon n'hésite pas, il défend la thèse du tyrannicide.

Comme récompense, la faction bourguignonne le fait monter sur le siège de Beauvais, un évêché-pairie[1]. Conseiller influent, il a dû jeter le jeune duc de Bourgogne dans les bras de l'Anglais. L'envahisseur ne comptera pas de partisan plus entièrement dévoué que Cauchon. L'évêque courtisan, devenu membre du conseil royal franco-anglais, sera employé dans les négociations les plus importantes, se trouvera partout où il faut faire échec au parti national, restera anglais, quand le traité d'Arras ramènera le duc de Bourgogne à la France, et il mourra anglais sur le siège de Lisieux, après avoir eu vainement en perspective l'archevêché de Rouen.

En montant sur le siège de Beauvais, Cauchon n'a pas rompu ses liens avec l'Université de Paris. Les suffrages de ses anciens collègues lui ont confié la charge de conservateur des privilèges de la corporation, charge très importante, que par son influence politique Cauchon était fort bien en état de remplir.

L'Université de Paris traversait alors la plus mauvaise crise de son histoire. Fière de sa renommée dans l'univers, elle oubliait qu'elle était fille des papes et fille des rois de France, et se constituait la régente hautaine des deux puissances. La prolongation, sinon l'ouverture du grand schisme d'Occident, fut son œuvre. Résolue à ne pas reconnaître le pape légitime, celui de Rome, rien n'égale son arrogance vis-à-vis des papes d'Avignon, dont elle avait décliné la juridiction, qu'elle avait acceptée de nouveau, pour la renier encore.

L'autorité royale n'avait pas plus à se louer d'elle que l'autorité pontificale. L'Université se trouve largement mêlée à toutes les factions qui désolent la France sous le règne de Charles VI.

Le concile de Constance en mettant fin au schisme ne devait faire que montrer le détestable esprit qui l'animait ; et le traité de Troyes, en donnant au roi de la Tamise le titre de roi de France, fit ressortir tout ce qu'il y avait dans son sein d'antinational.

A l'exception d'un certain nombre de docteurs, qui quittèrent Paris, pour s'attacher au chef du parti français et qui furent fixés à Poitiers par le jeune prince, la plupart embrassèrent avec chaleur le parti anglo-bourguignon et poursuivirent de leurs condamnations le Dauphin Viennois.

Il y avait une disposition plus vive encore au cœur de ces écolâtres : c'était l'animosité contre Rome, et la résolution de **tenir le Saint-Siège en tutelle**. Ils réclamaient à grands cris l'ouverture du concile de Bâle. L'Université de Paris allait être l'âme de ces longues suites de scandales, qui forment le fond de cette bacchanale ecclésiastique ; c'est l'Université de Paris qui allait pousser à rouvrir le schisme, à déposer le pape reconnu de tous, le Bienheureux Eugène IV, et à y substituer le ridicule antipape de Ripailles. Elle allait formuler comme son enseignement, des doctrines subversives de la constitution de l'Église, qu'elle n'avait pas connues avant le grand schisme ; doctrines qu'elle devait appeler du nom menteur de **doctrines gallicanes** ; elle allait les faire passer dans l'acte à jamais regrettable de la **Pragmatique Sanction**, acte qui, tout mauvais qu'il était, le fut moins que n'auraient voulu le faire ces docteurs échauffés de schisme.

On l'a peu remarqué, et pourtant rien n'est plus digne de l'être ; le concile de Bâle s'ouvre en même temps que les interrogatoires de Rouen ; **les tortionnaires de Rouen sont des Pères de Bâle** et des plus influents. Ils partiront aussitôt après le supplice, quelques-uns avant la fin, pour la factieuse assemblée. L'un d'eux, Beaupère, obtiendra du gouverne-

[1] *Factione ducis Burgundorum cathedram Bellovacensem conscendit* (*Gallia christiana*, t. X, col. 757-758).

ment anglais une indemnité pour les frais de chevaux de voyage déjà préparés, mais que l'interrogatoire de la Pucelle le force de ne pas utiliser encore.

L'Université de Paris a dû délibérer sur les affaires de la Pucelle, entre deux motions schismatiques à faire prévaloir à Bâle.

Le drame de la Passion est conduit par Caïphe et son conseil. La vérité nous force à le dire : à s'en tenir aux actes du procès, le drame de Rouen est conduit par Cauchon et l'Université gallicane de Paris.

Sans doute, l'Anglais est là, soldant largement toutes les dépenses qui sont faites, - les quittances existent - ; mais il s'abrite constamment derrière **Cauchon**, et **le prélat prévaricateur** se couvre de l'autorité de l'Université.

C'est l'Université de Paris qui somme Luxembourg et le duc de Bourgogne d'avoir à livrer la captive. S'il faut en croire l'abréviateur du procès, Luxembourg aurait longtemps résisté, et ne se serait rendu que vaincu par l'énorme somme qui lui fut comptée et l'obligation de conscience que lui en fit l'Université. Les lettres de cette dernière ouvrent le procès ; il n'est pas de motifs qui ne soient mis en avant contre l'héroïne ; les docteurs vont jusqu'à dire : «Après les méfaits innumérables commis par cette femme, il n'y aurait pas de dommage pour la chose publique de ce royaume» qui pût égaler celui de la voir échapper au jugement (*Procès,* t. I, p. 8-12).

Quand Luxembourg a vendu et livré la victime, l'Université intervient ; elle écrit à Cauchon, et pourquoi ? Qui le croirait si le texte n'était pas là ? C'est pour gourmander Cauchon de sa lenteur à instruire le procès. «Si votre paternité, disent les docteurs, s'était montrée plus diligente à poursuivre l'affaire, cette femme serait déjà en jugement» (*Procès,* t. I, p. 15-16).

A la même date, 21 novembre, l'Université écrivait au roi d'Angleterre ; c'était pour le féliciter d'avoir en sa main la femme dite la Pucelle et le presser de la faire juger et punir par un tribunal ecclésiastique (*Procès*, t. I, p. 17).

Stratagème de la politique anglaise peut-être, au moins les docteurs gallicans de Paris s'y prêtent ; tout indique qu'ils le font volontiers.

Cauchon respire la haine de Caïphe. Il hait la Pucelle de toute l'ardeur dont il est dévoué à la cause anglo-bourguignonne. A l'approche de la libératrice française, Beauvais s'est déclaré pour Charles VII, et a chassé le prélat anti-français. Cauchon a passé du 1er mai à la fin de septembre à négocier l'achat de la Pucelle (*Procès*, t. V, p. 195) ; il a demandé à être le juge de l'héroïne. C'est un ressentiment personnel, profond, patent à tous les yeux ; au procès de réhabilitation un de ses neveux viendra, au nom de toute la parenté, en faire l'aveu juridique.

Si l'Université de Paris n'a pas, au même degré, semblables motifs de haine, il en est un qui est commun au prélat scélérat et aux docteurs qui vont le seconder : c'est celui qui excitait à Jérusalem les fureurs jalouses de Caïphe et du Sanhédrin.

Par sa conduite et son enseignement, Jésus imprimait indirectement un stigmate d'ignominie au front du pontife hypocrite et vénal et au front de la tourbe pharisienne qui l'entourait. Jeanne l'imprime aussi au front du pontife de Beauvais et des docteurs qui le suivent.

Si Jeanne est divinement envoyée, l'Anglais est, comme Assur, la verge dont Dieu s'est servi pour châtier la nouvelle tribu de Judas. Cauchon «le grand et solennel clerc» s'est donc voué à une cause réprouvée par le Ciel. Cette Université de Paris qui se donne comme **l'oracle du savoir divin**, qui s'arroge si insolemment **le droit de faire la leçon aux rois, et plus encore aux Pontifes Romains**, s'est donc trompée dans une question capitale.

En lançant ses monitoires contre le dauphin viennois, en s'inféodant au parti anglo-bourguignon, elle a rejeté un prince pour lequel le Ciel se déclare par le miracle ; elle a acclamé un parti que Dieu en personne semble abattre, tant l'instrument est faible.

Quelle leçon ! **Pour confondre ce corps infatué de son savoir, au point de tenir depuis cinquante ans la Papauté en échec, le Ciel a suscité la plus ignorante des villageoises**

L'Université de Paris ne voulut pas comprendre ou accepter la leçon, pas plus que l'antique synagogue ne voulut comprendre ni accepter le prophète de Nazareth. La partie saine de ce corps, fidèle à la France et fidèle à Rome, qui siégeait à Poitiers, accepte la Pucelle, même avant Orléans ; et les collègues restés à Paris, aussi hostiles au Saint-Siège qu'au parti national, la poursuivent avec acharnement après les merveilles de son incomparable carrière !

Les témoins entendus au procès de réhabilitation déposent que les six docteurs envoyés par l'Université de Paris procèdent par haine, notamment Nicolas Midi, Jacques de Touraine, Thomas Courcelles. C'est l'un d'eux, Nicolas Midi, pense-t-on, qui rédige en XII articles le résumé imposteur des prétendus aveux de l'accusée. C'est cette pièce calomniatrice qui sera envoyée aux sommités du savoir théologique à Rouen et en Normandie, pour savoir le jugement à porter sur une femme qui avoue, assure-t-on, les faits qui y sont relatés[1].

Trois docteurs quittent Rouen pour aller soumettre le document mensonger et frauduleux à leurs collègues de la faculté de théologie et de droit canon de Paris. Cauchon en rendant sa sentence ne fera que répéter, en les condensant, les qualifications des deux facultés, et aura grand soin de s'appuyer de leur autorité.

C'est donc bien toujours Caïphe disant au sanhédrin : «Que vous en semble ?» et recevant la réponse : «Il est digne de mort».

III. Cauchon non moins que Caïphe voudrait couvrir son attentat **du voile de la légalité, bien plus, du zèle de la Foi**.

Vains efforts ! **l'iniquité, la haineuse et sacrilège hypocrisie du juge éclatent partout.**

A quelque point de vue qu'on envisage ce qu'il appelle un procès : garanties données à l'accusée, liberté des assesseurs, compétence du juge, procédure, sentence : tout cela fait un monument comparable à celui qui condamna l'Homme-Dieu à la croix.

---

[1] Voir *Procès*, t. II, III. Les réponses faites à la première et à la quatrième question spécialement, t. III, p. 140, etc.

De prime abord l'accusée est traitée comme un criminel convaincu et coupable des plus noirs attentats. Est-ce une cage de fer qui a reçu la jeune fille à son arrivée à Rouen ? L'horrible instrument a été certainement confectionné ; quelques témoins affirment que la Pucelle y fut d'abord renfermée.

Durant cinq mois, elle a certainement enduré d'horribles tortures dans la tour du château de Rouen, sanctifiée par ses douleurs.

C'est un procès ecclésiastique qui lui était fait. Elle avait droit à la prison ecclésiastique. Combien de fois ne l'a-t-elle pas réclamée ? De quel prix n'était-elle pas disposée à la payer ? Quelques assesseurs du tribunal ont eu le courage de dire que tel était bien son droit. Protestations inutiles, Cauchon reste sourd (*Procès*, t. III, p. 137, 149, 59, etc.).

Les prisons ecclésiastiques auraient mis l'accusée à l'abri des insultes, des dérisions incessantes de cinq soldats grossiers qui nuit et jour veillèrent à la porte de sa prison, trois à l'intérieur, deux à l'extérieur. Ils s'essaient à contrefaire les voix, menacent du bûcher, vomissent leur vocabulaire ordurier. Honneur à la duchesse de Bedford qui intervint pour écarter de plus grandes violences.

L'héroïne est là, les pieds dans les fers ; une lourde chaîne part du cou, s'enroule autour du corps, et vient se fixer à une grosse poutre, mise en travers de l'appartement. Le supplice dura plus de cinq mois. C'est de là qu'elle sortait pour aller subir des interrogatoires parfois tumultueux, toujours perfides et malveillants, d'une longueur qui lassait les auditeurs eux-mêmes. Parfois ils eurent lieu le matin et le soir du même jour, et se prolongèrent durant près de cinq heures.

La santé de la jeune fille finit par s'altérer ; on craignit pour ses jours : pareille mort eût été trop douce pour la sombre rage de l'Anglais ; d'habiles médecins furent mandés pour ranimer un corps qu'à tout prix on voulait jeter vivant dans les flammes.

Les tortures du cœur furent plus grandes encore que celles du corps. La sainte se vit enlever ce qui faisait sa vie. Plus d'offices saints, plus de confessions, plus de communion jusqu'à la dernière heure. L'accès de l'église lui était tellement interdit que le barbare promoteur, d'Estivet, l'âme damnée de Cauchon, ne souffrait pas qu'elle fît même une pause devant la chapelle du château, qui se trouvait sur son passage, de la prison à la salle des interrogatoires.

Jeanne est seule, sans conseil humain. Malheur à qui lui témoignerait intérêt ou voudrait lui suggérer un moyen de défense. Martin Ladvenu et Isambert de la Pierre, deux dignes fils de saint Dominique, pour avoir dissipé une équivoque perfide dans laquelle on l'enlaçait, furent menacés des eaux de la Seine.

Malheur à qui ne consent pas à **l'iniquité**. Le courageux chanoine Houppeville, pour avoir voulu relever quelques-uns des vices de l'abominable procédure, est jeté en prison, et n'échappe au bannissement en Angleterre, que par l'intercession de quelques amis en crédit. Lohier, canoniste de renom, consulté, répond comme Houppeville ; mais il sait si bien ce qui l'attend, qu'il s'échappe aussitôt de Rouen et va jusqu'à Rome où il mourra doyen de la Rote ; d'autres se cachent, ou approuvent par peur. Il n'est pas permis de rester indifférent ; des menaces de mort forcent le vice-inquisiteur à s'associer à Cauchon.

Cauchon appelle ce brigandage un procès canonique. Il prétend condamner Jeanne au nom de la loi divine et ecclésiastique, comme Caïphe prétendait condamner Jésus au nom de la loi du Sinaï et de la loi juive. Tous deux en sont les plus effrontés contempteurs.

Cauchon juge sans juridiction. La cause de Jeanne a été déjà jugée à Poitiers par de nombreux évêques et en particulier par le métropolitain même de Beauvais, Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Jeanne, qui si souvent en appelle à ses réponses de Poitiers, le rappelle au moins indirectement. Jeanne n'a fait que traverser une langue de terre du diocèse de Beauvais qui se prolonge ainsi jusques aux portes de Compiègne. C'est sur cette étroite lisière qu'elle a été prise. Elle n'y a commis aucun des délits dont on l'accuse. Elle a séjourné au contraire longuement dans le diocèse de Tours, à Poitiers, à Orléans et d'autres villes, où les collègues de Cauchon l'ont reçue comme l'envoyée de Dieu.

Jeanne demande que parmi ses juges on fasse venir des docteurs de son parti : quoi de plus juste ? Elle récuse nommément Cauchon comme animé de haine contre elle ; c'est manifeste à tous les yeux. Que répond Cauchon ? Ce que répondrait un valet du roi. «Le roi a ordonné que je fasse le procès et je le ferai». L'Église ne répond pas d'une œuvre accomplie par ordre du roi d'Angleterre, alors même que sur l'étiquette on lirait : œuvre ecclésiastique. Elle chante des apôtres : c'est en méprisant les ordres des princes qu'ils ont mérité les couronnes éternelles[1]. Elle ne leur donne pas des successeurs pour faire de la crosse un instrument des vengeances princières.

Il prétend faire **un procès en matière de foi**. Où est la diffamation qui doit précéder toute poursuite de ce genre ? Où sont les pièces qui l'établissent ? Cauchon connaît si bien la loi, qu'il a envoyé à Domremy et dans les environs des agents secrets, chercher au moins quelques apparences qui puissent servir de base à la pièce qui devrait ouvrir le procès. Peine inutile. Ils sont revenus en disant que tout ce qu'ils ont recueilli, ils voudraient que ce fût sur le compte de leur sœur. Cauchon outré les a chassés de sa présence et a refusé de les indemniser de leurs frais.

La loi canonique ménage à l'innocence faussement accusée, surtout aux femmes et aux mineurs, les moyens de confondre la calomnie. Cauchon ferme toutes ces voies.

Où ne va pas son astuce sacrilège ? Des greffiers non avoués, habilement dissimulés, ont charge de tronquer et de travestir les réponses de la candide jeune fille. Il va jusqu'à vouloir attenter à la liberté des greffiers officiels et publics.

Quand vit-on effronterie comparable ? il condamnera Jeanne comme rebelle à l'Église et au pape, et la première fois que Jeanne, fixée enfin sur le sens du mot Eglise, en appellera au concile et au pape, il entrera en fureur, défendra d'écrire l'appel, et menacera les fils de saint Dominique qui ont suggéré à Jeanne l'expression vraie, pour mettre d'accord son langage et son cœur. Cet appel, elle le répétera, et les actes authentiques seront forcés d'en consigner l'expression juridique.

L'impudent condamnera Jeanne au nom des saints canons, et dans l'intimité ce digne père des Gallicans futurs se

[1] *Contemnentes jussa principum meruerunt prœmia æterna* (Office des Apôtres).

moquera des saints canons. Parlez-moi théologie, et non pas décrets, dit-il, c'est-à-dire droit canon ; comme s'il y avait opposition entre les deux[1].

Profanateur des choses les plus saintes, il ose se faire, du désir si vif que Jeanne éprouve de se confesser, un moyen de conviction. Le plus odieux des complices du Caïphe français, Loyseleur, ira dans la prison surprendre la confiance de la confiante jeune fille, recevra ses aveux, tandis que Cauchon d'un appartement voisin entendra les confidences, par d'imperceptibles ouvertures ménagées à dessein (*Procès*, t. III, p. 141 et t. II, p, 10, 342).

Plus impudent encore quand avec tant d'insistance il fait un crime à Jeanne de vouloir garder ses vêtements d'homme. Jeanne ne s'écartait de la loi que pour obéir au sentiment qui a établi diversité d'habits pour les deux sexes, la pudeur. Qui savait mieux que Cauchon que dans la prison séculière, plus encore que dans les camps, les vêtements d'homme étaient nécessaires ? Jeanne a plusieurs fois accepté de les quitter tout le temps qu'elle serait dans une prison ecclésiastique, en compagnie d'une honnête femme (t. I, p. 165, 176, etc.).

Les travestissements que l'ignoble promoteur d'Estivet fait subir aux réponses de l'accusée seraient incroyables, si l'acte d'accusation n'était pas au procès. Les XII articles dans lesquels Cauchon prétend les résumer, pour être d'une fausseté moins évidente, n'en sont que plus perfides. Jeanne n'eut jamais connaissance de ces XII articles envoyés à l'Université de Paris, aux canonistes de renom, aux hauts dignitaires ecclésiastiques, comme expression de ses aveux. Cauchon n'y fit pas même les corrections demandées par les assesseurs dont il s'était entouré. Et c'est sur cette pièce que jugeront les hommes dont le Caïphe veut faire des complices, sur l'autorité desquels il s'appuiera pour rendre la sentence !

Ce qui met le comble au **sacrilège** de cette tragédie, c'est que le fourbe scélérat ose qualifier cette suite de **brigandages** du nom de procès ecclésiastique. Ecclésiastique, l'œuvre ne l'est pas plus que celui qui l'a conçue. Cauchon appartient à l'Église comme le loup revêtu de la peau du berger appartient au bercail qu'il dévaste. Le Maître n'a-t-il pas dit : Celui qui entre dans la bergerie autrement que par la porte est un voleur et un brigand : *fur est et latro* ? La porte n'est pas le métier de servile courtisan.

Entré comme Caïphe, Cauchon agit comme Caïphe.

La victime aussi est à l'image de la victime rédemptrice du genre humain. La parole des saintes se vérifie pleinement : leur jeune sœur sera délivrée et entrera en paradis par grande victoire. La Pucelle contemplée, même à travers la sécheresse du procès-verbal, ne parut jamais plus grande.

Comme son fiancé, elle est **agneau et lion**. Agneau quand elle dévoile le fond de son âme, lion quand elle rend témoignage à la divinité de sa mission.

L'Homme-Dieu n'a jamais plus hautement affirmé Sa divinité que dans la semaine de Sa passion et dans Sa passion elle-même. Une bonne partie de l'Évangile est renfermée dans les discours et les paraboles prononcés depuis Son entrée triomphale à Jérusalem jusques à la scène du jardin des Olives. Circonvenu par Ses ennemis qui L'observent, Lui posent des questions captieuses, Il les confond, confesse plus hautement que jamais Sa divinité, annonce le châtiment réservé aux déicides et verse Ses plus abondants trésors de doctrine.

Telle est la Pucelle. C'est surtout dans les interrogatoires qui précèdent la mise en accusation juridique, qu'elle proclame hardiment et sous toutes les formes qu'elle a été divinement suscitée, qu'elle est conduite par des agents surnaturels. Ses conversations avec les saintes sont plus que quotidiennes ; elle leur soumet les questions qui lui sont adressées, et pour parler ou se taire, allègue leur permission ou leur défense. Elle est fidèle au commandement qu'elles lui répètent, dit-elle, de répondre hardiment sur ce qu'elles lui commandent de révéler : c'est **avant tout qu'elle n'est venue au secours de la France que sur l'ordre du Ciel.**

Hardie sur tout ce qui se rapporte aux côtés surnaturels de sa mission, elle est d'une ineffable discrétion pour tout ce qui regarde l'honneur de son parti et de son roi. **Une sagesse vraiment divine** brille dans la manière dont elle se dégage des questions si ardues et si subtiles dans lesquelles on veut l'enlacer. Toujours naïve et candide, elle ne dédaigne pas l'allégorie, et rien n'est plus beau que de voir comment elle la poursuit avec justesse et exactitude. Quels accents de piété vraie et profonde se mêlent à tout ce qu'elle dit, et quand manifesta-t-elle mieux les trésors de sainteté qui forment le ciel de son âme !

Parfois l'admiration gagnait l'auditoire, tout prévenu ou terrifié qu'il était. «Bien répondu, Jeanne !» murmuraient à demi-voix les docteurs ravis. «Quelle femme ! que n'est-elle anglaise !» s'écriait un jour un grand lord anglais soulevé malgré lui par l'admiration. Cauchon lui-même était subjugué, puisque dans l'intimité il laissait échapper, dans l'oreille du greffier Manchon, ce mot que l'officier public répétait plus tard juridiquement : «Elle parle admirablement de ses révélations»[2].

Les témoins les plus compétents affirment, au procès de réhabilitation, qu'elle leur a paru surnaturellement inspirée. Comment expliquer autrement les contrastes qu'elle présente dans cette période de son histoire comme dans la période de sa vie guerrière ? **tant de simplicité et de profondeur ! tant de spontanéité naïve et de justesse, de sagesse ! tant d'ignorance et de divin savoir !**

On verra plus loin en quels termes indignés la sentence de réhabilitation rejette la prétendue rétractation du cimetière Saint-Ouen, le 24 mai. Ce n'est là qu'un nouvel attentat de Cauchon qui voulait tout à la fois se couvrir et pouvoir la condamner comme **relapse**. C'est aussi pour se couvrir qu'il a fabriqué et ajouté au procès les actes posthumes, dans lesquels il lui attribue pareille rétractation, le matin du supplice. Les greffiers refusèrent de les signer, et les témoins sur lesquels il prétend s'appuyer les démentent dans leurs dépositions du procès de réhabilitation.

Nouveau trait de ressemblance avec le Maître. On dénaturait aussi et Ses paroles et le sens qu'Il y attachait ! En véri-

---

[1] *Procès*, t. II. *Dicendo quod relinqueret decreta juristis*. Déposition d'Houppeville, t. II, p. 325 et t. III, p. 138, etc.

[2] *Procès*, t. III, p. 140. *Dom de Warvick, episcopus Belvacensis, Nicolaus Loyseleur, dixerunt loquenti quod ipsa (Joanna) mirabiliter loquebatur de suis apparitionibus*, et passim.

té, que manque-t-il à la Fiancée pour ressembler au Fiancé dans tout ce qui prépare le douloureux dénouement ? Ce ne sont pas les scènes des places et des rues de Jérusalem.

Elle aussi est conduite et ramenée à plusieurs reprises à travers les rues de Rouen, liée, enchaînée, exposée sur un char d'ignominie, entourée d'une double haie d'hommes d'armes, au milieu d'une multitude qui menace, demande sa mort ; ou muette, consternée, la regarde sans oser la défendre ; elle aussi est exposée durant plusieurs heures et à deux reprises comme un objet de scandale et de dérision aux regards de tous, sur l'échafaud du cimetière Saint-Ouen et de la place du Vieux-Marché ; elle aussi porte un vêtement d'ignominie ! Quelles flétrissures ne sont pas gravées sur la mitre insultante dont on l'a affublée !

Là, dans les deux journées, se trouvent des multitudes qui regardent, en proie à des sentiments tout divers ; une cour ! Elle a quitté les bords de la Tamise pour venir aux bords de la Seine, se repaître de ce spectacle désiré depuis deux ans, et ici, comme à Jérusalem, ce sont des pontifes, des prêtres, des docteurs hypocrites, sacrilèges blasphémateurs de l'une des plus belles œuvres de Dieu, qui imputent à la Fiancée du Christ tous les forfaits dont ils sont eux-mêmes chargés !

IV. La ressemblance des deux drames touche presque à l'identité quand on arrive au dénouement. Qu'on examine les motifs de la sentence de condamnation de la Pucelle ; ce sont les motifs de la sentence de condamnation portée contre l'Homme-Dieu.

Jésus est condamné pour s'être donné comme fils de Dieu et vrai Dieu ; Jeanne est condamnée pour s'être donnée comme suscitée par Dieu et conduite par le ciel ; Jésus est condamné comme coupable séducteur, Jeanne comme pernicieuse séductrice ; Jésus comme blasphémateur, Jeanne comme blasphématrice ; Jésus comme surexcitant le peuple, Jeanne comme séditieuse ; Jésus comme bouleversant les lois religieuses et civiles de la nation, Jeanne comme violatrice de la loi divine, de l'enseignement sacré, des lois ecclésiastiques[1].

La Synagogue disait que Jésus était inspiré par Béelzébut ; l'Université de Paris déclare que Jeanne est inspirée par Bélial, Satan et Béhémod (*Procès*, t. I, p. 414). On reprochait à Jésus de violer le sabbat ; on fait un crime à Jeanne d'avoir donné l'assaut à Paris un jour de fête chômée. Jésus a été appelé homme de bonne chère ; on reproche à Jeanne le train de maison que lui donna Charles VII, aussitôt qu'il eut reconnu la divinité de sa mission.

Il est un point sur lequel Jésus n'a jamais pu être accusé : la sainteté de ses mœurs ; il est un point que les ennemis de Jeanne sont forcés de constater : l'intégrité de sa virginale pureté.

La place du Vieux-Marché est bien un autre Calvaire. Les Anglais mirent, à attacher la victime au poteau, la brutalité et les raffinements de barbarie que les juifs avaient mis à conduire le Maître à la croix et à l'y clouer.

Quand Pilate se lavant les mains laissa libre cours à la rage des juifs, ils se jetèrent sur la divine victime. A peine Cauchon eut-il abandonné la Pucelle à la justice séculière que les soldats anglais, sans même prononcer l'ombre d'un jugement, se hâtèrent de conduire la jeune fille au bûcher. Jeanne a subi le supplice du feu, sans qu'il ait existé trace d'une sentence qui l'y condamne. La sentence de Cauchon, l'unique, ne dit rien de semblable. Selon la formule des jugements canoniques en pareil cas, elle recommandait la relapse à l'indulgence des juges séculiers.

La forme de la croix, soit précipitation, soit cruauté calculée, aggravait les horreurs du supplice du Maître ; la cruauté anglaise construisit le bûcher de manière à ce que la victime fût plus lentement consumée.

Jésus en croix oublie Ses douleurs pour penser aux Siens ; Jeanne, pendant qu'on l'attache au poteau, répète que, quel que soit le jugement que l'on porte de ses révélations, - qu'encore une fois elle affirme divines -, ni son roi, ni aucun des siens ne doivent en être regardés comme les inspirateurs ; Jésus pardonne, Jeanne pardonne ; Jésus excuse Ses bourreaux, Jeanne demande pardon, même aux Anglais, même à Cauchon, si elle les a injustement offensés.

L'Apôtre nous représente Jésus en croix, faisant monter vers Son Père des prières d'une clameur puissante et pleines de larmes ; Jeanne, pendant qu'on l'attache au bûcher, invoque la Vierge, saint Michel, ses saintes ; mais lorsque les flammes l'enveloppent, les yeux fixés sur la croix que deux fils de saint Dominique maintiennent à la hauteur de son regard, elle ne sait plus que lancer au ciel et à la terre le nom de son fiancé : Jésus ! Jésus !

Cri divinement émouvant, accent si pénétrant qu'il fendait le cœur de l'immense assistance. Dix mille personnes y répondaient par leurs larmes et leurs sanglots. Il en fit jaillir même des yeux des bourreaux, même des yeux de Caïphe ; Cauchon pleura.

Ce cri s'imprimait si profondément au cœur du greffier, Manchon, que ses larmes, nous dit-il, coulèrent pendant un mois, sans qu'il pût les retenir.

L'Homme-Dieu remit son âme à Son Père, en poussant un cri plus élevé et plus retentissant ; autre ne fut pas le dernier souffle de la Pucelle. «Jésus !» cria-t-elle encore une fois avec plus de véhémence, et son âme avait passé dans les bras du fiancé uniquement aimé.

Au Calvaire, un dernier outrage nous manifesta et nous ouvrit le cœur de l'Homme-Dieu. Le cœur de la Pucelle fut ce qui fixa en dernier lieu l'attention des bourreaux et des spectateurs du calvaire de Rouen.

La flamme semblait avoir fait son œuvre. Les premiers tisons écartés ne laissaient voir que de la cendre et des os calcinés ; mais, O merveille ! sous cet amas fouillé, les viscères et le cœur paraissent intacts. On rallume le foyer incandescent, et on cherche à en activer les ardeurs en y jetant de l'huile et du soufre. Inutiles efforts, le cœur résiste (*Procès*, t. II, p. 7). Par ordre du conseil royal, il fut jeté à la Seine avec les cendres auxquelles la rage anglaise réservait ce suprême outrage.

La foule juive descendit du Calvaire en se frappant la poitrine et en disant : «Vraiment cet homme était le fils de Dieu». On s'éloignait de la place du Vieux-Marché en répétant : «Un grand crime a été commis, on vient de brûler une sainte». Il

[1] Voir la sentence de condamnation aux pièces justificatives, C, et *Procès*, t. I, p. 174.

n'y avait pas jusqu'au secrétaire du roi d'Angleterre qui ne s'écriât : «Nous sommes perdus, nous avons fait périr une sainte».

Le soldat qui avait ouvert le cœur du Sauveur au Calvaire, soudainement illuminé, confessa la divinité de Celui auquel il avait fait un dernier outrage ; à la place du Vieux-Marché, le bourreau, voyant le cœur de la Pucelle résister à tous ses efforts pour le réduire en cendres, courait au monastère des Pères Dominicains, demandant s'il y avait pardon pour lui au ciel, pour avoir été l'exécuteur du forfait qui venait de se commettre. Les ressemblances continuent même dans la vie posthume.

V. Les Caïns furent montrés du doigt. Le peuple se détournait avec horreur de leur présence. Cauchon, pour faire taire les murmures, frappa durement un religieux Dominicain, qui s'était exprimé librement sur les bourreaux de la Pucelle. Malgré une amende honorable publique qu'il avait faite, il fut condamné au *carcere duro*, le pain et l'eau jusques au dimanche de Pâques de l'année suivante, c'est-à-dire pour neuf mois (*Procès*, t, I, p. 495).

L'Université de Paris s'était déjà montrée atroce contre ceux qui soutenaient la mission surnaturelle de l'héroïne. Le 3 septembre 1430 elle avait livré au bras séculier une femme de Bretagne prise à Corbeil. Un des griefs portés contre elle, c'était de soutenir que «Jeanne était bonne, que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu» (*Procès*, t. IV, p. 467). Elle resta ferme en son propos et subit la peine du feu.

Il y avait une voix que les meurtriers ne pouvaient pas faire taire : celle de leur conscience. Les juifs envoyèrent au loin dans toutes les synagogues un écrit imposteur de la mort du Sauveur et de ce qui s'était passé au jour de la Résurrection.

Les assassins de la Pucelle les imitèrent encore. Tout à l'heure il a été rappelé que Cauchon avait ajouté aux pièces du procès contresignées par les greffiers une pièce posthume sans valeur, que ces mêmes greffiers refusèrent de souscrire.

Il fallait tromper la chrétienté et empêcher que la lumière ne vînt éclairer tant d'horreurs. Le conseil de la cour franco-anglaise, dont Cauchon faisait partie, entreprit de mettre ce sceau à l'iniquité.

Des lettres furent expédiées à l'empereur, aux rois, aux ducs et princes de toute la catholicité. L'histoire de la martyre y est racontée ou plutôt profondément travestie. On insiste surtout sur la prétendue abjuration du cimetière Saint-Ouen, et de la prison, au matin du supplice. Le roi, qui est censé parler, se dissimule le plus qu'il peut derrière le tribunal ecclésiastique ; il se montre surtout à la fin. Il veut que leurs sérénités princières soient exactement informées ; il regarde comme indispensable que princes ecclésiastiques et séculiers s'emploient à détourner les peuples des superstitions et d'une foi téméraire à de pernicieuses erreurs.

C'était les inviter à faire publier la condamnation de Rouen, avec l'exposé menteur qui venait d'en être fait. Ce qui n'était qu'une insinuation pour les princes étrangers devient un ordre pour les évêques, ducs, comtes, seigneurs des bonnes villes de France soumises à la domination anglaise. Ordre leur fut donné de porter à la connaissance des peuples les faits de la Pucelle, tels que la lettre royale les racontait (*Procès*, t. I, p. 485-495).

L'ordre était exécuté à Paris, le 4 juillet, à la suite d'une procession à Saint-Martin-des-Champs (t. IV, p. 471).

Toutes ces mesures pour faire la nuit ne parurent pas suffisantes. Ceux qui avaient pris part au forfait tremblaient. Par lettres du 12 juin, quatre jours après les précédentes, le roi les prend sous sa protection ; il déclare que les attaquer, ce serait l'attaquer lui-même. Au cas, dit la royale ordonnance, où, pour cette cause, ils seraient traduits devant le pape, le concile général ou leurs délégués, tout ce qui relève de l'Angleterre, ambassadeurs, évêques, seigneurs, alliés même, doivent se lever pour les protéger et les défendre ; il n'y a pas un sujet de la puissance anglaise qui ne doive les seconder (*Procès*, t. III, p. 240).

Contradictions auxquelles l'iniquité se condamne forcément, aveux d'une conscience qui s'accuse en voulant se protéger ! D'après la lettre elle-même, la Pucelle aurait été condamnée comme contemptrice de l'autorité des papes et du concile général ; et l'on veut empêcher que sa cause soit de nouveau soumise au pape et au concile général !

L'Université de Paris ne pouvait pas rester en retard dans pareil mouvement. Elle écrivit, pour sceller le sépulcre d'ignominie où l'on voulait à tout prix ensevelir la mémoire de la libératrice, la lettre qui termine le procès, tel que Cauchon l'a publié.

Elle est adressée au pape et est suivie d'un billet pour le sacré collège. En parlant au pape, l'Université fait grand éloge de Cauchon, insiste sur les prétendus aveux faits par la Pucelle. Elle termine en appuyant sur les périls de la foi parmi les peuples, s'ils viennent à mépriser ceux auxquels il a été dit : *Allez, enseignez toutes les nations*.

La lettre est sèche pour le Souverain Pontife, auquel, en dehors du titre de Bienheureux Père, les docteurs ne semblent pas accorder l'ombre d'une prérogative, ne le distinguant en rien du commun des pasteurs auxquels il a été dit : Enseignez toutes les nations. Ce n'est qu'une lettre de recommandation pour Cauchon, l'exposé d'abus qui pourraient en amener de pires ; mais les auteurs ne paraissent pas soupçonner qu'au cas où ces abus existeraient, le Souverain Pontife a la mission, plus que tout autre, d'y porter remède.

Cette froide raideur contraste avec les prérogatives qu'ils exaltent dans le sacré collège. Les cardinaux sont placés en sentinelles auprès du siège apostolique pour avoir l'œil sur l'univers ; ils sont la lumière du monde ; d'eux les fidèles doivent recevoir la connaissance de la vérité (*Procès*, t. I, p. 500).

Pareille lettre, semblable interversion des rôles, fait assez connaître quelle était l'orthodoxie de l'Université de Paris, lorsqu'elle poursuivait avec tant d'acharnement et condamnait la Pucelle.

Elle couvre tout et semble tout mener. Elle ne le dissimule pas. Un de ses membres les plus influents, puisqu'il avait été recteur, Jean Chuffart, écrivait jour par jour une chronique longtemps connue sous le titre manifestement faux de ***Journal d'un bourgeois de Paris***. Œuvre très intéressante comme reflet des sentiments du jour, elle l'est en ce qu'elle nous montre de quel œil l'Université, alors ultra-gallicane, de Paris, voyait la Pucelle. Aucune chronique n'est haineuse

envers la sainte fille à l'égal de celle de Jean Chuffart. Il revendique hautement pour le corps dont il fait partie, ou pour ceux qui le représentaient, l'honneur d'avoir débarrassé la terre de *cette chose en forme de femme*. «Quand l'Université ou ceux de par elle virent… qu'elle était ainsi obstinée, si (ainsi) fut livrée à la justice layc (laïque) pour mourir».

Les coupables avaient donc pris toutes leurs mesures pour se dérober au châtiment, et ensevelir dans l'opprobre le plus grand signe d'amour que le ciel ait donné à la France.

La justice de Dieu veillait. Charles VII en reconquérant son royaume allait justement enlever à cette Université si orgueilleuse grand nombre de ces privilèges dont elle avait si étrangement abusé. Elle allait se donner à elle-même un coup plus funeste. Elle s'inoculait dès lors ce virus des **doctrines dites gallicanes** qui devait faire le malheur de la France, et avec la révolution amener l'extinction de la corporation si souvent en rébellion contre les papes.

Les contemporains remarquèrent que les bourreaux de Rouen, comme ceux de Jérusalem, finirent d'une manière misérable.

Le peuple juif porta la peine du déicide ; le peuple anglais, la peine d'avoir brûlé une des plus belles personnifications de Jésus-Christ. Les cendres de l'envoyée du ciel portées par les vents et les flots vers les côtes britanniques y semèrent la malédiction.

L'Angleterre perdit ses provinces de France, si convoitées, si chèrement achetées, même celles qu'elle possédait depuis trois siècles. Ce ne fut que le commencement du châtiment. Durant vingt ans l'île fut un immense champ de carnage ; c'est la guerre des Deux Roses. La noblesse fut trois et quatre fois décimée dans ces luttes fratricides ; la dynastie des Lancastres y succomba.

Personne n'eut plus à souffrir que le jeune roi de onze ans, au nom duquel et pour lequel la Pucelle avait été brûlée. Jeté plusieurs fois à bas de son trône, n'y remontant que pour être culbuté de nouveau, Henri VI voit son fils massacré sous ses yeux, et périt lui-même, à la tour de Londres, probablement de mort violente.

L'Angleterre ne trouva quelque repos qu'en se courbant sous le bras d'airain des Tudors. Les Tudors l'étendirent sur un lit de fer. Un siècle juste après le supplice de Rouen, le second d'entre eux, pour satisfaire un accès de sa luxure sanguinaire, enlevait la foi à l'antique île des saints. L'Angleterre est encore dans le schisme et l'hérésie, comme la nation juive dans l'infidélité. Faut-il voir dans ce malheur, le plus grand de tous, un châtiment du bûcher de Rouen ? Il serait hardi de le dire. Mais il est bien permis de penser qu'une des fins que le ciel se proposait en relevant si miraculeusement notre nationalité, c'était de **nous éviter une apostasie**, dans laquelle eût essayé de nous entraîner la sœur rivale, restée notre conquérante.

L'Homme-Dieu demeure, dans Sa vie à travers les siècles, un signe de contradiction : adoré par les uns, méconnu, défiguré par les autres, volontairement outragé et renié par plusieurs.

Telle est encore la Pucelle, plus méconnue, plus défigurée qu'elle n'est exaltée, louée et étudiée, comme elle mérite de l'être.

C'est qu'elle est le surnaturel vrai, chrétien, dans d'immenses, de radieuses proportions, sous les aspects les plus multiples. On vient de le voir.

Dans des siècles où le naturalisme allait reprendre possession du monde, son histoire allait profondément embarrasser le naturalisme de tout degré.

User envers elle d'un procédé familier au rationalisme, faire le silence et passer, est impossible. Ce serait rompre le cours même de nos annales ; **elle se dresse dans le plein courant de notre histoire, avec une grandeur telle, que feindre de ne pas la voir, est impossible.**

Il n'y a cependant que ceux qui admettent dans sa plénitude le surnaturel, tel que l'enseigne l'Église romaine, qui puissent admettre la Pucelle telle qu'elle s'est donnée, ainsi que l'ont vue les contemporains.

Voilà pourquoi elle est un **défi jeté au naturalisme de tout degré, le triomphe du siège romain et de ses enseignements**. C'est l'objet du livre suivant.

LIVRE III - LA PUCELLE DÉFI JETÉ AU NATURALISME DE TOUT DEGRÉ, TRIOMPHE DU SIÈGE APOSTOLIQUE.

Dieu, ce semble, se serait écarté des lois d'ordre et de mesure qui président à toutes Ses œuvres, si les fins qu'Il s'est proposées, en créant la Pucelle, ne correspondaient pas aux magnificences de l'œuvre, au soin jaloux avec lequel Il a veillé à ce que les siècles ne pussent pas en perdre le souvenir, ou passer sans la voir.

Ressusciter la France, j'oserais dire que ce n'était pas assez. Il fallait montrer à la ressuscitée la cause de ses malheurs, et la détourner de courir au-devant de nouveaux coups de justice.

Le mal qui avait amené la ruine de la France, c'était le naturalisme, qui avec Philippe le Bel avait commencé à miner les assises du surnaturel, sur lequel la France fut édifiée.

Le naturalisme était déjà envahissant aux jours de la Pucelle. Personnification du surnaturel, Jeanne est une protestation du ciel contre les diverses formes que revêtait déjà ce mal, destructeur de l'œuvre du Christ.

Jeanne surtout est une protestation écrasante contre la forme que le naturalisme affectait dans l'ordre ecclésiastique, alors qu'il ruinait, en voulant le déplacer, le réservoir divinement établi pour conserver le surnaturel dans le monde. Le supplice de Jeanne imprime au Gallicanisme une tache indélébile, un éternel anathème.

L'histoire de Jeanne, avec ses caractères à part d'authenticité, est un défi jeté au naturalisme de tous les âges et de tous les siècles.

Cette histoire sera toujours par quelque côté un embarras, pour quiconque n'est pas en plein accord d'esprit et de cœur avec le surnaturel catholique. Il sera forcé de dissimuler, de voiler quelqu'un des aspects de la divine figure.

Quant à ceux qui veulent la regarder avec des yeux fermés à la lumière dont elle resplendit, il n'y a qu'un mot pour les caractériser, c'est celui des saints livres : *Ils bavent leur propre confusion* (*Spumantes proprias confusiones*, Jude, 23) ; car c'est le délire de la rage ou de la déraison.

Seul, le catholique sans épithète, c'est-à-dire Romain, exulte et tressaille devant la libératrice. Jeanne est par tout son être **fille de l'Église Romaine**. L'Église Romaine, et par elle-même et par ceux de ses prêtres et de ses évêques qu'animait son esprit, s'est montrée la protectrice de Jeanne, et durant la vie, et après la mort. La Vraie Jeanne d'Arc ne vit dans l'histoire que par l'Église Romaine.

Si l'Église Romaine décerne à sa glorieuse fille les honneurs des autels, Jeanne en retour, du haut des autels, foudroiera par les faits les erreurs des contemporains et sera comme un **symbole vivant des vérités catholiques**. C'est ce troisième livre.

CHAPITRE I : LA PUCELLE PROTESTATION DIVINE CONTRE LE NATURALISME DU QUINZIÈME SIÈCLE

I. La Pucelle protestation divine contre le naturalisme déjà envahissant dans l'ordre politique, dans l'ordre des mœurs, dans le monde des lettres et des arts.

II. La Pucelle condamnée par les vrais pères des doctrines gallicanes, en vertu de ces doctrines, comme le B. Eugène IV devait l'être aussitôt après à Bâle.

III. La Pucelle figure de ce que le Gallicanisme préparait à la France. - Les faits, les paroles des papes.

I. Quand la Pucelle parut, le naturalisme minait manifestement la constitution surnaturelle de la France ; il tendait à effacer l'empreinte chrétienne que la foi avait donnée à la société tout entière, dans l'ordre politique, civil, social et domestique. **Dans la France de Charlemagne et de saint Louis, Jésus-Christ était tout, du moins en droit,** alors même que des faits trop souvent réitérés démentaient dans la pratique l'idéal universellement accepté.

Mais dans quel ordre l'idéal est-il réalisé ? Le poursuivre, s'en rapprocher le plus possible, c'est ce qui est permis à l'humaine faiblesse. C'est beaucoup de ne pas en laisser altérer la grandeur et la beauté.

Or, c'est cet idéal que le naturalisme entamait déjà manifestement pour replonger la France et le monde dans les abjections du monde-païen.

Le naturalisme reparaissait dans l'ordre politique. **Si Philippe le Bel et ses légistes n'avaient pas expressément déclaré le pouvoir politique indépendant de la loi chrétienne, ils avaient prétendu être dans leur sphère les seuls interprètes de cette loi : en mettant la main sur la Papauté, ils se promettaient bien de l'empêcher d'élever la voix contre les atteintes que dans leur arbitraire ils se préparaient à y porter. Césarisme mitigé, il devait fatalement conduire au Césarisme absolu.**

La Pucelle est suscitée pour refouler ces théories et arrêter ces tendances. On a vu **avec quelle énergie et de combien de manières elle a proclamé que Jésus-Christ était le vrai roi de France, que Charles ne devait être qu'un Lieutenant ; comment elle a exigé que Charles fît profession solennelle de vassalité et promît de gouverner pour le suzerain et selon la loi du suzerain.**

Elle était elle-même l'éclatante manifestation de **la providence spéciale de Jésus-Christ envers la France**, un mémorial des prodiges que depuis dix siècles Jésus-Christ opérait en faveur de Son peuple privilégié.

Le naturalisme païen renaissait dans les mœurs, d'où le christianisme tout entier tend à le bannir. La civilisation chrétienne recula de plusieurs siècles à la suite de la guerre civile et étrangère déchaînées sur notre pays, par cette terrible guerre de Cent ans, coïncidant avec un schisme destructeur de toute discipline dans l'Église. Quelles scènes de barbarie sauvage, de dépréciations inhumaines et sacrilèges, de révoltante luxure, présentent les annales de cette triste époque ! Que devenait le sublime idéal de la chevalerie chrétienne ?

Jeanne est suscitée pour en remettre la vivante image sous tous les regards, l'imposer comme loi, le sanctionner par les merveilleux succès dont le ciel la couronne. Une pureté angélique resplendissant dans un corps délicieusement beau, un courage de lion et une délicatesse de Vierge, toutes les énergies dépensées au service de la justice et de la faiblesse opprimée : voilà ce que, dans la personne de la Pucelle, le ciel opposait à la marée montante de sang et de boue du naturalisme païen, renaissant dans les mœurs.

Le naturalisme païen était à la veille de faire la plus formidable explosion dans le monde des arts et des lettres. Les arts et les lettres étaient pleins du merveilleux de la Bible et de la vie des saints, comme cela devait être chez des peuples chrétiens. Le naturalisme païen allait reléguer en bloc parmi les monuments de la barbarie notre littérature chrétienne, nos églises gothiques, et nos chroniques. Le monde lettré et artistique allait durant des siècles camper sur l'Olympe : poètes, peintres, sculpteurs devaient ressusciter les rêves impurs de la mythologie païenne ; il ne serait plus permis au beau de se produire que sous les formes sensuelles de l'antique Grèce et de la vieille Rome.

La Pucelle est la protestation de Jésus-Christ contre une aberration si injurieuse à Son œuvre. Quel est donc le merveilleux rêvé par les poètes, qui approche, même de loin, de la réalité de l'histoire de la Pucelle ? Quelle idylle vaut l'histoire de la villageoise à Domremy ? Quelle épopée l'histoire de la guerrière ? Quel drame est plus poignant que le martyre de Rouen ? Lorsque les faits se présentent avec une telle splendeur de beauté, que seraient les inventions de l'art pour les embellir ? ne serait-ce pas toucher à la blancheur des lis, ou vouloir ajouter à l'éclat du soleil avec nos terrestres flambeaux ?

Le merveilleux de la Pucelle, si historiquement constaté et de proportions si grandioses, devait par une conséquence logique rendre croyables **les merveilles de la vie des saints**. La source d'où elles jaillissent toutes est identique ; ce sont les couleurs d'un seul et unique arc-en-ciel. Quoique les merveilles de la vie des saints soient le plus souvent historiquement certaines ; comme elles ont été accomplies dans une sphère plus étroite, sur un théâtre moins élevé, elles n'ont pas ordinairement la surabondance de preuves qui donne à l'histoire de la Pucelle une certitude unique.

Le naturalisme, c'est-à-dire la révolte contre l'ordre divinement établi par Jésus-Christ, se manifestait dans une sphère où il est infiniment plus pernicieux encore, **dans le monde ecclésiastique**. Là, il ne tendait à rien moins qu'à déplacer, et par suite à détruire l'appareil divin établi par Jésus-Christ pour conserver à la terre l'élément surnaturel et lui faire produire tous ses effets.

Voir comment la Pucelle a été suscitée pour combattre aussi le naturalisme sur ce point est capital dans l'histoire de l'héroïne.

Nous voudrions le montrer sans blesser aucun de nos frères. Rappeler des faits indubitables, citer des paroles que tout catholique doit révérer, ne peut blesser aucun de ceux, dont un enfant de l'Église doit souhaiter les sympathies et l'approbation.

La Pucelle a été frappée en vertu des nouvelles doctrines, par ceux qui les implantaient en France, qui s'en servaient alors pour déchirer l'Église, et désoler le pape alors régnant, le Bienheureux Eugène IV.

II. Les blessures faites à l'Église par le grand schisme ne sont pas encore cicatrisées, et ne le seront peut-être jamais. **L'ingérence du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques** de France date de cette époque. Il a demandé comme **un droit**, et outré, ce qui précédemment avait été accordé parfois comme privilège, en retour de services signalés.

Pour cette **usurpation funeste**, la puissance séculière s'est appuyée sur des doctrines enfantées par l'Université de Paris, durant la nuit du grand schisme, doctrines subversives de l'œuvre de Jésus-Christ.

Que **de simples docteurs**, au lieu de se borner à éclairer la conscience des vrais juges, s'attribuent le droit de définir juridictionnellement **les questions de foi et de discipline**, c'est dépouiller l'épiscopat de ses prérogatives, et le faire descendre au rang des ordres inférieurs. Plus subversive encore est la doctrine qui rend le Vicaire de Jésus-Christ justiciable d'une assemblée composée de docteurs et d'évêques. C'est le contre-pied de l'ordre divinement établi, puisque le confirmateur de la foi devient le confirmé, le pasteur et le guide de tout le troupeau serait dès lors guidé par le troupeau lui-même.

Or telles sont les doctrines que durant le grand schisme essaya de faire prévaloir l'Université de Paris, déviant ainsi bien manifestement des enseignements des âges précédents.

L'Université de Paris se faisait par là le centre même de l'Église. Grâce à sa réputation, alors incontestée, de premier foyer du savoir théologique, elle s'assurait **la prépondérance dans les assemblées hybrides qu'elle appelait faussement des conciles.**

Si les troubles du grand schisme peuvent atténuer l'énormité de pareils excès et les scènes scandaleuses de Constance, cette raison se tourne contre ceux qui voulurent renouveler à Bâle l'effroyable scission, et **implanter** parmi nous **une cause permanente de révolte et d'interminables divisions.**

Ce fut le crime de l'Université de Paris, des docteurs bourreaux de la Pucelle. Ils frappèrent la libératrice avec l'arme dont ils s'apprêtaient à frapper le pape.

L'élection de Martin V (11 nov. 1417) avait réuni le troupeau du Christ sous la même houlette, car Pierre de Lune ne conserva qu'un imperceptible bercail. Le grand Pape mourait au moment où allait s'ouvrir le concile qu'il avait convoqué à Bâle ; Eugène IV lui succédait par une élection incontestée, et envoyait ses légats à la ville désignée.

C'était le 3 mars 1431, que devait commencer le concile plénier ; les interrogatoires de Rouen s'étaient ouverts dès le 22 février.

Il y a là plus qu'une coïncidence de dates. Les docteurs les plus animés contre la Pucelle s'apprêtent à être les boutefeux de la factieuse assemblée ; l'Université de Paris mène, couvre l'attentat de Rouen de son autorité ; elle va mener et couvrir les attentats de Bâle ; à Rouen, elle condamne dans la Pucelle la personnification des prédilections de Jésus-Christ pour la France ; à Bâle elle essaie de dépouiller le Vicaire de Jésus-Christ de ses prérogatives ; les qualifications données à la Pucelle sont celles qui seront partiellement données à Eugène IV, un pontife que l'Église romaine a mis au nombre des Bienheureux. **Le double attentat se commet en vertu des mêmes doctrines.**

Le lecteur va juger par les faits de la valeur de ces assertions.

Si l'Université de Paris ne s'était pas regardée comme **la suprême autorité** dans l'Église, comment aurait-elle pu presser avec tant d'instance et le duc de Bourgogne et le comte de Luxembourg de livrer à un tribunal ecclésiastique

celle qu'avaient déjà jugée à Poitiers les évêques et les docteurs réunis ? comment aurait-elle vu «une femme au moyen de laquelle l'honneur de Dieu a été sans mesure offensé, la Foi excessivement blessée et l'Église trop fort déshonorée» (*Lettre au comte de Luxembourg*, t. I, p. 10), dans celle qui n'avait présenté à l'assemblée de Poitiers que tout «bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse» (t. III, p. 392), dans celle que tant d'évêques, et la chrétienté entière, à l'exception de l'Angleterre, avaient saluée comme une envoyée du ciel.

Le jugement de Poitiers, répandu par Charles VII, avait été connu bien au delà des frontières de la France ; à plus forte raison par les docteurs de Paris. Ils ne le mentionnent même pas. Leurs lettres à Luxembourg, au duc de Bourgogne, à Cauchon, au roi d'Angleterre, parlent de la prisonnière comme d'une femme manifestement à condamner, «comme du limier d'enfer» du régent Bedford.

C'était ne faire aucun cas du jugement de leurs collègues, du jugement des évêques, qui avec eux ne s'étaient pas déclarés Anglo-Bourguignons.

Dans leur **orgueilleuse révolte**, ils imposaient au dehors les tyranniques prétentions qu'ils imposaient au dedans. L'année même où ils poursuivaient ainsi Jeanne d'Arc, le Dominicain Jean Sarrazin ayant voulu dans ses thèses soutenir l'ancienne et vraie doctrine, les docteurs ne se contentèrent pas de le combattre par des arguments ; ils lui imposèrent des thèses contraires, entre autres que les curés reçoivent la juridiction immédiatement de Jésus-Christ, et que le concile peut déposer le Pape. Ils se préparaient très activement à faire prévaloir ces doctrines à Bâle. Leur infatuation était telle qu'Eugène IV leur ayant fait l'honneur de leur écrire, par délibération du 7 juillet 1432, ils conclurent unanimement que les lettres pontificales ne seraient pas ouvertes. C'est Crevier, historien à peu près officiel de l'Université, qui nous donne ces détails (*Hist. de l'Univ.*, t. IV, p. 63).

La libre pensée se prévaut de ce que dans ses interrogatoires Jeanne semble parfois récuser l'Église d'ici-bas, pour en appeler à l'Église du ciel. **L'église rejetée par l'accusée est celle des docteurs de Paris**, et Jeanne en la récusant était l'orthodoxie même, car **cette église n'est pas celle de Jésus-Christ**.

Quant à la vraie Église, celle qui est fondée sur Pierre, Jeanne l'invoque, l'appelle. Il est certain que Cauchon, sans être repris par les docteurs de Paris, défend d'abord d'inscrire cet appel sauveur ; Jeanne le répète assez souvent pour que le greffier soit obligé de le mentionner à plusieurs reprises.

Quelle est la réponse qui lui est faite ? Une réponse qui est le fondement, le point de départ de tous les attentats qui vont se commettre à Bâle. Étudions le procès-verbal lui-même.

C'était le 24 mai, au cimetière Saint-Ouen. Jeanne était sur l'échafaud, elle venait d'être prêchée, et on lui demandait avec instance de réprouver dans ses dits et faits ce que l'Université de Paris avait réprouvé !

Elle répond : «Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le Pape». Qu'objectent les docteurs ? «Cela ne suffit pas ; on ne peut pas aller quérir Notre Saint Père si loin ; et aussi les ordinaires sont juges chacun en leur diocèse, c'est pourquoi il est besoin que vous vous en rapportiez à notre sainte mère Église, et que vous teniez ce que les *clercs et gens en ce connaissant* en disent, et en ont déterminé»[1].

La monition fut réitérée trois fois sans obtenir d'autre réponse : «Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le Pape».

Toute la théorie gallicane est dans ces lignes du procès-verbal : s'en rapporter à Dieu et au Pape ne suffit pas pour être orthodoxe, même lorsqu'il s'agit d'une question aussi ardue que les révélations et la mission de la Pucelle, que le bûcher peut être la conséquence de l'erreur des docteurs ; le Pape est trop loin. D'ailleurs qu'est le Pape ? pas un autre juge que les ordinaires dans leurs diocèses. Ce qui leur est supérieur, ce sont les clercs et *gens en ce connaissant*, c'est-à-dire l'Université de Paris. Il ne semble pas que l'on puisse attribuer un autre sens à la phrase : «pour ce, était, besoin qu'elle s'en rapportât à notre sainte mère Église».

Notre mère sainte Église, ce n'est donc pas le Pape, pas même l'ordinaire, ce sont *clercs et gens en ce connaissant*.

Cette **théorie, entièrement nouvelle,** allait être formulée et appliquée à Bâle contre le Pape, après l'avoir été à Rouen contre la Pucelle. Bien plus, ce sont les mêmes personnages qui occupent les premiers rôles sur les deux scènes.

«Comme les facultés, dit J. Quicherat, venaient d'élire leurs représentants au concile de Bâle, ceux-là furent les premiers qu'il (Cauchon) appela à Rouen» (*Nouv. aperçus*, p. 102).

Dans la journée du 24 mai, si décisive pour l'accusée, le prêcheur fut **Guillaume Érard**. Il fut si violent que les voix reprochèrent à Jeanne de n'avoir pas assez «démenti le faux prêcheur». Rome ne comptait pas d'adversaire plus décidé qu'Érard. C'est lui qui s'était montré plus animé contre Jean Sarrazin, et qui, au rapport de Crevier, a lancé l'assemblée de Bâle dans la funeste voie où elle s'est engagée (*Hist. de l'Univ.*, t. IV, p. 36, 44, 54, 55).

Les témoins nous représentent **Loyseleur**, toujours fidèle à son rôle d'Iscariote, pressant la Pucelle de faire la rétractation qui lui était demandée. Le bûcher de Rouen fumait encore que Loyseleur était sur la route de Bâle. La justice divine l'y attendait. Une mort soudaine y frappa le traître qui avait simulé tous les dehors de l'intérêt et de l'amitié pour arracher à la candide accusée ses secrets les plus intimes, même ceux de la confession, et l'égarer par de perfides conseils.

Nicolas Midi, chargé de prêcher la martyre avant le supplice, lui lança la dernière insulte. Sa plume de faussaire rédigea, pense-t-on, les calomnieux douze articles. Midi n'est pas à Bâle. Il est à Paris, où il soutient la schismatique assemblée devant le parlement (Crev., t. IV, p. 60).

Beaupère est un de ceux qui interrogèrent le plus souvent l'accusée ; il le fit avec animosité. Beaupère est un des

---

[1] T. I, p. 445. «Interrogée si les faits et dits, qui sont réprouvés, elle veut les révoquer, répond : «Je m'en rapporte â Dieu, et â notre saint Père» ; et pour ce qu'il lui fut dit qu'il ne suffisait pas, et que on ne pouvait pas pour... aller quérir notre saint Père si loin ; aussi que les Ordinaires étaient juges, chacun en leur diocèse ; et pour ce, était besoin qu'elle s'en rapportât â notre mère sainte Église, et qu'elle teint ce que les clercs et gens en ce connaissant en disaient et avaient déterminé de ses dits et faits». La traduction latine débute ainsi : *Et fuit sibi dictum quod hoc non sufficiebat ; et quod non poterat fieri, quod iretur,* etc.

docteurs de Bâle.

Mais Cauchon se couvrait surtout du nom de celui que l'Université de Paris considérait alors comme le premier de ses théologiens, et le successeur de Gerson, **Thomas de Courcelles.** Caïphe l'employait de préférence. Quicherat, dont nous empruntons les expressions, ajoute ces détails : «Courcelles assista à presque toutes les séances, donna son avis dans toutes les délibérations, travailla au réquisitoire - une œuvre si impudemment calomniatrice que l'inique tribunal en rejeta la partie la plus étendue -, le lut, mit le procès en latin, fut rétribué presque cinq fois plus que le vice-inquisiteur Le Maître» (*Nouv. aperçus*, p. 105-107).

Un détail fera mieux connaître encore les dispositions de Courcelles vis-à-vis de la libératrice. Pour triompher de la fermeté de la martyre, il fut question de soumettre la jeune fille aux tortures de la question. Les instruments en furent installés sous ses yeux. La loi canonique défendait d'y appliquer les femmes, les vieillards, les enfants, et les personnes de faible tempérament. Sur treize docteurs, onze refusèrent de commettre cette nouvelle violation de la loi ecclésiastique. Deux furent d'un avis contraire. Ce furent Loyseleur et Courcelles.

Qu'est-ce donc que **Thomas de Courcelles** ? Quicherat répond : «La lumière (luciférienne) du concile de Bâle... **IL FAUT RECONNAITRE EN LUI LE PÈRE DES LIBERTÉS GALLICANES**. Après les avoir dictées l'une après l'autre à l'assemblée, il eut l'art inconcevable de les faire adopter à Rome» (*Nouv. aperçus*).

A part la colossale erreur du dernier membre de la phrase, tout le reste est l'exactitude même. Courcelles est l'âme du Conciliabule de Bâle : le vrai père des doctrines gallicanes, Gerson ne les ayant produites que pour le temps du schisme.

Bâle est l'application, au Bienheureux Eugène IV, des doctrines en vertu desquelles l'Université gallicane de Paris a condamné la Pucelle.

Les évêques ne se rendaient pas à Bâle ; c'est ce qui détermina le Pape à dissoudre le concile, et à le transférer à Ferrare d'abord, puis à Florence. A Ferrare et à Florence l'on vit se presser autour du Pape jusqu'à cent quatre-vingts évêques, sans compter les évêques d'Orient, qui firent momentanément cesser le schisme photien. On n'en vit pas plus de soixante à Bâle, évêques ou prélats mitrés ; ils furent, durant les dix-huit années de la burlesque saturnale, le plus souvent bien au-dessous de ce nombre.

Mais on y compta trois et quatre cents docteurs. Peu contente d'y tenir le haut bout par ses représentants, l'Université, qui avait condamné la Pucelle, y faisait en toutes manières sentir son action. Crevier écrit : «Nulle Université n'entretint un commerce plus intime avec le concile que l'Université de Paris. Elle y avait des députés en grand nombre ; elle écrivait aux pères de Bâle ; elle en recevait des lettres assez fréquentes ; elle implorait pour eux le secours du Ciel par des prières indiquées dans tous les collèges, par des jeûnes, par des processions, par des messes qu'elle faisait célébrer» (Crev., t. IV, p. 63)

L'Université oubliait donc que le Dieu, qui réprouvait les jeûnes inspirés aux Juifs par la volonté propre, ne pouvait qu'avoir en horreur ceux que commandait l'esprit de révolte.

L'Université de Paris dans la poursuite de la Pucelle n'avait tenu aucun compte de l'approbation de Poitiers, et n'avait vu que des griefs nouveaux dans les victoires qui la confirmèrent ; elle ne tint aucun compte, puisque c'est elle qui agissait à Bâle, de la dissolution prononcée par Eugène IV ; elle ne vit que de nouveaux griefs dans l'indiction du vrai Concile à Ferrare et à Florence.

Elle avait outrageusement calomnié la Pucelle ; elle calomnia le saint Pape dans sa vie privée, non moins que dans sa conduite publique.

Elle avait sommé Luxembourg au nom de la Foi d'avoir à livrer la Pucelle, pour que le procès lui fût fait ; c'est l'Université soit par ses représentants, soit par sa sentence sur les XII articles, qui a condamné la Pucelle ; l'assemblée de Bâle, ou ce qui est tout un, l'Université de Paris, somma le saint Pape d'avoir à comparaître devant elle, le cita, le déclara contumace, et osa bien prononcer sa déposition.

Ce dernier attentat **révoltait** la plupart des ambassadeurs, des évêques et même des docteurs présents à Bâle ; les princes avaient fait des remontrances au fougueux conciliabule.

Mais, dit Crevier, «les docteurs de Paris étaient décidés pour ce parti, et SINGULIÈREMENT Thomas de Courcelles …théologien aussi recommandable par son savoir que par sa piété» (t. IV, p. 107). Avec son collègue Lami, il triompha des derniers scrupules des révoltés.

Dans la poursuite de la Pucelle, les docteurs parisiens foulaient aux pieds la sentence des évêques réunis à Poitiers ; dans la séance qui tenta de déposer le Bienheureux Eugène IV, il n'y avait que trente-neuf prélats mitrés, la plupart des abbés ; sept ou huit évêques seulement votèrent pour le forfait ; mais il y avait plus de trois cents docteurs[1].

Plusieurs des motifs de la prétendue condamnation du Bienheureux Eugène IV sont identiques à ceux de la prétendue condamnation de la Pucelle : l'un et l'autre sont déclarés violateurs des saints canons, en révolte contre le saint Concile, schismatiques, hérétiques, obstinés (Cf. *Acta Concil*., Hardouin, t. IX, col. 1156 et *Pr*., t. II, p. 174-175, etc.).

Heureusement, au lieu d'être prisonnier des révoltés, Eugène IV était à Florence à la tête de cent soixante évêques ; loin de vouloir lui faire subir le traitement que la puissance anglaise infligea à la Pucelle, les princes chrétiens, les cités et les peuples furent saisis d'horreur, à la nouvelle de l'attentat qui essayait de le déposer.

Ne pouvant pas le livrer au bras séculier, les révoltés essayèrent de lui donner un remplaçant. Quatre de ces écolâtres, parmi lesquels l'inévitable Courcelles, nommèrent un prétendu conclave de trente-trois membres. Les burlesques électeurs firent un choix plus burlesque encore. Ils choisirent un laïque, le joyeux solitaire de Ripailles, Amédée VIII, duc presque démissionnaire de Savoie. L'Anti-Pape prit le nom de Félix V, et soutenu par les factieux et l'Université de Paris, il essaya de créer deux obédiences et de renouveler le schisme.

Voilà les faits. Ils nous disent ce que furent, dans l'Église, et les docteurs et la corporation, qui condamnèrent la Pu-

[1] *Acta Concil*., Hardouin, t. IX, col. 1156, et *Histoire de l'Église gallic*. (1438), déposition du Pape.

celle.

L'Université de Paris n'était plus alors ce que l'appelèrent les papes du treizième siècle, l'arbre de vie planté au milieu de l'Église ; c'était **l'arbre de mort**. Il n'y a rien de commun entre les saints docteurs qui firent sa gloire aux douzième et treizième siècles, les Pierre Lombard, les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin, et les indignes successeurs qui souillent leurs chaires, les Courcelles, les Erard, les Midi.

Ces derniers ébranlent ou plutôt **renversent le fondement de l'édifice sur lequel les premiers avaient édifié : l'autorité du siège apostolique.** Ils fondent l'enseignement des doctrines qu'ils disent Gallicanes.

Gallicanes ! Quel anathème au front de cet enseignement ! L'histoire des doctrines gallicanes s'ouvre par la condamnation de la plus belle personnification de la France, prononcée par les pères du Gallicanisme, faisant l'application de leurs doctrines à la libératrice, avant de la faire à l'Église entière et au pape.

L'Université gallicane de Paris, on le verra bientôt, a faussé l'histoire de la Pucelle pour voiler la tache de sang qui ouvre ses annales. Son historien Crevier nous dit qu'elle était tyrannisée par l'Anglais, et il se dérobe.

Les actes du procès ne nous présentent pas trace de cette violence. Ils justifient pleinement les assertions suivantes de Quicherat : «L'idée de faire succomber Jeanne devant l'église gallicane se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conciliabules de l'Université de Paris… Les théologiens de Paris… brûlaient de prouver que Jeanne était un monstre d'orgueil… Rien n'est frappant comme le soin que mirent à s'effacer les dignitaires et fonctionnaires laïques. Là même où leur présence eût été légitime on ne vit paraître que des gens d'église. Il n'est pas jusqu'au duc de Bedford qui, tant que dura le jugement, parut avoir abdiqué la régence entre les mains du cardinal de Winchester (son oncle)» (*Nouv. aperçus*, p. 96, 97, 101).

La libre pensée ose bien faire à l'Église catholique un reproche de la condamnation de la Pucelle. Le reproche est injuste, cruel.

C'est reprocher à la famille fidèle, au père, le meurtre d'une fille et d'une sœur toujours aimée et vénérée, qu'auraient frappée **des parricides furieux**, avec l'arme même qu'ils aiguisaient contre le père de tous, l'arme avec laquelle ils allaient déchirer la famille entière. Pendant qu'ils méditent et qu'ils préparent le forfait, cette sœur glorieuse s'est trouvée sur leurs pas, offusquant leur orgueil ; ils la poignardent et courent ensuite perpétrer le crime principal.

Français et catholiques, qu'avons-nous de commun avec pareils scélérats ? Que doivent être pour nous les pères de Bâle, et par suite les docteurs de l'Université de Paris, dont Bâle fut une succursale ?

Ce qu'ils furent pour le Bienheureux Eugène IV et le concile de Florence. Non seulement ils furent des **excommuniés** ; mais dans la sixième session, le concile, vrai celui-là, déclarait que les démons de tout l'univers s'étaient donné rendez-vous au brigandage de Bâle, pour mettre le comble à l'iniquité, et établir dans l'Église l'abomination de la désolation... que ces schismatiques et ces révoltés, imitateurs de Coré, Dathan et Abiron, se préparaient l'éternelle réprobation... devaient tous être regardés comme des **hérétiques**, punis comme **schismatiques**[1].

La libre pensée peut frapper sur ce monde, elle n'atteint pas l'Église ; elle frappe ses vrais pères. Elle le sent si bien que si, par la plus inique des confusions, elle en prend thème pour condamner l'Église, elle relève par ailleurs les bourreaux. J. Quicherat, par exemple, professe la plus grande admi-ration pour «le Père des libertés gallicanes», l'âme du conciliabule de Bâle, celui qu'il nous représente comme le bras droit de Cauchon, celui derrière lequel le Caïphe s'abrite.

Quel est le libre penseur qui ne célèbre les libertés gallicanes ? On ne saurait trop le redire, non seulement la libératrice a été condamnée, livrée au bras séculier par les pères du Gallicanisme, mais en vertu et par application des doctrines gallicanes.

Voilà bien contre ces doctrines une condamnation qui a précédé celle du Vatican. Elle les aurait certainement rendues odieuses, auprès d'une multitude d'âmes droites, qui les professèrent dans la suite des âges, sans plus connaître le forfait qu'elles couvrirent en naissant, que le sort qu'elles préparaient à la France très chrétienne.

L'Université, dit encore Quicherat, corps ecclésiastique, mais presque séculier par ses attributions et indépendant par ses privilèges... «dominait l'église gallicane et lui soufflait son esprit» (*Nouv. ap*., p. 96).

Même aux jours de la condamnation de la martyre, des docteurs en grand nombre ont dû être entraînés par l'ascendant de collègues plus influents, égarés par l'esprit de corps, trompés par un faux exposé, notamment par les XII articles.

Combien plus cette excuse doit s'appliquer à une foule de bons prêtres, de dignes évêques qui ont embrassé les doctrines gallicanes à une époque, où elles pouvaient seules se produire dans les écoles et les livres de théologie, où toutes les branches de la science ecclésiastique avaient été faussées pour corroborer l'enseignement des bourreaux de la Pucelle et du *latrocinium* de Bâle.

III. Si la bonne foi et les vertus doivent sauvegarder le respect dû aux personnes, elles n'empêchent pas malheureusement l'effet des mauvaises doctrines. Elles ne font qu'assurer l'impunité au fléau, et couvrir la vraie cause de ses ravages.

Quel devait être, quel a été au moins partiellement, l'effet des doctrines des bourreaux de la Pucelle ? Que devait devenir la France quand des prélats égarés ou serviles les imposaient à notre pays ? Les papes le dirent en **réprouvant la néfaste déclaration de 1682.**

Parmi les paroles foudroyantes par lesquelles ils flétrirent cet acte désastreux, qu'il suffise de citer les mots suivants de Clément XI à Louis XIV :

«**Si pareille nouveauté n'est pas réprimée, ce sera la ruine entière non seulement des constitutions apostoliques, mais de la Foi catholique ; les ordonnances de votre royale Majesté n'empêcheront rien ; Jansénisme,**

---

[1]. Annuente sacro Concilio, declarat Eugenius... totius orbis dæmonia ad latrocinium Basileense confluxisse, ut ad complendam iniquitatem, abominationem desolationis in Dei Ecclesia ponant... Cum Core, Dathan et Abiron, ut schismaticos et rebelles æterno judicio esse perdendos illosque omnes hæreticos censendos esse atque ut schismaticos puniendos (*Acta Concil*., Hardouin, t. IX, col. 1160).

Quiétisme, et toute hérésie demeureront impunies et triompheront… Ce n'est pas ici notre cause que nous défendons ; c'est celle de la Foi et de l'Église, bien plus, celle de votre couronne»[1].

Clément XI faisait entendre ces prophétiques avertissements à l'ouverture du dix-huitième siècle. Ils ne furent pas écoutés, les parlements érigèrent en lois de l'État les doctrines des bourreaux de la Pucelle, consignées dans la déclaration de 1682.

Il n'y eut plus de voix pour faire entendre les protestations qu'elles avaient soulevées dans les âges précédents ; protestations victorieuses, même dans le sein de l'Université de Paris, durant la meilleure partie du dix-septième siècle. Le livre qui les eût enregistrées aurait été livré aux flammes par la main du bourreau, et l'exil ou la prison eût frappé le défenseur des privilèges de la chaire apostolique.

Tout se courba et finit par plier. **Les prédictions de Clément XI eurent leur entière réalisation**. Les évêques gallicans du dix-huitième siècle ne purent pas arrêter la marche triomphante du Jansénisme ; l'hérésie se joua d'anathèmes qui perdent leur vertu en n'étant plus donnés comme un acte d'obéissance au confirmateur de la Foi.

Les vertus des Belzunce, des Languet, des Lamothe, des Christophe de Beaumont, honorent sans doute l'épiscopat de cette époque ; elles n'empêchèrent **ni l'hérésie, ni toutes les impiétés de s'abattre sur la malheureuse France**.

L'hérésie de l'évêque d'Ypres s'installe sur plusieurs sièges épiscopaux ; elle fait sentir son influence délétère sur plusieurs de ceux qui la combattent dans ses principes ; elle **dicte la constitution civile du clergé** ; et avec les évêques et **les prêtres constitutionnels, tous Jansénistes,** elle entre en possession de toutes les églises que la Révolution ne ferme pas.

Le philosophisme, ce composé de toutes les aberrations du paganisme, se déchaîne impunément dans la terre très chrétienne, et bientôt **s'empare de toutes les hautes influences sociales.**

L'épiscopat recruté principalement dans la noblesse, en possession de grandes richesses, constitutionnellement le premier corps de l'État, doit surtout sa considération à ces avantages, presque étrangers à la religion et à son caractère sacré.

Le cardinal Pacca a pu écrire : «**Jamais l'autorité épiscopale n'a été aussi avilie dans les pays hétérodoxes, ni même chez les Turcs, qu'elle l'était en France par les cours de parlement**» (*Mémoires*, t. II, p. 265).

De Maistre tient le même langage quand il dit : «Depuis 1682, l'église gallicane n'a fait que déchoir et c'était juste... celui qui s'est fait volontairement esclave, s'il est outragé le lendemain, ne doit s'en prendre qu'à lui-même... Si l'on vient à envisager le sacerdoce gallican dans son caractère principal d'ordre ecclésiastique, toute gloire disparaît, et l'on ne voit plus dans cette respectable association que la dernière des églises catholiques, sans force, sans liberté, sans juridiction» (*L'Egl. Gall.*, liv. II, chap. XIII).

Clément XI l'avait encore annoncé, lorsque dans un bref fameux il disait aux évêques gallicans : «Vous n'obtiendrez de vos troupeaux que l'obéissance que vous rendrez au siège apostolique»[2].

La France très chrétienne a été bâtie par les évêques ; mais par des évêques si unis au Saint-Siège qu'ils écrivaient à saint Léon le Grand que s'écarter des constitutions apostoliques, même d'une ligne, leur semblait une impiété, un sacrilège, une apostasie (Coll. Lac., t. I ; Conc. Aven., c. CDLXXVII). Elle devait périr quand les évêques prétendirent qu'il leur appartenait de confirmer ces constitutions.

N'est-ce pas ce que présageait la captivité de Jeanne livrée au bras séculier par les pères de cette hérésie ? Personnification de la France unie à Jésus-Christ, ce qui ne peut pas être sans qu'elle le soit à Pierre, la Pucelle ne personnifie-t-elle pas encore la France perfidement et implicitement détachée du siège de Pierre ?

Sa captivité et son supplice même ne sont-ils pas figurativement prophétiques ?

Comment mieux représenter l'état de la France très chrétienne livrée au pouvoir séculier au dix-huitième siècle, que par la captivité de Rouen ? La jeune fille liée, enchaînée, insultée par ses grossiers geôliers, calomniée dans son passé, privée des sacrements, n'est-ce pas la France très chrétienne du dix-huitième siècle, enchaînée par le pouvoir séculier, plus avilie par les parlements qu'elle ne l'était chez les Turcs, livrée aux sarcasmes d'Arouet et des adeptes de la philosophie, privée des sacrements par le rigorisme janséniste, ne pouvant pas faire arriver à Rome le cri de son âme ?

Au bout aussi a été le bûcher, je veux dire l'échafaud.

Durant les dix dernières années du dix-huitième siècle, il s'est dressé sur toute l'étendue du territoire français. Peine de mort pour quiconque ose se dire catholique ; la France fidèle au Vicaire de Jésus-Christ remplit les prisons ; pas une ville importante qui n'ait vu maintes fois des martyrs qui par leur innocence rappellent la scène de la place du Vieux-Marché. Une foule consternée assiste aux lugubres spectacles, obligée de refouler jusqu'à ses larmes. C'est aussi une dérisoire hypocrisie qui préside aux assassinats, revêtus comme à Rouen d'un semblant de formes légales ; à Rouen on condamne l'héroïne comme rebelle à l'Église qu'elle invoque et implore ; la révolution condamne au supplice la France catholique comme réfractaire à la liberté et à la fraternité, dont seule l'Église a le secret.

Voilà le sort de la France un siècle après que les doctrines de Courcelles y eurent été imposées comme lois fondamentales de l'État.

La ressemblance n'était-elle pas aussi exacte qu'elle peut l'être entre une nation entière, et une existence individuelle ? Ne serait-ce pas tronquer les harmonies de la merveilleuse histoire que de ne pas l'indiquer ?

C'est surtout aux doctrines, qu'il faut s'en prendre. Dieu seul peut juger le degré de culpabilité de ceux qui les imposèrent, à plus forte raison de ceux qui les subirent. Mais l'étude de l'histoire perdrait son but si élevé, d'être la maî-

[1] *Usurpatam nuper doctrinarum novitatem insectamur, brevi, nisi reprimatur, processuram usque ad integram constitutionum apostolicarum ipsiusque adeo fidei catholicæ subversionem... ad jansenismi pariter et quietismi et cujuscumque posthac hæresis impunitatem arque triumphum ; Fidei et Ecclesiæ, quin et ipsius regni tui causam agimus* (Bref *Quas sub nomine*).

[2] *A subditis vobis ovibus integram obedientiam exigetis, cum eam Romanæ Ecclesiæ... pleno animo præstiteritis* (bref *Gratulationes vestras*).

tresse de la vie, si l'on n'en déduisait pas les grands enseignements qu'elle renferme.

Nulle part ils ne doivent être plus nombreux que dans l'histoire de la Pucelle, parce que notre histoire ne renferme rien de plus évidemment surnaturel et divin.

Cela explique aussi pourquoi, **à travers les siècles, les diverses erreurs se sont attachées à obscurcir, altérer, travestir l'histoire vraie de l'héroïne, en proportion de leur éloignement de la vérité catholique.**

CHAPITRE II : L'HISTOIRE DE LA PUCELLE ET LE SEMI-NATURALISME.

I. L'histoire de la Pucelle devant la Renaissance.
II. Devant l'école césaro-gallicane.
III. Devant l'école catholique contemporaine.

I. Le chef-d'œuvre divin placé dans le plein courant de notre histoire est si fini, si complet, qu'il offusque toujours par quelque côté ceux qui ne sont pas familiarisés avec le surnaturel chrétien, à plus forte raison ceux qui par préjugés, ignorance, ne l'admettent pas dans sa plénitude, tel que l'expose l'enseignement catholique. **Peu d'histoires - en existe-t-il ? - présentent l'héroïne telle qu'elle s'est donnée, telle que nous la montrent les faits**. L'accepter, et l'accepter avec amour dans toute sa vérité, équivaut à la plus entière profession de foi ; en particulier sur une foule de points où l'on se croit dégagé en disant : c'est du mysticisme.

Extrême fut l'embarras de la renaissance. - Bouffis de paganisme, les humanistes du seizième siècle étaient incapables de fixer la radieuse apparition du merveilleux chrétien. On en vit traiter de fable une histoire qui était d'hier, dont ils n'étaient séparés que par deux ou trois générations. - D'autres osèrent bien ravaler la divine figure jusqu'à celle d'une Clélie, de l'Égérie de Numa Pompilius, en faire un stratagème inventé par le parti français, dans le genre de la biche de Sertorius. - C'était là tout l'horizon de ces baptisés.

Semblables profanateurs ne furent pas seulement des Anglais, des étrangers. - La Pucelle trouva de pareils insulteurs dans le pays qu'elle avait fait si grand : un Dubellay-Langey, un du Haillan entre plusieurs autres. A la fin du seizième siècle, un auteur peu suspect de mysticisme, Étienne Pasquier, dans un de ses deux remarquables chapitres sur la libératrice, pouvait écrire cette phrase qui en dit long : «Grand pitié, jamais personne ne secourut la France si à propos et si heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée» (*Recherches sur la France*, liv. II).

II. Que disait l'école catholique ? Certes elle a soutenu la divinité de la mission de la Pucelle, tant dans les histoires. universelles de l'Église, que dans les histoires particulières des peuples, lorsque le récit l'amenait à traiter de la céleste jeune fille. Tels Reynaldi, Sponde, Meyer, Mariana, etc.

Mais en France, l'école catholique a toujours été sous l'influence du Parlement et de l'Université de Paris, le plus souvent alliés, malgré des brouilles passagères. Or le parlement de Paris a été parmi nous le père et le défenseur du césarisme, l'Université de Paris la mère et la nourrice des doctrines dites gallicanes.

A partir de l'époque où la politique consista à s'affermir contre Rome, l'enseignement catholique n'a pas pu se produire dans sa pureté et dans son intégrité. Les livres, même l'histoire, devaient se plier au système ! Le parlement d'abord, et plus tard l'Université quand elle eut été assouplie, mettaient au pilon tout ouvrage qui de loin offusquait les doctrines césaro-gallicanes. La tyrannie en était à ce point dès 1666 que le très docte Thomassin ne pouvait pas livrer au public la collection des conciles, malgré les nombreux cartons dont il la surchargeait.

L'école césaro-gallicane, qui a si profondément faussé l'histoire ecclésiastique tout entière, et notre histoire nationale elle-même, avait des raisons particulières de défigurer l'histoire de la Pucelle.

On vient de voir l'abominable rôle qu'y joua l'Université de Paris. Celui du parlement et de la capitale elle-même durant l'invasion anglaise ne furent pas plus beaux. Heureusement qu'alors la France entière n'était pas à Paris. Le patriotisme banni de Paris, si dévoué aux Lancastres, se réfugia dans les provinces, surtout dans celles du Midi.

Ni le parlement, encore moins l'Université, n'aimaient guère qu'on insistât sur ces souvenirs. - Ils les ont le plus possible relégués dans l'ombre. - Rien ne les montre mieux dans ce qu'ils offrent de plus odieux que l'histoire de la Pucelle. - Nulle part Jeanne n'a été haïe comme à Paris, si ce n'est à Londres ; témoin les strophes que Christine de Pisan adressait à la cité antipatriotique les jours qui suivirent le sacre ; témoin les mémoires du faux bourgeois.

L'école césaro-gallicane n'a guère montré de l'histoire de la jeune fille que la partie qui s'étend de l'entrée à Orléans jusqu'au sacre ; elle a laissé des lacunes intéressées, et même répandu des ombres, dans toutes les autres parties.

Peu de choses sur la vie de l'adolescente à Domremy. L'école césaro-gallicane a exercé d'immenses ravages dans le merveilleux de la vie des saints. Elle qui devait nous donner le sec Godescard, l'ultracritique Baillet, pour ne pas citer **Launoy**, elle qui devait rejeter les actes de sainte Catherine, comment aurait-elle pu nous montrer la Vierge d'Alexandrie se constituant la maîtresse de la petite paysanne de Domremy, et, ainsi que sainte Marguerite, s'entretenant avec l'humble sœur, durant sept ans, souvent plusieurs fois par jour ? Comment dans son semi-calvinisme aurait-elle pu nous montrer le chef des saintes milices, dignement escorté, visitant l'humble fille de Jacques d'Arc, pour lui raconter la pitié qui était en royaume de France, l'assurer qu'elle était destinée à le relever, et lui recommander en attendant d'être l'enfant «bonne», c'est-à-dire parfaite ?

Ces ineffables condescendances du ciel, reproduction de celles de l'Homme-Dieu, scandalisaient cette école, qui par tant de côtés se confond avec l'école janséniste. Ce qui était gallican du fond de l'âme ne s'associa-t-il pas au Jansénisme pour repousser le culte du Sacré-Cœur ? L'école césaro-gallicane donne à peine un regard furtif et vague à Jeannette au village. Quel céleste tableau cependant, lorsque l'on fond les dépositions des paysans de Domremy avec les détails arrachés par les tortionnaires de Rouen à l'accusée, sur **la merveilleuse éducation qu'elle reçut du ciel durant cinq ans**

Dans l'ombre, et le programme politique de la Pucelle et les réformes demandées par la divine envoyée. Le pro-

gramme de la Pucelle contredisait trop celui de l'école césaro-gallicane. On l'a vu, d'après la Pucelle, tout émane de Jésus-Christ ; ce n'est que par un libre choix de la volonté du Christ qu'au saint royaume le sang désigne le roi vassal ; ce n'est pas même d'une manière absolue ; l'héritier par le sang n'entre en possession de son droit que lorsqu'il a pris l'engagement solennel de gouverner selon la loi de Jésus-Christ ; telle est bien la signification du sacre. Dans l'école césaro-gallicane, le sang matériellement considéré est tout ; il est le principe même du droit. Cette école oubliait la parole de l'Apôtre : Tous ceux qui sont du sang d'Abraham ne sont pas pour cela fils d'Abraham[1]. Dans sa théorie, **Jésus-Christ ne vient qu'en second lieu**, comme pour confirmer un droit préexistant, et d'après elle, ressortant de la loi même de la nature. **D'après l'école césaro-gallicane, la loi, c'est surtout la volonté du roi**. D'après la Pucelle, la loi et le droit, c'est Jésus-Christ, le *souverain droiturier*. Le Lieutenant n'a de droit que pour faire appliquer cette loi, et veiller à ce que fleurisse le royaume institué pour être l'exécuteur des volontés du Christ.

De l'approbation donnée par les docteurs et les évêques à la suite de l'examen de Poitiers, l'école césaro-gallicane parle peu. Le lecteur ne conserve guère que la réponse que s'attira par ses indiscrètes questions le docteur à l'accent limousin, le bon Seguin. Nous ne la connaissons pourtant que par le récit qu'il en a fait lui-même dans sa précieuse déposition. Ce vernis de ridicule, rejaillissant un peu sur toute l'assemblée, n'était pas fait pour déplaire à l'école césaro-gallicane. Les docteurs de Poitiers fidèles au parti national, et fidèles aussi à Rome, au moins beaucoup plus que leurs collègues de Paris, faisaient ressortir la félonie et la schismatique révolte de ces derniers. Leur sentence, si favorable à la Pucelle, rendue de concert avec des évêques et des archevêques, **annulait par avance la procédure de Rouen** et rendait plus odieux encore l'acharnement de l'Université anglo-bourguignonne et gallicane de Paris. Il fallait passer légèrement et comme sur des charbons embrasés.

L'école césaro-gallicane fait finir la mission à Reims. Ce qui suit n'est pas beau pour le Césarisme. L'héroïne en est immensément diminuée ou plutôt elle devient une véritable énigme. Le procès en sera moins odieux et la part qu'y prit l'Université de Paris sera moins répugnante.

L'école césaro-gallicane fait cette part la plus minime possible. La savante corporation est présentée comme tyrannisée par l'Anglais, et comme contrainte de plier sous sa despotique volonté. Les actes, il faut oser le répéter, ne justifient pas cette atténuation.

L'école césaro-gallicane brouille le procès, et au mépris de la sentence de réhabilitation, affirme la rétractation du 24 mai ; elle va puiser dans les actes posthumes, ajoutés par Cauchon ; grave atteinte portée à la figure de la martyre ; mais cela rend moins odieux et l'Université et son «grand et solennel clerc», le conservateur de ses privilèges, Pierre Cauchon.

L'école césaro-gallicane mentionne en courant la réhabilitation ; elle s'inspire peu ou point de la sentence, de la discussion canonique ; elle ne signale pas ceux qui prirent la part principale à cette immense affaire. La réhabilitation fut l'œuvre de Rome, et l'œuvre aussi - ce sera ultérieurement établi - de ceux qui repoussaient plus vaillamment les doctrines gallicanes. **Le contraste est saisissant, plein d'enseignements ; il est écrasant pour l'école césaro-gallicane.**

Veut-on voir combien la Pucelle est gênante pour l'école césaro-gallicane ? Qu'on cherche la place occupée par l'héroïne, dans la période dont cette école voulut faire le point resplendissant de notre histoire. - Comment la Pucelle fut-elle connue sous le gouvernement qui eut pour politique *de s'affermir contre* Rome ? Quelle place occupe-t-elle dans les œuvres de la grande littérature de cette époque ? Lit-on une seule fois son nom dans les œuvres de nos grands prosateurs, de nos grands orateurs, de nos grands poètes ? Y intervient-elle autrement que par le ridicule que Nicolas Despréaux attacha au poème de *la Pucelle*, publié en 1656 par le malheureux Chapelain ? Même les meilleurs historiens de cette époque font une part mesquine à la libératrice, quand le courant du récit les force d'en parler.

III. L'école catholique du dix-neuvième siècle n'a donc reçu de l'école césaro-gallicane qu'une Jeanne d'Arc amoindrie, rapetissée, défigurée, je dirais presque importune à ceux qui la confessaient divinement envoyée.

Comme une foule d'autres figures de l'histoire de l'Église, plus que bien d'autres, la Pucelle a reçu les outrages sans franchise de cette école. Ces outrages ne sont peut-être pas sans avoir quelque ressemblance avec ceux que les mêmes écrivains infligeaient à l'histoire de saint Grégoire VII. - Vouloir défendre le grand Hildebrand, et conserver l'exposé que les Fleury, les Bérault-Bercastel, et la *défense de la déclaration*, nous présentent de ses paroles et de ses actes, serait une chimère.

Ses œuvres et ses paroles doivent avant tout être exposées dans toute leur vérité ; elles font paraître bien hideux certains personnages qui se trouvent à côté du pontife. Que ces personnages s'en prennent à leurs actes ; ils sont ce qu'ils se sont faits eux-mêmes.

Dans certaine proportion, il n'en est pas autrement de l'histoire vraie et complète de la Pucelle ; elle fait paraître hideux certains personnages, même de sang français, qui se meuvent autour d'elle ; qu'ils s'en prennent à eux-mêmes.

Un catholique n'a rien à dissimuler. L'enseignement de sa mère l'Église condamne par avance les principes générateurs des actes que le chrétien réprouve, même en sa conduite personnelle, s'il le faut ; à plus forte raison dans les personnages qui relèvent du tribunal de l'histoire.

L'Église est la colonne et l'appui de la vérité. En histoire, comme dans toutes les branches des connaissances humaines, elle ne craint que les atteintes portées à la vérité. Dans les invitations si pressantes par lesquelles Léon XIII engageait naguère les catholiques lettrés à explorer le domaine de l'histoire, Sa Sainteté nous rappelait encore que **l'Église ne redoute nullement l'exposé vrai des faits du passé.**

On ne saurait trop louer le zèle des catholiques français à défendre Jeanne contre la libre pensée, acharnée à essayer de nous ravir l'incomparable figure. Raison de plus de ne pas contester certains faits sur lesquels la libre pensée a raison contre l'école césaro-gallicane : par exemple que la mission de Jeanne ne finissait pas à Reims.

[1] *Neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii* (Rom., IX, 7).

La libre pensée fait ici ce que l'école protestante a accompli pour saint Grégoire VII. - Le protestant Voigt a vengé l'incomparable pontife de nombreux outrages que lui avait faits la plume césaro-gallicane de Fleury, ou de l'auteur de la *Defensio declarationis cleri Gallicani.*

Les catholiques n'ont qu'à marcher dans la voie que leur ouvrent des auxiliaires inattendus, inconscients, et qui parfois veulent faire œuvre d'ennemis.

La mission surnaturelle de la libératrice n'en sera que plus manifeste pour ne pas finir après le sacre.

Il ne faut pas s'arrêter là. L'on ne mutile pas les chefs-d'œuvre de Dieu. La mission tout entière de Jeanne part de cette acclamation, la première sortie de sa bouche, répétée à tous les pas de la carrière : **le roi de France, c'est Jésus-Christ.**

Jeanne la continue dans son long martyre, alors qu'elle répète si souvent : «Je m'en attends à Notre-Seigneur» ; elle la complète par ces autres : «De mes dits et faits je m'en rapporte au Pape».

L'école rationaliste se gardera bien de mettre ces deux faits en lumière. Certains catholiques aussi passent rapidement sur ces aspects culminants de l'histoire de Jeanne d'Arc.

Ne serait-ce pas parce qu'ils gênent les faux principes de l'école à laquelle ils appartiennent ?

La Pucelle est tout entière de l'école du *Syllabus*. Elle appartient à ceux qui, pour embrasser les enseignements de la chaire infaillible, n'attendent pas qu'un anathème en termine l'exposé authentique.

Jeanne d'Arc condamne le naturalisme de tout degré et de toute nuance ; elle écrase et anéantit le naturalisme intégral ou absolu ; sa vue fait éprouver à ce dernier le délire de la rage ou de la déraison.

CHAPITRE III : L'HISTOIRE DE LA PUCELLE ET LE NATURALISME ABSOLU.

I. La frénésie d'Arouet-Voltaire et du dix-huitième siècle en présence de la Pucelle. - Réponse du Ciel.

II. Tactique opposée des fils d'Arouet : confisquer la Pucelle ; traiter les infiniment petits de son histoire. - Double dilemme. - Série de contradictions dans lesquelles s'engage la libre pensée.

III. L'explication donnée par la libre pensée absurde en elle-même, plus absurde dans ses conséquences.

IV. La manière dont la libre pensée traite l'histoire de la Pucelle : Vallet de Viriville, Michelet, H. Martin, J. Quicherat.

V. La libre pensée proposant de célébrer un jour de fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

I. La vue de la Pucelle fit tomber Arouet-Voltaire en frénésie. Quelle autre explication donner de la monstrueuse débauche que le scélérat osa bien appeler de ce nom ? Éperdu en voyant resplendir au milieu de nos annales l'éclat du Dieu incarné auquel il avait bien osé déclarer la guerre, Arouet prit son parti en enragé. Il sonda la profondeur des fanges de son âme, une des plus viles qui aient souillé la nature humaine. Il en ramassa les fonds les plus fétides, les condensa, les réchauffa pendant trente ans ; il essaya de les entasser autour de ce nom : *la Pucelle*. Il espérait que le nom le plus radieux de notre histoire y serait à jamais submergé.

Arouet traitait celle qui est le plus grand témoin de l'amour de Jésus-Christ pour la France, comme il avait traité Jésus-Christ lui-même, et la France très chrétienne. Le genre humain n'aura jamais assez d'opprobres pour l'écrivain coupable de la triple infamie d'avoir insulté le Sauveur du monde, la Pucelle et la France très chrétienne.

En aura-t-il assez pour le siècle qui se rua sur la vile pâture qu'Arouet lui jetait, et dont il s'appliqua savamment à l'affriander ? Pendant près de trente ans, le poète pornographe laissait tomber de la hotte les morceaux les plus appétissants : on se les disputait furtivement. Le grand prussien Frédéric II conservait la souillure rimée dans sa cassette, comme Alexandre y gardait l'Iliade. Les presses de Hollande, de Genève, l'imprimèrent clandestinement, par parties, ou en totalité.

Arouet jurait ses grands dieux qu'il était innocent de cette honte et faisait punir éditeur et imprimeur. «Cette infamie, disait-il, ne pouvait venir que du laquais d'un athée». De sa retraite du Jura il écrivait que s'il était coupable de pareilles œuvres, «ses montagnes ne lui paraissaient pas avoir assez de cavernes pour le cacher»[1].

Quand il jugea son époque assez gangrénée, il avoua hardiment le forfait, et s'en déclara l'auteur ; il avait soixante-huit ans. C'était en 1762, une année avant le traité de Paris, ce traité de Francfort du dix-huitième siècle. Arouet avait trouvé l'aliment qu'il fallait à cette génération ; elle s'enivra de la souillure qu'il avait intitulée : *la Pucelle*. *La Pucelle* d'Arouet s'étala sur la table de toilette des dames, sur la table des salons aristocratiques, on la trouvait dans le sac des jeunes gentilshommes allant faire la guerre d'Amérique.

Dieu fit à l'insulte la réponse méritée. Du lieu où la bergère était partie pour sauver et marquer la France d'un signe d'honneur glorieux entre tous, de **Vaucouleurs**, partit aussi une fille du peuple, elle s'appelait Jeanne comme la première. Jeanne Vaubarnier prit le chemin de Paris, se fit appeler l'Ange ; et elle roula dans les égouts de la capitale.

Un noble - façon de l'époque - jugea que c'était l'Ange qu'il fallait à son temps ; il ramassa **la Vaubarnier**, l'affubla de riches vêtements, et la présenta au Sardanapale qui dormait sur le trône où saint Louis avait régné, a dit éloquemment Lacordaire.

Sardanapale titra cette pourriture **comtesse du Barry** et la présenta à la cour. La cour se prosterna ; pas une dame, pas un seigneur n'y manqua, écrivait à son maître l'ambassadeur d'Espagne, Pignatelli-Fuentès[2].

Jusqu'à la mort du voluptueux monarque, durant cinq ans, l'aristocratie de cette époque, contemptrice de la Pucelle apparition de saint Michel, offrit son encens à l'Ange digne d'elle ; elle fut aux pieds de la Pucelle en chair et en os, telle que l'avait rêvée, dans le délire de sa luxure, l'homme de Ferney. La Vaubarnier mit ses pieds sur la magistrature, le

---

[1] **Voir l'abbé Maynard, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, t. II, *La Pucelle*. M. Maynard a dressé le pilori ; il est indestructible ; Arouet, ses admirateurs et le dix-huitième siècle y resteront cloués.**

[2] La lettre autographe a été lue aux archives de Simancas par un très docte et vénérable religieux, auquel l'auteur doit cette communication et bien d'autres choses encore. Nous admettons volontiers que le diplomate exagère.

monde financier, littéraire, nobiliaire et politique. Jamais reine n'eut empire plus absolu. On montre aujourd'hui le palais et les jardins de cette Circé.

Que manquait-il encore ? des honneurs divins à celui qui avait déchaîné le déluge de tant de fanges. Ils lui furent rendus. Arouet râlant déjà la mort, mais vivant, parut à Paris, malgré la peur des lois qui depuis longtemps l'en avaient tenu éloigné. Ce fut un délire, une apothéose, la première que revoyait l'Europe depuis qu'elle était devenue chrétienne : apothéose de Gambetta, de Hugo, reproductions de l'apothéose d'Arouet-Voltaire au 30 mars 1778 : journées que la France expiera, les deux dernières non moins que la première.

Dans sa marche à travers la capitale, le dieu moribond, au fond de son char de triomphe, entendit souvent l'acclamation : Vive l'auteur de *la Pucelle*.

L'auteur de l'infâme *Pucelle* alla rendre ses comptes à l'infinie justice, le jour même où la céleste Pucelle avait vu le Ciel s'ouvrir au-dessus du bûcher de Rouen. Le 30 mai 1778, le cratère de luxure et d'impiété cessait de vomir sur la terre sa lave empestée. Il pouvait se fermer ; le genre humain en mourra longtemps. Le médecin Tronchin, un protestant, ne se rappelait qu'avec horreur le spectacle de rage contre lequel son art n'avait pas de remède. «Rappelez-vous les fureurs d'Oreste, écrivait-il ; ainsi est mort Voltaire». «Je sens une main qui me traîne au tribunal de Dieu, criait-il... le diable est là... je vois l'enfer... cachez-les-moi», et il se tordait, se déchirait avec ses ongles et finissait en portant à ses lèvres le breuvage impur entre tous, symbole seul convenable de celui qu'il avait fait avaler à son siècle, sous le nom blasphémateur de : *la Pucelle* (L'abbé Maynard, op. cit., t. II. *Mort de Voltaire*).

Le siècle eut aussi sa fin, la fin qu'il s'était préparée : un déluge de sang sur un déluge de fange.

Un jour des hordes échevelées, fureur au visage, piques en mains, forçaient les portes du palais si profondément souillé, que les vertus de Louis XVI étaient impuissantes à le purifier. Les nouveaux barbares poussèrent pêle-mêle sous le couperet de la guillotine innocents et coupables, dames de haut parage, magistrats, enfants, et surtout la descendance de celui qui avait laissé la couronne rouler jusqu'à la Vaubarnier. On vit tomber quatre têtes royales, parées d'innocence, de jeunesse, de vertus.

La Vaubarnier fut comprise dans les hécatombes. Les adorateurs de la déesse Raison, disciples du croque-note de Genève, coupèrent la tête toute vive à l'idole encensée par l'ignoble aristocratie qui se réclamait d'Arouet. Laquelle des deux divinités, lesquels de leurs adorateurs furent plus infâmes ? **Voltaire fut le crime, a dit Veuillot, et Rousseau le bourreau.**

N'est-ce pas le cas de répéter avec de Maistre : «La terre est pleine de justes châtiments exercés par de grands scélérats». **Il n'y a pas de plus formidable justice. C'est celle de l'enfer.**

Au dix-huitième siècle, comme au quinzième, la Pucelle fut divinement vengée.

II. Les fils d'Arouet ont rougi de la polissonnerie de leur père. Aucun d'entre eux n'oserait répéter les infamies sous lesquelles l'aïeul voulut abîmer la libératrice française. C'est par une voie toute contraire qu'ils procèdent.

De même qu'ils ont proclamé que le Rédempteur du monde était le premier des humains, à condition qu'on ne le dirait pas Dieu ; de même ils sont disposés à reconnaître dans la Pucelle la première des femmes françaises, et même des filles d'Ève, à condition qu'elle sera dépouillée de tout élément surnaturel.

Dépouiller Jeanne d'Arc de tout surnaturel, le point de mire est bien choisi. Si la libre pensée parvient à effacer le merveilleux de cette figure, il n'en est pas d'où elle ne puisse l'éliminer.

La libre pensée procède à ce travail, le dithyrambe sur les lèvres ; elle seule a compris, elle seule aime Jeanne d'Arc.

Elle fait sonner bien haut que c'est un des siens, paléographe de renom, Jules Quicherat, qui sous le titre de *Double procès de condamnation et de réhabilitation*, nous a donné sur l'héroïne le recueil de pièces le plus étendu et le plus authentique que l'on ait encore formé. La libre pensée s'est tournée vers la libératrice ; elle cherche à en éclaircir les détails les plus microscopiques, surtout les détails microscopiques.

Faut-il écrire Jeanne d'Arc ou Jeanne Darc ? quelles étaient les pièces, les couleurs du vêtement d'homme revêtu par la guerrière ? Où était dans le château de Chinon le grand appartement où elle fut reçue ? Quelles en étaient les dimensions ? Dans quelle tour du château de Rouen la martyre fut-elle prisonnière ? etc., etc.

Pour les sincères amis de la Pucelle, même les infiniment petits ont leur intérêt. Vouloir cependant faire consister le vif de son histoire dans des points si accessoires, les rehaussât-on d'acclamations admiratives, de digressions à tous les horizons de la pensée, de colères antimonarchiques et anticatholiques, **c'est un leurre et une mystification**.

Une question prime toutes les autres dans l'histoire de la Pucelle, en forme le nœud essentiel, et décide de l'intérêt à donner à la personne de l'héroïne, et même, en grande partie, à son œuvre.

Comment faut-il accepter Jeanne d'Arc ? Comment faut-il l'expliquer ? Faut-il l'accepter telle qu'elle s'est présentée et constamment donnée ? Faut-il expliquer son œuvre et sa personnalité comme elle n'a cessé de les expliquer elle-même ?

C'est le surnaturel, le surnaturel catholique dans toute son étendue. Il n'y a plus de naturalisme et de libre pensée. Jeanne d'Arc les met en fuite plus qu'elle n'a dispersé l'envahisseur sous les murs d'Orléans, ou dans les champs de Patay ; car il n'en reste pas l'ombre.

Faut-il rejeter cette explication ? Le naturalisme y est contraint par son essence même et sous peine de cesser d'être. Mais dès lors quelle explication y substituer et que devient l'héroïne ?

Jeanne a affirmé constamment que depuis sa treizième année elle était visitée deux et trois fois par semaine par des personnages surnaturels qu'elle nomme, et que connaît bien l'Église catholique ; elle les a vus, elle les a entendus, odorés, palpés. Sa conviction à cet égard est à l'épreuve de tous les tourments.

L'ordre de ces personnages, qu'elle seule voit et entend, est l'unique raison qu'elle mette en avant pour expliquer comment elle s'est jetée dans une œuvre dont la première elle proclamait la démence, si elle n'était pas commandée par le ciel. A tous les pas qu'elle fait dans cette carrière de l'impossible, elle s'appuie sur le conseil surnaturel dont elle se dit

l'écho et l'instrument ; elle oppose les décisions de son conseil aux décisions des politiques et des guerriers. Au nom de son conseil, elle demande aux siens de l'admettre, de la croire, de la suivre ; aux Anglais de se bouter hors de toute France ; au parti bourguignon de faire soumission au roi Charles. Devant ses prétendus juges, elle allègue les voix qui lui parlent, deux et trois fois par jour, sans lesquelles, assure-t-elle, elle serait déjà morte ; parfois elle diffère ses réponses, voulant, dit-elle, en référer à son conseil.

Jeanne est-elle trompeuse, est-elle trompée ? est-ce un rôle qu'elle joue ; est-elle le jouet des égarements de son esprit ? Le dilemme se pose fatalement devant la libre pensée ; et **la libre pensée est dans l'impossibilité totale, absolue, d'y répondre**, sans jeter l'outrage à l'héroïne qu'elle prétend exalter, sans faire cause commune avec Caïphe-Cauchon et se précipiter elle-même dans un labyrinthe de contradictions.

Jeanne d'Arc trompeuse est la plus fourbe des filles d'imposture, la fourberie sacrilège défiant les regards scrutateurs de deux grandes nations. Cauchon fut bénin quand il édictait : «Jeanne, nous déclarons que tu es une coupable inventrice d'apparition et de révélations divines, une pernicieuse séductrice» (Voir la sentence. *Pièces justificatives*, C).

Jeanne d'Arc trompée est une fille d'hallucination. Cauchon a bien jugé, quand il prononce : «Jeanne, nous déclarons que tu es coupable de présomption, pour avoir cru légèrement et sans fondements» (Ibidem).

Quelle hallucination ! en connut-on jamais d'approchante ? Durant sept ans, pas un moment de lucidité. Jeanne, soit qu'elle pense être en présence de ses agents surnaturels, soit que, rendue à elle-même, elle se nourrisse de ce qu'elle croit avoir vu et entendu, **Jeanne est inébranlable dans sa foi.** Honneur à Cauchon pour avoir ainsi terminé sa sentence : «Jeanne, nous te condamnons comme **coupable de pertinacité et d'obstination** dans les fautes déjà énumérées» (Voir la sentence).

En réalité, ce n'est donc pas la victime, mais bien le bourreau qu'exalte la libre pensée. Ce n'est que la moindre de ses contradictions.

Que peuvent valoir les éloges les plus enthousiastes, quand ils débutent par affirmer que le héros est convaincu d'une longue et sacrilège imposture ou d'une irrémédiable hallucination ? Quel homme de sens voudrait des statues élevées sur pareil piédestal ? Qui ne les regarderait pas comme un vrai pilori ? que seront les détracteurs, si tels sont les panégyristes ?

Les panégyristes sont-ils sincères ? Si c'est un rôle qu'ils jouent, c'est donc de leur côté qu'il faut chercher l'imposture. S'ils sont sincères, quel est donc leur état mental, et de quel côté se trouve l'hallucination ?

La Pucelle une fille d'imposture ! mais, la libre pensée en convient, la candeur en personne ne saurait pas parler un autre langage.

La Pucelle une fille d'hallucination ! mais le bon sens ne fit jamais entendre langage plus juste et plus preste, de l'aveu même de la libre pensée. Quel mystère !

Tout bon sens et toute hallucination, c'est la thèse même de la libre pensée. Lisez ou plutôt écoutez.

III. C'est l'hiérophante de la libre pensée en histoire, Michelet, qui rend ainsi ses oracles : «L'originalité de la Pucelle, ce ne fut pas tant sa vaillance, ou ses visions ; ce fut son bon sens». Et après un tableau fantaisiste et menteur de la vie de l'enfant, et des scènes qu'aurait vues habituellement Domremy, le grand prêtre laisse tomber la solution devenue celle de la libre pensée : «La jeune fille, à son insu, créait, pour ainsi parler, et réalisait ses propres idées ; elle en faisait des êtres, elle leur communiquait, du trésor de sa vie virginale, une splendide et toute-puissante existence à faire pâlir les misérables réalités de ce monde» (Michelet, *Histoire de France*, liv. X, ch. III. *La Pucelle d'Orléans*, pages 45 et 53).

La libre pensée en chœur exécute ses variations sur la réponse de son pontife ; les voix, l'accent diffèrent, mais le sens est identique. Tous montent leur lyre, même le directeur de l'école des Chartes : J. Quicherat. Écoutons le renommé paléographe, qui se vante d'être positif et de s'en tenir aux faits : «L'idée que je me fais de la petite fille de Domremy est celle d'un enfant sérieux et religieux, doué au plus haut degré de cette intelligence à part, qui ne se rencontre que chez les hommes supérieurs des sociétés primitives (? ? ?). Presque toujours seule à l'église ou aux champs, elle s'absorbait dans une communication profonde de sa pensée avec les saints dont elle contemplait les images, avec le ciel où on la voyait tenir souvent ses yeux comme cloués. Cette fontaine, ces arbres, ces bois sanctifiés par une superstition vieille comme le monde, elle leur communiquait sa sublime inquiétude, et dans leur murmure elle cherchait à démêler les accents de son cœur... Attendrie aux souffrances des hommes par le spectacle de la guerre, confirmée dans la foi qu'une juste cause doit être défendue au prix de tous les sacrifices, elle connut son devoir» (*Nouveaux aperçus sur l'histoire de Jeanne d'Arc,* p. 9)

Le paléographe communique au papier ses embarras de libre penseur, au point de montrer à tous qu'il oublie jusqu'au sexe de l'héroïne, puisqu'il se la représente comme «un enfant sérieux et religieux, doué au plus haut degré de cette intelligence à part qui ne se rencontre que chez les hommes supérieurs des sociétés primitives».

Si dans ses parchemins il avait trouvé même un petit garçon qui à douze ans eut créé, même l'ombre de ce que la libre pensée suppose avoir été créé par la fillette de Domremy, le paléographe eut bien mérité de l'érudition, en livrant le papier au public ; car ce serait un phénomène encore inconnu, même «chez les hommes supérieurs des sociétés primitives». Un nom propre pour fixer notre esprit sur ces sociétés primitives, leurs hommes supérieurs, et ces enfants d'une intelligence à part, qu'on ne rencontre plus ; un nom propre, de grâce, fût-ce celui d'un garçon. Quant à celui d'une fillette, le fait paraît si anormal au directeur de l'école des Chartes, qu'il n'ose pas même le fixer un instant.

J. Quicherat est plus blâmable que ses coreligionnaires en libre pensée d'oublier, lui l'éditeur des pièces du procès, les dépositions si concordantes des témoins de Domremy qui nous représentent **une Jeannette diamétralement opposée à celle qu'il caricature, lui, et tout le camp de la libre pensée.**

La jeune fille qu'ont vue les paysans de Domremy n'est nullement rêveuse ; elle ne communique nullement sa sublime inquiétude aux bois, et surtout aux bois sanctifiés par une vieille superstition. Elle est très active, très laborieuse ; elle

aime beaucoup les travaux des adolescentes de sa condition. En dépit du surnom de bergère qu'elle porte dans l'histoire, elle ne garde les troupeaux que fort rarement ; mais elle suit son père au labour, relève la motte qui retombe dans le sillon, la broie, sarcle et moissonne ; à la maison elle fait tous les travaux de femme ; elle les aime, elle coud ; mais surtout elle file ; à la veillée, aux champs, en surveillant le gros bétail qui pacage.

Le double travail ne lui permet guère de clouer ses yeux au ciel. La libre pensée s'empare cependant avec avidité de cette assertion nullement acquise à l'histoire. Elle est de ce clerc de Spire si justement bafoué par la libre pensée comme adonné à l'astrologie. L'astrologue allemand affirme que la prophétesse française est, comme lui, curieuse de l'observation des astres ; il l'a appris, dit-il, d'un collègue en astrologie dont il fit la rencontre à Laon. Si le fait avait eu le moindre fondement, les accusateurs de Rouen n'eussent pas manqué de s'en prévaloir, de diriger leurs questions sur un point qui pouvait fournir si facilement une de ces apparences de preuves qu'ils recherchaient avec tant de passion. La libre pensée moins difficile fait du racontar si intéressé des deux astrologues un fait acquis à sa cause.

Elle compte pour rien les dépositions des témoins de Domremy qui n'ont jamais vu Jeannette seule à l'arbre des fées. Elle voit à la distance de cinq siècles ce qu'ils n'ont pas vu ; elle se garde bien de répéter ce qu'affirment ces mêmes témoins, que souvent Jeannette allait à Bermond, lorsque ses compagnes folâtraient autour de l'arbre des fées, ou mieux autour du beau Mai.

Jeannette a eu sa première apparition dans l'été de 1424, année de la défaite de Verneuil (17 août 1424) et non pas en 1425[1]. Elle avait atteint ses douze et non pas ses quatorze années, ainsi que l'affirme la libre pensée, heureuse de diminuer, ne fût-ce que bien légèrement, l'absurdité manifeste de sa conception.

C'est donc dans sa treizième année qu'elle se mit à réaliser ses propres idées et à en faire des êtres, à communiquer aux bois sa sublime inquiétude.

Elle était donc déjà obsédée par la pensée qu'elle pourrait peut-être relever la France, mettre en fuite l'Anglais, et ses invincibles armées ! Pareils projets sont-ils stupéfiants chez une fillette, perdue dans un hameau, aux bords de la Meuse ! Mais à quel âge a-t-elle conçu pour la première fois ces gigantesques desseins, si en dehors de ses occupations, de sa condition, de son sexe ?

Elle devait les mûrir depuis longtemps, puisque à cet âge elle les objective avec tant de force ! Les assertions de la libre pensée sont certainement bien plus étonnantes que tout ce que l'on raconte dans la vie des saints.

A ses yeux, ce sont là «pensées d'une intelligence à part, qui ne se rencontre que chez les hommes supérieurs des sociétés primitives» ; «l'originalité de cette fille, ce ne fut pas tant sa vaillance et ses visions, ce fut son bon sens» ; et quand elle porta son exaltation au point de faire de ses conceptions des êtres extérieurs, d'une personnalité autre que la sienne, elle connut son devoir !

Mais le genre humain n'aurait qu'une voix pour s'écrier : cette jeune fille est atteinte d'une démence telle qu'on n'en connaît pas chez les enfants les plus dégradés de sociétés décrépites ; que si, à des projets d'une si haute extravagance, elle ajoute la persuasion qu'en cherchant à les accomplir, elle ne fait que remplir «un devoir», on peut dire que c'est un délire que le genre humain ne soupçonna jamais.

Quand la libre pensée nous dit que ce qui fait l'originalité de la Pucelle, son succès, c'est son bon sens, elle appelle «bon sens» ce que le genre humain appelle partout : souveraine démence.

Jeanne ne pense pas autrement que le genre humain. Loin de voir en dehors de ses visions un devoir dans ce qui lui est commandé, elle proclame «que ce n'est pas là une affaire des personnes de son état, et qu'elle aurait préféré être tirée à quatre chevaux, que venir en France, autrement que sur l'ordre de Dieu»[2].

L'abîme de contradiction dans lequel se précipite la libre pensée est vraiment insondable. Le propre de l'hallucination n'est-il pas d'affaiblir l'esprit, le cœur et le corps, de créer des chimères dont l'expérience fait palper l'inanité, de venir se briser contre la réalité des choses ?

Dans la jeune villageoise, l'hallucination produit des effets diamétralement opposés. Elle «fait de ses propres idées des êtres réels» qui lui parlent, avec lesquels elle s'entretient ; et quel est le résultat de ces colloques avec des personnages qu'elle crée à son insu ?

En théologie, c'est que l'enfant qui ne sait pas lire, en racontant ce qu'elle croit éprouver, se trouve nous donner les signes qui, d'après les saints livres et les maîtres de la science sacrée, caractérisent les apparitions surnaturelles et divines, et les distinguent des apparitions imaginaires, des apparitions produites par le mauvais. Ces règles, d'une application difficile, existent pourtant, et les théologiens du quinzième siècle admirèrent comment la cause de la Pucelle pouvait en réclamer le bénéfice.

L'enfant pour la libre pensée est une hallucinée, et le résultat de ces hallucinations, c'est qu'au sortir de ces entretiens avec les êtres qu'elle «crée à son insu», elle est un général consommé, un soldat accompli, vu à l'œuvre par les témoins que le lecteur a entendus !

La Pucelle est une hallucinée ; mais après s'être entretenue avec «ces êtres qu'elle crée à son insu», qu'elle consulte, qui lui répondent, elle déchire le voile de l'avenir le plus impénétrable, le plus improbable ; et les faits donnent raison à ce qu'elle prétend avoir appris, dans ces colloques imaginaires !

Que fait donc ici la libre pensée, sinon grossir le mystère dans d'immenses proportions ? A quoi se réduit la prétendue explication, sinon à celle-ci : Cette enfant, douée au plus haut degré de cette intelligence à part qu'on ne vit pas plus chez les hommes des sociétés primitives que chez les hommes des sociétés cultivées, cette enfant douée de facultés si supérieures, manquait de celles qui ne sont pas refusées aux êtres les plus inférieurs de son espèce.

---

[1] C'est Jeanne qui l'affirme, soit lorsque, en mars 1429, elle disait à ses compagnons de voyage qu'il y avait cinq ans que ses frères du ciel lui disaient - qu'elle était destinée à relever le royaume, soit lorsque, en février 1431, elle répondait à ses juges : «Il y a bien sept ans que les voix m'ont parlé pour la première fois».

[2] *Dicit quod maluisset esse distracta equis, quam venisse in Franciam sine licentia Dei*. *Procès*, t. I, p. 74. Cf. t. II, p. 436.

Elle ne distinguait pas entre ses idées personnelles et celles qui lui venaient du dehors ; entre celles qui jaillissaient de son propre fond, et celles qu'elle recevait toutes faites de personnages étrangers. Ce qui lui était plus personnel, ce qui naissait de «son intelligence à part», elle l'attribuait à des intelligences qui n'étaient pas la sienne ; elle avait de son moi une conscience tout à fait à rebours, car le meilleur, le plus excellent de ce moi elle le rapportait à d'autres, et cela avec une conviction qui défie tout soupçon de non-sincérité ; et cela, toujours, jusqu'au martyre ! !

Chose merveilleuse, c'est dans ces moments d'hallucination, d'exaltation, et pour dire le mot, de folie, que ses conceptions étaient empreintes de ce «bon sens» qui fait «l'originalité de la Pucelle, plus que sa vaillance et ses visions» !

N'est-il pas vrai que quand la vue de la céleste jeune fille ne fait pas tomber le naturalisme dans la frénésie de la rage, elle le précipite dans un délire d'extravagances et de palpables contradictions ? Au lecteur de juger.

Le naturalisme n'a-t-il pas conscience de l'absurdité de ses explications, de l'incohérence de ses données ? Il ne se fait pas d'illusion, et de là vient la liberté de ses procédés, quand il en vient à exposer la suite des faits, qui sont l'histoire de la Pucelle.

IV. Les efforts de la libre pensée pour supprimer la vraie Jeanne d'Arc sont vraiment titanesques. Elle mêle les faits, les transpose, les mutile, les outre, les atténue, les altère ; elle en ajoute de toutes pièces, tant sont fragiles les bases sur lesquelles elle les échafaude hardiment ; elle en supprime surtout, alors que la conclusion est manifestement ce qu'elle redoute : l'évidente apparition du surnaturel.

De quel droit ? **C'est le renversement de toutes les lois historiques.** Les circonstances sur lesquelles nous nous basons pour déduire le surnaturel sont aussi accessibles aux sens que les faits de l'ordre naturel. Matériellement considérés, ce sont des faits de l'ordre naturel. Il y a plus, ces faits ont dû attirer particulièrement l'attention, tant à raison de leur importance que de leur étrangeté.

Une jeune paysanne, dans un village perdu dans les Vosges, dit avec assurance, alors que tout est désespéré : Avant un an j'aurai délivré Orléans et fait sacrer le roi à Reims ; je serai grièvement blessée à l'assaut de la plus forte des bastilles anglaises, et cependant ce jour-là même, le boulevard sera emporté, et la place désassiégée. Durant plusieurs mois elle répète son assertion, si bien que le bruit s'en répand au loin, bien au delà des frontières françaises.

Matériellement considérée, la phrase est aussi facile à saisir, que si la jeune fille énonçait le fait après la réalisation des événements, et substituait un passé au futur.

D'où déduisons-nous le surnaturel ? de ce que l'annonce anticipée d'un avenir si contraire à toutes les prévisions dépasse la portée du regard humain. Nous ne faisons qu'appliquer l'axiome : **tout effet suppose une cause proportionnée**.

Une jeune fille commande une armée, dispose soldats et machines ; c'est un fait aussi accessible aux sens que si la direction partait d'un homme de guerre, blanchi dans les batailles, portant sur un visage balafré les cicatrices de blessures reçues dans vingt combats. L'étrangeté du spectacle ne peut dans le premier cas que surexciter une attention que rien ne lassera. D'où déduisons-nous le surnaturel ? de ce que pareil phénomène est en dehors de toutes les lois naturelles ; de ce que pareilles œuvres exigent la fermeté de la tête et du cœur de l'homme, l'âge et l'expérience.

Toute l'histoire extérieure de la Pucelle se compose de faits pareils. Le naturalisme sent si bien combien ils sont accablants pour ses théories, qu'il n'ose pas les rapporter tels qu'ils nous ont été transmis par les témoins. Tantôt il les passe entièrement sous silence, sans permettre au lecteur d'en soupçonner même l'existence ; tantôt il les altère arbitrairement, ou même en substitue de pure fantaisie.

Peut-il mieux avouer leur force probante ; confesser que le surnaturel en découle au point qu'il n'ose pas même exposer les preuves matérielles, à travers lesquelles il n'est pas de regard qui ne le saisisse ?

Il sait bien d'ailleurs que la presque universalité des lecteurs est dans l'impossibilité de remonter aux sources, de les comparer, de voir la fraude ; et se laissera prendre à des renvois souvent trompeurs, à des citations altérées ou tronquées, leurrer par de fallacieuses apparences.

Impossible de suivre dans le détail les perfidies vraiment sans nombre, auxquelles, pour supprimer la vraie Pucelle, a recours la libre pensée en apparence la plus admiratrice de l'héroïne. Supprimer n'est pas excessif. Que reste-t-il par exemple de Jeanne d'Arc dans l'*Histoire de Charles VII*, écrite pourtant par un professeur de l'école des Chartes, Vallet de Viriville ?

A considérer matériellement les pages, l'historien de Charles VII consacre à la libératrice tout un livre, 200 pages. Qu'on en défalque les divagations creuses, les réflexions banales, les détails insignifiants et sans portée, et l'on verra comment a disparu la meilleure substance du divin poème.

Il est vrai qu'à en croire le narrateur, les faits de cette histoire se sont «peu à peu enveloppés dans l'ombre redoublée des siècles», que «le demi-jour de la légende, bon pour certaines traditions lointaines et secondaires, ne convient pas au sérieux intérêt qui s'attache exceptionnellement à ce personnage» (*Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, p. 54).

«Les faits de la Pucelle enveloppés dans l'ombre redoublée des siècles !» Mais cette ombre ne s'est pas encore redoublée cinq fois ; elle s'est redoublée près de vingt fois pour César, vingt-trois pour Alexandre ! que faut-il donc penser des faits qui forment la trame de leur vie ?

En vérité ces faits sont d'hier, puisque l'on possède, contresignés par les notaires, les manuscrits du double procès, les dépositions des 130 témoins entendus à la réhabilitation. La sagacité du paléographe n'a jamais mieux brillé, croyons-nous, que dans la manière dont il a prouvé contre son collègue J. Quicherat, que l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* était **Cousinot de Montreuil**, maître des requêtes auprès de Charles VII, alors que la Pucelle parut à Chinon. Où trouver donc historien mieux informé ? Cousinot n'est pas le seul historien de l'héroïne qui parle de ce qu'il a vu.

Que vient faire *le demi-jour de la légende* dans une histoire revêtue de témoignages si authentiques, si nombreux, si

variés, si compétents, qu'il n'en est pas une autre qui puisse sous ce rapport lui être comparée ?

C'est par de ces phrases d'un vague désespérant que le faux admirateur de la Pucelle cherche à dissimuler l'embarras profond que lui cause la céleste figure. Cet embarras est tel que la pensée se reporte à la mystérieuse terreur que Jeanne inspirait aux Anglais. Quoi de plus maigre que le récit qu'il nous donne de la délivrance d'Orléans ? C'est en vain qu'il déclare «que ce grand épisode mérite la place d'honneur qu'il occupe dans nos annales». Pour la lui faire perdre, il n'y aurait qu'à le déflorer, à le dessécher, à le mutiler, comme le fait l'historien professeur.

Où a-t-il trouvé que c'est la Pucelle qui entraîna les troupes à l'assaut de Saint-Loup ? C'est le contraire qui est attesté par une foule de témoins. Elle fut surnaturellement avertie du combat engagé sans son ordre. Les circonstances du fait nous sont racontées entre autres par le page de l'héroïne. Vallet supprime hardiment et sans sourciller tout ce qui pourrait en réveiller le souvenir. La peur du surnaturel lui fait composer un récit, dont il lui tarde de sortir, avec des phrases telles que celle-ci : «Les lévites entonnèrent le *Veni Creator*, hymne du treizième siècle composé par Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry. Ce spectacle inouï glaça les assiégeants d'épouvante... ils n'osèrent immoler une légion de martyrs. Cette femme venue de Dieu, ou pour eux de l'enfer, faisait succéder à la terreur du sacrilège un autre genre d'épouvante» (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 70 et 1). Était-ce le lieu de rappeler Langton, auquel tous n'accordent pas l'honneur d'avoir composé le *Veni Creator* ? L'hymne est-elle donc si peu connue qu'il faille en donner une idée par cette indication contestable ? Des lévites chantant le *Veni Creator*, en tête des troupes, était-ce là pour les compatriotes de Langton un spectacle si inouï qu'il dût les glacer d'épouvante ? «Ils n'osèrent immoler une légion de martyrs», et aussitôt après, l'on nous dit que ces martyrs étaient conduits par une femme qui pour les Anglais était venue de l'enfer ! Mais non, ce n'était pas la terreur du sacrilège, c'était un autre genre d'épouvante !

Le sentiment qui glaçait les Anglais passe manifestement chez ceux qui laissent tomber de leur plume semblable pêle-mêle, pareilles incohérences.

Il explique comment des hommes qui par ailleurs ne seraient pas sans mérite, se laissent aller à de plates bouffonneries du genre de celle-ci.

Comme raison du respect dont le moyen âge entourait la virginité, le professeur de l'école des Chartes ne pousse-t-il pas l'oubli de lui-même jusqu'à recourir au bestiaire et à la symbolique de la Licorne (ibid, p. 59) ?

C'est qu'il n'y a pas à se le dissimuler, l'intérêt de l'historien de Charles VII est pour une autre femme que l'on trouve plus tard auprès de Charles VII, et qui souille la mémoire du monarque. Elle commence la série des femmes qui aboutit à la Vaubarnier.

La sympathie du narrateur pour la concubine est aussi réelle, que celle qu'il porte à la Pucelle est fausse, peu sincère.

La libre pensée, comme Arouet son père, hait dans la libératrice ce nom de la Pucelle. Vallet de Viriville ne laisse pas, à défaut de fange, que de jeter sur la fleur quelque poussière propre à en ternir l'éclat, droit que ne lui donnent pas les documents auxquels il renvoie[1].

La cour de Chinon crut devoir constater comme juridiquement de pudiques mystères. Impossible d'y apporter plus de respect et de délicatesse. Ce soin fut dévolu à la belle-mère du roi, Yolande de Sicile, et à deux ou trois matrones de la cour, les plus en renom de maturité et de vertu.

La libre pensée simule tous les airs de la pudeur révoltée, comme si, tous les jours, la maladie et les naissances n'amenaient pas actes de ce genre, auxquels on n'apporte pas la réserve dont on fit preuve à Chinon.

La constatation renouvelée à Rouen écarte jusqu'à l'ombre d'un soupçon. N'est-ce pas la cause des ricanements auxquels se laisse, à ce sujet, aller la libre pensée ?

Les sarcasmes de Michelet ont ici quelque chose de particulièrement aigu et de vraiment infernal dans leur concision (*Histoire de France*, éd. de 1841).

Comment des catholiques ont-ils pu s'éprendre de la Jeanne d'Arc de Michelet ? Il s'est caractérisé lui-même, lorsque, à propos de Jeanne d'Arc, il a dit de la littérature anglaise qu'elle était *sceptique, judaïque, pour résumer, antichrétienne* (*Histoire de France*, p. 158).

Même dans Jeanne d'Arc, l'auteur de la *Sorcière* est tout cela. Ses efforts pour travestir la Pucelle ont q**uelque chose de vraiment satanique**. Tantôt il entasse Pélion sur Ossa, comme lorsque, pour rattacher la jeune fille au livre de l'imitation, il nous donne une mystagogie aussi ténébreuse que malsaine ; tantôt il descend à des observations puériles, lorsque, par exemple, il nous dit que le nom de Jeanne donné à la jeune fille indiquait chez les parents une tendance mystique (Cf. p. 18-19-20 et 51, note).

Personne ne fausse mieux une citation, un texte, tout en ayant l'air de le donner ou de l'indiquer ; personne ne crée mieux un tableau fantastique placé à propos pour donner le vertige. Tel est bien celui dans lequel il encadre l'adolescence de l'héroïne. «La guerre !... ce n'est pas tous les jours sans doute l'assaut et le pillage, mais bien plutôt l'attente, le tocsin, le réveil en sursaut, et dans la plaine au loin le rouge sombre de l'incendie… Jeanne eut sa part dans ces romanesques aventures. Elle vit arriver les pauvres fugitifs, elle aida, la bonne fille, à les recevoir ; elle leur cédait son lit, et allait coucher au grenier» (Ibid., p. 54).

Il n'y a d'historique en tout cela qu'une alerte à la suite de laquelle les habitants de Domremy, une seule fois, émigrèrent à Neufchâteau. Les témoins nous parlent à l'envi des danses autour du beau mai, ce qui ne s'allie guère avec le tocsin et le rouge sombre de l'incendie. Quant «aux fugitifs», ce sont tout simplement les mendiants que Jeanne aimait à recueillir ; auxquels, dit l'information, elle demandait qu'on cédât son lit, en alléguant qu'il lui suffirait de l'âtre du foyer.

Il fallait ces fortes couleurs et bien d'autres encore pour expliquer comment la «jeune fille, à son insu, créait et réalisait ses propres idées».

Du haut de son trépied, Michelet écarte hardiment les questions qui l'embarrassent ; comme lorsqu'il débute par la

[1] Ibid., p. 173 et p. 216. Exemple de fidélité dans la traduction : *Johanna promiserat ei dare lanas* (*Procès*, t. II, p. 413). «Elle le subventionnait de ses caresses enfantines accompagnées de petits présents». Ouf !

phrase déjà citée : «L'originalité de la Pucelle, ce ne fut pas tant sa vaillance et ses visions ; ce fut *son bon sens*».

Il y aurait peu de phrases où il ne faudrait pas relever des transpositions, des altérations, des inventions mensongères. Parfois un éclair de lumière passe devant les yeux ; c'est pour éblouir et enfoncer le lecteur dans des ombres plus profondes. Il y a de la mièvrerie dans la peinture qu'il nous fait de la candeur de la jeune fille ; on sent je ne sais quels frissons pénibles, tels qu'on les éprouverait si, pour mieux démolir un saint, et tromper ses dévots, Lucifer entreprenait d'en faire le panégyrique.

Henri Martin est moins faux, lui qui pourtant fait appel au druidisme, au magnétisme, au férouer mazdéen, au férouer ailé de Persépolis, au démon de Socrate, aux fées celtiques[1], pour se passer de saint Michel et des saintes catholiques, constamment donnés par Jeanne d'Arc comme l'explication de son histoire.

De si gigantesques efforts montrent comment la Pucelle embarrasse la libre-pensée. Aux forces mises en jeu pour l'attaque, on peut juger de la résistance que l'on redoute.

J. Quicherat, quand il commença, au nom de la Société d'histoire de France, la collection à laquelle son nom reste attaché, s'attendait-il à élever un monument à la vérité de la foi ? Ne l'a-t-il pas regretté ?

C'est ce qu'il est permis de se demander, quand on réfléchit à la lacune qu'il y a volontairement laissée, et surtout quand on le voit, dans ses *Nouveaux aperçus sur Jeanne d'Arc*, chercher à combattre les conclusions en faveur du surnaturel, qui ressortent avec tant d'éclat, des cinq volumes de précieux documents réunis par lui.

Il en faudrait un sixième pour les mémoires composés par l'élite du clergé français en faveur de la réhabilitation. Il n'y a là que de la théologie, observe le paléographe. La théologie est parfaitement à sa place dans l'histoire de la Pucelle. **Cette histoire demeurera une énigme pour quiconque ignore ou méconnaît la théologie catholique.**

Mais il y a quelque chose de plus. Ces mémoires sont un monument du patriotisme du clergé français. On aime à les opposer à la fausse théologie de l'Université (gallicane) de Paris. Il est vrai que, comme il sera dit, ces théologiens étaient la plupart grandement dévoués à Rome ; et ce n'est pas ce qui peut les recommander aux préférences du libre penseur.

Par la citation faite plus haut, on a pu voir combien l'aspect du surnaturel trouble la vue du directeur de l'école des Chartes.

On peut juger de la sincérité de l'admiration de la libre pensée pour l'héroïne, par ce que les *Nouveaux aperçus* nous manifestent des pensées intimes de son représentant réputé le plus grave, le plus sérieux, et donné généralement comme le chevalier de l'héroïne.

Le chevalier est on ne peut plus indulgent pour ceux qui ont insulté la libératrice dans la suite des âges. Dubellay, un des premiers Français qui aient représenté Jeanne comme un instrument politique, inventé par le parti national aux abois, ne cesse pas d'être «le grand Dubellay». Il n'en est venu là que parce que le quinzième siècle ne lui avait légué «qu'une Jeanne d'Arc fade et sans critique» (*Nouveaux aperçus*, p. 158). Cela veut dire sans doute toute revêtue de surnaturel.

Si du Haillan perdit toute mesure, et en vint jusqu'à révoquer en doute la chasteté de la Pucelle, c'est qu'il était échauffé par Guillaume Pastel, un rêveur enthousiaste qui avait apporté à la défense de Jeanne plus de colère que de raison (Ibid., p. 159).

Il y a tant d'atténuations pour Arouet-Voltaire que le forfait de son infâme production n'est plus qu'une peccadille. Il faut citer :

«Je ne doute pas que ce discrédit (le discrédit jeté sur le nom de la Pucelle par le poème de Chapelain) n'ait contribué au choix malheureux de la matière (sic), avec laquelle Voltaire encore jeune (il l'édita à soixante-huit ans), composa le poème que lui avaient suggéré à la fois son enthousiasme pour l'Arioste et son aversion pour le moyen âge.

«Mais ni l'heureuse audace du poète italien à l'égard des héros de nos vieux romans, ni l'entraînement de la controverse (?) ne justifient cet écart d'un si grand esprit. Celui qui ne parla jamais de saint Louis qu'avec vénération (?), celui qui apprit aux Français à bénir la mémoire de Henri IV (?) et à respecter celle de Louis XIV (?), aurait dû s'apercevoir qu'il se manquait à lui-même, en s'égayant aux dépens de Jeanne d'Arc. (Quel jeu malpropre !)

«Il ne fut pas sans en concevoir quelque remords, lorsque s'ébruita son ouvrage, dont il n'avait fait longtemps confidence qu'à un petit nombre d'amis (c'était par peur d'être renfermé à la Bastille) ; mais l'indulgence de l'opinion (il l'avait pervertie jusqu'à ce point) calma sa conscience (il n'en eut jamais). Il publia *la Pucelle* (presque septuagénaire), et n'en fut réprimandé que par ceux qui le réprimandaient sur toutes choses» (*Nouveaux aperçus*, p. 162).

Pauvre victime ! ! !

Il faut la plaindre, et lui savoir gré de son œuvre, puisque le grand défenseur de Jeanne d'Arc, dans le camp de la libre pensée, ose bien ajouter cette phrase : «L'effet du poème de Voltaire fut de restaurer les études sur Jeanne d'Arc».

L'attentat aurait dû certainement provoquer ce mouvement réparateur, et l'honneur aurait dû en être attribué à l'insulteur, tout comme on attribue à l'incendiaire le bel édifice que l'on élève parfois à la place des ruines amoncelées par sa torche ; comme on doit attribuer au voyou qui a souillé un bronze, chef-d'œuvre de l'art, l'éclat nouveau donné à la statue par la main qui fait disparaître l'outrage, et avec l'outrage, la rouille amoncelée par le temps.

A notre honte, il se passa de longues années avant que l'outrage d'Arouet fût vengé. Nous ne pensons pas qu'il le soit encore. Jeanne d'Arc attend une plume entièrement catholique et grandement douée, qui mette pleinement en lumière ce que renferme de divine splendeur sa céleste existence. **La Pucelle sur les autels, Arouet aux gémonies, la justice d'ici-bas ne sera complète que ce jour-là.**

Lorsque J. Quicherat, presque un siècle après la publication de l'infamie voltairienne, écrivait les lignes qu'on vient de lire, il subissait l'ascendant de l'abominable auteur. Qui aujourd'hui oserait avouer semblable justification ?

Comme si Arouet devait nous valoir toute honte, c'est de l'Allemagne, c'est de Schiller, de Goerrès, c'est peut-être

[1] Voir surtout : Éclaircissements à la fin du volume. Jeanne d'Arc extatique.

même de l'Angleterre, qu'est venu le mouvement de réparation.

L'auteur des *Nouveaux aperçus* entreprend de justifier la procédure suivie par Cauchon, et, fort du livre de Nicolas Eymeric, il essaye de la défendre (*Nouveaux aperçus*, p. 108 : des vices de forme, etc.).

Mais Cauchon lui-même ne pouvait pas souffrir qu'on lui alléguât le droit canon, quoique extérieurement et dans le libellé de sa sentence, il s'en porte le vengeur.

Pour réfuter J. Quicherat, il n'est pas nécessaire d'entrer dans une longue discussion sur la procédure canonique en matière de foi. Il suffit d'une simple hypothèse.

Supposons un moment qu'une cause célèbre a été soumise à tous les Demolombes de l'Europe, je veux dire à ce que la jurisprudence compte de plus éminent dans le monde civilisé. Ils sont unanimes pour déclarer qu'un premier jugement est aussi nul de forme que de fond, et n'est qu'un vrai brigandage sous couleur de formes légales. Que penserait-on d'un paléographe, fût-il d'ailleurs homme de renom dans sa partie, qui, armé de quelque manuel de pratique judiciaire, viendrait leur donner le démenti ?

L'auteur des *Nouveaux aperçus* sait bien que c'est le cas. Le procès de Rouen a été soumis à ce que la science canonique, alors fort cultivée, comptait de plus éminent dans la chrétienté. Le sentiment des hommes de loi fut une sorte de stupeur à la vue des vices de forme et de fond dont il est rempli[1].

Le promoteur fait siennes les conclusions des avocats, qui en avaient relevé près de cent. La sentence prononce que procès et condamnations sont manifestement entachés d'erreurs de droit et de fait, iniques, contradictoires (Ibid., p. 361) ; et au nom du manuel d'Eymeric, le directeur de l'école des Chartes vient les redresser tous ! Qu'il ne s’en prenne qu'à lui s'il nous force de lui rappeler le proverbe : A chacun son métier ; les Latins seraient moins polis.

J. Quicherat a une manifeste sympathie pour les prétendus juges de Rouen ; pour l'Université, dont il vante le calme dans toute cette affaire (*Nouv. aper*., p. 95), comme si la prévention, la haine, ne se manifestaient pas dans les lettres au duc de Bourgogne, à Luxembourg, à Cauchon, au roi d'Angleterre.

Le libre penseur serait bien aise d'épargner les Gallicans, et de discréditer l'Église en leur personne. Le lecteur a déjà vu à quel point l'Université de Paris était en ce moment enfiévrée de schisme.

Quicherat et la libre pensée sont au contraire très peu favorables aux personnages de la réhabilitation, et à la réhabilitation elle-même (*Nouv. aper*., p. 149). Ils en parlent froidement.

Cette enquête si solennelle, dans laquelle viennent déposer, sous la foi du serment, tous ceux qui ont vu l'héroïne de plus près, ce monument unique, déplaît aux ennemis du surnaturel. Il écrase l'échafaudage imposteur édifié pour travestir la vraie Jeanne d'Arc. J. Quicherat s'en prend aux habitants de Domremy. Que devient le lugubre tableau de la guerre, le tocsin, la sombre rougeur de l'incendie qui auraient été comme l'horizon habituel de Domremy, d'après Michelet ; que devient la jeune adolescente rêveuse, en face de dépositions contraires si concordantes ? **Autant de créations imaginaires.**

On rejette le plus possible dans l'ombre et Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, ces deux guides si méritants, sous la conduite desquels Jeanne est venue des bords de la Meuse aux bords de la Loire. Leurs dépositions nous font si bien voir la sainte, l'envoyée du ciel ! Ainsi en est-il de F. Paquerel, de Jean d'Aulon, du duc d'Alençon, etc., etc.

L'appréciation entièrement personnelle, par laquelle Dunois fait timidement finir la mission à Reims, suffit à la libre pensée pour incriminer sa déposition tout entière, et lui donner thème de rabaisser le restaurateur de la France.

Avec son admiration menteuse, la libre pensée aboutit aux conclusions de Rouen. L'héroïne est hallucinée. Hallucinée par son amour pour la France, soit ; mais hallucinée. L'Anglais n'était pas tenu, de voir du même œil que nous un genre de folie qui lui enlevait une conquête achetée par tant de sang et d'or, imprimait à ses victoires passées la flétrissure de n'être qu'un châtiment infligé à un vaincu toujours préféré du ciel, et paralysait le courage de ses armées. Pour rigoureux que soit le bûcher, on s'explique que, dans sa fureur contre l'hallucinée, il en soit venu jusque-là.

Sans avoir semblable excuse, la libre pensée ne brûle-t-elle pas pour ainsi dire la vraie Jeanne d'Arc dans sa gloire posthume, tant sont faux les travestissements infligés à la mémoire de l'héroïne !

Si la Pucelle pouvait encore mourir, elle choisirait de monter de nouveau sur le bûcher, plutôt que de servir de thème de déclamations contre l'Église et la royauté, les deux causes qu'elle a servies jusques au martyre.

Haine de la royauté, haine de l'Église, c'est le double sentiment qui reste, quand on a parcouru les histoires de la libératrice par la libre pensée. Ce n'est pas nous qui prendrons parti pour La Trémoille, l'indigne favori, le mauvais génie de Charles VII. Mais l'institution de la royauté chrétienne n'a pas à souffrir des erreurs ou des faiblesses de ceux qui en sont les titulaires. **Un abîme sépare la royauté chrétienne proclamée par Jeanne d'Arc de la royauté césarienne. L'Église sacre la première, déteste la seconde.** Laisser tomber le sceptre entre les mains d'un favori jaloux et rapace est l'acte d'un césarisme indolent.

La libre pensée est plus injuste encore quand elle veut imputer à l'Église le supplice de Rouen. C'est l'œuvre d'un prélat servile introduit dans la hiérarchie par la pression du pouvoir séculier ; c'est l'œuvre de théologiens en révolte contre le chef de l'Église, de semeurs de schismes.

Pareils hommes sont les **précurseurs de la libre pensée,** ses vrais pères. Si l'Église pouvait être détruite, elle le serait par semblables personnages. Ils ont fait mourir le Maître.

La libre pensée le sent parfaitement ; de là son amour pour les doctrines dites gallicanes ; de là l'espèce d'auréole dont elle entoure l'Université de Paris. De quelle université veut-elle parler ? L'Université de Paris a des périodes bien différentes.

L'Université du douzième et du treizième siècle, avec les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin, les Bonaventure pour maîtres ; avec les Innocent III, les Grégoire IX pour élèves ; cette Université fut l'arbre de vie planté au

[1] *Reprobatorium judicium et formæ et materiæ ratione plurismum admirantes*, *Procès*, t. III, p. 359.

milieu de l'Église, comme l'appelèrent les Papes. L'Université du dix-septième siècle, qui compta dons son sein les Duval, les Cornet, des confesseurs qui se laissèrent exiler plutôt que de souscrire la déclaration de 1682 ; cette Université doit rester chère à tous les catholiques.

Il en est une autre, c'est celle qui a fomenté le grand schisme, a voulu le renouveler à Bâle, a inspiré la Pragmatique Sanction de Bourges, a résisté opiniâtrement à François I[er] lorsque ce prince a voulu détruire cet acte néfaste, comme il s'y était engagé par le concordat de Bologne ; il y a l'Université du dix-huitième siècle, si rebelle aux Papes, que l'un d'eux lui retira momentanément le droit de conférer les grades. Cette Université est détestable, l'on ne saurait la confondre avec l'Église, sans la plus flagrante injustice. La condamnation de Jeanne d'Arc doit être inscrite parmi les actes de cette Université dégénérée ; c'est pourtant cette dernière qui a les sympathies de la libre pensée.

V. La libre pensée regarde-t-elle la victoire comme assurée ? Se flatte-t-elle d'avoir accaparé Jeanne d'Arc ? croit-elle qu'il faut consacrer son triomphe par un monument ? Serait-ce la signification des honneurs nouveaux qu'elle réclame pour la libératrice, dont ses ancêtres les huguenots et les révolutionnaires de 1793 renversèrent et brûlèrent les statues ?

Un projet, déposé dans les bureaux de la Chambre basse qui vient de finir, demande qu'un jour chaque année soit consacré à honorer l'héroïne. Ce sera, dit-on, la fête du patriotisme ; un pendant du 14 juillet, de la prise de la Bastille.

L'initiative du projet vient de M. J. Fabre, député de l'Aveyron ; deux cents collègues ont adhéré à la motion. M. Fabre a grandi à l'ombre de l'évêché de Rodez, il a été élevé dans un des séminaires justement renommés de ce diocèse. On peut croire qu'il n'a pas dépouillé tous les saints enthousiasmes puisés à si purs foyers.

Mais quelles que soient les intentions de M. Fabre et de ses collègues, il était impossible de choisir un personnage qui condamne plus hautement l'esprit, les œuvres et les édits des gouvernements du jour.

Ils veulent, disent-ils, **honorer le patriotisme personnifié dans Jeanne d'Arc**. Il est vrai que cœur n'aima jamais la France plus que la Pucelle ; jamais bras ne servit mieux son pays. Mais l'amour de Jeanne pour la France venait d'une source que M. Fabre et ses collègues veulent tarir. **Jeanne aimait dans la France le royaume préféré du roi des nations, Jésus-Christ ; et M. Fabre et ses collègues ne veulent pas de Jésus-Christ.**

Jeanne voyait en Jésus-Christ le *souverain droiturier*, c'est-à-dire le principe de tout droit politique et social ; et les auteurs de la proposition veulent **mettre de plus en plus Jésus-Christ hors la loi et hors les mœurs.**

Jeanne aimait dans la France le *saint royaume*, l'exécuteur des volontés du Christ ; et les auteurs de la proposition veulent faire de la France la citadelle de l'impiété, la propagatrice de l'athéisme officiel.

Jeanne est la personnification du vrai patriotisme français : la conséquence immédiate, c'est que les pires ennemis de la France sont ceux qui veulent dépouiller le pays de tout ce qui le rendait si cher à Jeanne d'Arc, si cher à la terre et au ciel.

Nous savons les sentiments que les œuvres de M. Fabre et de ses collègues inspirent à Jeanne d'Arc. Lorsqu'elle était sur la scène, les hussites proclamaient en Bohème les principes dont M. Fabre et ses collègues sont les tenants ; ils leur faisaient produire leurs naturelles conséquences, la destruction de ce qui est chrétien : églises, reliques des saints. La Pucelle leur écrivit ; personne ne doute plus qu'elle n'ait approuvé, signé à sa manière, la lettre qui sous son nom fut envoyée aux sectaires. En voici quelques extraits :

«Vous êtes donc devenus des païens aveugles et des Sarrasins : vous avez aboli la vraie croyance, vous travaillez à une révoltante superstition, et vous la défendez par le sang et la flamme... Vous renversez les saintes images, vous mettez les saints édifices en ruines.

«Êtes-vous donc tout à fait enragés ? quelle fureur insensée vous possède ? Vous voulez persécuter la foi qui nous est venue du ciel ; extirper la croyance enseignée, instituée, soutenue par le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, scellée par l'auguste sacrifice, confirmée par des milliers de miracles.

«Ceux qui sont privés de toute vue et de toute lumière sont clairvoyants auprès de vous, les pires des aveugles. Pensez-vous que Dieu laisse l'iniquité impunie ? Il permet à votre scélératesse de s'accroître, à vos ténébreuses erreurs de se répandre, à vos glaives meurtriers de vaincre, pour que votre impiété étant portée au comble, il puisse vous culbuter soudainement de plus haut dans le précipice.

«Moi, Jeanne la Pucelle, en vérité je vous aurais depuis longtemps visités avec mon bras vengeur, si je n'avais été retenue ici par la guerre avec les Anglais. Mais si je n'apprends pas bientôt votre amendement, je laisserai peut-être les Anglais pour me tourner contre vous, extirper par le fer votre affreuse superstition et vous arracher l'hérésie ou la vie... Si vous vous endurcissez dans votre résistance, attendez-moi avec la plus forte puissance humaine et divine, pour vous faire subir un châtiment pareil à vos crimes» (*Procès*, t. V, p. 157).

Ces reproches si véhéments, ces terrifiantes menaces, Jeanne les adresse aux hussites de tous les temps, c'est-à-dire à tous les renégats de la foi. Elle n'accepte pas d'honneurs de la main de ceux qui dépouillent son fiancé du manteau de la divinité, qui la dépouillent elle-même de la parure du surnaturel chrétien.

S'il y a quelque sincérité dans les hommages décernés par les libres penseurs à la libératrice du quinzième siècle, qu'ils commencent par **mettre leur langage et leur pensée d'accord avec la foi de l'héroïne**. C'est la foi de leur baptême, la foi de la vraie France. **Jeanne d'Arc appartient tout entière à la France catholique** ; elle est fille de l'Église romaine, c'est dans l'Église romaine qu'elle a trouvé des appuis et des défenseurs durant sa vie et après sa mort.

CHAPITRE IV : LA PUCELLE ET L'ÉGLISE ROMAINE.

I. La Pucelle, fille de l'Église romaine. - Les docteurs de Poitiers étaient Romains. - Les préférences de Jeanne pour les religieux et les ordres mendiants défenseurs de Rome. - La réhabilitation fut l'œuvre des plus vaillants antagonistes des doctrines gallicanes.

II. Courage du Saint-Siège à entreprendre la réhabilitation. - C'est Rome qui nous a valu et conservé la véritable histoire de Jeanne. - Valeur historique de la sentence de réhabilitation et des documents du second procès.

III. Justice exercée et à exercer contre les bourreaux ; rehausser les défenseurs.

I. Il n'est qu'une école qui puisse accepter Jeanne sans restriction, la louer sans avoir à craindre ses démentis, se complaire dans les moindres détails de son histoire, comme dans l'ensemble ; c'est l'école catholique, catholique comme on l'est à Rome.

Les papes furent et restent les grands défenseurs de la libératrice française. Ils l'ont défendue par eux-mêmes, défendue surtout par ceux qui, dévoués à leurs prérogatives, puisaient dans une vraie piété filiale envers le Saint-Siège l'esprit de leur conduite et l'esprit de leurs jugements.

Lorsque, du haut de l'échafaud de Saint-Ouen, la martyre s'écriait : *De mes dicts et faits, je m'en rapporte à Dieu et à notre saint Père le Pape*, elle jetait le cri que sainte Thérèse sur son lit de mort aimait à répéter : «Je suis fille de l'Église catholique».

L'appel suprême de la victime était un écho des enseignements dont elle avait vécu toute sa vie. - Jeanne est en tout point fille de l'Église romaine.

Henri de Ville-sur-Yon, évêque de Toul, de 1409 à 1436, c'est-à-dire durant toute la courte existence de la libératrice, ne devait pas être imbu des doctrines de l'Université de Paris. Grand et magnifique prélat, il nous est donné comme ami de l'unité, cherchant à mettre fin au schisme, se détachant de très bonne heure de l'intraitable Pierre de Lune, jouissant de la faveur de Martin V (Voir *Gallia christiana*).

Les doctrines gallicanes ne pénétrèrent dans la province que fort lentement et sous la pression du bras séculier. Le peuple chrétien en a toujours eu une aversion instinctive. Sous l'impulsion du Saint-Esprit, il s'est porté vers Rome, alors même qu'on essayait depuis longtemps de lui voiler ce centre de l'unité : témoin l'accueil fait par les populations à Pie VI et à Pie VII captifs. Pour tuer l'esprit gallican et ses œuvres, il a suffi de ne plus les imposer de force : s'est-on aperçu que la disparition des liturgies gallicanes ait excité quelque part une ombre de regret ? n'a-t-on pas salué avec joie le retour aux formules de prière de la vraie mère ?

La carrière a été ouverte à la Pucelle par la **Commission ecclésiastique de Poitiers**. Les évêques et les docteurs de Poitiers ont déclaré que la jeune fille devait être mise à l'œuvre. Le témoignage rendu à sa vertu contraste avec la diatribe des docteurs gallicans de Paris. Ces derniers avaient cependant vu les merveilles de la carrière déjà parcourue, tandis que les premiers ne jugeaient que d'après les vertus de l'adolescente, et ce que les informations faites à Domremy leur avaient révélé des merveilles de sa naissance et de sa vie.

Parmi les évêques et docteurs de Poitiers, peu sont venus à Bâle. Aucun d'eux n'est signalé comme hostile à Rome.

Au contraire, plusieurs d'entre eux ont été, auprès de Charles VII, les défenseurs de la papauté et ont détourné le roi de créer un schisme.

Aucun des examinateurs ne semble avoir eu plus d'autorité à Poitiers que **Pierre de Versailles**, bénédictin, abbé de Saint-Martial de Limoges, déjà en grand renom de doctrine et de vertu. Il fit briller bientôt sur le siège de Digne, et ensuite de Meaux, le zèle d'un vrai réformateur et les lumières d'un docteur ; à ses yeux, **l'assemblée de Bâle était une synagogue de l'Antéchrist, qui renversait la constitution même de l'Église**[1].

Il fallait bien que Regnault de Chartres ne se fût par prononcé contre Eugène IV, pour que ce pape le créât cardinal, lorsque l'assemblée de Bâle venait de se porter contre le Pontife aux suprêmes excès. Guillaume Aymery, Pierre Turelure, inquisiteur de Toulouse, Seguin, tous trois dominicains, étaient, comme les religieux mendiants, surtout dans le Midi, opposés aux doctrines de Bâle.

Tel devait être Simon Bonnet, destiné à faire resplendir dans la suite toutes les vertus épiscopales sur le siège de Senlis durant un épiscopat de cinquante ans.

Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, a écrit, dès le commencement, un traité en faveur de la Pucelle. - Zélé pour l'unité, il avait composé un traité contre l'intrus aragonais Pierre de Lune.

Il a été dit que depuis dix ans déjà **Gerson** vivait loin de l'Université de Paris. La faction bourguignonne, dont l'Université de Paris avait chaleureusement embrassé la cause, portait une haine mortelle à l'illustre chancelier. Il est à croire que le célèbre théologien, livré à Lyon aux œuvres de charité et de piété, avait modifié les idées téméraires, qu'au temps du schisme il avait émises sur la constitution de l'Église. - Quand, quelques jours avant sa mort, il composait son traité de la Pucelle, il n'avait probablement plus à ce sujet que les sentiments orthodoxes, dont on trouve l'expression dans de nombreux passages de ses œuvres (Voir Feller, *Dict. hist*. ; A. Charlier, Raynaldi, 1429). Il est permis de penser que le Gerson approbateur de la Pucelle est romain.

Les religieux, et surtout les religieux mendiants, étaient, spécialement à cette époque, l'objet des tracasseries haineuses de l'Université. Les réguliers étaient dévoués à Rome, et leurs privilèges constituaient un monument constant des prérogatives de la chaire apostolique. Jeanne d'Arc témoigna une confiance spéciale aux réguliers ; elle confia la direction de sa conscience à Paquerel, religieux augustin ; elle aimait à communier dans les églises des frères mineurs, avec les enfants donnés au monastère ; elle introduisit en grand nombre les religieux dans l'armée.

Deux fils de saint Dominique, Isambert de Lapierre et Martin Ladvenu, donnèrent, non sans péril, à la martyre le seul conseil ami qu'elle ait reçu dans sa voie douloureuse ; ils sont debout devant elle au Calvaire du Vieux-Marché, la réconfortant dans le suprême combat. Pourquoi faut-il qu'un de leurs frères, le vice-inquisiteur Lemaître, ait cédé à la crainte et ait prononcé avec Cauchon la sentence de condamnation ?

Vingt-cinq ans après, **Jean Bréhal** réparait la lâcheté de son frère en religion. Inquisiteur général, Jean Bréhal a conduit l'affaire si épineuse de la réhabilitation, et a prononcé, comme délégué du Saint-Siège, la sentence réparatrice, avec l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances, auxquels la commission pontificale l'adjoignait. L'immense travail auquel se livra le digne dominicain est d'autant plus méritoire, qu'il avait en ce moment sur les bras une autre

[1] Raynaldi, an. 1441, n° 9 ; Berthier, *Histoire de l'Église gallicane*, même année. Cf. *Gallia christiana*, t. III, col. 1427 et t. VIII, col. 1640.

grosse affaire. C'était le moment de l'une de ces violentes tempêtes, que l'Université de Paris souleva souvent contre les religieux et spécialement les religieux mendiants. Bréhal était chargé de tenir tête à l'orage ; l'Université voulait forcer les réguliers à renoncer à des faveurs qu'ils tenaient de Rome ; Bréhal fut inébranlable. A la prière du connétable de Richemond, il avait fait quelques semblants de concessions qu'il prononça de si mauvaise grâce, que l'Université protesta, sans le faire fléchir ; il fallut choisir un religieux plus accommodant (Crevier, t. IV, p. 231-232).

Les premières informations pour le second procès furent commencées par le **cardinal d'Estouteville**. D'Estouteville avait été l'objet des colères de Bâle, au point que la schismatique assemblée essaya de lui enlever l'évêché d'Angers, auquel Eugène IV l'avait promu. Il fut un des rares prélats français qui assistèrent au vrai concile que le saint pape opposa à la schismatique assemblée. Aucun personnage de son temps ne fut plus souvent chargé par le Saint-Siège de négociations capitales.

C'est ce qui l'empêcha de poursuivre jusqu'au bout la réhabilitation. Richard de Longueil, évêque de Coutances, lui fut substitué. Richard de Longueil combattait avec tant de vigueur la Pragmatique Sanction, qu'il se fit exiler par le parlement.

Un des premiers et plus doctes mémoires en faveur de la réhabilitation est celui de Théodore de Lœliis. - L'oracle de Rome, tout jeune encore, Théodore de Lœliis a composé plusieurs écrits contre la Pragmatique.

Tel est encore **Elie de Bourdeilles**, évêque de Périgueux, plus tard archevêque de Tours et cardinal, un vrai saint. Bourdeilles a composé un mémoire en faveur de la réhabilitation des écrits contre la Pragmatique.

Parmi les docteurs de l'Université qui ont écrit pour la réhabilitation, l'on trouve encore maître Ciboule. Il partageait si peu les colères de ses collègues contre Rome, qu'au milieu des plus grandes fureurs de Bâle, Charles VII l'envoya porter à Eugène IV les assurances de sa fidélité.

Autre ne devait pas être Montigny, docteur en droit, qui a écrit en faveur de la Pucelle. Crevier nous apprend que Montigny avait vainement essayé de ramener à des sentiments plus équitables ses collègues odieusement révoltés (Crevier, t. IV, p. 201).

Les docteurs ennemis de la Pucelle sont dans l'ensemble ennemis du parti national, des réguliers et surtout de Rome. Ceux qui l'ont approuvée, fait réhabiliter, appartiennent presque tous au parti national, sont ou des réguliers ou amis des réguliers, et surtout sont profondément attachés à Rome.

II. Il ne fallait pas au Saint-Siège un médiocre amour de la justice pour ordonner la révision du procès de Rouen. Pour avoir perdu la France, l'Angleterre n'en restait pas moins un des plus beaux fleurons de l'Église romaine. L'Angleterre n'avait pas renoncé à recommencer la conquête.

Réhabiliter Jeanne d'Arc, ce n'était pas seulement imprimer à la dynastie régnante le stigmate d'un atroce assassinat ; c'était implicitement lui dire que le ciel lui commandait de renoncer au fruit des victoires de Poitiers, d'Azincourt, de Verneuil ; bien plus, à l'héritage des Plantagenets en France. Calixte III précédait dignement Clément VII, Clément VII qui, plutôt que de refuser d'accueillir la plainte d'une autre femme, la vertueuse Catherine d'Aragon indignement répudiée, devait laisser la grande île se détacher de la chaire pontificale. N'est-il pas permis de penser que la réhabilitation de la Pucelle a déposé au sein de la nation anglaise des ferments de mécontentement qui ont éclaté plus tard ?

La France doit au Saint-Siège la conservation de la page la plus belle et la plus expressive de son histoire ; le monde de pouvoir éternellement admirer la Pucelle. Le conseil royal avait inondé la chrétienté du récit mensonger dont il a été déjà parlé. Jeanne y était totalement travestie. Non seulement son existence y était peinte sous les plus noires couleurs, mais on affirmait qu'à deux reprises elle avait elle-même démenti son passé. L'Angleterre se dissimulait entièrement derrière l'autorité ecclésiastique ; elle n'apparaissait que comme sollicitée par l'autorité religieuse et uniquement pour venger la foi.

L'effet de cette relation calomnieuse officiellement transmise fut grand dans l'Europe. On se prit à douter de celle qui avait excité tant d'admiration ; **il fallait Rome pour faire la lumière au milieu des ténèbres si artificieusement épaissies**.

Du même coup le Saint-Siège a garanti aux âges à venir la certitude de la merveilleuse histoire. Cette histoire est si belle, si au-dessus de tout ce qui est éclos de l'imagination des poètes, elle est si unique, qu'il fallait, pour la faire accepter, des témoins exceptionnels par le nombre, la compétence, la gravité.

Tels sont les cent trente témoins de la réhabilitation. Le miracle s'est passé sous leurs yeux ; ils ont été acteurs dans les diverses phases ; ils ont vécu dans des rapports quotidiens avec le personnage surnaturel ; ils déposent sous la foi du serment ; ils n'ont pas pu s'entendre, ils sont de conditions et d'intérêts différents, ils ne se sont pas vus ; les informations se font à Domremy, à Orléans, à Paris, à Rouen. Leurs dépositions étudiées sans parti pris sont merveilleusement concordantes. Les variantes fort légères sont une garantie de la sincérité de chacun.

Cette vie est passée au crible de la critique de tous les savants de la chrétienté, discutée par écrit et oralement : on appelle la contradiction, elle n'ose pas se produire.

Les discussions des savants existent. Les fragments donnés par Quicherat ont fait souvent désirer à l'auteur de ces pages que la collection du directeur de l'école de paléographie française reçût son complément ; il y a, pense-t-il, dans les papiers ainsi négligés, beaucoup à recueillir par quiconque veut étudier Jeanne d'Arc sous son vrai jour.

Le procès de réhabilitation, et le procès de condamnation qu'il suppose nécessairement, constituent en faveur de l'histoire de la Pucelle un monument tel qu'il faut supprimer toute l'histoire si l'on n'admet pas celle de la libératrice.

Que de réflexions ne suggère pas à l'historien la seule sentence des délégués pontificaux, étudiée dans ses considérants, ou dans les termes qui la formulent ! combien de points du premier procès, et même de l'histoire entière, y sont touchés ! comment s'expliquer que des historiens hésitent sur ce qui a été tranché par des juges aussi compétents que ceux de la réhabilitation ?

N'est-ce pas un acheminement vers la canonisation, que le jugement de tant de doctes et saints personnages de

l'époque, prononçant que ce n'est pas la réprobation, mais bien l'admiration que méritent les œuvres de la Pucelle ?[1]

Les XII articles, par lesquels Cauchon affirmait résumer les aveux de l'accusée, sont déclarés un tissu d'altérations, de calomnies, de fraudes, de malicieuses interpolations (Ibid.).

Les multiples récusations de l'inculpée, ses appels réitérés et très instants au Saint-Siège, son entière soumission au Vicaire de Jésus-Christ, y sont pleinement reconnus (*Procès*, p. 350. *Sæpius et instantissime requisivit*).

Quelle conjuration contre la gloire de la Pucelle a pu faire écrire dans tant d'histoires que la céleste envoyée s'est **rétractée au cimetière de Saint-Ouen ?** C'est une injure aux juges de la réhabilitation ; car ils déclarent que cette rétractation est **prétendue, fausse, trompeuse, extorquée par la violence et la crainte, par la présence du bourreau et la menace du feu, nullement prévue, nullement comprise par la victime**[2].

Quant aux actes posthumes, cette source empoisonnée où tant d'historiens vont encore puiser, les juges n'avaient pas à s'en occuper, pas plus que des autres papiers non juridiques, qu'il a semblé bon à Cauchon d'écrire.

Fallait-il que l'école césaro-gallicane se sentît atteinte par le forfait de Rouen, pour mettre en circulation et faire accepter une histoire de la martyre si en opposition avec la sentence de réhabilitation ! Où est donc le respect de la chose jugée ?

Citons seulement cette phrase de la sentence vengeresse : «**Nous disons, prononçons, jugeons, et déclarons que lesdits procès et sentences sont une œuvre manifeste de fraude, de calomnie, d'iniquité, de contradiction, d'erreur de fait et de droit**»[3].

L'Église romaine a encouragé la fête du 8 mai à Orléans. Naguère encore le premier représentant du Souverain Pontife en France, le nonce si cher aux catholiques, Mgr di Rende, rehaussait la solennité par sa présence. Les voix les plus éloquentes de la chaire chrétienne y célèbrent successivement l'héroïne. Tours, Bourges, d'autres villes encore ont longtemps fait des processions commémoratives de la miraculeuse délivrance.

Les hommages les plus dignes de la sainte jeune fille, les plus persévérants, c'est dans la fête du 8 mai qu'elle les reçoit. Seule, la canonisation pourra les surpasser.

III. De nombreux auteurs ecclésiastiques racontent que Calixte III ordonna de déterrer le corps de Cauchon et de le jeter à la voirie, de poursuivre ceux des complices qui vivaient encore.

La libre pensée s'inscrit en faux ; elle nous dit qu'avant la Révolution l'on voyait encore le tombeau de Cauchon dans l'église de Lisieux ; il est certain que Courcelles est mort longtemps après, chanoine de Notre-Dame de Paris.

Ces faits établissent péremptoirement que la sentence de Calixte III n'a pas été exécutée, mais non qu'elle n'a pas été rendue ; c'est un point d'histoire à éclaircir.

Les coupables étaient couverts par la double amnistie publiée par Charles VII, lorsqu'il rentra en possession de Paris et de Rouen. Les héritiers de Cauchon s'en prévalurent à l'époque du second procès. A partir du grand schisme, combien de sentences pontificales sont restées sans exécution parmi nous !

Le procès tendait à réhabiliter la mémoire de Jeanne et non pas à punir ceux qui avaient condamné la martyre. L'Université de Paris conservait grande puissance en France ; il eût été difficile et périlleux de la poursuivre comme corps. Jalouse qu'elle était de ses privilèges et de son for intérieur, elle n'eût pas manqué de soutenir ses dignitaires. Par ses mouvements et son action, elle aurait peut-être arrêté la réhabilitation. Ceux de ses membres, qui n'étaient pas à Rouen, pouvaient alléguer que les XII articles soumis à leur délibération contenaient un faux exposé des aveux de Jeanne. Il fut prudent de ne pas la mettre en cause.

L'histoire n'est pas tenue à ces ménagements ; elle doit exécuter, contre la mémoire du Caïphe et du Sanhédrin qui marche à sa suite, l'arrêt que, d'après certains historiens, Calixte III a édicté contre plusieurs d'entre eux, et que méritent leurs œuvres.

Le Saint-Esprit prononce l'anathème contre ceux qui appellent bien le mal, et mal le bien ; cet anathème tombe en plein sur l'historien, fauteur des lâchetés et des révoltes dans le présent, quand il connive à celles du passé.

Les écrivains inspirés ont-ils ménagé les Coré et les Dathan, les Hélie et les Achithopel, les Alcimes et les Hyménée ? On connaîtrait moins la vertu des Chrysostome et des Flavien, si l'histoire ecclésiastique nous faisait moins connaître les Séverin de Gabala, les Théophile d'Alexandrie, les Dioscore, et l'indignité des prélats corrompus qui s'associèrent à leurs brigandages.

Stigmatiser les excès commis par des ecclésiastiques, qui souvent ont forcé les portes du sanctuaire, ou se sont servis du plus saint des ministères comme d'un marchepied pour leur cupidité et leur ambition, fait partie du respect dû à la sainteté de leur caractère et de leurs fonctions.

L'Évangile nous a prophétisé ces scandales. Aucun interprète de la vie du Maître qui ne nous dise que son histoire est l'histoire anticipée de Son Église. Ce n'est pas sans une profonde signification, qu'Il a choisi pour futurs fondements de Son œuvre douze hommes, parmi lesquels Il savait bien que se trouverait Judas, c'est-à-dire le plus scélérat des fils de la femme.

Iscariote a des successeurs comme saint Jacques et saint André ; il a son clergé ; à certaines époques de l'histoire religieuse de quelques nations chrétiennes, les Iscariotes sont nombreux parmi les successeurs des apôtres. C'est le moment des schismes, des hérésies.

---

[1] *Facta dictæ defunctæ magis admiratione quam condemnatione digna existimant* (*Procès*, t. III, p. 359).

[2] *Prætensa, falsa, subdola, ac per vim et metum, præsentiam tortoris et comminatam ignis cremationem extorta, et per dictam defunctam minime prævisa et intellecta.*

[3] *Dicimus, pronuntiamus dictos processus et sententias dolum, calumniam, iniquitatem, repugnantiam, jurisque et facti errorem continentes manifestum*. p. 361.

Le Maître nous a dit qui devait régler notre foi. Quand les papes ont jugé certains actes, certains personnages ecclésiastiques, leurs jugements sont ceux de l'histoire catholique ; et quand ils n'ont pas parlé, ils restent encore la règle, puisque leurs constitutions, leurs décrets, doivent être la règle de ceux qui sont les plus haut placés après eux, plus encore que la règle des inférieurs, auxquels ils doivent les intimer et les faire observer.

Ce ne sont pas les ennemis de l'Église, ce n'est pas la libre pensée qui fera cette justice ; elle reconnaît dans les prélats courtisans, dans les théologiens révoltés, des précurseurs, des pères qu'elle épargne manifestement, toutes les fois que, par la plus inique des confusions, elle ne les montre pas comme étant l'Église.

Ceux qu'elle n'épargne pas, qu'elle s'efforce de rabaisser manifestement, ou de rejeter dans l'oubli, ce sont les grands évêques, les vrais théologiens fidèles à Rome, tels que les Bourdeille, les Richard de Longueil, les Bréhal, les Pierre de Versailles.

C'est à l'historien catholique de remettre en lumière ces vraies gloires de l'Église de France. Le travail sera long. Quicherat nous a dit fort justement que l'Université de Paris, «par la multitude de ses suppôts, dominait l'Église gallicane, et lui soufflait forcément son esprit». La célèbre corporation a fait pour l'histoire religieuse de notre pays ce que la révolution est en train de faire, une histoire qui fût le reflet de ses préjugés et de sa mutinerie envers le Siège apostolique.

Bien des mémoires injustement oubliées doivent resplendir, bien des noms prétendus glorieux doivent être flétris, si le clergé obéit à l'invitation de Léon XIII, et reprend à leurs sources les études historiques. Ce sera une magnifique apologie par les faits de l'enseignement romain, c'est-à-dire catholique.

Que ne dit pas la seule histoire de la vraie Jeanne d'Arc ? Ne renferme-t-elle pas l'enseignement catholique tout entier ? plus spécialement celui que les papes font entendre à l'heure présente ? celui qui soulève le plus d'impopularité ? Quelle est l'erreur capitale que cette histoire ne réfute pas, et cela par le genre des réfutations que réclame notre époque ?

CHAPITRE V : LA PUCELLE ET LES ENSEIGNEMENTS DE LA CHAIRE APOSTOLIQUE.

I. La Pucelle, réfutation par les faits des erreurs contemporaines.
II. La Pucelle, manifestation dans les faits de l'enseignement catholique.

I. Léon XIII mettra-t-il le couronnement à l'œuvre de Calixte III ? fera-t-il monter sur les autels celle que son prédécesseur releva de l'opprobre du bûcher ? C'est le secret du Saint-Esprit. Mais si Rome fait cet honneur à la France, si elle fait encore briller ce flambeau devant nos regards, il est difficile, impossible, nous semble-t-il, **de mieux frapper par un fait indubitable toutes les erreurs contemporaines ; de mieux confirmer, par un fait d'une certitude incontestable, l'enseignement catholique ; de mieux confirmer et le *Syllabus* et les constitutions du Vatican.**

Un mot résume le *Syllabus* et la double constitution du dernier grand concile ; c'est la condamnation du naturalisme ; un mot résume Jeanne d'Arc, c'est la personnification du surnaturel catholique, resplendissant au milieu de nos annales, éclairant toutes les pages des gestes de Dieu par la France : vrai défi au naturalisme d'expliquer le phénomène ; ou de se dire Français, s'il ose le nier.

On a vu à quelle suite de contradictions la Pucelle condamne le naturalisme ; quelles attitudes déshonorantes il est obligé de prendre en face de cette figure céleste ; frénétique, cyniquement ordurier et fétide avec Arouet ; faux et menteur avec l'école rationaliste contemporaine, qui feint d'admirer afin de pouvoir mieux voiler et dissimuler.

Jeu déshonorant, l'admiration est grimaçante, le dépit éclate. Le naturalisme a beau fouler aux pieds toutes les lois de l'histoire, ses données sans fondement s'effondrent d'elles-mêmes, se heurtent, se combattent, et après tout ne font que mettre en pleine lumière ce qu'il veut dissimuler.

Le surnaturel catholique est pour ainsi dire la Pucelle elle-même. Il est son enfance, sa vie politique et guerrière, il apparaît surtout dans son supplice. Il se produit sous les formes les plus multiples : sainteté de la vie, prophétie ; dons que l'on ne vit jamais à ce degré dans d'autres femmes : les hautes vues politiques, les talents guerriers, l'inconfusible persévérance.

La Pucelle confond le naturalisme sous toutes ses formes, railleur et sarcastique avec Arouet, feignant d'être grave et sérieux avec Michelet et Quicherat ; elle l'écrase lorsqu'il est dans son plein développement ; elle le confond débutant sous le masque de la Renaissance ; elle l'accable lorsqu'il est plus dangereux encore et que, sous le costume ecclésiastique, il feint de parler au nom de l'Église, qui le repousse.

Jeanne le contraint de se montrer non seulement absurde, mais odieux, souverainement antinational et antifrançais, se donnant des coups mortels à lui-même, s'il affirme, se déclarant renégat du pays et de l'histoire, s'il nie.

Des faits ! des faits I s'écrie le naturalisme. Voilà la Pucelle, pouvons-nous lui répondre ; niez, sans déchirer toutes les annales du passé ; affirmez, sans vous donner à vous-même le coup de la mort.

Quelle réfutation pourrait être plus victorieuse ? **La Vierge française écrase l'erreur tout entière, sans discussions, sans abstractions, en apparaissant toute revêtue du soleil divin du surnaturel.**

II. C'est le surnaturel catholique **le plus pur**. La Pucelle ne doit rien qu'à sa foi ; impossible de désigner, de soupçonner une autre source où s'abreuve sa grande âme.

C'est le surnaturel catholique **le plus étendu** : dogme, morale, saintes pratiques de la vertu chrétienne, tout s'y trouve. Les merveilles de la céleste histoire confirment ce qu'une foi chancelante ne croit plus qu'à moitié, ou ne regarde que comme des points tout à fait accessoires dans l'enseignement catholique.

En tête de tout, dans toutes les paroles de la Vierge libératrice, c'est l'auteur et le consommateur de tout vrai surnaturel, l'Homme-Dieu. Il n'est pas réduit au rôle abaissé que voudrait lui faire **un certain libéralisme, soi-disant catholique**.

A entendre ces détracteurs du Dieu incarné, l'Homme-Dieu serait le sauveur et le seigneur des particuliers, leur législateur ; mais les peuples réunis en corps de nation ne relèveraient plus de Son empire ; ils pourraient se faire une législation d'où Il serait banni ; il suffit, disent-ils, aux législateurs politiques de ne pas molester les adorateurs du Christ ; et

de les laisser rendre à leur Dieu les hommages qu'il leur plaît.

Les États, semblent-ils dire aussi, n'ont rien à attendre de la Providence. Dieu, ne voulant pas présider à leurs destinées, les laisse être à eux-mêmes leur providence, et par leur habileté, leur politique ou leur vaillance, se faire à eux-mêmes leur prospérité ou leur décadence.

Théorie impie, il serait difficile de dire si elle insulte Jésus-Christ plus que la raison elle-même. Le lecteur a vu comment l'histoire entière de Jeanne d'Arc est le contre-pied d'une erreur, qui refuse à Jésus-Christ le domaine et la direction de ce qu'il y a de plus beau, de plus complexe et de grand sur la terre, les sociétés politiques, pour ne lui laisser que les molécules libres et parlantes, dont elles sont composées.

Jésus-Christ est le seul souverain d'où émane tout droit politique et social, nous dit la Pucelle sous mille formes.

Quelle preuve plus éclatante de Sa providence sur les États, que le miracle de la Pucelle ? Mais lors même qu'Il intervient par le miracle, Il demande que ceux qui doivent en bénéficier déploient toutes leurs énergies et coopèrent avec Lui, à une faveur qu'Il ne veut pas leur donner sans leur plus actif concours. Tel est l'enseignement de l'Église, tel est bien celui de la Pucelle.

Jésus-Christ, maître de Ses faveurs, a Ses privilégiés et Ses favoris parmi les nations comme parmi les disciples. **La France est au premier rang. Ceux qui le nient sont démentis par la Pucelle, comme par les papes, les faits et la voix des peuples.**

A côté du fils apparaît la mère. Jeanne ne sépara jamais l'un de l'autre ni dans son cœur, ni sur son drapeau, ni dans les pratiques quotidiennes de sa piété.

Dans un siècle matérialiste, combien de chrétiens ne conservent plus qu'une foi affaiblie au monde des purs esprits ; et oublient que Dieu les associe de la manière la plus intime à Sa providence sur les peuples, sur les personnes !

Pour combien de chrétiens, les vies des saints sont ou totalement inconnues, ou ne passent plus dans leur esprit que comme des récits éclos d'une pieuse crédulité !

Avec Jeanne d'Arc non seulement nous voyons historiquement indubitables des merveilles plus étonnantes que celles que l'on trouve dans la vie des saints ; mais qu'est la jeune fille, sinon un lucide transparent derrière lequel, d'après ses constantes explications, nous devons voir l'action comme incessante des saints et des purs esprits ?

Quel est le point de la morale chrétienne que ne nous enseigne pas celle qui fut un modèle de vierge, de paysanne, de guerrier, de chevalier, de martyr ; qui se présente à nous également sainte dans la chaumière, les palais, les champs de bataille, la prison, le prétoire et sur le bûcher ?

Quelle est la pratique chrétienne recommandée par l'Église, quelque humble et vulgaire qu'elle soit, que Jeanne n'ait affectionnée, pratiquée, et cela comme l'Église la prescrit ou la conseille ? Comment dire l'amour à part qu'elle porte aux plus essentielles et aux plus hautes, telles que **la confession, la communion, la sainte messe** ?

Qui donc, en présence de la Pucelle, oserait traiter d'étrangers les vicaires de Jésus-Christ ? Oui, étrangers comme le soleil qui nous vient de l'Orient ; comme les vérités géométriques que la Grèce découvrit la première, et transmit à la Gaule.

La Pucelle, toute radieuse des enseignements de la chaire de Pierre, nous ramène à ce foyer gardien indéfectible des vérités révélées, comme le satellite nous ramène à l'astre principal.

Personnification de la France très chrétienne, la Pucelle nous dit que c'est de la chaire de Pierre que la France reçoit les splendeurs qui en ont fait la première des nations chrétiennes.

Jeanne frappée par les ennemis du Siège de Pierre, avec une armée forgée contre le successeur de Pierre, Jeanne nous dit que les ennemis mortels de la France sont les ennemis de la chaire de Pierre, quel que soit le nom qu'il leur plaise de prendre, sous quelque costume qu'ils apparaissent, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent.

Réhabilitée par le successeur de Pierre, conservée dans l'histoire par les successeurs de Pierre, la Pucelle nous dit que nul n'est, à l'égal des successeurs de Pierre, gardien jaloux des vraies gloires de la fille aînée de l'Eglise.

Quelle belle couronne mettra au front de la France la main pontificale qui attachera au front de la Pucelle l'auréole de la sainte !

Quel phare radieux elle dressera au milieu de nos ténèbres ! quelle théologie vivante pour tous les yeux ! **Il n'est pas une erreur que la Pucelle ne dissipe ; il n'est presque pas une vérité catholique qu'elle n'enseigne, avec une lumière aussi douce que vive.**

Jeanne dissipe les égarements de l'esprit, et le remplit de la lumière catholique ; elle ne parle pas moins au cœur. **Du haut des autels, elle nous prêcherait de la manière la plus persuasive les réformes les plus indispensables à notre entière régénération.**

LIVRE IV - REFORMES CAPITALES PRÊCHÉES PAR LE CULTE DE LA PUCELLE.

La Pucelle une fois sur les autels, supposer que son culte ne jouirait pas d'une popularité exceptionnelle, ce serait admettre que la France n'est plus habitée que par des Scythes et des Cafres. Quelle bonne fibre n'est pas profondément remuée par le nom de Jeanne d'Arc ?

Pas un diocèse qui ne s'empressât de faire entrer la nouvelle sainte dans le cycle de ses fêtes annuelles. Cette solennité devrait être non seulement annoncée, mais préparée ; car **elle serait la fête de la France**.

Rien de plus conforme à l'esprit de l'Église que de donner des patrons aux royaumes et aux États. Pourquoi la France ne demanderait-elle pas pour **patronne** la libératrice du quinzième siècle qui la résume si bien ?

La prédication, la littérature, la sculpture, la peinture, tous les arts, vulgariseraient à l'envi l'histoire de la grande Française. N'est-ce pas une honte qu'il y ait un adulte en France qui l'ignore ? Chez les païens, les mères auraient bercé leurs enfants en chantant Jeanne d'Arc.

Elle est l'abrégé expressif et ineffablement attrayant de l'histoire de France tout entière. **La Pucelle parle à tous**.

Aucun modèle plus glorieux ne peut être offert aux jeunes Françaises, surtout celles des classes agricoles. Avec les exemples et les paroles de la Pucelle, il serait facile de leur mettre sous les yeux un ravissant idéal de ce qu'elles doivent être.

Y aurait-il patronage plus sympathique et plus éloquent à offrir à l'armée et à la jeunesse entière ? moyen plus efficace de rallumer les sentiments chevaleresques assoupis, mais non éteints au cœur de la malheureuse France ?

N'est-il pas étonnant qu'il n'existe encore aucune institution nationale portant le nom de Jeanne d'Arc ? Quel beau titre pour une décoration ! Qui n'aimerait le titre de chevalier de Jeanne d'Arc ? et à moins que d'indignes profusions ne vinssent à le profaner, quel aiguillon pour tout ce qui est bon et beau !

On cherche un programme politique autour duquel tout le monde puisse se rallier : il est tout trouvé, pensons-nous ; c'est **le programme de Jeanne d'Arc**, la France de Jeanne d'Arc, comme la voyait et voulait la faire Jeanne d'Arc.

Il renferme **toutes les réformes nécessaires au relèvement de la patrie dans l'ordre social, moral et politique**.

Il renferme la plus urgente de toutes dans l'ordre social : **la réconciliation des classes** ; c'est autour de son autel qu'elles doivent s'embrasser. Son culte servirait magnifiquement de trait d'union.

CHAPITRE I : LE CULTE DE LA PUCELLE ET LA RÉCONCILIATION SOCIALE.

I. L'abîme entre les diverses classes de la société est moderne : antisocial et antichrétien.

II. Il a été rouvert par le naturalisme politique ; par l'incrédulité voltairienne ; et se creuse toujours plus profondément, à mesure que s'étend le naturalisme.

III. Comment il serait comblé par le culte de Jeanne d'Arc. - Manifeste mouvement providentiel en ce sens.

IV. La vraie chevalerie des temps modernes sous le drapeau et le patronage de Jeanne d'Arc.

I. Un érudit contemporain, ami du progrès moderne, fort versé, ce semble, dans la connaissance des deux derniers siècles du moyen âge, constate un caractère qui différencie essentiellement la société de cette époque de la société présente, en des termes qu'il nous plaît grandement de reproduire :

«Aujourd'hui que le progrès des lumières nous a donné l'égalité devant la loi et l'impôt, la plus précieuse conquête de la civilisation moderne,... il est d'usage de ne vivre qu'avec les personnes de son rang. Si l'on fréquente habituellement des supérieurs, on passe pour un intrigant ; et si l'on fraye avec les inférieurs, POUR UN HOMME DÉGRADÉ.

«IL N'EN ÉTAIT PAS AINSI AU MOYEN AGE. - Il y avait à cette époque une compensation, à notre avis, bien insuffisante aux privilèges, dont jouissaient la noblesse et le clergé ; c'était la ***familiarité***, on pourrait même dire la camaraderie de relations qui s'établissaient d'ordinaire, dans les campagnes surtout, entre ces deux classes et le peuple proprement dit.

«Nobles, prêtres, religieux, clercs, gens du peuple exerçant diverses professions manuelles, vivaient alors pour ainsi dire en commun ; et on les trouve perpétuellement mêlés ensemble dans les habitudes journalières, non seulement à l'église et dans les confréries, mais encore au jeu et à la taverne.

Un peu plus bas, le même écrivain nous dit encore : «Du reste cette communauté des habitudes, cette familiarité des mœurs, loin de ne point se concilier avec l'inégalité profonde des conditions qui caractérisent le moyen âge, en était au contraire le résultat. C'est là seulement où une ligne de démarcation bien nette ne sépare pas les diverses classes qu'elles AFFECTENT d'ordinaire *de se tenir* à distance les unes des autres» (*Histoire de Duguesclin*, par M. Siméon Luce, liv. I, ch. I).

M. Siméon Luce se trompe très manifestement quand il donne cette familiarité de mœurs comme un résultat «de l'inégalité profonde des conditions». La différence de condition était énorme entre le maître et l'esclave païens ; elle l'est encore entre le brahme et le paria indiens. Y avait-il, y a-t-il ombre de familiarité de mœurs entre ces classes d'une inégalité si profonde ?

Libre à l'historien de trouver que cette *familiarité*, cette *camaraderie de relations* est une compensation bien insuffisante pour les avantages que nous a donnés le progrès moderne.

Libre à lui de préférer «la plus précieuse conquête de la civilisation moderne, l'égalité devant la loi et devant l'impôt».

Sans examiner si cette égalité matérielle n'est pas une **révoltante iniquité**[1], M. Luce a contre lui le jugement des inté-

---

[1] Une amende de 5,000 francs, bagatelle pour un millionnaire, est la ruine pour la moitié des familles françaises. Pour un millionnaire, la France représente la fortune, la considération, les honneurs : jusqu'à ces derniers temps, il s'est tiré de l'impôt du sang pour quelques milliers de francs, pour rien, s'il n'avait que des filles. A un fermier, à un journalier, à un ouvrier la France donne la sécurité pour gagner le pain de chaque jour ; l'impôt du sang se solde pour eux par le sacrifice de deux, trois, quatre de leurs fils, leur vraie richesse. Ils payent de leur sang le repos, la fortune, les dignités du millionnaire, lui achètent même la gloire. Voilà l'égalité devant la loi,

ressés. A partir de la plus précieuse conquête de la civilisation moderne, la guerre sociale a éclaté, sans que rien n'en arrête le cours. Le cri : **mort aux riches**, parti dès lors des rangs inférieurs, résonne avec un accent de haine toujours plus aigu.

M. Luce ne semble pas en soupçonner la raison. Elle est tout entière dans cette absence *de familiarité*, *de vie en commun*, qui fut un des traits du moyen âge. Les classes inférieures ont besoin d'un pain autre que celui qui rassasie le corps ; elles supportent plus aisément qu'on diminue leur bien-être matériel, qu'elles ne souffrent qu'on leur enlève l'estime, la cordialité et l'affection qui leur sont dues. Cette préférence est à leur honneur.

Vivre à côté d'elles, sur le même sol, dans les murs de la même ville, les coudoyer chaque jour, et «affecter de se tenir à distance», penser qu'on «se dégrade» en frayant avec elles, c'est tout simplement leur dénier la dignité humaine, et se faire d'une nature supérieure.

Pareil affront ne se pardonne pas. En se répétant, il accumule au fond des cœurs de tous les outragés **une haine qui éclatera tôt ou tard.**

Le paganisme donna au problème la seule solution possible en dehors du christianisme pratique. Il le résolut par l'esclavage, système qui fait en réalité de la majeure partie du genre humain une espèce inférieure, puisque l'esclave païen ne comptait que comme une brute parlante.

Le christianisme, et le christianisme seul, a une solution plus consolante ; elle est sa plus belle œuvre d'ici-bas ; elle ressort de tous ses dogmes, de tous ses préceptes, de toutes ses institutions.

Toute supériorité, de quelque nature qu'elle soit, qu'elle tienne à la naissance, à l'intelligence, à la richesse, au pouvoir civil ou religieux, n'est **donnée que pour être reversée en bienfaits sur ceux qui en sont dénués** ; elle ne tournera au profit de Celui qui l'a reçue, que tout autant que, d'une manière ordonnée, elle aura été employée selon la fin pour laquelle elle a été départie. Malheur à celui qui s'en sera servi dans un but égoïste ! Il en sera puni par des supplices proportionnés au don qu'il aura profané.

En d'autres termes, toute supériorité est un **ministère**, c'est-à-dire un **service** ; elle fait du supérieur **le serviteur** de ceux à la tête desquels il se trouve placé.

Cette loi, souvent formulée dans les saints livres, l'est mieux encore dans les exemples du Dieu fait homme, **venu non pas pour être servi, mais pour servir.**

Il n'a rien épargné pour nous en faciliter l'accomplissement. Il va se placer au dernier rang, au milieu des plus petits et des plus humbles ; c'est là que les puissants doivent Le chercher et L'adorer, s'ils veulent Le trouver. Il leur montre ces petits, ces humbles, ces pauvres ; et Il dit aux grands : Tout ce que vous leur ferez, c'est à Moi que vous le faites :

Le royaume des cieux est aux vrais pauvres ; ils y entrent comme chez eux : riches, grands, vous n'y serez admis que sous le bénéfice de leur protection, et à titre de leurs bienfaiteurs (*Ut recipiant vos in æterna tabernacula*). C'est l'Évangile même.

Comment ces **principes** une fois acceptés n'amèneraient-ils pas «cette familiarité, cette vie en commun» que M. Luce constate comme un trait des mœurs du moyen âge ? Ils les produiront dans tous les cœurs vraiment chrétiens. L'esprit patriarcal, c'est-à-dire **paternel**, est le caractère de toute supériorité formée à l'école du Christ. Le saint se distinguera toujours de celui qui n'en a que les apparences, le profond chrétien de celui qui n'en a que l'écorce, en ce que, autant le dernier est raide pour les petits dont il n'a rien à attendre, autant le premier est condescendant et facile.

Comment les inférieurs pourraient-ils jalouser des dons qui par la «vie en commun», ou tout simplement «la familiarité», deviennent les leurs ? N'est-il pas manifeste que le familier reçoit toujours quelque chose de l'excellence et de l'éclat de celui qui l'honore de sa familiarité ? qu'il se grandit en proportion de la grandeur de celui qui abaisse jusqu'à lui son affection, son bon conseil, et ce qui le fait grand ?

La Pucelle rappelait la loi imposée à la supériorité, quand elle proclamait qu'être roi de France, c'était être Lieutenant du Christ ; quand elle exigeait que le prince ne se regardât **que comme le vassal du Dieu fait homme**.

Elle ne se bornait pas à ce programme général ; elle entrait dans les détails. Nous avons déjà dit qu'elle avait exigé du «gentil Dauphin» la promesse de se montrer **accessible à tous ; d'oublier ses injures personnelles**. C'est dire le caractère général de la réforme qu'elle apportait de la part du ciel pour «le saint royaume».

Était-ce une loi nouvelle qu'elle promulguait, un esprit nouveau qu'elle voulait infuser à la royauté ? Nullement, elle ne faisait que rajeunir l'esprit même de la royauté très chrétienne, et rappeler que le sacre ne devait pas être une pure cérémonie dénuée de sens, instituée uniquement pour rehausser la grandeur du monarque, sans lui imposer **des obligations correspondantes.**

L'idée vraie de la monarchie très chrétienne, il faut la chercher dans les cérémonies, les avis et les prières du **Pontifical**. C'est là qu'on en trouvera **l'idéal**, comme l'on trouvera l'idéal de l'évêque, du prêtre, dans les cérémonies et les prières de l'ordination ; l'idéal du mariage chrétien dans les cérémonies, les avis et les prières du Rituel ; l'idéal du soldat chrétien, dans les cérémonies et prières composées par l'Église pour le bénir à l'entrée de la carrière.

Or, quels sont les avis que le Pontife donnait au roi avant de faire couler sur sa tête le chrême saint ? Quelle idée lui donnait-il de son rang ? Celle d'une **position pleine de périls, de fatigues et de sollicitudes** (*Locum… discriminis, laboris atquæ anxietatis plenum*).

Nous avons cité plus haut les paroles où il lui était dit qu'il devait régner non pour son utilité, mais pour celle de tout le peuple.

S'il doit régner pour tous, il est cependant une classe qui sous maintes formes est constamment recommandée à sa sollicitude : «**Vous défendrez contre toute oppression les veuves, les orphelins, les pauvres, les faibles**», lui répète le Pontife.

---

la conquête la plus précieuse de la civilisation moderne ! !

Et encore : «Sachez bien qu'il est de votre devoir **de rassurer les bons, de terrifier les méchants, de tendre la main à ceux qui sont abattus, de repousser les superbes, de relever les humbles**. Le roi ne doit pas rendre sa majesté invisible au fond de ses palais, être d'un accès austère et difficile ; mais bien d'un **abord bienveillant, encourageant, affable pour tous**, ainsi qu'il convient à la dignité royale»[1].

Pareil langage adressé au roi s'adressait **à tous ceux qui tenaient de lui l'autorité**. Tracer semblable règle à la suprême grandeur dans l'ordre civil et politique, c'était l'imposer à toutes les supériorités quelles qu'elles fussent. C'était faire de la **morgue**, si justement odieuse au peuple chrétien, la marque d'un esprit qui ignore le premier élément de la dignité, au sein de la société du Christ.

Là est l'origine *de la familiarité, de la camaraderie de relations* que M. Luce signale comme un des traits distinctifs de la société du moyen âge.

Le lecteur se rappelle la lettre de saint Remy *à* Clovis (Liv. I, ch. III, §. III) ; elle montre comment l'Église inculqua dès le premier, jour aux rois francs cette idée de la royauté et, par suite, de toute supériorité.

C'est le contre-pied de la souveraineté païenne, de la supériorité telle que la concevra toujours le monde naturaliste.

Cette révolution radicale ressort de la vie entière du Maître : Il a proclamé que Sa mission était de relever ce qui était meurtri et brisé, et d'annoncer la bonne nouvelle aux pauvres ; Il a bien voulu en donner la théorie dans cette parole qui changeait les pôles du monde moral :

«Parmi les nations, régir des hommes, c'est en disposer en maître et en propriétaire ; c'est avec un pareil despotisme vouloir être regardé comme bienfaiteur : il n'en doit pas être ainsi parmi vous ; celui qui voudra être à la tête des autres doit les servir : **il faut que le premier de tous soit le serviteur de tous**. Car le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir» (Marc, X, 42 ; Luc, XXII, 25 ; Mat., XX, 23).

Jeanne était envoyée pour réveiller et rajeunir ce sens de l'autorité à tous ses degrés. La chevalerie, dans sa première institution, en était comme une vivante incarnation ; et Jeanne, nous le répétons, est la chevalerie idéale prenant soudain chair et sang.

Le premier titre des Vicaires de Jésus-Christ, c'est d'être les serviteurs des serviteurs de Dieu. L'Église n'entend pas qu'on laisse l'idée païenne de l'autorité reprendre au sein des sociétés le terrain que le christianisme lui fit perdre.

Elle ordonne d'effacer des livres de ses fils tout ce qui tendrait à favoriser la tyrannie du régime politique en honneur chez les païens ; à donner de l'État une notion fausse et en opposition avec l'Évangile et le christianisme[2].

Oublier cette défense, n'est-ce pas courir au-devant de l'anathème prononcé contre **ceux qui appellent bien le mal, ou mal le bien** ? (Is., V. 20).

Plût à Dieu que les écrivains catholiques ne se fussent jamais écartés de cette règle de leur mère l'Église ! Que de malentendus évités ! que de colères prévenues !

Comment a disparu *la familiarité de relation* des âges de foi ? Comment s'est creusé de nouveau l'abîme qui sépare les diverses classes, au sein de cette France si naturellement expansive, et où, en bas non moins qu'en haut, la fibre est si délicate sur tout ce qui touche à l'honneur ou, pour user d'un terme aujourd'hui vulgaire, à la considération personnelle. L'indiquer brièvement, ce sera faire comprendre l'à propos sans pareil du culte de la Pucelle.

II. C'est une confusion on ne peut plus funeste que de juger du pouvoir chrétien par ce que l'on est convenu d'appeler ***l'ancien régime*.**

L'ancien régime est relativement nouveau. Il fut fondé par celui dont Bossuet nous a dit qu'en prenant le gouvernement de son royaume, il avait eu *pour politique d'humilier Rome et de s'affermir contre elle*.

Aucun monarchiste n'a droit de se plaindre, si l'on voit le règne de Louis XIV avec les yeux de Joseph de Maistre et de Fénelon. Un catholique a de quoi s'étonner qu'on ose donner comme un grand règne chrétien, une époque que ces deux grands génies, nullement démocrates, nous peignent sous les couleurs suivantes :

«Fénelon voyait ce que *personne ne pouvait s'empêcher de voir* : des peuples haletants sous le poids des impôts, des guerres interminables, l'ivresse de l'orgueil, le délire du pouvoir, les lois fondamentales de la monarchie mises sous les pieds de la licence presque couronnée, la race de l'altière Vasthi menée en triomphe au milieu d'un peuple ébahi, battant des mains *pour le sang de ses maîtres*, ignorant sa langue au point de ne pas savoir ce que c'est que *le sang* ; et cette race enfin présentée à l'aréopage effaré qui la déclarait légitime, en frissonnant à l'aspect d'une apparition militaire.

«Alors le zèle qui dévorait le grand archevêque savait à peine se contenir... semblable à la vapeur brûlante emprisonnée dans l'airain, la colère de la vertu bouillonnant dans ce cœur virginal cherchait, pour se soulager, une issue dans l'oreille de l'amitié. C'est là qu'il déposait ce lamentable secret : ***il n'a pas la moindre idée de ses devoirs*** ; et s'il y a quelque chose de certain, c'est qu'il ne pouvait adresser ce mot qu'à celle qui le croyait parfaitement vrai» (*L'Église gallicane*, liv. II, ch. XIII, p. 285, éd. 1854).

Or, la correspondante du grand archevêque n'était autre que madame de Maintenon.

Que l'on plaide les circonstances atténuantes tant que l'on voudra, et que l'on dise avec Joseph de Maistre : «Si l'on songe à la flatterie qui l'environnait comme une sorte d'atmosphère… on ne s'étonnera plus que d'une chose, c'est qu'au milieu de toutes les séductions imaginables, il ait pu conserver le bon sens qui le distinguait, *et que de temps en temps encore il ait pu se douter qu'il était homme*» (*L'Église gallicane*, liv. II, ch. I, p. 112). Soit ; que l'on excuse la personne ; **mais que l'on ne donne ni ce régime, ni les principes sur lesquels prétendit l'appuyer le monarque trop vanté,**

---

[1] *Viduas, pupillos, pauperes ac debiles ab omni oppressione defendes... intelligas te obnoxium mulcere pios, terrere reprobos, lapsis manum porrigere... relevare humiles... omnibus te adeuntibus benignum, mansuetum, atque affabilem, pro regia tua dignitate te præbebis.* (Pontifical, passim)

[2] *Quæ ex gentilium placitis... tyrannicam politiani fovent, et quam falso vocant rationem status ab evangelica et christiana lege abhorrentem, deleantur*. (Reg. Indicis, de correctione librorum.)

comme le régime et les principes de la monarchie chrétienne.

Louis XIV a laissé dans ses écrits, et notamment dans ses avis pour son petit-fils, l'idée qu'il se faisait de son pouvoir et de la royauté française. **C'est le contre-pied des principes du Pontifical ; tout comme sa conduite est le plus souvent le contre-pied de celle de saint Louis, de Charlemagne, de saint Ferdinand d'Aragon, et des monarques qui ont régné d'après l'esprit du sacre.**

Avec Louis XIV cessent la familiarité des relations et la communauté de vie, qui furent le caractère des âges chrétiens.

La noblesse déserte les provinces et va s'engouffrer à Versailles. La province ne la connaît plus que par les revenus qu'elle lui soutire. La grande noblesse n'y reparaît que pour y étaler, avec un luxe ruineux, l'idée de fausse grandeur dont elle s'est pénétrée à la cour. Rampante devant le maître, adulatrice jusqu'à l'idolâtrie, elle se dédommage en devenant **hautaine et insolente** vis-à-vis de ses vassaux. Elle veut établir entre elle et les autres classes l'abîme que l'absolutisme a creusé entre la famille souveraine et le reste de la nation.

Le langage et l'ensemble de la vie reflètent l'altération des idées. Quelle âme chrétienne n'est pas offensée de la manière dont madame de Sévigné parle des Bretons pendus pour vouloir défendre leurs coutumes ? Quel contraste avec le langage et la conduite de Blanche de Castille, soldant elle-même des redevances trop cruellement exigées par des seigneurs tenus à plus de compassion !

C'est au sein du clergé surtout que doit se faire la fusion des classes. **Le clergé catholique**, tel que le veut l'Église, ne doit être ni au-dessous des familles princières ni au-dessus des conditions les plus humbles. Ses plus hautes dignités doivent être données non seulement aux dignes, mais **aux plus dignes**. Rien de plus formel dans la loi ecclésiastique.

Intermédiaire des diverses classes, distributeur-né des aumônes des fidèles, le clergé tenait des âges de foi de grandes richesses destinées, d'après toutes les lois divines et humaines, aux pauvres, à la splendeur du culte, aux saintes causes, et à l'honnête existence du sacerdoce catholique.

Au jour du sacre le prince jurait de respecter ces dispositions. Les inappréciables recherches de M. Guérin sur l'assemblée de 1682 nous disent ce qu'en théorie et en pratique devenait ce serment pour celui qui a dit : *l'État, c'est moi*, dans le sens césarien expliqué dans ses mémoires[1].

Quel irréfutable et lamentable tableau ! De quelles ignobles complaisances furent le prix, ces richesses le plus souvent fruits de la chasteté, désireuse de continuer après la mort le bien accompli durant la vie ! A quels monstrueux apanages elles servirent ! et par quelles violences faites à la législation ecclésiastique et aux Vicaires de Jésus-Christ qui s'en constituaient les défenseurs !

«On prenait les évêques, dit le cardinal Pacca, dans les familles les plus riches et les plus remarquables de Paris et du royaume ; ils étaient en outre pourvus de gras prieurés et de très riches abbayes… Éloignés de leurs diocèses, ils demeuraient presque toujours à Paris ou à Versailles ; ils fréquentaient la cour et les antichambres des ministres, totalement sourds à la voix de ceux qui leur parlaient de résidence» (*Mém.*, t. II, ch. IV, p. 263).

La résidence est pourtant, d'après les définitions réitérées de l'Église, une condition indispensable pour avoir droit de toucher les revenus du bénéfice à charge d'âmes.

Que pouvait devenir la familiarité de relations, la vie en commun, quand les pasteurs se tenaient a cette distance du troupeau ?

Comment n'aurait-on pas perdu **la notion chrétienne du pouvoir**, de la supériorité à tout degré, quand ceux qui devaient par leurs exemples et leurs paroles la faire resplendir à tous les yeux, en foulaient ainsi aux pieds les obligations les plus essentielles et les plus élémentaires ?

Pareille société était mûre pour entendre les théories les plus païennes et les plus barbares sur l'ordre social.

Elles se produisirent. Celui qui devait les formuler atteignait l'âge d'homme quand Louis XIV mourut. Arouet, né en 1694, avait 21 ans en 1715.

Une de ses premières œuvres a été le *Siècle de Louis XIV*. Villemain a justement dit : «Le cœur de Voltaire est gagné à cette époque de la société polie, d'où il n'aurait voulu bannir que la religion».

S'étonner de l'abîme qui sépare les classes de la société moderne, c'est oublier que la société moderne s'est vantée durant plus d'un demi-siècle d'être fille d'Arouet-Voltaire, et qu'elle n'en rougit pas encore.

Cet abîme a été le rêve caressé et poursuivi par Arouet. Le négrier qui avait des fonds considérables, placés sur les vaisseaux destinés à la traite des nègres, ne voulait pas l'esclavage seulement pour la descendance de Cham ; il le voulait pour toutes les multitudes, pour le peuple.

D'après Arouet, le genre humain se divise en deux espèces complètement séparées : d'un côté celle qu'il appelle *les honnêtes gens, les philosophes, la philosophie, les adeptes* ; de l'autre celle que, dans son langage intime, il appelle *la canaille*.

Veut-on savoir ce que comprend l'espèce «canaille», d'après le père du progrès humanitaire ? Qu'on en juge par cette phrase à d'Argental : «A Paris, la canaille se compose de quatre cent mille âmes ou soi-disant telles» (5 mai 1768).

Paris ne comprenant alors que cinq cent mille âmes, ce sont donc les quatre cinquièmes des habitants de la capitale, qui ne sont pour le seigneur de Ferney que des chiens malpropres, galeux et goulus, qui se vantent quand ils disent avoir une âme.

Si l'espèce *canaille* atteint cette proportion dans la ville policée, que sera-ce dans la grosse province ? On sera bénin en ne la portant pas au-dessus des quatre-vingt-quinze centièmes.

Ce qu'on appelle «la canaille», c'est-à-dire toute la multitude, n'appartient pas à proprement parler au genre humain. C'est une espèce aussi inférieure que le singe ou l'orang-outang. Vouloir établir des relations entre les *honnêtes gens* et le sot peuple, c'est une insolence et une absurdité ; rien n'est plus urgent pour le vrai «genre humain» que d'établir une

[1] Voir le chapitre : *Les biens de l'Église sous Louis XIV*, spécialement p. 51, 57 et surtout 65, 66, 67 ; 2e édition.

infranchissable distance entre les deux. Rien de plus exprès dans la théorie du père du progrès moderne. Qu'on lise cette phrase qui devait être gravée en lettres onciales sur le socle de la statue du grand homme à Paris :

«Le plus grand service que l'on puisse rendre au *genre humain, c'est de séparer le sot peuple des honnêtes gens, pour jamais.* On ne saurait souffrir l'*absurde insolence* de ceux qui vous disent : Je veux que vous pensiez comme votre tailleur ou votre blanchisseuse» (A d'Argental, 27 avril 1767).

Le peuple n'appartient donc pas «au genre humain», sans quoi vouloir l'en séparer *pour jamais* équivaudrait à vouloir déchirer et détruire ce même *genre humain* ; il ne lui appartient pas, sans quoi il aurait droit de penser comme M. de Voltaire, puisque tous les individus de même espèce ont mêmes instincts et mêmes inclinations.

Que faire du tailleur, de la blanchisseuse et de toute la population vouée aux travaux du corps ? - D'abord des admirateurs muets des *honnêtes gens, des philosophes* qui forment le genre humain de M. de Voltaire. Voilà pourquoi le régénérateur écrit au maréchal de Richelieu : «Qu'importe que notre tailleur et notre sellier soient gouvernés par F. Kroust et par F. Berthier : le grand point est que ceux avec qui vous vivez SOIENT FORCÉS DE BAISSER LES YEUX devant la philosophie.

«**C'est l'intérêt du roi, c'est celui de l'État, que les philosophes gouvernent la société**» (A Richelieu. 15 sept. 1763).

Qu'en fera-t-on encore ? **Ce qu'on faisait de l'esclave païen auquel on passait tous les jougs que rêvait le caprice du maître. La «canaille», c'est-à-dire les quatre cinquièmes du genre humain, est faite pour les porter.** C'est ce que le philosophe enseigne à son royal disciple, le Prussien Frédéric II. «Votre Majesté rendra un service éternel au genre humain, (le peuple n'en fait pas partie), en détruisant l'infâme superstition, je ne dis pas chez la canaille, qui n'est pas digne d'être éclairée et à laquelle *tous les jougs sont propres* (il dit tous) ; je dis chez les honnêtes gens» (1766). Et ailleurs : «Le peuple est *toujours sot et barbare*... il ne faut au peuple que ce qu'il faut pour les bœufs, *un joug, un aiguillon et du foin*» (A Tabareau, 3 février 1769).

Faudrait-il songer à améliorer cette espèce inférieure ? Le père du progrès des lumières répond : «Le peuple, il est à propos qu'il soit guidé et non instruit, il n'est pas digne de l'être» (A Damilaville, 19 mars 1766).

Et pourquoi ne pas songer à perfectionner cette espèce de bipèdes ? Voltaire laisse échapper le secret à l'oreille de son ami, l'adepte Damilaville. «Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants ; si vous faisiez valoir comme moi une terre, si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis» (A Damillaville, t. II, 1766).

Aussi **le père du progrès appelle de ses vœux la destruction des ordres religieux qui distribuent au «sot peuple» les bienfaits de l'éducation de tout degré.**

Vient-il à apprendre la suppression de la compagnie de Jésus, qui pouvait alors ouvrir et ouvrait *gratuitement* ses collèges à tous les enfants du peuple ; il s'empresse de congratuler le principal instigateur de la proscription ; il félicite chaleureusement La Chalotais «de proscrire l'étude chez les laboureurs» ; il lui demande de continuer, et de lui envoyer «les frères ignorantins pour conduire ses charrues ou pour les atteler» (A La Chalotais, 28 fév. 1763. Voir Maynard, t. II, *Voltaire et le peuple*).

Tel est le plan vrai, révélé dans l'intimité par ces multiples confidences. Rouvrir l'abîme de l'esclavage sans en prononcer le nom, faire de l'immense majorité du genre humain un bétail, propriété «des honnêtes gens, des philosophes», c'est à cela qu'a tendu, que tend la génération qui se réclame sciemment d'Arouet-Voltaire.

Or, tandis que ce **fils aîné de Satan** faisait des quatre cinquièmes de l'humanité une litière pour la rouerie lettrée, l'enfer lui suscitait un frère ennemi, qui à cette destruction opposait **une destruction plus étendue et plus complète.**

Le haineux et déguenillé Jean-Jacques couvait l'évangile de la sauvagerie, fond du *Contrat social*.

L'idéal de l'humanité, c'est **l'état sauvage**. Un contrat immoral, toujours révocable à volonté, a constitué l'état social et les liens qui en découlent. Aux multitudes de le rompre et de le constituer sur les bases qu'il leur plaira.

Le grand seigneur Arouet-Voltaire et le gueux Jean-Jacques Rousseau se sont rendu la justice qu'ils méritaient ; ils se sont profondément **méprisés et haïs**, et ils ont passé une partie de leur vie à se le dire, et à se le montrer.

Ils n'ont été d'accord que pour honnir le Dieu de Jeanne d'Arc et des multitudes.

Toutes les branches de la famille révolutionnaire descendent de ces deux pères ; elles ont fidèlement conservé les rancunes paternelles.

Arouet est le patriarche des révolutionnaires arrivés, repus, et aspirant surtout à jouir du butin conquis ; Jean-Jacques, le patriarche des révolutionnaires affamés, et qui veulent à leur tour s'asseoir au festin.

Il n'est pas rare de voir le révolutionnaire engagé au début sous la bannière du cuistre genevois, passer sous celle du grand seigneur de Ferney.

Tel le tribun génois, qui débuta d'abord par des adulations au peuple de Belleville, et une fois au pouvoir ne vit dans ceux qui lui avaient servi de marchepied que *des esclaves ivres*, et dans leurs ménages que *des repaires*.

Il occupait alors les salons aristocratiques du duc de Morny, et était plusieurs fois millionnaire ; quelques années auparavant, il était le bohème qui épuisait l'escarcelle paternelle, et en voyait trop promptement le fond.

Voltairiens élégants et polis, aventuriers de la politique, il fallait faire pénétrer le nouvel évangile dans les multitudes.

Ils ont employé les moyens à l'usage des négriers pour charger leurs navires de chair humaine ; à l'usage du chasseur pour faire tomber dans le piège la bête fauve.

Au sauvage et à la bête fauve, on donne un appât, qui est le contraire de ce qu'on lui réserve. A l'Africain qu'on voulait capturer pour les rudes plantations et pour l'ergastule, on montrait quelques produits de la civilisation, de la verroterie, ou mieux encore on l'enivrait avec des liqueurs fortes ; à l'animal des forêts on offre quelque proie succulente.

Le sauvage et la bête accourent ; on les enchaîne ; ce sera pour tous deux le joug, l'aiguillon et le foin, ainsi que le disait M. de Voltaire.

C'est le système appliqué par la Révolution aux multitudes.

Il fallait leur enlever la vraie liberté, fruit de la dignité de la vie, ennemie de toute bassesse, cette dignité qui les faisait passer le front haut devant la philosophie. La Révolution a crié : *Liberté*, c'est-à-dire émancipation de tous les appétits bestiaux, causes de toutes les abjectes servitudes. Elle a montré autant d'ennemis dans les gardiens de la vraie liberté, les prêtres et les évêques unis à Rome.

Il fallait **séparer** pour jamais le sot peuple des honnêtes gens, détruire la familiarité de relations des âges de foi ; la Révolution a crié : *Égalité*, et a montré une atteinte à l'égalité dans la diversité des classes sociales, condition nécessaire de l'ordre, de l'harmonie, de l'élévation de tous. Elle a précipité les foules étourdies et enivrées par ce mot, sur la religion et l'Église, mère et gardienne de la vraie égalité.

Il fallait asseoir la société **sur le mépris et la haine** ; la Révolution a hurlé : *Fraternité*, et elle a jeté les égarés sur ceux qui les premiers avaient apporté ce mot au genre humain, et en gardaient les vrais titres et le secret.

Ce peuple si beau autour des autels de l'Eucharistie, vraiment divin quand il y est recueilli et plein de foi ; il fallait en faire le peuple *sot, barbare, auquel tous les jougs sont bons* ; il fallait en faire le sauvage nomade idéal de Rousseau ; il fallait l'arracher à ses splendides églises, et le ramener aux ergastules, ces chenils de l'esclave antique.

Ils ont crié : *progrès, siècle des lumières, droit nouveau* ; et ils l'ont parqué dans l'usine et la taverne.

L'œuvre a réussi sur une immense échelle. Que de traits de ressemblance entre la civilisation des vieilles capitales : Memphis, Babylone, Ninive, Rome et la civilisation matérielle de l'âge moderne !

Les maîtres païens achetaient le luxe de leur existence par la dégradation de millions d'êtres humains, l'immolation lente ou violente de millions de vies.

La société contemporaine les obtient-elle à un autre prix ? Que de millions d'existences humaines s'écoulent loin du soleil et de l'air pur, dans d'épais souterrains, auprès de fournaises embrasées, de machines stridentes, s'étiolent avant le temps, ou sont broyées par les mille accidents de l'industrialisme moderne !

Le mot «condamné aux mines, *damnatus ad metalla*», était le synonyme de condamné aux travaux forcés ; il supposait le crime.

Les nomades de la civilisation moderne sont-ils bien différents des forçats ?

Attirés d'abord par l'appât d'un gain séducteur et des plaisirs faciles, il ne leur reste bientôt plus d'autre alternative que de porter leurs fers, de se révolter, ou de mourir de faim, alternatives dont l'esclave antique n'était pas dénué.

De toutes les lèpres la plus cuisante est celle du **mépris** : le mépris dont on se sent l'objet de la part des autres, et le mépris que l'on s'inspire à soi-même.

Le mépris pour les multitudes, Arouet en fut un composé ; il l'étendait au genre humain, lui qui écrivait à un de ses adeptes : «Éclairez (lisez : enténébrez) et méprisez le genre humain».

Saint Augustin avait déjà signalé ce fondement de la cité infernale, quand il avait dit qu'elle était bâtie par l'amour de soi, poussé jusqu'au mépris de Dieu, à plus forte raison jusqu'au mépris de Ses créatures.

Quel autre sentiment le libre penseur gorgé d'or et de puissance, infatué de son talent et de son savoir, pourrait-il conserver pour le manœuvre qu'il voit ramper bien loin de lui, dans les haillons du dénuement, de la faiblesse, de l'impuissance ?

Il ne voit là rien de ce qu'il estime, de ce qui à ses yeux fait le tout de la vie. S'il n'a pas à utiliser le malheureux pour ses besoins et son luxe, s'il est barricadé contre ses fureurs, ce sera forcément le sentiment du patricien antique pour l'esclave qui se trouvait sur son chemin, et dont il se détournait avec dégoût.

La ressemblance extérieure du visage et de la conformation du corps ne lui paraîtra que la hideuse caricature du moule d'où il a été tiré. Elle offense son regard, et il faut qu'on l'écarte bien loin.

Dire au seigneur de Ferney qu'avec ses 200 ou 300 mille livres de rente, il est par la nature l'égal du bouvier qui attelle ses bœufs ; oser lui faire entendre que lui, l'homme de tant d'esprit et de tant de livres, est par la nature l'égal du nègre qu'il achète 50 livres, c'est provoquer toutes ses colères. Il vous répond que vous êtes un insolent absurde : «Le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain, c'est de séparer le sot peuple des honnêtes gens, pour jamais. On ne saurait souffrir l'absurde insolence de ceux qui vous disent : Je veux que vous pensiez comme votre tailleur et votre blanchisseuse».

De là, **la règle de la société moderne : frayer avec des inférieurs, c'est *se dégrader*.**

Tous les parvenus de la Révolution l'observent fidèlement. Si pour le dictateur de 1881 les électeurs du tribun de 1869 sont des «esclaves ivres», pour le petit bourgeois marseillais, devenu le grand homme d'État qui a nom Thiers, les bandes qu'il a conduites autrefois au sac de l'archevêché de Paris deviennent «*la vile* multitude».

Vile, il faut la rendre telle pour la faire descendre aux immondes besognes auxquelles on la destine, pour qu'elle se prête aux dégradations qu'on lui réserve.

Si elle n'était pas avilie, comment saccagerait-elle la demeure du prélat qui naguère, à la suite du choléra, s'était constitué le père de ses orphelins ? Si elle n'était pas avilie, comment laisserait-elle ses filles devenir la proie du minotaure ?

Si elle n'était pas avilie, comment crierait-elle : Vive M. de Voltaire ; vive l'auteur de *la Pucelle* ?

Si elle n'était pas avilie, comment pourrait-on la mépriser à son gré ? Au lieu d'atteindre le front qu'il vise, le mépris remonterait vers celui qui le lance. On pourrait la haïr, impossible de la mépriser.

On en fera *le peuple sot, barbare, auquel tous les jougs* sont propres, *la canaille* excommuniée par M. de Voltaire.

Qu'on supprime à la multitude ses jours de fête. La production dont bénéficient *les honnêtes gens* se ralentirait, et c'est autant d'enlevé à l'exploitation de têtes qui leur appartiennent.

Église, qui avait, outre le dimanche, chargé le calendrier de tant de fêtes chômées, tu es ennemie du progrès selon M. de Voltaire. Les foules appartiennent à la bonne compagnie façon Voltaire ; elle saura bien leur enlever les jours de repos, dont tu te montrais si maternellement prodigue.

Que l'ouvrier, que tout ce qui relève de la postérité d'Arouet, ne jouisse que de la partie de la journée du dimanche, où

il sera sollicité par l'ivresse et l'orgie, par tout ce qui dégrade.

Patrons, commerçants, industriels, postérité d'Arouet, au nom de la liberté, clouez au travail ces multitudes qui, en assistant au saint sacrifice, apprendraient ce qu'elles valent. Tenez-leur ce langage : Tu es libre d'aller à ta messe ; mais je suis aussi libre de te renvoyer ; va, mais ne mets plus les pieds chez moi ; va, que le curé te nourrisse, ou crève de faim, toi et les tiens : tu es libre, je le suis aussi.

La race d'Arouet a fait entendre ce langage, pendant la plus grande partie de ce siècle. Est-elle plus lâche que barbare, ou plus barbare que lâche ? Elle est l'un et l'autre au suprême degré ; «elle est canaille», a dit de Maistre.

C'est fait. Il existe, **l'esclave antique**, sans Dieu, sans foyer, sans famille, sans conscience, n'ayant que des appétits aiguisés par les leurres dont on l'a bercé, par l'instruction vide de Dieu qu'il a reçue. C'est le nomade, issu de la civilisation *des honnêtes gens* selon Arouet.

Le sauvage raisonneur, donné par Jean-Jacques comme l'homme idéal, forme des hordes au sein de la France et de l'Europe.

Spartacus lutte contre ceux qui l'ont conquis, en le dépouillant des titres de sa divine noblesse, et du domaine de ses éternelles espérances.

Spartacus a rougi déjà bien des fois les rues et les places de Paris de son sang largement répandu ; mais Spartacus se relève et ne désarme pas.

La race d'Arouet et la race de Rousseau sont fatalement aux prises. La race de Spartacus aura son jour ; il ne sera pas moins fatal aux vainqueurs qu'aux vaincus. Spartacus victorieux méprisera ses légions, se taillera un manteau de pourpre, et se fera adorer par l'humanité épouvantée de n'avoir de lendemain que sous sa main de fer. Il n'y aura plus alors que des hordes de civilisés conduites par quelque Attila, civilisé comme elles.

Les Huns et l'Attila du passé étaient humains à côté de ces Huns et de cet Attila nouveaux.

Ne pourrait-on pas prévenir, retarder cette désolation que le monde n'avait pas encore connue ? Ne pourrait-on pas arrêter, tarir l'inondation des barbares de la civilisation, et rendre la terre de nouveau habitable ?

Il n'est pas d'autre moyen que de dissiper l'atmosphère de mépris, d'égoïsme raffiné, de haine, de sombres colères, qui forment l'élément même de la société révolutionnaire ?

Quelle figure acceptée de tous pourrait mieux souffler sur les tempêtes amoncelées que la figure de la Pucelle ? Comment mieux remettre au front des multitudes le nimbe glorieux dont le Fils de Dieu les couronne, qu'en faisant resplendir au-dessus d'elles celle qui excita à un si haut degré les frénésies d'Arouet le négrier ? Comment mieux rendre les foules respectables à tous et mieux leur persuader de se respecter elles-mêmes ? Comment mieux rendre à l'autorité la signification exprimée par la cérémonie du sacre, et par suite rétablir la paix sociale avec *l'intimité et la familiarité* des âges de foi ?

Aucun nom mieux que celui de Jeanne la Pucelle n'a toutes ces significations ; aucun ne signifie mieux réconciliation sociale dans les liens d'une mutuelle estime et d'un mutuel dévouement.

III. La Pucelle est une preuve par les faits des prédilections de Jésus-Christ pour **les classes populaires**, un signe qui les recommande aux classes élevées ; elle dit à tous que vaines ne sont pas les promesses que le Fils de Dieu leur a faites.

L'Évangile n'a pas promis aux multitudes l'éclat d'une gloire terrestre, l'honneur qui s'attache aux actes dont bénéficie tout un peuple ; et naturellement ce n'est pas de leurs rangs que sortent ceux qu'une nation appelle des sauveurs. Les foules sont appelées à obtenir leur fin dernière par la voie des travaux vulgaires, que l'Homme-Dieu a bien voulu diviniser en s'y assujettissant lui-même.

Il lui plaît cependant de susciter parfois de leur sein des âmes, qu'il appelle à exercer visiblement sur le monde une action à part. Tels les apôtres, telle la Pucelle.

Serait-ce uniquement ou même principalement pour nous marquer Sa puissance ? Il peut la faire éclater de tant de manières !

N'est-ce pas plutôt pour **dire aux petits** combien Il sera fidèle à tenir ce qu'Il leur a promis, Lui qui leur donne ce à quoi Il ne s'est pas engagé ?

«Vous m'êtes toujours chers, leur dit-Il, par de telles manifestations ; Mon regard vous suit dans vos obscurs travaux ; votre gloire en sortira, si vous M'êtes fidèles ; en preuve, voyez l'éclat dont il me plaît de couronner l'un des vôtres ; que l'auréole terrestre dont il me plaît de ceindre le front de ce frère et de cette sœur vous dise ce que Ma munificence vous réserve».

Il dit aux classes élevées : «Ne pensez pas que Ma parole et Mes exemples vieillissent avec les âges ; les petits restent toujours recommandés à votre sollicitude : la preuve, c'est que Je veux que vous deviez à l'un d'entre eux votre nationalité et votre indépendance : par sa débile main, Je briserai le joug que vous êtes si impuissants à secouer ; par la plus petite de Mes petits, vous serez délivrés de l'étranger envahisseur».

Pareils faits abondent dans notre histoire. Dieu semble les multiplier de nos jours ; Il fait naître des institutions dans lesquelles s'incarne l'esprit qu'ils doivent inspirer. A ce point de vue, la canonisation de la Pucelle viendrait merveilleusement à son heure, pour opposer **la vraie démocratie chrétienne à la fausse démocratie, à la démocratie satanique, qui en est la hideuse contrefaçon.**

Deux bergères, la bergère de Nanterre et la bergère de Domremy, lèvent leurs têtes radieuses au milieu de nos annales et ont la plus large part, l'une à la fondation, l'autre à la résurrection de la France très chrétienne. L'intimité est complète entre ces deux enfants du peuple et les reines de leur époque, sans que les rangs en soient nullement confondus. - Geneviève est sur le pied de la familiarité avec sainte Clotilde ; Jeanne est reçue avec toute cordialité par la reine Marie d'Anjou, par Yolande, reine de Sicile, par toutes les princesses et grandes dames de la cour ; et cette cordialité se

concilie fort bien avec le respect dont elle ne se départ jamais.

A l'époque de Jeanne d'Arc, une autre fille du peuple, la fille d'un charpentier de Corbie, **sainte Colette** Boëlet, exerçait sur son siècle une immense influence. Elle réformait le double ordre de saint François, avait le plus grand crédit à la cour de Bourgogne, dans la double famille des Bourbons de Clermont et de la Marche, et par sa sainteté et par ses miracles obtenait le plus grand ascendant dans tous les lieux où elle passait.

Quand, plus de deux siècles après, Jésus-Christ voudra répondre au rigorisme sans entrailles, au farouche jansénisme, à l'incrédulité des deux derniers siècles, il prendra une jeune fille dans un village du Charolais, il la fera passer du hameau de Vézobres derrière les grilles de la Visitation, lui montrera son cœur et lui dira de le montrer à la France. Depuis deux siècles, personne peut-être n'a plus fait en France pour la foi, que la **bienheureuse Marguerite-Marie**, en se prêtant aux desseins de Dieu sur elle...

Jésus-Christ a pris dans la classe populaire des femmes dont Il a fait l'instrument de Ses plus grandes œuvres ; il y a pris des hommes.

Au dixième siècle, un pâtre d'Auvergne devient sous le nom de Gerbert le restaurateur des sciences en Occident ; sous le nom de Sylvestre II, un des grands pontifes qui ont occupé le siège de saint Pierre.

Quel est l'homme dont la France et le genre humain doivent être plus fiers que du petit berger des landes de Gascogne, qui, sous le nom de Vincent de Paul, personnifie la puissance et la fécondité de la charité chrétienne ?

Aux premiers jours **Jésus-Christ bâtit Son Église sur des *néants*** ; les classes populaires lui fournirent des éléments d'où il lui a plu de la tirer. L'apôtre lettré saint Paul s'écrie : «Ce ne sont pas les puissants et les nobles qui abondent dans nos rangs».

Arouet, dans un langage qui sera son éternelle flétrissure, a bien osé dire : «Il faut abandonner l'infâme, comme de raison, aux cordonniers, aux laquais et aux servantes, qu'on n'a jamais prétendu éclairer ; c'est le propre des apôtres».

On dirait que celui au nom duquel tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, n'a pas dédaigné d'accepter le défi. Il a permis qu'à un moment donné les classes dirigeantes l'aient presque entièrement abandonné. N'est-ce pas ce qui est arrivé au commencement de ce siècle, et presque dans la première moitié tout entière ?

Le Fils de Dieu a repris son plan des premiers jours.

Dans les œuvres de restauration et de conquêtes chrétiennes, faites par le dix-neuvième siècle, des fils de la noblesse et de la bourgeoisie ont eu, il est vrai, leur part. Il en est qui sont venus à l'Église, alors qu'elle ne pouvait leur offrir ni fortune ni honneurs ; Dieu les en a récompensés en leur donnant place au premier rang des combattants de son armée ; tels les de Maistre, les de Ségur, les de Ravignan. Mais ils sont venus en **petit nombre**, et l'immense part du bien opéré est dû aux enfants des classes populaires.

Pour restaurer, fonder et étendre ses œuvres les plus manifestement divines, Jésus-Christ a choisi principalement parmi les frères et les sœurs de Jeanne d'Arc.

Ce n'est pas à l'épiscopat de nos jours que l'on pourrait faire l'injure que Colbert faisait à l'épiscopat de son temps, quand il disait que le pouvoir civil lui aurait fait accepter l'Alcoran.

L'histoire ne lui infligera pas la flétrissure que de Maistre, qui n'est pas un détracteur de l'épiscopat, imprimait au front des prélats de 1682, quand il écrivait : «Tous ces évêques si formidables devant le Pape perdent la voix et la volonté même, au premier mot des ministres ; ils ne sont plus que les organes silencieux et mécaniques de l'autorité temporelle... on a beau regarder, on ne voit que Louis XIV. ***Ils sont tous devant lui comme s'ils n'étaient pas***» (*Église gallicane*, liv. II, ch. VII, p. 186-187).

Ce n'est pas sous l'épiscopat de la seconde partie du dix-neuvième siècle, que l'on pourrait dire du pouvoir civil ce que Fénelon consignait dans ses papiers, du pouvoir politique de son temps : «Le roi dans la pratique est plus chef de l'Église que le Pape en France. Libertés à l'égard du pape ; servitude à l'égard du roi».

Aujourd'hui, ce sont surtout des frères de Jeanne d'Arc qui occupent les sièges épiscopaux. Ils résident, et sont unis à la pierre sur laquelle repose l'édifice tout entier. Qui a plus contribué à remettre l'Église de France sur sa véritable base que les **Gousset** de Reims, les **Parisis** de Langres, les **Doney** de Montauban, les **Pie** de Poitiers ? Par la naissance, ils sont au plus haut degré, croyons-nous, frères de Jeanne d'Arc.

Dieu a pris principalement parmi les frères de Jeanne d'Arc, pour purifier la prière publique de formules composées par des révoltés, pour donner la mort au rigorisme janséniste installé en bourreau des âmes dans les tribunaux du pardon, pour venger la papauté insultée dans tant d'histoires dites de l'Église, pour faire revivre parmi nous la connaissance de la vraie législation ecclésiastique, noyée sous les arrêts des parlements.

Frères et frères aînés de Jeanne d'Arc, la plupart des **missionnaires français** disséminés dans l'univers entier, répandant la lumière du Christ dans les pays hérétiques et infidèles, au prix de leurs sueurs et de leur sang.

Plus magnifique encore est le spectacle que donnent les sœurs de Jeanne d'Arc. Les bataillons, qui dans le monde remplissent de **religieuses françaises** tant de milliers de couvents de toute grandeur, de tout ordre, destinés à tant d'œuvres différentes, se recrutent surtout parmi les sœurs de Jeanne d'Arc.

Par d'humbles sœurs de Jeanne d'Arc, par de petites paysannes, de petites ouvrières, Dieu bâtit des congrégations qui survivront à la France elle-même si elle doit périr, qui s'étendent déjà bien au delà des limites atteintes par les plus fameux conquérants. La fondation des *Petites Sœurs des Pauvres* n'est qu'un des nombreux exemples de ce que Dieu fait aujourd'hui par les sœurs de Jeanne d'Arc.

Quelques ouvrières de Lyon donnent naissance à la dotation plus que royale par laquelle sont soutenus les apôtres des deux hémisphères.

Comme pour accentuer d'une manière plus expresse l'intention de fermer l'abîme que le voltairianisme a creusé de nouveau entre les classes, tandis que les filles de l'aristocratie fondent des congrégations vouées au soin des pauvres, une fille de laboureur a fondé de notre temps la congrégation qui élève avec tant de succès les filles de l'aristocratie.

La congrégation des dames du Sacré-Cœur doit sa naissance à la fille d'un humble cultivateur de Joigny. Telle a été l'origine de cette vénérable mère Barras, qui a compté et compte encore parmi ses filles spirituelles tant de grands noms de la vieille France.

«Nous sommes broyés pour être mêlés», écrivait le très noble gentilhomme jeté par l'émigration sous les glaces du Nord. Tout, dans les œuvres de Dieu, semble révéler qu'ici encore J. de Maistre avait deviné le plan divin.

C'est une main sortie des classes populaires, **Louis Veuillot**, qui a ramassé la plume de l'inimitable prosateur. C'est donc aussi un frère de Jeanne d'Arc, que Dieu a choisi quand, pour fonder le journalisme catholique, donner à la presse son Bayard, à la cause catholique un athlète incomparable, il a appelé le fils d'un humble tonnelier de la Beauce.

Quel exemple plus frappant de **la fusion des classes opérée par la foi** ? Ici encore, quelle charmante intimité entre la très noble famille de Ségur et la famille Veuillot, nous révèle cette correspondance du grand publiciste, par laquelle on voit si bien ce que sont dans les relations de chaque jour les catholiques sans épithète.

Comme la canonisation de Jeanne d'Arc arriverait bien à son heure, et s'harmoniserait avec l'ensemble de ce divin mouvement ! Quelle réponse par les faits à ceux qui osent bien se réclamer d'Arouet, et se donner comme les amis des classes populaires et les initiateurs de leur émancipation !

Quoi de plus propre à faire palper aux foules quel est celui qui les revêt de la vraie grandeur et les sacre à tous les yeux ? Combien, de la chaumière de Domremy passeraient à l'atelier de Nazareth ? Combien du reflet remonteraient au foyer et reviendraient chrétiens par fierté d'être frères de Jeanne d'Arc ? Qui ne sait que c'est au motif d'honneur, qu'est surtout ouvert le caractère français ?

Vouloir imiter Jeanne dans ce que son histoire présente de merveilleux serait se mettre en complète opposition avec l'héroïne. Le Ciel a dû la contraindre à s'avancer dans son incroyable voie. Quel encouragement à aimer les obscurs devoirs qu'elle a toujours préférés !

Même au milieu des grandeurs, Jeanne a toujours gardé la simplicité et les caractères inhérents à sa première condition. Combien de fois, en étudiant de près cette figure, avons-nous reconnu les traits épars sur la physionomie du beau peuple de France, et en entendant ses paroles, ses réponses, nous semblait-il entendre les accents de voix déjà connues !

Heureux de la part qui lui est faite, le peuple de France apprendrait aux pieds des autels de Jeanne à ne pas porter vers les rangs plus élevés des regards d'une envie malsaine. «La Pucelle vénère le roi, et aime beaucoup la chevalerie et la noblesse», écrivait Boulainvilliers.

Elle venait de la part du Ciel leur rappeler **le sublime idéal que royauté et noblesse devaient tendre à réaliser**. Ainsi envisagées, elles méritent au plus haut degré le respect et l'amour ; car rien n'est plus bienfaisant.

IV. La Pucelle rappellerait cet idéal aux classes dirigeantes de l'époque présente ; elle recommanderait à leur estime et à leur amour les classes dirigées ; elle leur persuaderait de rétablir les relations d'intimité des âges de foi ; elle leur inculquerait la notion et la véritable fin de l'autorité ; et **rien n'est plus urgent.**

Toute supériorité, de quelque nature qu'elle soit, participe de la royauté, et doit par suite être animée de l'esprit que le Pontifical suggère à la royauté, au jour du sacre.

Ce n'est pas assez de la stricte justice ; il faut qu'elle se déverse en bienfaits sur ceux qui sont plus dénués des biens qui font l'excellence du supérieur. Il était dit au monarque : *Vous défendrez la faiblesse contre toute oppression*. On n'est pas seulement opprimé par la violence : on l'est par la faim, la nudité, l'ignorance, les passions. Riches des biens de la fortune, du savoir, de la vertu, selon l'ordre de la charité, de la discrétion, vous devez tendre à faire cesser ces oppressions dans la mesure de votre pouvoir.

Vous tous qui portez un sceptre, quelque humble qu'il soit, au foyer, à l'atelier, au chantier, dans la finance, dans la science, n'enveloppez pas votre majesté dans un nuage qui vous rende inaccessibles à vos frères. A vous aussi il est dit : Vous serez d'un **accès bienveillant et doux**, comme il sied à la véritable grandeur. Vous donnez déjà de l'éclat qui vous environne, en vous laissant facilement aborder. Ceux qui vous approchent sont comme les satellites qui se parent de la lumière d'un astre supérieur.

Ce n'est pas un commerce que vous devez vous proposer d'exercer ; vous ne devez pas avoir en vue de donner un peu pour recevoir beaucoup ; d'acheter la popularité et ses honneurs par des condescendances corruptrices, des services malsains et par des prodigalités calculées. Le Pontifical vous dit à vous aussi : *Vous commanderez, non pas pour votre utilité*, mais pour celle des autres ; non pas *pour obtenir votre récompense sur la terre, mais dans le ciel*. L'Évangile vous dit : être le premier, c'est être **dans l'attitude de celui qui sert.**

Recevoir sa récompense dans le ciel, c'est être admis en participation de la béatitude divine. Or Dieu n'a qu'une béatitude, qui est son essence même : se communiquer. **Donner, se donner infiniment, c'est le besoin éternel de Dieu** ; et la pleine satisfaction de ce besoin, c'est sa félicité même ; puisque c'est là tout le mystère de l'auguste Trinité.

Ils ne seront pas admis à la participation de cette félicité, ceux qui n'ont pas éprouvé le **besoin de se donner**, et qui n'auront voulu que recevoir, alors même qu'ils semblaient donner.

Notre désir de voir le bien se répandre ne doit pas connaître de limites, mais notre coopération effective dans cette diffusion doit nécessairement être mesurée par notre puissance de donner, et réglée d'après les lois de la sagesse et de la prudence. Voilà pourquoi la théologie catholique proclame que **la charité doit être ordonnée**.

Il n'en reste pas moins acquis qu'un avantage quelconque se tourne dans le plan divin en obligation de donner ; et que donner d'une manière désintéressée est le point culminant de l'humaine perfection.

Tel est bien le sens du mot **autorité**. *Auctor*, auteur, est synonyme de père ; **autorité est un équivalent du mot paternité.**

La question sociale ne comporte pas d'autre solution. Elle sera résolue le jour où le mot *autorité* aura repris sa vraie

signification dans les esprits ; le jour où, dans la mesure où permet de l'espérer notre nature viciée, ceux qui sont investis d'une supériorité tendront à l'exercer **pour le bien des inférieurs.**

Les cris qui partent d'en bas sont atroces ; le sont-ils moins que les confidences secrètes que nous a faites Arouet-Voltaire ? On parle de *revendications* sociales ; le mot est juste, s'il s'agit des usurpations méditées par Arouet-Voltaire, et qui ont si profondément inspiré la législation révolutionnaire. Hélas ! ces revendications, on médite de les exercer par des usurpations tout aussi injustes et tout aussi violentes.

De la sauvagerie raffinée et hypocrite d'Arouet et de sa race, ou de la sauvagerie avouée et sans entrailles du citoyen de Genève et de ses hordes, quelle est la plus hideuse au cœur chrétien ? Lequel de ces deux frères ennemis est le moins abominable ? Un catholique a mieux à faire que de répondre à cette question oiseuse : c'est de travailler à prévenir les épouvantables catastrophes que tous deux préparent au genre humain ; de guérir les blessures si profondes, si envenimées faites à notre pauvre France par leurs plumes empoisonnées.

Guérir, c'est rendre à l'autorité sa signification bienfaisante. L'exposé théorique a sa valeur ; mais cet exposé ne triomphera que tout autant qu'il se trouvera des **hommes de cœur**, pour en faire héroïquement l'application pratique, et faire sentir à tous les charmes divins de ses résultats.

Le douzième et le treizième siècle virent l'épanouissement de la **chevalerie chrétienne**. L'esprit qui fit naître la chevalerie du moyen âge doit créer la chevalerie que réclame notre époque.

Au moyen âge il fallait protéger la faiblesse désarmée contre les brutalités de la violence. Les leçons en action de la chevalerie furent comprises de la chrétienté entière : elles furent surtout comprises de la France, qui est devenue la nation *chevaleresque*, la *très noble nation*, a dit Léon XIII.

Ce n'est pas contre les violences du fer qu'il faut protéger les multitudes ; c'est **contre le glaive empoisonné du sophisme, les excitations de la haine, les mauvais conseils de l'envie.**

On leur montre en haut des oppresseurs, il faut leur faire sentir des **bienfaiteurs** ; des corrupteurs, il faut leur faire voir des **conseillers désintéressés** et des **pères** ; des jouisseurs égoïstes, il faut leur montrer des **économes prudents** qui n'oublient pas les déshérités et les faibles.

«Pourquoi des riches ? pourquoi tant de biens d'un côté, pourquoi tant de misères de l'autre ?» - «La richesse, la supériorité, le bien d'une part ; il est pour être reversé sur toi, ô mon frère, qui es pauvre de bien, quand même ce serait parce que tu as été pauvre de sage prévoyance et de prudente économie».

Ce serait le langage de la nouvelle chevalerie ; elle le rendrait accessible à tous par ses exemples plus encore que par ses paroles. Elle rétablirait dans un but de dévouement chrétien la familiarité de relations des âges chrétiens, et en quelque sorte «la communauté de vie» que le docte M. Luce donne comme un des traits distinctifs de la société du moyen âge.

A la maxime «frayer avec des inférieurs, c'est se dégrader», elle répondrait avec l'Apôtre : «Parmi les chrétiens, il n'y a plus ni esclave ni homme libre ; il n'y a qu'un seul corps en Jésus-Christ ; ce corps se compose de membres destinés à des fonctions différentes ; mais toutes sont pour le bien de l'ensemble». Frayer avec les inférieurs pour les rendre meilleurs, c'est s'honorer, c'est s'élever en élevant les autres.

La société révolutionnaire, a-t-il été dit, a pour terme final le mot d'Arouet son fondateur : *enténébrer et mépriser le genre humain* ; elle est l'amour de soi poussé jusqu'au mépris du genre humain. La chevalerie nouvelle cherchera à édifier sur le fondement que saint Augustin donne à la cité de Dieu, l'amour de Dieu, et par amour pour Dieu, **l'amour du prochain, poussé jusqu'à l'oubli et au mépris de soi.**

L'abîme païen ouvert par le naturalisme entre les diverses classes de la société serait promptement comblé. Après le culte de la famille de Nazareth, quel culte pourrait mieux y contribuer que celui de la Pucelle ? Autour de quel autel pourrait mieux s'opérer le rapprochement sans confusion ?

Jeanne appartient aux classes populaires par la naissance, la langue, la physionomie, le caractère simple et naïf ; elle est la chevalerie personnifiée ; nul ne fut plus animé de cordial respect pour toute supériorité. Qui fut plus désintéressé que celle qui **ne demanda jamais rien, ni pour elle ni pour les siens** ? dont le cœur ne connut jamais l'amertume envers autrui, n'eut **qu'un besoin, se dévouer** ?

La nouvelle chevalerie chrétienne est fondée ; elle comprend dans son ensemble tous ceux qui, dans une pensée de dévouement chrétien, se consacrent aux œuvres par lesquelles les classes supérieures se rapprochent des classes inférieures. La chevalerie chrétienne, c'est surtout celle qui établit les *cercles catholiques* d'ouvriers.

Léon XIII nous presse de travailler à les étendre, ces cercles bénis : ils renferment l'avenir de la France ; quel patronage leur convient mieux que celui de Jeanne d'Arc ?

Quel nom peut mieux en remplir les cadres ? L'héroïne française si abominablement insultée par Arouet convoque dans les cercles catholiques tous ceux qui ne veulent pas d'une organisation sociale basée sur ce mot d'ordre : «séparer le sot peuple des honnêtes gens, pour jamais. On ne saurait souffrir l'absurde insolence de ceux qui vous disent : Je veux que vous pensiez comme votre tailleur ou votre blanchisseuse».

Sociétés bénies ! elles doivent repousser un envahisseur pire que l'Anglais, le naturalisme dans les rapports sociaux, et avec le naturalisme, **l'antagonisme et la guerre**. Elles doivent former l'armée de la fraternité chrétienne à opposer aux armées de la fraternité de Caïn ; **l'armée de l'amour, du dévouement, de la confiance entre les diverses classes de la société, à opposer aux armées de la haine, de l'égoïsme, de l'envie.**

Aucun nom n'est plus propre à la recruter, à l'unir, à l'enflammer que le nom de Jeanne d'Arc. Aucun drapeau ne lui convient mieux que celui de la Pucelle ; aucun mot de ralliement ne lui sied mieux que celui de *Jeanne la Pucelle*.

Jeanne la Pucelle, le surnaturel chrétien dans les rapports sociaux, pour refouler le naturalisme abject ; Jeanne la Pucelle, la pureté dans sa simplicité idéale contre toutes les souillures coalisées ; Jeanne la Pucelle, la vraie, la belle France, contre la France du Prussien Arouet et du Genevois Rousseau.

Mais pareil recrutement, pareille armée ne sont pas possibles sans réprimer les appétits égoïstes. Or le culte de la Pucelle nous prêcherait encore toutes **les réformes morales nécessaires à notre entière régénération**.

CHAPITRE II : LE CULTE DE LA PUCELLE ET LA RÉFORME MORALE.

I. Les châtiments de la France prédits par Moïse.

II. Jeanne nous demanderait les réformes qu'elle réclamait de son siècle : blasphème, cupidité, immoralité.

III. Remèdes curateurs et préventifs : l'Église, grande école des peuples : l'école ordinaire devrait en être le prolongement : le prêtre, la place que lui fit l'héroïne dans sa vie et dans ses œuvres : la Pénitence et l'Eucharistie, vie des peuples...

IV. C'est du mysticisme !

I. «La justice élève les nations, et le péché fait le malheur des peuples» (Prov., XIV, 34). L'esprit de vérité qui a consigné cet oracle dans les lettres divines, où la Pucelle était incapable de le lire, en fit la révélation immédiate à la jeune fille, puisqu'elle disait : «Le péché fait perdre les batailles» (*Procès*, t. III, p. 107).

Celle qui aimait à appeler la France *le saint royaume* devait la contempler telle que l'avaient vue les papes qui l'appelaient le miroir de la chrétienté. Une sainteté relative est la conséquence des glorieuses prérogatives de la France. Dieu punissait les iniquités d'Israël et de Juda plus sévèrement qu'il ne punissait les iniquités des nations moins privilégiées. Encore par là, nous sommes figurés par l'ancien peuple.

Dans les menaces que Moïse faisait à la nation élue, **pour le jour où elle prévariquerait**, le législateur hébreu a écrit notre histoire d'hier et d'aujourd'hui.

Est-ce que Sedan, et nos armées prisonnières, ne sont pas prophétisées dans ce verset du Deutéronome : *Dieu te conduira toi, et le roi que tu te seras fait pour être mis à ta tête, dans un pays inconnu de tes pères* ! Est-ce que nos pères des douze premiers siècles ont connu cette Prusse, devenue royaume en 1713, pour le châtiment de l'Europe ?

La prise si prompte de nos imprenables citadelles n'est-elle pas dans cet autre verset : *A terre tes hauts et puissants remparts, à l'abri desquels tu croyais en sécurité ton pays tout entier.*

Comment mieux annoncer le phylloxéra qu'en disant : *Tu planteras la vigne, tu la fouiras et tu n'en boiras pas le vin, tu n'en récolteras rien, car elle sera ravagée par les vers* ?

Le fléau des étrangers par le sang, le nom et la religion, accaparant la richesse et le pouvoir, dans un pays qui n'est pas celui de leurs pères, n'est-il pas pittoresquement décrit dans cette phrase : *L'étranger qui vit dans ta terre te dominera et sera au-dessus de toi : il prélèvera l'usure sur toi, et tu n'en prélèveras pas sur lui ; il sera la tête et tu seras la queue* (Versets tirés du chap. XXVIII du Deutéronome).

A quoi bon prolonger cette douloureuse application ? cela n'est pas nécessaire pour *trouver* ***Dieu fidèle en toutes ses menaces.***

La Pucelle n'en doutait pas. Voilà pourquoi elle demanda à la France du quinzième siècle une réforme universelle s'étendant du roi aux dernières classes populaires ; voilà pourquoi elle commença à établir dans ses troupes l'angélique discipline déjà indiquée.

II. Du haut des autels elle nous demanderait ce qu'elle réclamait de ses contemporains, et nous répéterait que **le péché fait perdre les batailles.**

Celle qui poursuivait le blasphème parlé avec tant de véhémence, que les Lahire, les d'Alençon, les plus hauts personnages, tremblaient de le laisser échapper de leurs lèvres en sa présence, dirait à tous ceux qui ne veulent pas voir la France périr : Réunissez-vous à ma suite, non seulement pour que le blasphème ne tombe jamais de vos lèvres, mais pour que le blasphème écrit et imprimé ne souille jamais vos mains, vos yeux et vos bibliothèques. **Au débordement d'insultes contre le ciel, opposez le cri antique : Vive Jésus-Christ qui aime la France !**

La libératrice, personnellement si désintéressée, si ennemie de la rapine, nous dirait que presque aussi criminelle est la rapine, fruit de transactions sans loyauté, de fraudes qui ruinent surtout les petits et les simples. La France a donné son nom à **la franchise**, ou la franchise lui a donné le sien. **Inutile de conserver un pays où l'on n'arrive à la fortune et aux honneurs que par la duplicité et le tripot. Pareil pays a perdu le droit de s'appeler la France.**

La France n'est pas le pays des bas appétits et des lucres sordides. C'est **le pays du désintéressement** ; on y croyait jadis que le bonheur de donner les fruits du travail, de l'industrie, d'un sol que le ciel fit riche, même son sang, était un plaisir divin, pourvu que noble et digne en fût la cause. Vouloir conserver un pays en proie à toutes les fièvres de la cupidité et de l'égoïsme, n'est pas vouloir conserver la France.

Nous montrant son épée irréparablement brisée - le lecteur se rappelle de quelle manière - la Pucelle nous dirait : «Pensez-vous que les vôtres seraient plus fortunées ? Ne savez-vous pas que je suis la Pucelle, c'est-à-dire la virginité ressuscitant la France perdue par une reine infâme ? N'attendez que des ruines, tant que pulluleront parmi vous les femmes qui lui ressemblent».

On greffe le sauvageon, on apprivoise les animaux les plus indomptés ; **il n'y a que le fer et le feu pour le tronc pourri, et le membre gangrené.**

L'ancien régime a péri des excès de l'ignoble prince qui s'appela Louis XV. La bourgeoisie, pour n'avoir pas été plus morale, voit son règne toucher à sa fin. La démocratie rongée à son tour par le virus durera moins encore.

Jeanne d'Arc sur les autels dirait à tous ceux qui ne veulent pas voir la fin de la France, de s'armer comme elle du glaive de *Phinéès* ; et de repousser loin, bien loin les femmes, opprobres de son sexe ; de protéger ses sœurs, les Pucelles de l'atelier et de la chaumière ; de protéger ses frères, que tant d'excitations poussent à s'imprimer au front de honteux stigmates. **Elle nous dirait qu'un pays où tant de miasmes impurs tendent à souiller et à étouffer les lis, n'a pas droit de s'appeler la France.**

Comment arrêter tant de contagions, et guérir lèpres si invétérées ? La Pucelle montre encore les remèdes curateurs

et préventifs. Impossible de mieux indiquer en quel lieu on en trouve la source toujours féconde.

III. Ce n'est que par un délire de contradictions que M. J. Fabre et ses collègues de la gauche ont pu proposer de décerner les honneurs d'une fête nationale à celle qui foudroie leurs ukases les plus néfastes. M. J. Fabre et ses collègues veulent manifestement remplacer l'église par l'école, le prêtre par le pédagogue ; et dans l'éducation des filles, faire une part si large au livre et à l'encrier, qu'il n'en reste presque plus rien pour l'aiguille, le dé, le rouet, le pot-au- feu ; et absolument rien pour la houlette de bergère et le râteau de la faneuse.

Or il se trouve que la plus grande des Françaises, une des femmes les plus admirables parmi les filles d'Adam, a grandement fréquenté l'église, et jamais l'école ; qu'elle a été toujours incomparablement avide du ministère des prêtres, et qu'elle n'a jamais senti le besoin de *magisters* d'aucun sexe ; qu'elle n'a jamais ouvert un livre ; et qu'elle se vantait d'exceller à manier l'aiguille et le fuseau ; qu'elle disait avec quelque fierté : «Pour ce qui est de filer et de coudre, je ne redoute aucune des femmes de Rouen» ; qu'elle n'a jamais craint de s'altérer le teint en s'exposant au soleil des moissons, ou aux pluies du printemps. Ce qui est plus écrasant encore : l'héroïne n'a jamais senti ce que semblable éducation avait d'incomplet ; elle a soutenu qu'elle a été apprise **comme doit l'être enfant de sa condition**[1].

Est-ce à dire que même pour les enfants du peuple il faille réprouver les connaissances élémentaires de l'alphabet et de l'écriture ? des connaissances plus étendues pour les classes supérieures ? L'histoire de l'héroïne donne la réponse. Une des deux saintes, qui furent les maîtresses surnaturelles de la Pucelle, est sainte Catherine d'Alexandrie, la vierge versée dans toutes les sciences de son temps, qui confondit, réduisit au silence ou convertit les nombreux philosophes néo-platoniciens de cette école alors si fameuse.

Mais lorsque sainte Catherine et saint Michel entreprirent l'éducation de la bergère de douze ans, ils ne jugèrent pas que, pour en faire la fleur la plus belle de notre histoire, il fût utile de l'envoyer aux écoles du savoir humain, ou même de lui donner les leçons les plus rudimentaires de ce qu'on y enseigne. **Ils l'envoyèrent à l'école indispensable**, qui peut à la rigueur tenir lieu de toutes les autres, et sans laquelle toutes les autres ne formeront jamais un grand peuple ; ils lui dirent de **fréquenter l'église** ; ils lui recommandèrent d'être ce qui dans sa condition constitue la jeune fille parfaite[2].

L'église, dans les cités et au village, fut la grande école de la France ; de là rayonna l'enseignement qui fit de la France le miroir de la chrétienté, et, au dire d'un protestant étranger, le plus beau royaume après celui du ciel. **Là, Jésus-Christ enseigne, avec l'autorité d'un Dieu, la règle qui fait les pères, les mères, les fils et les filles parfaits ; qui donne l'humilité aux grands, rend l'obéissance douce aux inférieurs, émeut les entrailles du riche, ranime l'espérance du pauvre et fait de chacun l'homme parfait selon sa condition.**

L'école fut le prolongement de l'église ; elle était destinée à être avant tout l'écho de ses enseignements. **L'église couvrit la France d'écoles.** Deux siècles avant la Pucelle, l'Université de Paris voyait affluer autour de ses chaires l'élite de la jeunesse de la chrétienté. La grande école, fille des papes et des rois, avait grandement dévié, lors de l'apparition de l'héroïne, de la gratitude qu'elle devait à la papauté et à la royauté. Son châtiment fut de tremper si largement dans l'assassinat de la Pucelle. C'était un présage de l'avenir.

La France sera détruite par la fausse science ; elle périra lorsque la fausse science aura fait déserter l'église ; fait croire à tous que savoir déchiffrer les caractères, c'est savoir approfondir et peser les idées qu'ils renferment ; et **inculqué la colossale aberration, qu'instruire, c'est moraliser.** La Pucelle sur les autels dirait à tous : Fréquentez l'église ; et **méfiez-vous du savoir qui ne vous rend pas meilleurs**. Elle dirait aux femmes ses sœurs, ce que leur crient la raison et la voix de tous les siècles : «**Rendre les hommes bons et heureux, c'est notre suprême savoir** ; **gagner leur respect et leur affection, notre grande conquête** ; ce n'est pas le secret que l'on apprend dans les livres ; **on l'apprend à l'église**, on le pratique à la maison». Quand fut-il plus nécessaire de faire entendre pareil enseignement ?

Quelle réfutation plus éloquente du **cri de Satan : *Le cléricalisme, c'est l'ennemi*.** Qui donc témoigna plus d'affection au prêtre que celle qui se confessait tous les jours et voulait qu'on épargnât des prisonniers parce que pour se dérober ils s'étaient affublés de vêtements de prêtres ?

Comment mieux proclamer l'amour du prêtre, qu'en réclamant avec larmes le ministère du prêtre, alors qu'elle mourait par la sentence inique de prêtres prévaricateurs ? Comment mieux répondre au propos si répandu : «Il y a de mauvais prêtres ?» N'y a-t-il pas de mauvais pères, de mauvaises mères ? La piété filiale cesse-t-elle pour cela d'être un devoir ? Jeanne d'Arc fit éclater son respect et son amour pour le prêtre, alors même que le prêtre s'offrait à elle sous un aspect qu'heureusement il présente rarement dans l'histoire.

Jeanne d'Arc, en voulant que le prêtre fût si largement représenté dans ses armées, résume encore **l'histoire du prêtre dans le passé de la France. La France est fille du sacerdoce catholique** ; le sacerdoce l'a enfantée, allaitée, nourrie, élevée ; le sacerdoce est partout durant quatorze siècles ; inspirant les règnes les plus glorieux ; concluant les alliances les plus fécondes ; signant les traités les plus décisifs ; pleurant toutes les douleurs de la patrie ; bénissant tous ses légitimes triomphes.

Si un État se compose de ce qu'il y a de plus durable, de plus permanent dans un pays, où est donc, en France, l'institution qui oserait se comparer au sacerdoce catholique ? Quelle est celle qu'il n'ait pas vue naître, et qui ne soit devant lui ce qu'est l'enfant au maillot devant le vieil aïeul ?

La Pucelle conduisant ses armées contre l'envahisseur, au chant des hymnes liturgiques entonnées par un bataillon de prêtres, convoquant soir et matin ses soldats autour du prêtre, crie à la France : **l'ennemi du prêtre, c'est l'ennemi de la France. Tuer le prêtre, c'est tuer la France.** Vouloir faire tourner la France contre le prêtre, c'est armer la fille contre son père, et vouer l'égarée à la plus exécrable de toutes les fins, à la fin des parricides.

Le prêtre tient en mains l'aliment qui fait vivre les nations comme les individus, le remède qui guérit les plaies morales

[1] *Procès*, t. I, p. 209. «J'ai pris ma créance et ai été enseignée *bien et dûment*, comme un bon enfant doit faire».
[2] *Procès*, t. I, p. 52. *Docuit eam (angelus) se benè regere, frequentare ecclesiam*.

des peuples comme il guérit celles des particuliers. Que sont les plaies morales des peuples, si non celles des individualités qui les composent ; plaies qui s'enveniment et s'aggravent par la juxtaposition, tout comme les plaies physiques ?

Une nation qui se nourrit bien de l'Eucharistie ne meurt point. Témoin l'Espagne résistant pendant sept siècles au joug musulman, et se relevant plus glorieuse et plus forte sous Ferdinand et Isabelle ; témoin l'Irlande toujours vivante après trois siècles d'oppression sectaire, et peuplant l'Amérique et l'Australie de ses fils et de ses filles, expulsés par la faim de leurs foyers ; mais préférant l'exil à la privation du pain eucharistique.

Une nation qui communie bien cicatrise ses plaies morales ; car bien communier, c'est aussi bien se confesser ; et bien se confesser et bien communier, c'est, avec une volonté fortifiée d'énergies divines, prendre contre soi-même le parti de toutes les vertus contre tous les vices.

La Pucelle savait combien il eût été vain de demander au parti qu'elle venait relever la réforme de ses mœurs, sans lui montrer et la piscine qui purifie et le banquet qui nourrit. Les chroniqueurs nous disent : «La dite Pucelle était moult de sainte vie, et se confessait bien souvent et recevait *Corpus Domini*, et aussi le faisait faire au roi notre seigneur, et à tous les chefs de guerre et à tous leurs gens» (Greffier de la Rochelle, p. 25). Ce fut le premier ordre qu'elle donna en arrivant à Blois, et en entrant à Orléans. Elle attendait tout d'une poignée de soldats **bien confessés et communiés** (*Procès*, t. III, p. 107).

Du haut des autels elle dirait à tous ceux qui parlent de s'unir afin d'empêcher la France de mourir : «Allez d'abord à Celui qui est la résurrection et la vie : vous ne serez vraiment unis que par la participation à Sa chair et à Son sang. Sa chair virginale, crucifiée, glorieuse, peut seule dissiper les ténèbres qui naissent des bas-fonds de votre chair souillée ; guérir les lâchetés, les défaillances, les égoïsmes qu'elle engendre ; et vous faire un même esprit et une même armée pour racheter votre patrie»[1].

IV. Mysticisme ! diront ici nombre de conservateurs. Mysticisme, tant qu'il leur plaira, c'est la recette préparatoire exigée par la libératrice pour relever la France du quinzième siècle.

Mysticisme ! un des quinze ou vingt mots cabalistiques, avec lesquels la libre pensée ferme la bouche à de trop nombreux chrétiens, qui rougiraient d'être mystiques.

Mysticisme, c'est-à-dire moyens surnaturels et divins, à l'aide desquels le christianisme transfigure les âmes, cela ne peut pas avoir d'autre signification. Les peuples, et tout spécialement la France, sont appelés à vivre de ces moyens, sous peine de retomber dans les abrutissements d'un naturalisme abject.

Que veulent donc conserver les conservateurs qui rejettent les moyens surnaturels ? une France sceptique, jouisseuse, qui pâture, consomme, s'amuse et se roule dans tous les raffinements d'un luxe qui n'en est que plus corrupteur pour être doré, et n'être pas dénué de toute décence extérieure ? quel problème impossible I

Depuis le fondateur du premier empire connu, depuis le chasseur Nemrod jusqu'au prince dégénéré qui vit Byzance devenir Stamboul, l'histoire se lève et n'a qu'une voix pour proclamer que **la domination et l'empire appartiennent aux races croyantes, sobres, et relativement chastes.** Elles ont la mission de débarrasser la terre des nations que la tourbe scélérate des rhéteurs et des sophistes a rendues sans croyance, insatiables des plaisirs faciles, amollies par ce qu'elles appellent civilisation, et qui n'est en réalité que le vernis d'une corruption plus profonde. Alors que le réservoir des races barbares est épuisé, il naît de pires barbares, des bas-fonds mêmes de ces fausses civilisations.

Mysticisme ! c'est-à-dire surnaturel, les peuples ne peuvent pas s'en passer. **Vrai ou faux, il le faut aux nations. Si elles cessent d'être régies par le surnaturel chrétien, elles le sont par le surnaturel satanique.**

Est-ce que le mysticisme satanique ne régit pas en ce moment la France, et n'ébranle pas la vieille Europe, apostate des sacrements ? Qui, par des engins infernaux, des attentats régicides, fait trembler l'autocrate sur son trône, menace de nous venger de nos vainqueurs de 1870, fait crouler les voûtes du parlement de l'aristocratique Angleterre, et donne d'épouvantables frayeurs aux ploutocrates de tout l'univers ?

Les adeptes du mysticisme satanique. Dans les antres de la maçonnerie, et des associations infernales, il y a des rites infernaux, des sacrements sataniques, des agapes où l'on boit la haine et la rage des savantes destructions. Quelle hiérarchie de fer ! quels mots d'ordre de destruction y sont transmis ! Il y a un chef au sommet, celui qui fut homicide dès le commencement. Encore quelques nouveaux coups ; encore quelques années d'enseignement infernal ; et les sacrements infernaux seront imposés de vive force : on ne pourra plus ni vendre, ni acheter sans porter le signe de la bête.

Mysticisme ! C'est avec pareils mots qu'on dissimule une vérité de foi : **il faut appartenir à Jésus-Christ ou à Satan !** avec pareils mots, on laisse pratiquement de côté ce qui nous rattache à Jésus-Christ, et l'on favorise tout ce qui fait la force de Satan : les convoitises du monde présent, les délices de la chair et l'orgueil de la vie.

CHAPITRE III : LE CULTE DE LA PUCELLE C'EST LA CONTRE-RÉVOLUTION.

I. Les principes politiques de Jeanne : Jésus-Christ roi, Jésus-Christ le droit ; le roi Lieutenant constitué par le sacre, contre-pied des principes fondamentaux de la révolution. - Jeanne du haut des autels nous demanderait ce que la France a gagné à la révolution.

II. Absurdité des principes fondamentaux de la révolution : ce que doivent être les lois humaines : l'Homme-Dieu seul vrai législateur. - Les auteurs de la déclaration des droits de l'homme sans mission pour l'écrire.

III. C'est injurier la France que de lui attribuer les douze ou quinze constitutions révolutionnaires, les changements de régime qu'elle subit. - Contradictions qu'il y aurait â affirmer que la législation révolutionnaire est l'expression de la volonté générale.

IV. La France absorbée par un millier d'hommes, par 500 + 2, par un seul.

V. Toute résistance impossible. - La France, qui fut un corps politique vivant et organique, n'est qu'un corps brut. - Le tyran maître de toutes les forces de la France pour accabler le droit.

VI. Faussetés des prétentions de ceux qui se disent les mandataires du suffrage universel. - Les vices sans nombre du prétendu mandat.

[1] *Nonne unum corpus sumus omnes nos qui de uno pane participamus ?*

VII. La France sous le régime révolutionnaire a été et est esclave ; elle change de maîtres comme l'esclave ; on dispose de ses forces comme des forces d'un esclave ; de sa jeunesse comme d'enfants d'esclaves.

VIII. Ce qui fait une nation et une patrie. - Les fils d'Arouet et de Jean-Jacques ne sauraient être la France. - Les pouvoirs politiques de l'ère révolutionnaire ne sauraient être la France. - Par la voix de la Pucelle, la vraie France leur demande ce qu'ils ont fait du pays, de sa nationalité, de sa gloire ; sur eux toutes nos ignominies. - Apostrophe de la Pucelle â ceux qui ne veulent pas voir la fin de la France.

I. Jésus-Christ roi, c'est Jeanne d'Arc tout entière ; Jésus-Christ *hors la loi*, c'est toute la révolution. L'opposition ne saurait être plus absolue ; et voilà pourquoi il n'est pas dans notre histoire de nom qui, plus que celui de Jeanne la Pucelle, signifie contre-révolution.

La révolution s'accommode de toutes les formes de gouvernement. Si elle a des préférences pour le régime républicain, ce n'est pas au point de ne pas vivre à l'aise avec des monarchies qui mettent Jésus-Christ hors la loi, et poursuivent le programme d'Arouet. Elle ne supporte pas une république qui déclare Jésus-Christ roi.

Un grand cœur, Garcia Moreno, il y a quelques années, inspira à la petite république de l'Équateur de déclarer que la loi de Jésus-Christ était la première et la plus inviolable de ses constitutions et que Jésus-Christ était son vrai roi. Moreno ne voulait nullement changer la forme républicaine de l'État, qui l'avait porté à la suprême magistrature.

La révolution se hâta d'aiguiser ses poignards ; elle fit un martyr du grand citoyen qui avait adopté le programme de Jeanne d'Arc.

Les plus fanatiques partisans de la révolution sont venus s'asseoir dans les conseils des divers régimes monarchiques, décidés **à tenir Jésus-Christ hors la loi.** Les conventionnels et les régicides remplissaient les antichambres de Napoléon Ier ; le César en voyant leur servilisme se vantait de la facilité avec laquelle il les avait apprivoisés ; il avait suffi, disait-il, de leur dorer les coutures, c'est-à-dire de leur déguiser l'office de valet sous le nom de chambellan.

La révolution est fille de celui qui, pour avoir pris comme cri de guerre : ÉCRASONS L'INFÂME, reste l'infamie à la plus haute puissance. Le cri n'est pas inscrit dans les constitutions révolutionnaires, - la prudence ne le permettait pas - ; mais **il en est l'âme et l'esprit.**

On trouve dans la législation révolutionnaire, quoique rarement, la mention de l'être suprême ; **mais le nom du Dieu vivant, du Dieu incarné, JESUS-CHRIST, jamais.**

Le Dieu dont nos pères baptisés se hâtèrent d'inscrire le nom en tête de la plus ancienne de nos constitutions, avec l'élan d'amour et de soumission que l'on connaît : VIVE LE CHRIST QUI AIME LES FRANCS, est traité comme un inconnu ou un indifférent dans l'arsenal de la législation révolutionnaire.

Affaire de tactique ! **Il n'est traité en inconnu, qu'afin d'être plus sûrement poursuivi comme l'ennemi.** Dans la personne de Ses adorateurs et surtout de Ses ministres, le Dieu de la vieille France, de l'immense majorité des Français, est mis au-dessous de tous les faux dieux. Rabbins, marabouts, ministres des faux christs, du christ de Calvin et de Luther, ont une situation immensément privilégiée, si on la compare à celle du clergé catholique ; et ce qui est vrai des ministres de l'erreur est vrai de l'imperceptible minorité de sectaires qui professent des cultes dissidents. Ils ne sont pas un sur trente ; que l'on regarde dans les hautes fonctions publiques, s'ils ne sont pas traités comme s'ils formaient le quart ou le tiers de la population. Quel soin de leur ménager facilité pour leurs pratiques ! Quel art pour écarter les catholiques de leurs églises et de leurs cérémonies ![1]

Jésus-Christ source du droit, *souverain droiturier* ; la loi de Jésus-Christ vraie constitution de la France : c'est le programme de Jeanne d'Arc.

Ce programme est le contre-pied du programme révolutionnaire formulé en ces termes dans la *déclaration des droits de l'homme* : «La loi est l'expression de la volonté générale : tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation» (Art. VI).

Jésus-Christ est la source de la souveraineté. Les droits de Charles proviennent d'un acte positif de la volonté du roi des nations, qui dans Sa providence veut que le sang désigne *ordinairement* le chef «du saint royaume». *Le roi du ciel le veut ainsi*. - **Charles n'est qu'un roi Lieutenant, *locum tenens*, du vrai roi Jésus-Christ.**

Rien n'est plus contre-révolutionnaire. La révolution proclame avec une insistance marquée que «le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation» (Art. III). Les termes sont pesés : le *principe*, c'est-à-dire la raison, et ici, la raison dernière ; *de toute souveraineté*, il n'en existe pas l'ombre en dehors ; *essentiellement*, c'est dans la nature même des choses, et cela ne peut pas être autrement.

D'après la Pucelle le roi lieutenant n'entre pas en possession par le sang, ou même par la mort de son père ; mais bien **par le sacre**. Là, il s'engage envers Jésus-Christ à gouverner le fief d'après la divine constitution apportée par l'Homme-Dieu aux royaumes non moins qu'aux individus. Il promet d'être, au nom du suzerain, le protecteur de tout ce qui est faible contre l'oppression de la force, d'être l'invincible tenant de la justice. Jésus-Christ par l'intermédiaire de Ses ministres accepte l'engagement, et couvre le vassal des rayons de Sa majesté.

Les pontifes en installant le roi sur son trône lui disent : «Occupez, gardez désormais la place où Dieu vous délègue en vertu de Son autorité toute-puissante, et par la présente intronisation, faite par le mutuel accord de tous les évêques et de tous les autres serviteurs de Dieu».

Puis s'adressant à Dieu, le pontife consécrateur lui demande, entre autres faveurs, d'être le bouclier, la cuirasse, la

---

[1] Les rabbins, les marabouts, les ministres protestants reçoivent un traitement qui excède plus que de la moitié l'*indemnité* allouée au prêtre catholique. *L'indemnité*, c'est le paiement bien inférieur à la dette contractée par l'État, quand il est devenu possesseur légitime des biens enlevés à l'Église. En réalité, il ne donne rien au clergé catholique ; il acquitte une partie de sa créance. Rien n'a été enlevé aux rabbins, aux marabouts, aux ministres protestants ; **tout est faveur**. D'après la loi de 1850, 35 millions de catholiques étaient représentés au conseil supérieur de l'instruction publique par quatre évêques ; moins d'un million de protestants par trois ministres. Il serait facile de montrer partout semblables **énormités**.

sagesse du nouveau monarque ; que les peuples lui gardent fidélité ; que les grands ne troublent pas la paix ; «que la nation croisse et multiplie sous le nouveau règne, fondue dans l'unité par les éternelles bénédictions»[1].

Il faut lire en entier le pacte divin dont Dieu est le lien, le garant, dont il sera **le rémunérateur ou le vengeur**. Rien de plus glorieux soit pour les sujets, soit pour le monarque. Il est vrai de dire que le roi n'est sacré que pour conserver au front de ses sujets l'auréole surnaturelle, dont ils sont couronnés en tant que baptisés, et comme tels, membres du corps mystique de l'Homme-Dieu.

Le sacre est le grand épouvantail de la révolution. La pensée du sacre la fait rugir, ricaner, grincer des dents, écumer.

La révolution est l'horreur du divin ; et par le sacre, le divin s'épanche à flots sur la nation entière ; la nation entière devient odorante des parfums du chrême, que le sacre fait couler sur son chef.

Que lui substitue la révolution ? Quelles garanties offre-t-elle aux foules contre la tyrannie et le despotisme du pouvoir ? Comment unit-elle la multitude ?

Il est honteux de le dire. La révolution prétend unir les individualités qui composent les multitudes, les défendre, par **le papier malsain, meurtrier ou puéril, qu'elle a intitulé : *La déclaration des droits de l'homme*.**

La **ridicule prétention** s'y affiche dès les premières lignes, puisqu'on y lit des aphorismes niais ou malfaisants, tels que ceux-ci :

«L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements... la présente déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappellera leurs droits et leurs devoirs… les réclamations des citoyens fondées désormais sur des principes simples et incontestables tourneront toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous».

C'est là l'introduction au **nouvel évangile**, à la **nouvelle table de la loi,** que la révolution veut substituer à l'antique décalogue.

Le lecteur se rappelle avec quelle véhémence l'héroïne reprochait aux Hussites leur apostasie et leurs excès.

En montant sur les autels, elle nous demanderait avec plus de force encore pourquoi nous avons renversé la loi fondamentale de l'antique France, la constitution qu'elle était venue rajeunir par le miracle : JÉSUS-CHRIST ROI !

Elle nous demanderait ce que devient notre histoire depuis ce jour néfaste ; elle nous demanderait ce que nous attendons encore pour déchirer le nouvel évangile et reprendre l'ancien ; si nous voulons infliger à la France une ruine plus irréparable que celle qu'elle est venue divinement réparer.

Ne sommes-nous pas assez mûris par le malheur pour écouter sa voix ?

Ne sommes-nous pas assez en péril pour nous demander ce que sont au point de vue de la raison les prétendus principes substitués à ceux de la Pucelle ? ce qu'ils ont produit dans la réalité des faits ? où en est la France ?'

II. «Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation», dit la révolution.

Autant vaudrait dire : la nation et les individus qui la composent sont à eux-mêmes leur propre principe ; ils se sont faits eux-mêmes ; car si nation et citoyens doivent chercher en dehors d'eux-mêmes le principe de leur existence, c'est là aussi que doit se trouver le principe de la souveraineté.

Le principe de toute souveraineté réside donc essentiellement *hors* de la nation ; c'est une vérité aussi évidente que l'existence d'un premier être.

Loin que la loi soit «l'expression de la volonté générale» ; pour que la société existe et soit possible, la volonté générale doit reconnaître des lois essentielles, primordiales, dont les lois humaines ne font que déterminer les applications dans les cas particuliers.

Loin que les citoyens aient le droit de concourir par eux-mêmes ou par leurs représentants à la formation de ces lois premières ; ils ne peuvent rien contre elles.

Le plus vulgaire bon sens le dicte, et le paganisme l'a maintes fois proclamé.

Cent millions d'individus se réuniraient pour statuer que la vertu et le vice sont les effets du tempérament, que la piété filiale est un préjugé, la fidélité à la parole donnée une ineptie, la propriété un vol, le mariage un contrat vulgaire, la famille une vieillerie démodée ; ils feraient en ce sens des écritures appelées *lois*, qu'un homme, fût-il seul, a le droit de dire : ce que vous appelez *lois* n'est en réalité qu'une suite de fureurs scélérates. Je les brave, et je me moque de vos papiers appelés *lois* ; vous pouvez me broyer, vous ne pouvez pas faire que je me déshonore en me conformant à votre volonté générale.

Il serait un héros ; héros d'autant plus grand que plus compacte serait cette volonté générale. Quelle est la mémoire tant soit peu classique qui n'ait retenu le portrait du Juste représenté par le lyrique latin : seul, debout, opposant un front imperturbable à la volonté générale qui lui commande le crime ?

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ARDOR PRAVA JUBENTIUM
mente quatit solida.
(Horace, *Odes*)

L'ordre des sociétés politiques est réglé par les lois premières, aussi indépendantes de la volonté de l'homme, générale ou particulière, que le sont les lois qui règlent l'ordre du firmament.

L'harmonie, l'accord, le bien-être du corps social sont assujettis à des lois aussi nécessaires en elles-mêmes, que le sont les lois qui font le bien-être et la santé du corps physique, ou qui distinguent le concert du charivari.

On peut par ignorance ou par mauvais vouloir méconnaître et violer les unes et les autres ; on n'empêchera pas que

[1] *Sta et retine amodo locum tibi à Deo delegatum, per auctoritatem omnipotentis Dei, et per præsentem traditionem nostram… populus sub ejus imperio pullulet, coalitus benedictione æternitatis*. (Pontifical).

l'effet ne soit une perturbation, perturbation souvent mortelle, ou qui finira par le devenir.

La plus grande injure qu'on puisse faire à un pays, c'est d'affirmer qu'il *est représenté* par des hommes qui donnent comme des principes incontestables les palpables absurdités que nous venons d'indiquer.

Les Français, grâces à Dieu, n'ont concouru ni personnellement, ni par délégation, à la monstrueuse déclaration. Ils n'ont jamais été assez délirants pour vouloir conférer à des hommes ce qui n'appartient pas même à Dieu ; car s'Il peut à Son gré créer le monde, Il ne peut pas se contredire Lui-même, et faire que le mal soit le bien, ou que le bien soit le mal. En créant l'homme raisonnable et libre, Il ne pouvait pas ne pas lui commander d'éviter le mal et de faire le bien.

Quel est donc le rôle du législateur humain ? De connaître ces lois premières, et par des lois secondaires, de faire qu'elles produisent leurs meilleurs effets.

Œuvre difficile entre toutes ! C'est peu de connaître ce que ces lois générales prescrivent dans les cas particuliers ; il faut amener les volontés libres à s'y conformer ; arrêter les perturbations de l'ordre sans employer des remèdes pires que le mal ; encourager, soutenir les bons, faire vouloir les indifférents, faire trembler les pervers.

C'est l'effet des véritables lois humaines. La révolution pose en principe que tout citoyen doit y concourir personnellement ou par ses représentants.

Elle fait d'un don surhumain entre tous le partage du plus vil goujat. Si la course des astres dépendait du bon vouloir des hommes, donner au premier manœuvre venu, non moins qu'à Tycho-Brahé ou à Copernic, le droit de la fixer, serait moins absurde que de donner à chaque citoyen le droit de régler le cours des sociétés politiques.

Après cinq ou six mille ans, Képler, riche des découvertes des âges précédents, est parvenu à déterminer les lois de la gravitation. Il n'avait pas à en faire l'application dans l'immensité de l'espace.

Quel œil sera donc assez profond, assez vaste pour découvrir les lois qui feront graviter les volontés libres, dans la sphère de l'ordre, de la justice, de la paix ? Comment régler, modérer les forces perturbatrices, les attractions et les répulsions trop violentes, régler une impétuosité d'où sortirait le trouble de l'ensemble ? Les facteurs se comptent par millions ; chacun d'eux porte en lui-même des causes de désordre, dont le contrecoup se fait sentir plus ou moins sur le tout. Chacun d'eux peut être sollicité, violenté même, pour être maintenu dans la voie de l'ordre ; il ne peut pas être forcé de le vouloir, car il est libre.

Est-ce qu'un homme abandonné aux seules lumières de la raison peut embrasser assemblage pareil, si étendu, si complexe, si délicat ?

L'histoire n'en cite pas un seul. Tous les législateurs qui n'ont eu que des lumières purement humaines ont manifestement fort mal résolu le problème. Un signe d'horreur est empreint sur toutes leurs législations. Ils ont broyé, écrasé la partie la plus nombreuse du genre humain, celle des faibles. Ils l'ont mise sous les pieds des forts, d'une minorité ; ils ont gardé ou introduit l'esclavage : esclavage des vaincus, des enfants, des femmes. A vrai dire, ils ont établi des règles destinées au petit nombre seulement ; ils ont légiféré pour régler comment les grands se partageraient les petits et conserveraient la proie. **Barbares et homicides, ils ne sont pas des législateurs.**

Un seul a manifestement donné la solution, et Il n'est pas un pur homme. **C'est le *souverain droiturier* de Jeanne**. Après avoir tracé les rudiments de la vraie loi par Son serviteur Moïse, Il est venu la promulguer Lui-même, la sanctionner par Ses exemples plus encore que par Ses paroles. Il a apporté la lettre ; Il a porté mieux encore, car Il a infusé l'esprit.

Pour que le genre humain ne perdit ni la lettre, ni l'esprit, Il s'est substitué un Vicaire permanent, divinement investi de la mission d'interpréter la lettre, et de veiller à ce que lettre et esprit fussent appliqués.

C'est la seule vraie loi constitutionnelle du genre humain ; la seule qui garantisse les droits qui ont le plus besoin de protection, les droits de toutes les faiblesses. Quelle sollicitude pour les couvrir toutes ! Il se les substitue ! Les meurtrir, c'est Le meurtrir Lui-même. Plus on est petit, plus on est couvert par Son infinie grandeur. Il a fait plus encore ; Il a mis la puissance, quelle qu'en soit la nature, au service de l'infirmité correspondante. Tout ce que l'on fait, soit en bien, soit en mal, à ceux qu'Il appelle ses plus petits, c'est à Lui qu'on le fait.

La récompense ou le châtiment seront proportionnés au service ou à l'outrage ; et il est aussi impossible d'échapper à Son regard qu'à Sa puissance. Il nous offre d'ailleurs des moyens efficaces et nombreux pour assainir notre vouloir et le fortifier dans ses défaillances.

Les lois humaines, même dans l'ordre civil, ont l'obligation de faciliter l'observation de cette législation venue du ciel. Heureux les peuples qui en font leur premier code ; pour lesquels le seigneur de Jeanne est *le souverain droiturier*.

Il le fut pour la France, au moins en principe, jusqu'à l'époque de la fameuse déclaration. Ceux qui édictèrent le nouvel évangile n'avaient nullement reçu mandat de leurs électeurs de déchirer l'ancien. On trouve tout le contraire dans les cahiers de 1789.

La déclaration n'est pas seulement en opposition avec la raison et la foi ; **elle est en contradiction avec ses propres principes.**

Les citoyens français ni personnellement, ni par *leurs représentants*, n'ont en rien concouru à la formation du document néfaste. Ils n'avaient pas donné *mandat* pour être représentés à semblable besogne ; **elle ne fut en aucune manière l'*expression de la volonté générale*.**

La révolution fait-elle l'application des prétendus principes qu'elle proclame ? Voilà un siècle qu'elle est à l'œuvre. Les lois sont-elles l'expression de la volonté générale ? Peut-on dire que la nation a appelé au pouvoir les divers gouvernements qui l'ont régie ?

L'affirmer, c'est outrager le pays, c'est démentir les faits les plus patents.

III. Dans l'espace de moins d'un siècle, la France a été régie par douze ou quinze constitutions. La moyenne de leur

durée serait donc de huit ans.

Ces changements si fréquents sont-ils vraiment l'œuvre de la France, et l'effet de la volonté générale ? Quelle injure à la France !

Une constitution, c'est une loi fondamentale, racine et mère des autres lois qui doivent en dériver. **Dans treize siècles la France n'en eut, à proprement parler, qu'une seule : Jésus-Christ roi.** Alors même que les dynasties changeaient, - ce qui arriva deux fois en treize siècles -, la base constitutionnelle n'était pas ébranlée. Jésus-Christ restait le vrai souverain, le suprême droiturier. La dérogation portait sur une loi secondaire : celle qui désignait le roi Lieutenant chargé de veiller à **l'application de la loi fondamentale**, et encore, il est bon de le redire, cette dérogation ne s'est produite que deux fois en treize siècles : et la France voudrait qu'on déplaçât tous les huit ans la base d'un édifice destiné à durer quelques dizaines de siècles ! elle voudrait qu'on transplantât tous les dix ans l'arbre qui doit abriter des centaines de générations ! elle voudrait que tous les huit ans l'on portât la main à ce qui doit être comme le cœur de sa vie politique !

Comment mieux l'outrager qu'en lui imputant des actes si contraires au plus vulgaire bon sens ! Non, elle ne mérite pas cette injure ; elle ne se jette pas d'elle-même dans ces crises. C'est déjà trop d'ignominie qu'elle soit forcée de les subir.

Est-ce bien l'exercice de la souveraineté nationale qui a poussé à la tête de la nation les gouvernants si différents, si opposés, si ennemis les uns des autres, qui, durant l'ère révolutionnaire, ont disposé du nom, de l'or et du sang de la France ?

La France acclamerait donc des chefs un jour pour les honnir le lendemain ! Chaque jour elle mettrait honteusement à la porte ceux auxquels elle avait la veille livré toute la maison ! Elle passerait son temps à couvrir d'opprobre ceux qu'elle avait la veille investis de toute sa confiance !

Quels chefs, s'il faut les juger d'après ce qu'ils disent les uns des autres ! A quelles mains s'abandonnerait donc le pays !

Quelle idée se former du discernement, de la fidélité, de la dignité d'un peuple, qui de lui-même se serait successivement livré, prostitué, à tant de maîtres si ennemis les uns des autres ! Les voit-il tous d'un œil indifférent ? Il est donc privé de la faculté de sentir ! En est-il qu'il aime, en est-il qu'il abhorre ?

Quelle est alors son existence ? Ces divers maîtres l'atteignent dans le vif de son être, agissent chacun à leur manière sur ses habitudes journalières, disposent de ses intérêts, de son honneur.

A-t-il réellement confiance en eux ? Quelles déceptions ! Les choisit-il au hasard ? Où est sa sécurité ?

Mais non, il ne les choisit pas : il ne mérite pas qu'on le rende responsable des dégradantes pages de pays en décrépitude, écrites par le siècle de la révolution.

Il les subit, et c'est déjà beaucoup trop d'ignominie.

Dans les pays à esclaves, combien de nègres ont eu moins de maîtres différents, et d'humeurs moins contraires, que n'en a subi l'octogénaire français, ou même le Français qui n'a que la moitié de cet âge !

Et la législation révolutionnaire ? Elle serait aussi l'expression de la volonté générale ? Les citoyens français auraient donné mandat à quelques centaines des leurs, pour qu'on leur tissât pareil habit, et qu'on les renfermât dans semblable camisole de force ?

Par quelles dérisions amères, les faits répondent de partout à la théorie de la loi «**expressions de la volonté générale !**»

Quand l'accord existe entre la loi et la volonté générale, la loi s'exécute comme d'elle-même.

Il y a plus : si la loi était l'expression de la volonté générale, il serait à peine nécessaire de l'écrire. Il n'y aurait qu'à laisser faire la volonté générale. Il en serait d'une société où la volonté générale formerait la loi, comme d'une famille, d'un collège, d'une communauté, de toute réunion, dont l'esprit est excellent.

Celui qui est à la tête a très peu de commandements à faire ; il n'a qu'à laisser agir le bon esprit qui anime les membres ; ils se portent d'eux-mêmes à ce qui est en conformité avec l'ordre. Leur commander c'est méconnaître les égards qui leur sont dus ; il suffit de loin en loin de quelques indications.

Sans méconnaître la différence qui existe entre ces sociétés privées et un grand État, il est incontestable que plus la volonté générale est digne de faire la loi, moins il est besoin de faire des lois. C'est à bon droit que la sagesse païenne a fait de la grande multitude des lois le signe d'une détestable législation. - *Pessimæ leges, multæ leges*.

Que faut-il donc penser de la législation révolutionnaire ? Qui comptera les lois enfantées depuis un siècle ? Supposera-t-on que la volonté générale veut s'enlacer dans ces liens sans nombre ? Qui ne voit combien c'est contre nature ? Dira-t-on que ces liens sont nécessaires pour maintenir l'ordre extérieur ? Que devient la théorie de la loi, expression de la volonté générale ? Comment la volonté générale mérite-t-elle de faire la loi, si elle doit être ainsi gênée, contrariée en tout sens et de toute manière ?

La loi expression de la volonté générale ! Le peuple souverain dictant la loi ! Il aurait donc édicté qu'il dépenserait une partie notable de ses revenus à payer plusieurs centaines de milliers de surveillants, de gendarmes, chargés de lui faire vouloir ce qu'il veut ? qu'il hérisserait son sol de prisons destinées à le renfermer et à le punir de ne pas vouloir ce qu'il veut ?

Déjà en 1797, un grand ami de la France, Joseph de Maistre, écrivait du peuple français : «**Ses maîtres le foudroient en se moquant de lui.** Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi ; mais soyez sûrs que vous la voulez ; si vous osez la refuser, nous vous tirerons à mitraille pour vous punir de ne pas vouloir ce que vous voulez* ; et ils l'ont fait» (*Considérations sur la France*, ch. VIII, p. 126, éd. de 1853).

C'est ce qui se fait équivalemment depuis un siècle pour une multitude de lois édictées par la révolution.

Il faudrait une mesure peu commune de hardiesse, pour affirmer que la volonté générale a imposé à la France la loi de la conscription, telle qu'elle y est subie depuis la révolution ; que c'est la volonté générale qui l'a édictée de manière à

semer dans les foyers pauvres des vides si prolongés, et tant de deuils, alors que les ménages riches et aisés se rachetaient pour une somme relativement légère.

Gendarmes, garnisaires, étaient là pour punir le peuple français de ne *pas vouloir ce qu'il voulait*.

Comme l'on surprendrait la multitude des paysans et des ouvriers de France, qui forment la volonté générale du pays, si on leur disait qu'ils donnent librement mandat pour payer des centaines de millions à l'Université césarienne, toujours si impopulaire après un siècle d'existence ; aux théâtres ; aux comédiennes de Paris ; et qu'ils consentent volontiers à frustrer pour cela leurs fils, leurs filles, leurs femmes, d'un bien-être qui ne serait pas du superflu !

La volonté générale aurait donc statué que, de tous les peuples de la terre, le citoyen français serait notoirement le plus imposé ! ! !

Quelle lumière quand on rapproche le gros des faits des prétendus principes de la déclaration !

Elle ne promet avec plus de solennité et d'ampleur, que pour dénier d'une manière plus cynique et plus effrontée.

On lit par exemple dans l'article 14 : «Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée».

A quoi se réduit dans la pratique cette pompeuse garantie ? La majorité de la chambre nomme une commission d'environ quarante membres, d'où la minorité est soigneusement exclue. Ces trente ou quarante membres réunis dans un appartement isolé échafaudent un budget de trois milliards, que la majorité se hâte de voter à quelques cent millièmes près.

Tous les citoyens, c'est-à-dire UN SUR UN MILLION, ont constaté la nécessité d'imposer à la France une contribution phénoménale, *l'ont consentie librement*, etc. La dérision pourrait difficilement être plus complète. **Une immense et barbare dérision, c'est bien le dernier mot de cet étalage de droits de l'homme, de liberté, de consentement général.** - **En fait, c'est la confiscation de tout droit, l'esclavage le plus absolu ; et cela en vertu d'un blanc-seing qu'on n'est pas libre de refuser, dont la multitude ne choisit que fictivement le dépositaire.**

IV. Le Palais-Bourbon, le Luxembourg, l'Élysée, d'après les principes révolutionnaires, les droits de tous les Français sont là ; il n'y en a pas ailleurs. Ces droits seront ce que daigneront les faire les centaines d'honorables qui siègent dans ces trois édifices - portons le chiffre au millier. La vie de la France est incarnée dans ce millier ; et logiquement ce millier concentre, absorbe 36 millions d'hommes.

Rien n'égale la puissance du millier ; il est la puissance entière de la France elle-même.

Le millier est le maître de la fortune de la France : un demi-milliard pour bâtir des palais scolaires dont la France ne veut pas et qui en bien des endroits sont vides et le demeureront ; des millions pour des pédagogues odieux, qui tyranniseront enfants et parents. - Les créances de l'emprunt tunisien sont sans valeur ; et elles sont entre les mains du millier ou de sa parenté ; que la France les endosse et leur donne la valeur de son crédit ; ce ne sera que quelques centaines de millions. Quelques centaines de millions pour les mines du Tonkin ; des millions aux victimes de Décembre, aux danseuses de l'Opéra, aux marabouts, aux rabbins. Des milliards pour des projets fantastiques.

Est-ce de l'imagination, est-ce de l'histoire ? Agriculteurs de France, ouvriers de tout état, travaillez, travaillez encore, c'est vous qui payez tout cela. Il y a plus : de Nice à Dunkerque, de Belfort à Bayonne, vous avez donné mandat pour que le fruit de vos sueurs fût employé à pareils usages.

Le millier, est maître des forces de la France ; à lui tous les bras valides de la France de vingt à quarante ans. Il les prendra à quinze, et les gardera jusqu'à soixante, si tel est son bon plaisir. **Il en est le maître absolu**. Comment mieux accuser sa puissance illimitée qu'en lançant des armées à travers des sables brûlants à la poursuite d'un peuple imaginaire, coupable d'avoir égorgé nos nationaux ; qu'en ordonnant aux plus grands capitaines de s'exténuer, de s'étioler et de mourir au milieu d'une expédition commencée, dans quelque place malsaine de l'île Formose, ou de l'Annam ?

Est-ce un rêve, est-ce de l'histoire ? Qui a vu les Kroumirs ? Qui ignore qu'une expédition a été dirigée contre eux, ou qu'il a existé un grand marin du nom de Courbet ?

Le millier est maître du domicile. A la rue, d'un seul coup, hors de leurs demeures, cinq mille Français, qui pour être religieux n'ont pas cessé d'être des citoyens.

Il n'y a donc en France ni lois, ni juges pour les appliquer ? - Les lois ! le millier les fait et les défait à sa guise. - Mais en attendant qu'elles soient changées, les citoyens peuvent s'en prévaloir ? - Nullement, il y aura un tribunal des conflits, et d'autres biais, pour empêcher les opprimés d'y avoir recours : on saura bien signifier aux juges quel est à l'avenir leur premier devoir.

Hors des tribunaux, les magistrats qui pensent que leurs sièges sont le refuge et l'abri des lois et du droit méconnus. - **Les tribunaux doivent être avant tout des cabinets de service des ministres révolutionnaires**. - Dehors, dehors, les juges qui entendent autrement leurs fonctions. - Qu'on se baisse, et qu'on cherche bien bas l'homme propre à toutes les besognes ; qu'on le hisse au sommet de ce qui fut la magistrature française ; que tout ce qui s'appelait naguère des juges, regarde et comprenne son rôle.

Le millier crée le droit. Pas de famille. Maris et femmes, sachez bien que le lien qui vous unit n'est que temporaire. Pas d'autre sanction au droit que la force matérielle.

Est-ce à faire, et n'est-ce pas fait ?

Le millier est maître de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse. Qu'on l'emmène dès l'âge de six ans aux pieds des délégués du millier ; qu'on l'y enchaîne dès le premier éveil de la raison ; qu'un seul garçon, qu'une seule jeune fille ne puisse pas grandir en France, sans avoir reçu dans son esprit l'empreinte que le millier veut lui imposer.

N'est-ce pas ce qui est en train de se faire ?

Le millier est maître de la science. Qu'on enseigne à toute la jeunesse, qu'avant la déclaration des droits de

l'homme la France fut un pays de sauvages et de serfs où l'on se nourrissait d'insectes. Qu'il n'y ait pas un seul Français qui n'affirme que nous vivons dans une ère de liberté et de gloire.

Quel est le bachelier, quel est le diplômé des deux sexes qui n'est pas dans l'obligation de produire, de soutenir semblables assertions ?

Le millier est maître de la gloire. Que l'apothéose et les statues soient prodiguées à tous les malfaiteurs de talent, à tous les énergumènes qui ont démoli la vieille France, sans autre talent que la rage de la destruction, le génie du libertinage et de l'apostasie.

C'est ce que l'on est en train de faire.

Le millier est maître de la bienfaisance. Que la charité chrétienne sorte des monuments qu'elle a élevés, et où, de ses mains pures et délicates comme la virginité, elle pansait toutes les plaies ; qu'on la remplace par des mains mercenaires, ignares, dures, cupides, comme l'intérêt.

C'est ce qui est en train de se faire.

Le millier est maître de la religion. Hors de son temple le Dieu qui aime la France ; dehors avec Lui, la bergère Geneviève par laquelle Il fit la France ; à bas de son piédestal la bergère Germaine Cousin. Ces figures si belles, idéal de l'antique peuple français, offensent le peuple que le millier veut créer.

La rue et la place publique au franc-maçon et à l'orgie. Que le Dieu de l'Eucharistie n'y paraisse pas avec le cortège de Ses saints ! Qu'ils s'estiment heureux des voûtes silencieuses où on les relègue, en attendant qu'on vienne les y atteindre.

N'est-ce pas ce qui est en train de se faire ?

Le millier est maître de la dépouille mortelle. Le paganisme livrait parfois les corps des martyrs aux oiseaux et aux bêtes de proie. L'outrage sera bien dépassé ; car les cendres catholiques, destinées à la glorieuse résurrection, seront mêlées, dans une même fosse commune, avec les cendres du solidaire, qui est mort, en AUTHENTIQUANT son éternelle réprobation.

C'est ce qui se fait.

Le millier absorbe donc tous les droits de trente-six millions de Français. Fortune, force, esprit, corps, la vie, la mort, tout est entre ses mains. **C'est là qu'aboutit la souveraineté nationale.**

Un millier ! que la minorité des deux chambres, qui au nom du Christ et de la raison proteste contre pareille tyrannie, me pardonne de l'avoir englobée dans le millier.

Si dans le double établissement législatif, 500 + 2 viennent à s'entendre, et à s'unir comme un seul homme, - la proie est tentante ; elle a de quoi satisfaire tous les appétits, car c'est la France ; - si 500+ 2 viennent donc à ne faire qu'un, ils sont maîtres des trente-six millions de Français.

La raison, la logique, l'éloquence parlant par la bouche des Freppel, des de Mun, des Lucien Brun, des Chesnelong, n'obtiendront absolument rien. Le vote final viendra fouler la raison et le droit, comme dans l'usine le lourd pilon retombe mécaniquement sur l'objet qu'on lui donne à aplatir.

Heureux quand la raison et l'éloquence peuvent se faire entendre, et que 500 voix + 2 ne crient pas à l'unisson : *la clôture, la clôture ; assez, assez.*

L'on va bien plus loin ; les 500 voix + 2 savent fort bien, par le procédé des invalidations, empêcher de venir s'asseoir à leur côté ceux dont la présence serait pour eux trop importune.

500 + 2 c'est beaucoup trop : il faut réduire encore.

Que par le talent, si souvent brouillé avec l'honnêteté, que par la séduction, la corruption, les espérances données à la parenté ; que par les mille ressorts égoïstes qui peuvent atteindre l'humaine nature, **un homme suivi de quelques affidés parvienne à discipliner 500 des mille ; il est le maître de la France.**

La violence a fait l'œuvre cinq ou six fois dans le siècle révolutionnaire, en Brumaire, en Juillet, en Février, en Décembre, en Septembre.

Ceux dans lesquels, d'après la théorie révolutionnaire, la France s'était comme transfusée, ont été appréhendés, parfois jetés en prison, toujours jetés en bas de leurs stalles représentatives.

La France a battu des mains en Brumaire, en Décembre. Presque toujours elle a répondu, en envoyant une majorité soumise aux aventuriers, qui, d'après la théorie révolutionnaire, l'avaient souffletée, déshonorée.

La France vraie en a si peu gardé rancune à Napoléon Ier et à Napoléon III, que pour remplir les banquettes vides, elle ne leur a envoyé d'abord que des échos de leurs voix. Le Conseil législatif et le Sénat du premier et du deuxième empire ne furent pas autre chose, durant les dix premières années.

Tous les citoyens, 36 millions d'hommes, finissent donc par être absorbés par un seul, ou par quelques groupes d'individualités, en présence desquels la France est sans droit d'aucune sorte.

Mon fils est maître de la France, disait, assure-t-on, la mère de Gambetta. L'épicière disait vrai. Le fou furieux, devenu dictateur occulte, était d'autant plus maître qu'il n'avait pas même de responsabilité apparente. Ses mamelucks le couvraient.

Le système est si bien perfectionné, la France est si bien enchaînée qu'aucune résistance légale, sérieuse, n'est possible.

La France est, pieds et poings liés, à la disposition du chef de la majorité. De toutes les ruines accumulées par la révolution, celle-là est la plus grande ; c'est le chef-d'œuvre de la tyrannie ourdie par le régime nouveau.

V. De ce qui fut, de ce qui devrait être **un corps vivant et par suite organique**, de la France politique, **la révolution a fait un corps brut.**

Dans le corps organique, toutes les parties vivent d'une vie propre, qui se fond merveilleusement avec la vie de l'en-

semble. Le corps organique se forme d'une foule de membres, divers d'aspects, de fonctions, fondus en un corps, non seulement par des filaments délicats, mais par un même principe de vie. Force et souplesse ; variété dans l'unité ; autant de caractères du corps organique.

Dans le corps brut, on ne trouve que des parties homogènes, juxtaposées. Elles se touchent et ne se compénètrent pas. Il suffit d'en avoir vu et analysé une seule pour avoir vu et analysé toutes les autres. Séparées et disjointes, rien ne les pousse à se rejoindre de nouveau. C'est d'un principe extérieur que le corps homogène reçoit l'impulsion et le mouvement.

La France politique des âges chrétiens fut un corps organique.

Sous la souveraineté de son divin roi Jésus-Christ, chacune des cités du saint royaume, chaque province, chaque condition, chaque corps d'état, chaque père de famille, chaque citoyen, était appelé à exercer dans la vie réelle une part de souveraineté, selon la sphère à laquelle il appartenait.

De là, avec une France d'ailleurs une, des usages, des aspects dans l'ordre social et politique, aussi variés que l'aspect physique du sol de la France, que les costumes des diverses provinces.

Ce qui, après la foi, fut cher par dessus tout aux villes et aux provinces de la vieille France, ce fut **le droit de se gouverner, de se régir,** dans une immense mesure, selon les coutumes, les usages et les franchises propres à chacune d'elles ; de ne relever du pouvoir central que par des liens assez forts pour que l'unité ne fût pas rompue ; mais pas assez étroits, pour étouffer l'initiative particulière et la vie propre.

Ce fut un usage de n'offrir au roi les clés de la ville qu'il honorait de sa présence, qu'après qu'il avait juré d'en respecter les coutumes et les franchises.

Combien de fois, après avoir, dans certaines nécessités plus pressantes, fait appel aux troupes royales, les provinces, le besoin passé, prièrent-elles le monarque d'avoir à retirer un secours qui serait devenu une menace pour leur indépendance.

Usages, coutumes, lois particulières, autant de garanties pour la vraie liberté. Cette liberté était telle qu'au seizième siècle elle excitait l'admiration d'un étranger, aussi ardent républicain que fameux politique. Aux yeux de Machiavel, **le royaume de France était heureux et tranquille, parce que le roi y était *soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples*** (De Maistre, *Considérations sur la France*, ch. VIII, p. 114).

La vieille France avait l'amour-propre de vouloir bâtir ses églises, ses écoles, ses hôpitaux ; de choisir et de surveiller ceux qui élevaient ses enfants, administraient ses deniers particuliers ; en un mot **de se régir elle-même.**

Elle pensait qu'un bienfait imposé cessait d'être un bienfait ; que de toutes les jouissances, la plus savoureuse était celle de faire ses propres affaires ; que de tous les malheurs le plus grand était de ne pas être maître chez soi ; d'y voir une multitude de figures étrangères qui viennent s'y implanter, sans y avoir été appelées. Dussent ces étrangers y apporter plus de régularité, d'ordre, de bien-être matériel ; c'est, pensait-elle, payer toujours trop cher ces avantages, que de les acheter par le sacrifice de l'indépendance, dans la vie quotidienne.

Les peuples dégradés, auxquels il ne faut que du pain et des jeux, sont les seuls à ne pas penser et sentir comme la vieille France.

Être privé de toute initiative généreuse, être condamné à recevoir des autres, fût-ce le bien-être ; au fond, c'est être esclave.

Le loup de La Fontaine avait raison de ne pas vouloir acheter par le collier des festins de roi, de ne vouloir pas, à ce prix, même un trésor.

Le régime révolutionnaire passe au cou de 36 millions de Français un collier, sinon un carcan. D'un corps politiquement vivant la révolution a fait un corps brut, au point de vue politique.

L'arbre aux vastes et puissants rameaux, qui était la France, a été abattu et équarri. La hache révolutionnaire l'a taillé en carrés uniformes, sur lesquels se dressent, galonnés et chamarrés, les commis de celui qui, au centre, tient en main le bouton principal, moteur de ce monde servile.

36 millions d'hommes, politiquement interdits de leurs droits civiques, effectifs et réels, manœuvrent sous le regard et la direction de l'homme assez heureux pour avoir à sa disposition le bouton régulateur.

Les quarante mille communes de France ne peuvent pas bâtir une église, un hôpital, une école ; choisir un maître d'école, le révoquer ; sans des papiers de Paris, **sans qu'interviennent les hommes du ministère.**

Les hommes du ministère ont la haute main sur les fondations des ancêtres, sur les papiers de famille, sur les archives des villes, sur tous les monuments du passé.

Les patriciens de la vieille Rome tenaient en respect les dix et vingt mille esclaves dont ils étaient propriétaires, au moyen d'esclaves favoris, chargés de surveiller le bétail humain. Ces privilégiés du maître veillaient à ce que chaque rouage animé fût à sa place et remplît la fonction qui lui était assignée ; ils avaient l'œil à ce que les infortunés ne pussent pas se concerter et former des complots. Des lois de sang rendaient tous les esclaves responsables de la vie du maître. S'il venait à être assassiné dans sa maison ou sa propriété, tous les esclaves présents sur le lieu du meurtre payaient de la tête leur défaut de vigilance.

Est-ce que l'état de la France, entre les mains de la révolution, n'offre pas quelque analogie avec cet état des esclaves antiques ?

Des fonctionnaires de tout degré, superposés les uns au-dessus des autres, comme autant d'esclaves favoris, grassement rétribués, surveillent la France enlacée dans les filets d'une administration impersonnelle, raide comme le métal, monotone comme la mort.

Il en est à poste fixe, il en est de soudains et d'imprévus, qui surviennent à un moment inattendu. **Il ne se fait rien qu'ils ne sachent et qu'ils n'entendent.**

Défense aux prétendus citoyens de former de ces sociétés, de ces membres animés, de ces corporations autonomes,

propres à la vie organique. - **Partout l'isolement.**

Le divin *droiturier* par ses enseignements avait rendu possibles ces associations particulières. Les consciences trouvaient, dans le sentiment profond de leur dignité et de leurs devoirs, des titres vrais à des droits qu'elles exerçaient, sans détriment pour les droits d'autrui, et pour le bien de tous.

On combat les enseignements du *droiturier* ; on veut étouffer son esprit, pour former un peuple de plus en plus étranger à l'idée de devoir, et par suite toujours plus incapable de bien user de ses droits.

A ceux qui sont incapables de se régir eux-mêmes, il faut, comme aux aliénés, des gardiens en proportion du peu d'empire qu'ils conservent sur leur âme.

Sont-ils multipliés ces **gardiens**, dans la France révolutionnaire ? Les escouades d'**espions**, que des tyrans ombrageux envoyaient pour entendre et voir tout ce qui se disait, tout ce qui se faisait dans chaque famille, ces escouades approchent-elles de celles que le régime révolutionnaire nourrit en plein soleil, ou envoie secrètement sur tous les points ?

Un tissu aux mailles serrées englobe ce qui fut jadis le pays de la noble, de la libre France.

La France est tellement liée, tellement enchaînée, que, comme à Rome, le gros de la France esclave doit se porter sur le compagnon qui a encouru la disgrâce du maître, et l'écraser du poids de toute sa force. Il y va de la position, de l'existence de ceux qui refuseraient d'obéir.

Le potentat occulte, le dictateur sans titre, âme des décrets expulseurs, n'a-t-il pas pu lancer la police, la gendarmerie et l'armée elle-même, contre quelques poignées de religieux, coupables d'invoquer les lois de leur pays ?

Frigolet, Angers, Vals, Solesmes ont vu des troupes cerner leurs paisibles asiles, tandis que gendarmes, agents de police, pénétraient dans les douces cellules.

Est-ce que gendarmes, agents de police, soldats, n'avaient pas conscience de l'œuvre répugnante qu'ils exécutaient ? Ne s'y prêtaient-ils pas à contrecœur ? Combien ont demandé pardon à leurs victimes ! Combien plus exprimaient, par tout leur être, ce qu'il leur en coûtait de coopérer à pareille iniquité !

Pour le gendarme, pour le soldat, désobéir, c'était affronter le conseil de guerre ; pour l'agent de police, c'était renoncer à une position acquise, enlever aux siens le pain de chaque jour.

On ne peut pas attendre du grand nombre l'héroïsme des deux mille magistrats, qui ont quitté leur carrière plutôt que de se déshonorer.

Parmi les quatre-vingt-cinq préfets de France, l'histoire n'aura à enregistrer que le nom du seul M. de Pradelles. Les recteurs de l'Université césarienne n'en auront pas donné un seul ; tous se seront prêtés à la double iniquité de chasser des religieux de collèges où, même après les décrets, ils pouvaient enseigner, si l'arbitraire ne les avait mis hors de leurs classes.

Ce seul fait peint à merveille **à quel état de servitude la France est descendue.** Un seul homme, le fils de l'épicière, maître du bouton compresseur, a pu accabler quelques citoyens inoffensifs de tout le poids de l'administration, de la magistrature soumise, de l'armée !

Il a pressé, et de haut en bas, **sous peine de mourir de faim**, tout a dû peser de tout son poids sur d'innocentes victimes.

Encore une fois, pareille situation est-elle sans analogie avec celle des esclaves de l'antique Rome ?

Pour que rien n'y manque, les oppresseurs se parent du nom qui appartient à l'universalité des citoyens. **Ils s'appellent *l'État*. L'État ce n'est pas la France ; c'est celui qui tient en main les fils de la chemise de force.** Les trente-six millions d'hommes englobés dans l'appareil doivent être sacrifiés à celui qui peut se parer de ce titre : l'État. Il faut tout immoler à cet être, nominalement abstrait, mais, dans la réalité, très concret et ayant chair et os dans la personne de celui qui est parvenu à s'établir au centre du rouage et s'appelle l'*État*. L'État, ce fut naguère le Génois, dont l'épicière qui fut sa mère disait : «Mon fils est maître de la France».

Pour que la dérision atteigne la dernière limite, ceux qui tiennent la France sous ce joug de fer prétendent ne le faire qu'en vertu d'un blanc-seing que la France, disent-ils, a librement souscrit.

S'ils sont ainsi maîtres absolus de la France, c'est, disent-ils, que la France a librement abdiqué entre leurs mains tous ses droits. **Ils prétendent que telle est la volonté du suffrage universel** ; et qu'en revendiquant et en exerçant pareille tyrannie, ils se conforment à la volonté même des opprimés. **Cruelle ironie, inventée pour couvrir un état de servitude que ne connut jamais peuple chrétien !**

VI. Pour que les mandataires du prétendu suffrage universel fussent fondés dans leurs prétentions, ils devraient établir qu'un jour la France consultée a librement répondu qu'elle entendait se dépouiller de tous ses droits, pour les reverser dans ceux qui se disent ses élus.

L'acte a d'immenses conséquences ; il doit être pesé, mûrement délibéré, fait en pleine connaissance de cause, dûment authentiqué.

Y a-t-il trace d'un acte pareil quelque part ? est-il possible ? La nature humaine proteste tout entière ; elle dit que des hommes conservant encore quelque sens sont incapables d'aliéner leur liberté, de la manière dont le prétend la révolution.

Le contrat est essentiellement nul, car il est immoral au premier chef, et l'immoralité même.

Aucun homme ne peut aliéner le droit de faire son devoir honnêtement et chrétiennement.

C'est un devoir, pour tout père de famille, d'élever honnêtement et chrétiennement ses enfants, de pourvoir honnêtement et chrétiennement au besoin des siens. Or, d'après la théorie révolutionnaire, le Français aliénerait ses droits, et les remettrait à cet être qui, sous le nom d'État, est en réalité Gambetta, Ferry, ou autres notabilités aventurières. **Les Français n'ont pas voulu, ne peuvent pas vouloir un système qui aboutit comme conséquence à la totale servitude sentie par tous.**

Aucun homme n'a le droit d'aliéner le droit des autres. Or chaque électeur traite pour la France entière. Les élus du département du Nord donneront des lois aux vallées des Alpes et des Pyrénées ; les élus des départements agricoles feront des lois pour les centres industriels. Que Belleville fasse sortir de son obscurité une individualité remuante, disposée à tout oser, douée du génie de l'astuce ; l'élu de Belleville donnera des lois à tout le pays : il mettra la main sur le lien constricteur de la chemise de force, et sa mère l'épicière pourra dire : «Mon fils est le maître de la France ; la France est la propriété de mon fils».

A le regarder de près, **qu'est le jour du suffrage universel ?** Un jour qui n'est pas sans ressemblance avec la journée de liberté que les maîtres païens donnaient chaque année à leurs esclaves. Ce jour-là, les esclaves pouvaient à peu près agir à leur gré ; mais le lendemain ils retrouvaient toutes les chaînes précédentes, et selon qu'ils avaient usé du jour de liberté, un maître plus ou moins sévère.

En guise de toutes les vraies libertés confisquées, annulées, la révolution donne à la France en servitude la faculté de déposer un nom dans une urne, et comme le semblant de désigner quelle main lui appliquera la chemise de force.

Tout manque à l'électeur pour faire un choix vrai. Il ne sait pas pourquoi et pour qui il vote. Il est dénué d'une vraie liberté dans son choix.

Combien y a-t-il d'électeurs qui puissent embrasser l'ensemble des besoins de la France ? Y en a-t-il un sur mille ? Tous le devraient pourtant, puisqu'ils doivent choisir celui qui est destiné à leur faire face.

Dans le département, combien connaissent la valeur et la portée des cinq ou douze noms qu'ils déposent dans l'urne ? En est-il un sur cent ? Tous le devraient pourtant, afin que leur choix eût une vraie signification.

Le choix est de toute importance. Les intérêts les plus vitaux pour un peuple sont confiés à ces mandataires ; ces mandataires, d'après le droit révolutionnaire, sont la vie et le droit de la France, la France elle-même.

Comment faire surgir ceux que l'on connaît et que l'on estime ? Ils ne sont pas connus des autres électeurs, qui porteraient sur d'autres leurs préférences.

Que se passe-t-il ? **Les chefs des divers partis forment une liste, où ils mettent les noms qu'à raison de leur position particulière ils espèrent devoir obtenir plus facilement la majorité des suffrages.**

Journaux et comités fonctionnent pour entraîner de leur côté la masse électorale.

Quelles excitations I quelles promesses ! quel déchaînement contre la partie adverse ! Quels moyens pour entraîner de son côté des électeurs plus influents ! quelles intimidations ! quelles corruptions !

Grisée par tout ce bruit, grisée par d'autres moyens encore, la multitude inconsciente dépose un bulletin dans l'urne.

L'acte accompli au milieu de ces fermentations corruptrices, dans ces conditions d'ignorance et de contrainte morale, constitue toute la vie politique de la France. La France n'a plus qu'à se retirer, et à remettre la tête sous la cangue.

L'instrument de servitude retombera plus ou moins pesant sur ses épaules. Il n'est pas étonnant qu'une partie notable de Français ne veuille pas user d'un moyen si dérisoire, et se tienne loin des urnes !

On croirait voir une caravane de paisibles négociants tombée aux mains de quelque tribu de hardis voleurs. Les pillards gardent la capture, sauf à se disputer qui aura un blanc-seing pour aller exploiter les domaines et les familles des prisonniers. Ils promettent, ils menacent, ils mentent, soucieux avant tout d'obtenir le blanc-seing et de le faire valoir.

La comparaison ne représente-t-elle pas l'état de la France sous le joug révolutionnaire ? Quel usage ont fait du blanc-seing arraché ceux qui l'ont eu en mains ? Quelle est, étudiée de près, l'histoire de la France durant l'ère révolutionnaire ? Est-elle sans analogie avec celle d'une **longue servitude** ? Aux faits de répondre.

VII. L'esclave ne choisit pas ses maîtres ; la violence lui imposa le plus souvent le premier ; il accepte les autres du caprice des événements qui le font passer de mains en mains. N'est-ce pas le sort de la France ?

Où est donc le parti qui se soit introduit dans la place gouvernementale, autrement que par un coup de force ? Tous n'ont-ils pas commencé par expulser des prédécesseurs qui disaient y être en vertu des principes inscrits dans la déclaration des droits de l'homme ? L'immense majorité des citoyens fut toujours étrangère à ces aventures. Elle a subi ou accepté les faits, avec plus ou moins de regret ou de plaisir. Jamais elle ne les a demandés ou provoqués. **C'est l'esclave qui change de maître sans avoir été consulté.**

Le maître dispose comme il l'entend des forces, du travail de l'esclave ; il s'en sert dans un but d'intérêt personnel.

Est-ce bien dans l'intérêt de la France que la révolution a établi la conscription, a mis le pays sur le pied de guerre, et contraint les autres nations à faire de semblables armements, pour être prêtes en cas d'attaque de notre part ?

Les guerres de château à château, aux temps de la féodalité, ont quelque chose de profondément odieux. Imposaient-elles à la France des charges plus lourdes que ne le sont celles de l'entretien des grosses armées, même en temps de paix ? lui coûtaient-elles plus de larmes que la conscription ?

Aux temps de la France très chrétienne, quand des Français prenaient la croix pour aller combattre l'infidèle, ils avaient l'honneur de s'être offerts eux-mêmes. Ils obéissaient au mouvement de leur cœur ; s'ils versaient leur sang, c'était pour une cause à laquelle ils s'étaient librement dévoués, qui était belle, et jugée telle par la chrétienté.

Rien de semblable dans le conscrit de la révolution. Il faut l'arracher au foyer, le traîner à la caserne. Il s'y aguerrira et deviendra brave ; soit. Il n'en reste pas moins vrai qu'il n'est pas entré volontairement dans la carrière ; qu'il a fallu l'y faire entrer, comme le maître poussait devant lui l'esclave.

Il ne choisit pas davantage la cause à laquelle il se dévoue. A-t-il pu dire au moins qu'en versant son sang il le versait pour son pays ; que le motif pour lequel il affrontait la mort faisait battre le cœur de ceux qu'il laissait au foyer ?

Est-ce que l'opinion publique approuvait les épouvantables guerres du premier empire ? Le guet-apens de Bayonne, qui soulevait justement l'Espagne d'indignation, ne soulevait-il pas aussi de colère tout ce qu'il y avait d'honnête en France ? Deux ou trois cent mille Français jonchèrent le sol de la Péninsule, afin de lui donner pour roi Joseph Bonaparte.

L'intérêt de la France faisait-il marcher la grande armée vers Moscou ? Pour un intérêt personnel, le maître de la France ensevelissait cinq cent mille hommes dans les ruines de la ville des czars en feu, les flots glacés de la Bérésina, sur les chemins de la Vistule au Rhin.

Napoléon I[er] usait des forces de la France, comme le maître use de la force de ses esclaves, dans des vues d'ambition personnelle.

Est-ce bien l'intérêt de la France, ou même la pression de l'opinion, qui a lancé Napoléon III dans les aventures du Mexique ?

Que dire de la guerre d'Italie ? Non seulement elle ne fut pas entreprise dans des vues d'intérêt national ; elle l'a été contre nos intérêts les plus majeurs, au rebours de toutes nos traditions.

Quand, à la suite des bombes d'Orsini, Napoléon III effrayé des menaces des loges entreprenait la guerre d'Italie, il obéissait à un sentiment exclusivement personnel. Non seulement il sacrifiait les trésors et le sang de la France au bas sentiment de la peur ; pour sa sécurité personnelle, il sacrifiait les fruits de la politique française durant de longs siècles.

A la place des petits États, pour nous sans périls, il créait sur notre frontière le royaume d'Italie, et par contrecoup l'empire germanique. En ébranlant le pouvoir temporel de la Papauté, il ébranlait l'Europe et le monde.

Impossible de mieux user de la France comme le maître use de son esclave. Il s'en faisait un rempart pour s'abriter contre les coups de la maçonnerie.

L'esclave n'est pas maître de la vie qu'il transmet ; la mère esclave ne met au jour que des esclaves ; le maître dispose de son fruit comme d'une propriété.

La révolution fait à la France l'application de ce principe de servitude ; elle prétend que les enfants sont à l'État, c'est-à-dire aux gouvernants.

Durant l'ère révolutionnaire, les gouvernements ont traité et traitent encore la jeunesse comme leur propriété ; ils choisissent les maîtres, les méthodes, et fixent ce qui doit être enseigné.

Jamais le soleil n'éclaira pareille profanation, semblable trafic. Les grands-maîtres, les ministres de l'instruction publique se succèdent, tous les deux ou trois ans. Ils arrivent avec leurs systèmes particuliers, et ils peuvent en faire l'expérimentation sur la jeunesse française tout entière.

Depuis le chimiste Fourcroy jusqu'au gymnasiarque Ferry, comment énumérer les laminoirs par lesquels on l'a fait passer ?

Le citoyen, qui la veille n'aurait pas pu ouvrir une école de village, porté par les fluctuations de la politique au ministère de l'instruction, est investi de l'obligation de former la jeunesse tout entière à l'effigie du parti qui triomphe, et il a le droit de la frapper à son effigie personnelle !

Combien se sont passé la fantaisie, barbare entre toutes, de cette **destruction de l'avenir en fleurs !**

S'il est une chose manifeste, c'est qu'au milieu de tant d'essais contradictoires, il en est de néfastes ; au milieu de tant de moules en creux ou en bosse, il en est qui doivent atrophier les esprits et les cœurs. Que serait-ce s'il n'en était pas un seul qui ne fût mal conformé ?

La pensée égoïste qui inspire d'assumer si effrayantes responsabilités n'est-elle pas évidente ? Les régimes révolutionnaires veulent faire une irruption violente dans l'esprit et le cœur de la jeunesse française ; ils savent qu'ils ne sont pas assez populaires, assez dans le cœur de la nation, pour se reposer de ce soin sur les parents.

Ils ont créé l'instrument césarien, qui s'appelle l'Université ; ils l'interposent d'autorité entre l'âme du père et de l'enfant, pour obtenir par la force ce qu'ils ne peuvent pas obtenir par l'estime et l'amour, qu'ils devraient inspirer.

Quelle marque plus criante de l'esclavage de la France ? Les gouvernements qui appliquent pareil système n'offrent-ils pas quelque ressemblance avec les pirates barbaresques, qui venaient jadis enlever des enfants sur nos côtes, les emmenaient dans leurs repaires, et les élevaient à la turque pour en faire les janissaires ?

Les voleurs d'enfants, au lieu de venir du dehors, sortent du dedans. Les pirates nourrissaient l'enfant enlevé ; **les voleurs d'enfants, créés par la révolution, laissent ce soin aux vrais parents.**

L'esclave ne saurait avoir d'alliances et d'amitiés. Il change si souvent de maîtres ! N'est-ce pas l'état de la France ? Qui donc sait avec qui il s'allie, en mettant la main dans la main de l'infortunée nation, jouet de tant de maîtres différents ?

Dans quels abîmes nous sommes tombés ! Que sommes-nous devenus politiquement ? *Y a-t-il une France* ? De Maistre se posait déjà cette question en 1814 (Lettre à M. de Bonald).

VIII. Y a-t-il une France ?

Aux yeux de Jeanne d'Arc, le parti anglo-bourguignon n'était Français qu'en apparence. Elle l'appelait «la fausse France» (*Procès*, t. III, p. 13). Elle proclamait ainsi le principe de l'Apôtre : on n'est pas fils d'Abraham pour être de son sang.

Le principe est universel. Fût-on de sang français, on n'est pas Français, quand on renie ce qui fut la vie et l'âme de la France.

Les brutes ont-elles une patrie ? Et alors qu'elles bondissent dans les fourrés, qu'elles dorment dans le gîte, habités par les couples qui les procréèrent, dira-t-on que c'est là leur patrie ? Elles ne sont pas capables du souffle qui fait les patries ; elles ne sont pas susceptibles des affections qui font les nations.

Il cesse d'appartenir à la nation dans laquelle il vit le jour, celui qui en renie les traditions séculaires et ce qui en fit la vie, l'esprit. C'est le renégat.

Arouet-Voltaire fut un renégat de la France. La France, comme on sait, est dans sa correspondance privée le *pays des Welches.*

Il se rend justice à lui-même ; et il n'a jamais dit aussi vrai, que lorsqu'il parsème ses lettres de phrases comme celle-ci : «Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche (Français) ; je suis Suisse, et si j'étais plus jeune, je me fe-

rais Russe» (à Catherine de Russie, 18 oct. 1771).

Arouet est Suisse, Prussien, Cosaque, tout, excepté Français. Les malheurs des causes françaises excitent ses transports d'allégresse ; le partage de la Pologne le ravit ; à notre défaite de Rosbach, il se sait gré d'avoir assez vécu pour voir l'essor de l'aigle prussienne (Lettre à Frédéric, 18 nov. et 16 oct. 1772. Maynard, t. II. *Voltaire et la Pologne)*.

Afin d'exprimer son mépris pour la France, il crée des expressions qu'il est impossible de citer sans les purifier. Il écrit à d'Argental : «Allez, mes Welches (Français), vous êtes *les excréments* du genre humain» (2 sept. 1767).

Le fils de l'horloger de Genève nous est encore plus étranger par l'âme que par la naissance. L'auteur du *Contrat social* n'appartient à aucune nation, puisqu'il les détruit toutes. Il tend à faire de chaque homme ce qu'il était lui-même, l'ennemi du genre humain.

La postérité intellectuelle de ces deux mauvais génies n'appartient pas à la France ; elle renie la France ; et quiconque se réclame *sciemment*, en sachant ce qu'il dit, de l'un de ces deux hommes, doit ajouter avec Arouet : «Je ne suis pas Français ; allez, mes Français, vous êtes…»

Les fils d'Arouet et de Jean-Jacques ont fait la révolution. La déclaration des droits de l'homme n'est que l'évangile de Rousseau.

Le texte de la révolution, c'est Rousseau, l'esprit de ceux qui montent par elle est celui d'Arouet. «Éclairez (aveuglez) et méprisez le genre humain».

Réunis dans le pandémonium qui, sous le nom de Convention, fera à jamais l'horreur de l'histoire, les fils de Jean-Jacques et les fils d'Arouet se sont rendu la justice qu'ils méritaient : ils se sont égorgés les uns les autres.

Mais, en même temps, ils s'unissaient pour égorger la vraie France, la France de Jésus-Christ.

Leurs querelles ont depuis rougi bien des fois les places de la capitale ; querelles inévitables, elles sont dans l'essence même de leurs doctrines ; elles sont la question sociale que la révolution ne fera jamais qu'envenimer, après l'avoir fait naître.

Tous les gouvernements de l'ère révolutionnaire se sont tous, à des degrés divers, inspirés d'Arouet et de Jean-Jacques ; **tous ont maintenu Jésus-Christ hors la loi.** Alors même - ce qui a été rare - que dans leur vie privée ils reconnaissaient pratiquement et sincèrement le seigneur de Jeanne comme leur Dieu, ils ne l'ont jamais proclamé comme le souverain *droiturier* dans l'ordre politique. Ils ont pu relâcher les liens de servitude, dans lesquels la race d'Arouet a enlacé la France ; ils ne les ont jamais rompus.

Ce n'est donc pas dans les pouvoirs politiques de l'ère révolutionnaire qu'il faut chercher la France. Elle n'est pas là. La France anglo-bourguignonne était pour Jeanne d'Arc la «fausse France» ; à combien plus forte raison la France qui met Jésus-Christ hors la loi.

La France qui admet la constitution politique proclamée par la Pucelle est dégagée de toute solidarité avec la France révolutionnaire, c'est-à-dire avec la France gouvernementale, depuis un siècle.

Elle peut lui dire : Je ne vous ai connue que par l'oppression que vous avez fait peser sur moi ; vous avez gouverné le pays au rebours de mon principe essentiel, et seul vraiment capital : Jésus-Christ roi. - Portez la responsabilité de vos actes.

Qui donc s'aviserait d'attribuer à l'Irlande la politique de l'Angleterre, à la Pologne la politique du czar, aux provinces catholiques de la Prusse la politique des Hohenzollern ?

Depuis un siècle, la France catholique a été opprimée par la fausse France, la France d'Arouet et de Jean-Jacques, comme l'Irlande l'a été par Cromwell, et par la protestante Angleterre.

Est-ce que le czar, est-ce que l'auteur du Kultur-Kamp appliquent à la Pologne, aux provinces rhénanes, des ukases, de prétendues lois, beaucoup plus tyranniques que la législation maçonnique qui nous est déjà imposée, que celle dont nous sommes menacés ?

La race d'Arouet et de Jean-Jacques a traité la vraie France, la France catholique, en pays conquis.

Pour elle la France catholique a été une France à impôts, et à conscrits. - Avec Jeanne d'Arc, la France catholique, la vieille France monterait sur les autels.

De là, au nom des ancêtres, la Pucelle demanderait à la race de celui qui les confondit dans les mêmes outrages, ce qu'elle fait du pays dont elle usurpe le nom.

En son nom, et au nom de la France de Jésus-Christ qu'elle personnifie, elle dirait encore aux fils d'Arouet et de Jean-Jacques ce qu'elle disait aux Anglais : **Je suis venue ici de par Dieu pour réclamer les droits de la vraie France, que vous avez prise et violée.**

Que sont devenues les destinées de la France depuis que vous les dirigez ? Faites raison à la Pucelle : qu'est devenue la France depuis que vous avez substitué votre souveraineté de la nation à la souveraineté de Jésus-Christ ; votre déclaration des droits de l'homme à l'Évangile du souverain droiturier ?

Avec Jésus-Christ pour roi, le peuple de France était un ; dans ses temples, il chantait, au moins une fois la semaine, le bonheur de son unité ; et dans les étreintes de l'Eucharistie, le souverain, en fondant tous ses sujets avec Lui, les fondait par le fait même entre eux.

Fils d'Arouet et de Jean-Jacques, qu'en faites-vous ? - Des hordes qui ne savent que haïr, et sont toujours prêtes à se déchirer.

Avec Jésus-Christ pour roi, il fut le peuple des pures et saintes amours et des nobles enthousiasmes qu'elles engendrent.

Fils d'Arouet et de Jean-Jacques, vous en faites le ramassis aux grossiers appétits, aux sauvages instincts !

Il fut le peuple de la liberté sans licence, de la soumission sans bassesse, de la spontanéité dans l'ordre, de la variété dans l'unité, il fut le peuple du beau, du bon, de l'esprit et plus encore du cœur.

Fils d'Arouet et de Jean-Jacques, vous en avez fait le pays de l'aplatissement dans la servitude, de l'obéissance à la

force, de la révolte contre l'ordre ; une masse surmontée d'une tête monstrueuse et en proie à tous les délires ; de ce qui était l'esprit, vous avez fait la matière.

Voilà la France telle que la font vos poisons. Vous avez traité, vous traitez tous les jours ceux qui en si grand nombre résistent à vos fureurs, comme des ilotes auxquels on ne doit rien, et qu'on ne laisse vivre que par l'impossibilité de les exterminer.

Au nom de la vieille et véritable France, la Pucelle du haut des autels demanderait aux tenants de la déclaration des droits de l'homme, comment ils savent défendre et conserver l'indépendance nationale ; ce que devient entre leurs mains notre nationalité.

Durant les treize siècles que la France a reconnu Jésus-Christ pour roi, la France n'a subi que deux invasions qui aient notablement dépassé les frontières et constitué un péril pour son existence : la première au huitième siècle, lorsque les hordes musulmanes d'Abdérame débordèrent des Pyrénées jusqu'à la Loire ; la seconde aux quatorzième et quinzième siècles, lorsque les désastres de Poitiers et d'Azincourt ouvrirent à l'Anglais le cœur de la France.

La France des droits de l'homme en a subi trois dans cinquante ans, toutes aussi ou plus générales que les deux que nous venons de rappeler : 1814, 1815, 1870. Toutes ont mis l'existence nationale en péril ; toutes se sont terminées avec autant d'ignominie que fut glorieuse l'issue des deux précédentes.

Au huitième siècle, le bras de Charles d'Austrasie, frappant sur l'envahisseur comme le marteau sur l'enclume, imprima au cœur de l'infidèle ce qu'il en coûtait de s'attaquer à *la colonne de fer* de l'Église de Dieu. Au quinzième siècle, les victoires de la Pucelle complétées par celles de Dunois et de Richemond montrèrent que si le suzerain punissait la nation infidèle à sa loi, il la relevait avec un nouvel éclat.

Musulmans et Anglais ont engraissé de leurs corps le sol qu'ils avaient violé. En 1815 et en 1871 la France des droits de l'homme n'a dû de vivre qu'à la pitié de ses ennemis, et aux jalousies de puissances rivales, embarrassées pour se partager semblable proie.

Les envahisseurs se sont retirés de leur propre gré, fièrement, contents de nous avoir **mutilés et rançonnés**. A défaut de fer et de bras pour les exterminer ou les refouler, la France des droits de l'homme *ose se vanter* d'avoir eu assez d'or pour les gorger et les payer !

Pour défendre sa nationalité, la France de Jésus-Christ a soutenu la guerre de Cent ans. Combien de temps la France des droits de l'homme a-t-elle su tenir tête à l'invasion prussienne ? Six mois.

Avec la Pucelle qui la personnifie, la France des droits de Jésus-Christ se lève et dit à la France des droits de l'homme : Fils d'Arouet et de Jean-Jacques, qu'écrivez-vous dans les annales de la France ? Nous les fîmes les annales d'or, du courage et de la valeur guerrière. Qui donc dans l'univers doutait que la palme de l'esprit guerrier ne dût être décernée à la France ?

Même aux jours de sa décadence, le peuple français était si renommé par sa valeur, que son vainqueur, le Prussien Frédéric II, disait : «Si j'étais roi de France, je ne voudrais pas qu'il se tirât un coup de canon en Europe sans ma permission».

Fils d'Arouet et de Jean-Jacques, France gouvernementale des droits de l'homme, que faites-vous de cette gloire ?

Le successeur de Frédéric vient se faire proclamer empereur d'Allemagne dans le palais même de nos anciens rois, que vous ne savez plus défendre. Gouvernement des droits de l'homme, entre vos mains la nation la plus guerrière de l'univers subit des humiliations qu'on ne lit dans les annales militaires d'aucun peuple.

Quand donc vit-on des armées de 80,000 ou 120,000 hommes mettre bas les armes et se constituer prisonnières sans coup férir ? Quel peuple vit 400,000 ou 500,000 de ses soldats prisonniers de guerre en six mois ?

Fils d'Arouet et de Jean-Jacques, insulteurs de la France très chrétienne, ennemis de la souveraineté de Jésus-Christ, prôneurs des droits de l'homme, déroulez les vieilles annales, et cherchez combien de Français se sont rendus prisonniers de l'ennemi dans treize cents ans ?.... Tous réunis, ils ne s'élèveront pas à 400,000.

Mais quoi, le sang français mentirait-il à ce degré ? La race des lions aurait-elle dégénéré au point de ne produire que des cerfs et des faons ?

Non, non, ce n'est pas à la France qu'il faut imputer semblables ignominies. Le sang français est toujours le même au cœur de la nation. Quand le soldat français marche à la suite de son vrai chef, Jésus-Christ, il renouvelle les prodiges d'autrefois. La poignée des braves du Sacré-Cœur l'a montré et l'ennemi l'a senti.

Les soldats français méritent toujours l'éloge de François de Sales s'écriant : «Ah ! que les Français sont braves, quand ils ont Dieu de leur côté ; qu'ils sont vaillants quand ils sont dévots ! qu'ils sont heureux à combattre les infidèles !» (Oraison funèbre du duc de Mercœur).

Mais ce sang n'est pas fait pour propager la déclaration des droits de l'homme, comme Napoléon III le disait en ouvrant la néfaste guerre.

Il n'est pas fait pour valoir des triomphes aux gouvernements qui veulent glorifier Arouet et Jean-Jacques. C'étaient les fils de celui qui aimait à dire : *Je ne suis pas Français*, qui gouvernaient la France dans nos incomparables désastres. Sans savoir ce qu'ils faisaient, ils ont pris soin d'élever le monument qui l'atteste.

Quel enseignement ! Quel monument que la statue d'Arouet érigée dans Paris, le 14 août 1870, sous la présidence du gouvernement d'alors !

Les morts n'étaient pas relevés encore des champs de Forbach et de Reischoffen ; la vraie France dans les angoisses portait ses douleurs dans les temples ; elle saluait comme une suprême espérance la solennité du 15 août, qui lui rappelle que Louis XIII l'a vouée à celle qui est terrible comme une armée en bataille.

Et les fils d'Arouet ont prévenu cette solennité en élevant la veille une statue à leur père ! Il le fallait vraiment ; il fallait faire jouir de notre anéantissement celui qui voyait dans les Français *les excréments du genre humain*. - Du haut de son piédestal, il devait faire signe à ses Prussiens d'accourir pour fouler le malheureux pays que l'infâme abhorrait. Il fallait lui

ménager la joie d'avoir si bien prophétisé après le partage de la Pologne, alors qu'il écrivait à Frédéric II : «Que je me sais bon gré d'avoir vécu pour voir tous ces grands événements ; je ne sais pas quand vous vous arrêterez, mais je sais que l'aigle de Prusse va bien loin».

La France de Jésus-Christ personnifiée dans la Pucelle dit aux fils d'Arouet : ce sont là vos œuvres ; voilà ce que vous savez faire, vous qui couronnez ceux qui nous insultent.

La vraie France, la France très chrétienne, est aussi étrangère à ces désastres, que l'Irlande à ceux qui pourraient fondre sur l'Angleterre, que la Pologne à ceux que s'attirerait la Russie.

Les fils d'Arouet et de Jean-Jacques ont organisé la France à leur gré. Afin d'étendre sur elle une main de fer, ils l'ont équarrie, avons-nous dit ; ils en sont venus jusqu'à lui enlever ses noms particuliers, et lui défendre de s'appeler Bourgogne ou Languedoc. - C'est leur œuvre. Qu'ils en assument la responsabilité.

Qu'ont-ils su faire pour protéger la France renversée et baignée dans son sang ?

C'est peu de n'avoir pas su la défendre contre l'ennemi du dehors ; ils n'ont pas su la préserver des ennemis du dedans.

Les désastres n'ont servi qu'à donner leur mesure, et à montrer à quels sentiments ils obéissent.

Des vautours, non moins voraces que les vautours tudesques, sont sortis des entrailles mêmes de la France.

Les fils de Jean-Jacques ont culbuté les fils d'Arouet sur le corps de l'infortunée mère agonisante. L'or, le sang que la France versait avec ses larmes pour sa défense, fils de Jean-Jacques et fils d'Arouet se sont disputés à qui les gérerait, et y ferait ses profits.

Un bohème sinistre, flanqué de deux vieillards imbéciles, s'est constitué dictateur dans cette crise suprême ; chef d'armées, sans avoir jamais vu le feu.

Les gouvernements de la déclaration des droits de l'homme ont tellement affaibli, meurtri la France esclave, que tandis que l'étranger la piétinait, elle a dû laisser le fou furieux enfoncer dans ses trésors ses mains rapaces, et jouer avec la vie des fils, qu'elle croyait envoyer contre l'envahisseur.

Ils se sont levés ces fils de la France, ne demandant que des armes et des chefs pour les conduire.

Le bouffon leur a donné des bouffons comme lui, destinés à paralyser les plans des d'Aurelles, des Chanzy, des Bourbaki. Il a appelé à lui la bande de ses familiers affamés ; il les a établis partout où il n'y avait pas de dangers à courir, mais des profits à faire.

L'heure de l'incendie est celle où certaines catégories d'hommes font leur fortune ; l'incendie de la France a été celle où la race de Jean-Jacques s'est donné habits somptueux et capitaux.

Néron chantait pendant que Rome brûlait ; le fou furieux disait à la bande qu'il engraissait de nos malheurs : Soyez gais, mes amis.

Où trouver donc une suite d'ignominies pareilles à celles que la France des droits de l'homme inflige *à* nos annales depuis bientôt quinze ans?

C'est peu, que les négociateurs que sait trouver la France d'Arouet sacrifient Metz, Strasbourg, la Lorraine, l'Alsace ; dans les suspensions d'armes qu'ils signent, ils n'oublient que des armées de 100,000 hommes I

Le plus habile des fils d'Arouet, celui que la France révolutionnaire appelle grand homme d'État, ne voit la capitale délivrée des attaques des Prussiens qui l'entourent encore, que pour la laisser tomber aux hordes de Jean-Jacques qui la convoitent.

Il ne la recouvrera, que sur autant de cadavres qu'en avait couchés la guerre tout entière ; il ne la recouvrera, que pour voir les flammes dévorer des édifices, œuvres des siècles.

Il semble que la France n'aurait pas dû avoir assez d'échafauds pour le fou furieux, dont la cupidité et l'ambition avaient fait de notre effort national une risée pour l'histoire. Le chef des fils d'Arouet lui ouvre la voie qui le rendra maître de la France.

Il le sera, et en disposera en maitre absolu. Le ciel le frappe d'une mort ignominieuse comme son existence ; et la France d'Arouet lui décerne les funérailles que n'auront ni Chanzy, ni Courbet.

Dans quelles pages trouver quelque chose d'approchant ? Les fils d'Arouet et de Jean-Jacques, les repus et les affamés, toujours prêts à se déchirer, sans force ni d'esprit ni de cœur devant l'ennemi, ne savent plus que déchirer la France très chrétienne, et lui faire tous les jours de nouvelles blessures.

C'est leur manière de préparer la France aux nouveaux coups qui la menacent.

Du haut des autels, Jeanne, au nom de la France chrétienne de tous les temps, leur dit ce qu'elle écrivait aux Hussites : «Etes-vous donc tout à fait enragés ? Quelle fureur vous possède ? Parricides, que vous a fait la France pour que vous la déchiriez avec cette frénésie ?

«Dignes fils de celui qui disait : Je ne suis pas Français ; parricides, pourquoi voulez-vous donner le dernier coup à celle qui vous donna la vie, ou poussa la condescendance jusqu'à vous adopter au nombre de ses fils ? N'est-ce pas assez de l'opprobre de vous avoir donné le jour ? »

Se tournant vers ceux qui ne veulent pas la mort de la France, mais qui se rattachent encore à l'Évangile nouveau, elle leur dirait aussi la parole qu'elle adressait aux Hussites :

«O les premiers des aveugles, ceux qui sont privés de la lumière sont clairvoyants auprès de vous.

«Est-ce qu'au fruit l'on ne reconnaît pas l'arbre ? Quels fruits ont donc produits parmi vous les principes nouveaux ?

«Pareils aux Juifs, vous avez dit ou vous avez laissé dire en votre nom : nous ne voulons pas de Jésus-Christ dans l'ordre politique ; Jésus-Christ hors la loi.

«A qui comparer votre état et votre histoire, sinon à l'histoire et à l'état de la ville déicide ?

«Vos haines, vos déchirements ne rappellent-ils pas ceux de la tribu de Juda, alors que les armées de Vespasien et de Titus foulaient un sol sur lequel était tombée la malédiction divine ?

«Laisserez-vous consommer la ruine du pays que vous dites aimer ? Vous obstinerez-vous à conserver un évangile de mort, parce qu'il est celui de l'enfer ?

«Ne sentez-vous pas que tout s'effondre sous vos pas, et que vos jours sont comptés ?

«Hâtez-vous de réparer un siècle de délire ; prévenez une ruine imminente.

«Rétablissez la France sur son vrai fondement : Jésus-Christ roi.

«Prenez l'étendard de par le roi du ciel, et cela hardiment : Jésus-Christ vous aidera».

CHAPITRE IV : PRENEZ L'ÉTENDARD DE PAR JÉSUS-CHRIST.

I. L'étendard de la Pucelle : Jésus-Christ roi, vrai drapeau national, doit attirer ce qui est vraiment français : drapeau de la contre-révolution.

II. Les oracles divins confirmés par l'expérience révolutionnaire. - Rien n'a manqué â la révolution pour réussir. - Son échec total. - Impuissance absolue des hommes à résoudre les modernes problèmes politiques et sociaux. - La belle France que formerait Jésus-Christ roi. - Les meilleures années de la France durant ce siècle ont été celles où les gouvernements ont incliné vers la religion. - Le monde se relèverait avec la France.

III. Jésus-Christ roi, ce n'est pas l'hérésie proscrite, mais bien l'hérésie et la libre pensée dépouillées de leurs privilèges. - Éléments du programme de Jésus-Christ roi.

IV. Nécessité de former la ligue de Jésus-Christ roi. - Engagements à prendre. - Succomber, ce serait être martyr. - Motifs d'espérer le triomphe. - Jésus-Christ fera surgir le lieutenant. - Henri V.

I. «**PRENDS L'ÉTENDARD DE PAR LE ROI DU CIEL, ET CELA HARDIMENT, DIEU T'AIDERA**» (*Procès*, t. I, p. 181-182) ; les saintes aimaient à répéter ces paroles à la libératrice.

Du haut des autels, elle nous les ferait entendre à son tour. S'il est une parole qui puisse ressusciter la vraie France, c'est celle-là ; s'il est un drapeau qui puisse rallier tous ceux qui veulent voir la patrie se redresser, c'est le drapeau de Jeanne d'Arc. Tout le programme de la contre-révolution y est inscrit, puisqu'il signifie : **JÉSUS-CHRIST ROI**.

Rien de plus court, et rien de plus plein : rien de plus patriotique, rien de plus propre à remuer toute fibre française.

On peut être divisé sur une foule d'autres points accessoires, et aimer la France ; on ne peut pas renier celui-là, sans se ranger dans le parti de la *fausse France* et renier le pays.

Ce programme fut celui que la France proclama au lendemain de son baptême, c'est-à-dire de sa naissance. On lit en tête de la loi salique : «Vive Jésus-Christ qui aime les Francs», et encore : «Quand par la grâce de Dieu Clovis eut reçu le premier le baptême, tout ce qui se trouva de contraire au christianisme dans le pacte (code) fut amendé excellemment et corrigé ainsi qu'il suit» (*Histoire de France* d'Amédée Gabourd, t. II, p. 250).

La France n'a jamais abjuré ce pacte, et ceux qui en son nom en inscrivirent un tout contraire agissaient sans mandat, ou plutôt au rebours de leur mandat.

Jésus-Christ roi ! ce programme, la vieille France nous le lègue brûlant des ardeurs de quatorze siècles, scellé du sang de cent générations.

La vieille et glorieuse mère tressaillira dans la poussière du tombeau et des siècles, le jour où des hommes de cœur le publieront hautement ; elle nous reconnaîtra pour ses fils ; elle nous reconnaîtra de son sang, parce qu'elle retrouvera ses accents dans notre voix, et ses enthousiasmes dans les flammes de notre cœur.

Elle se sentira revivre. Ce qui fut l'âme de la vieille France sera l'âme de la nouvelle ; et la chaîne des temps sera renouée.

Fibre française, fibre chrétienne. Jésus-Christ conserve des intelligences dans bien des cœurs d'où il semble banni, d'où les actes de chaque jour semblent l'exclure. Le mot d'ordre, en parvenant aux oreilles d'une foule de Français par le sang, de la part de celle qui est la plus belle fleur du sang français, y réveillerait des échos qui semblent éteints.

Impossible de mieux lever un étendard qui soit le contre-étendard de la révolution ; de pousser un cri qui démasque mieux la révolution, et renverse tout ce qui se cache sons son jargon imposteur.

On ne saurait trop le redire, la révolution est fille de celui qui avait donné pour mot d'ordre secret : *Écrasons l'infâme*. Elle est là tout entière ; c'est le dernier terme de toutes ses fureurs.

En arborant le drapeau de la Pucelle, *Jésus-Christ roi*, nous renversons tout ce qu'il faut renverser ; et nous réédifions tout ce qu'il faut mettre à la place ; c'est l'abrégé des destructions nécessaires, en même temps que celui des reconstructions qu'il faut opérer.

Un ancien a dit qu'on bâtirait une ville dans les airs plutôt que de la bâtir sans Dieu. La révolution s'acharne à réaliser ce que le paganisme déclare si hautement impossible.

Mais le Dieu qu'elle redoute, c'est le vrai, c'est Jésus-Christ ; elle témoigne aux autres une faveur marquée ; elle les adopterait facilement, si elle espérait les faire accepter par la France.

N'a-t-elle pas essayé avec Robespierre, avec le directoire ? La France a ri - autant qu'elle pouvait rire alors - des paroles du dictateur ; sa verve railleuse se donna carrière quand elle vit les exhibitions de *théo-philanthropes*, et elle y vit justement des *filous en troupes* ; elle haussa les épaules lorsque la république de 48 voulut reproduire les mystères de Cérès et les bœufs aux cornes dorées. Le faux Christ de Calvin n'a obtenu en France que le culte de la haine ; le culte d'une guerre contre les adorateurs du Christ vrai, du Christ catholique.

Il faut à la France le Christ vrai, le Christ catholique, le Christ agneau et lion, plein de grâce et de vérité, le Christ posant Son cœur contre son cœur, et y faisant passer les pures, les mâles, les suaves ardeurs de Son sang divin.

Elle ne prend pas le change ; et quand on lui enlève la plénitude des infinies perfections du Dieu fait chair, elle ne sait plus que se laisser choir au plus profond de tous les abîmes, dans le noir athéisme.

L'athéisme, c'est bien le plan du génie satanique qui a ourdi la révolution ; la révolution le découvre de plus en plus ; et il est la conséquence logique d'une société politique sans Dieu.

Où Dieu sera-t-il nécessaire, si on peut le bannir de cette sphère !

La révolution n'a pas d'ailleurs avoué son plan et son but ; elle a flatté un des beaux côtés de la nature française en disant qu'elle ne voulait que laisser à chacun la liberté d'adorer Dieu à sa manière.

Leurre trompeur, car elle s'est acharnée à empêcher tyranniquement et ténébreusement la France d'adorer le Dieu de ses pères, comme ses pères l'avaient adoré.

C'est en se couvrant de ce masque, qu'elle a voulu faire un axiome de ce principe impie, que la religion n'a rien à voir dans la politique.

Et toute la politique de la révolution n'est qu'une guerre à la vraie religion ! ! Pour la révolution, tout le reste n'est rien ; elle aura atteint son but le jour où elle aura réalisé le vœu de celui qui l'enfanta.

A l'aide de tous ces masques, la révolution amène des foules qui ne se croient pas apostates, à répéter le cri des multitudes juives : **nous ne voulons pas que le Christ règne sur nous ; nous n'avons pas d'autre roi que César, c'est-à-dire l'État.**

Dans la réalité des faits, c'est la signification des **suffrages donnés aux ennemis de Jésus-Christ**. Armés du blanc-seing qui n'a pas été donné à cette fin, les ennemis s'en servent pour **combattre Jésus-Christ, l'exclure de l'esprit, du cœur de la France, le combattre par toutes les voies, avec autant d'acharnement que d'infernale habileté.**

L'étendard de Jeanne d'Arc, le mot d'ordre de Jeanne d'Arc, *Jésus-Christ roi*, dissiperait ces équivoques ; il montrerait à tous **le point précis de la lutte.**

Ce serait, plus clairement dessiné, le champ de bataille sur lequel de Bonald disait que la révolution devait être vaincue, quand il écrivait : **la révolution a été faite par la proclamation des droits de l'homme, elle ne sera vaincue que par la proclamation des droits de Dieu.**

II. L'impiété ne fera pas mentir les oracles divins ; elle a pour mission de les confirmer en s'acharnant à les faire trouver faux. Il est écrit que *si le Seigneur ne bâtit pas la demeure, vain sera le travail des constructeurs ; s'Il ne garde pas la cité, c'est en vain que la sentinelle veille sur le rempart* (Ps. 156).

L'expérience qui se tente en France, depuis un siècle, ne fait que donner un éclat nouveau à ces paroles des saints livres, qui expriment une vérité toujours professée par le genre humain.

Qu'a-t-il manqué à la révolution pour reconstituer la France ? Rien. Elle a eu le temps : un siècle. Elle a eu le talent : on ne compte pas les hommes d'incontestable valeur qui se sont attelés à son char. Elle a eu des dévouements : beaucoup l'ont servie avec sincérité, et ont cru pouvoir constituer une société où Dieu serait relégué au second plan.

Elle a eu les moyens : elle a pu tout prendre, tout oser, et faire table rase du passé.

A quoi a-t-elle abouti ? que nous a-t-elle donné au dedans et au dehors ? le chapitre précédent l'a montré. Un des siens - et il est aujourd'hui loin d'être isolé - un des siens a dit justement : c'est **l'UNIVERSELLE BANQUEROUTE.**

Quel État ! Si la sécurité, si l'espérance d'un lendemain forme le premier bien des nations comme des individus, qu'est devenu le peuple dont les annales offrirent durant treize siècles le plus de suite, d'ordre, et qui à tous les points de vue semblait avoir le plus de gages d'immortelle stabilité ?

Au dehors toute complication européenne peut jeter sur nous l'ennemi qui nous a si profondément mutilés ; au dedans nous ignorons à quels nouveaux aventuriers nous livreront les fureurs révolutionnaires ; quels nouveaux déchirements nous sont réservés, et si nous ne verrons pas la France s'effondrer d'elle-même, sous les coups des renégats enragés qui, au nom des principes révolutionnaires, disent être la France.

Et elle s'obstinerait à rouler toujours le même rocher de Sisyphe ! que lui reste-t-il encore à tenter dans l'ordre révolutionnaire, *Jésus-Christ hors la loi* ? Ne peut-on pas lui lancer le défi d'essayer dans cet ordre quelque chose qu'elle n'ait pas tenté ?

Et elle laisserait de côté ce à quoi elle a dû treize siècles de gloire incomparable : *Jésus-Christ roi* !

Qui donc pourrait panser et cicatriser ses blessures, résoudre les formidables problèmes qui se posent dans son sein ? Quel est le téméraire qui oserait dire : il suffit de mon génie pour apaiser tant d'éléments contraires, en lutte les uns avec les autres ? fermer les volcans qui agitent le sol ?

Qui réconciliera le travail et le capital, et rapprochera dans une mutuelle confiance et un mutuel amour les classes si profondément divisées ? Celui-là seul qui du Gallo-Romain et du barbare a fait la belle France, de l'esclave si profondément dégradé des siècles païens a fait le très digne et très noble peuple chrétien.

Qui donc peut faire la part vraie à ce qu'il y a de légitime dans les réclamations qui s'élèvent de toutes parts, calmer les ardeurs féroces et inextinguibles, créer une force assez puissante pour contenir celles qui s'obstineraient à être rebelles, et assurer la sécurité dans l'ordre ?

Celui-là seul qui de la femme, instrument de toute souillure et de toute corruption, a fait l'idéal de la pureté, la Vierge chrétienne ; le bien sous ses formes les plus fécondes, l'honneur du foyer, l'épouse et la mère chrétienne.

Lui seul, en assainissant les cœurs, en y imprimant profondément l'amour du devoir, peut les rendre capables d'exercer des droits en proportion, faire tomber graduellement la chemise de force qui nous étouffe ; et sans compromettre, bien plus, en consolidant l'unité française, rendre la liberté aux provinces si ignominieusement tyrannisées.

Des éléments nouveaux qui fermentent dans la France et dans le monde, il peut, il veut, si la France et le monde comprennent, faire sortir **une chrétienté nouvelle, plus radieuse que celles des plus beaux âges de foi.**

Les tempêtes ont leur mission dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Que de choses emportées par la révolution que le chrétien n'a nullement à regretter ! qui donc pourrait regretter **la noblesse de cour, si corrompue et si corruptrice,** dans les derniers temps de la monarchie ? qui regretterait cette cour elle-même, avec ses usages presque idolâtriques, son faste à l'orientale ?

Plût à Dieu que les gouvernants d'aujourd'hui, qui se disent si faussement l'État, eussent laissé de côté les théories

césariennes de celui qui s'est défini l'ÉTAT.

Qu'importe à la multitude qui est en bas, qu'elle soit opprimée par un despote unique, à une seule tête ; ou par un despote collectif à cinq cents têtes ? ses droits sont également foulés dans les deux hypothèses, et il ne vaut guère la peine de discuter quelle est la pire des servitudes.

Ce n'est pas l'Église, ni un enfant de l'Église, qui regrettera que les hautes dignités ecclésiastiques ne soient plus le partage presque exclusif de la haute aristocratie ; ou que la révolution, sans se proposer de servir l'Église, ait rendu les évêques à leurs diocèses et les ait amenés à l'observation de la résidence.

La confiscation des biens ecclésiastiques n'a pas été sans compensation. Elle nous a délivrés des abus si monstrueux de la commende ; nous ne voyons plus ces **abominables abbés de cour** qui, en retour des sommes énormes qu'ils prélevaient sur les bénéfices ecclésiastiques, ne faisaient que donner **d'immenses scandales aux peuples.**

Le chapitre serait long, si nous voulions justifier les voies de Dieu dans ce qu'il a permis, montrer comment il tire le bien du mal, et fait servir ses ennemis à balayer son aire.

Que l'on place Jésus-Christ au centre de la société moderne, que tous ceux qui veulent voir la France revivre se rangent autour de l'étendard de Jeanne d'Arc, et il est permis d'espérer une France plus belle qu'elle ne le fût jamais.

Elle a soif de Jésus-Christ plus qu'on ne le pense, et plus qu'elle ne croit elle-même. Le chef-d'œuvre de la révolution, c'est de lui cacher ce vrai roi, le seul qui l'aime, le seul qui soit digne d'elle.

Combien souvent le saint ministère fait palper à ceux qui l'exercent, avec quelle facilité et quelle justesse des âmes indifférentes ou même hostiles, revenues à la vérité, reconnaissaient que **la solution de tout, c'est Jésus-Christ**[1].

Purifiez le sang français, vous trouverez le sang des Croisés.

Dans ce siècle si tourmenté, quelles ont été les années où la France a semblé revivre, et avec la prospérité à l'intérieur, a repris au dehors la place d'autrefois ?

Les souvenirs populaires sont là pour l'attester. C'est lorsque les gouvernements, sans oser rompre entièrement avec la révolution, ont cependant rendu à l'Église quelque chose de sa liberté d'action.

Est-ce que les cœurs ne s'ouvraient pas à toutes les espérances, quand Napoléon Ier signait le Concordat ? Est-ce qu'aussitôt après, la France ne dictait pas des lois à l'Europe ? «Napoléon Ier pouvait, dit le cardinal Pacca, ramener l'âge d'or, et mériter une statue dans la basilique du Vatican entre celles de Constantin et de Charlemagne. Il préféra venir grossir le nombre des potentats qui vont se briser contre la pierre qu'il essaya de déplacer».

La France cicatrisait promptement ses blessures sous la restauration, et reprenait sa place en Europe. Pourquoi Louis XVIII n'avait-il pas laissé son voltairianisme dans l'émigration ? Pourquoi refusait-il de s'appuyer sur l'élite de la France catholique, que la France lui envoya ? Pourquoi Louis XVIII et Charles X oubliaient-ils la parole de Clément XI, si pleinement confirmée par les événements : les doctrines des bourreaux de la Pucelle, **les doctrines gallicanes, ne sont pas seulement subversives de la Foi, elles le sont des couronnes** ?

Belles ont été les années de Napoléon III, jusqu'à la guerre d'Italie. Quel élan à l'intérieur ! quelle prépondérance à l'extérieur !

Toutes ces périodes, sans être constituées sur le principe chrétien, ont été celles où la révolution a moins pesé sur la France catholique, où l'on a relâché le joug de fer qu'elle nous impose.

Qui donc, aujourd'hui encore, travaille plus efficacement que l'Église catholique à résoudre les questions intérieures ? Où est le dévouement à la France, sinon parmi les vrais fils de l'Église ?

Les cléricaux n'ont pas été s'abriter dans les préfectures lors de l'invasion. Ils ont répandu leur sang à Patay, et partout où ils ont espéré pouvoir racheter la patrie. **Ce n'est pas de nos rangs que sortent les émeutiers.** Ceux-ci nous assassinent, nous fusillent, sans jamais lasser notre patience, et sans que nous essayons de faire à notre tour des révolutions, même sous les gouvernements les plus tyranniques.

Qu'on regarde au dehors : par quoi la France conserve-t-elle encore quelque prestige ? uniquement par ses œuvres catholiques.

Les fureurs anarchiques, qui ensanglantent son sol, excitent la pitié, le mépris et l'horreur du monde civilisé. **On bénit dans l'univers le zèle généreux de la France catholique.** Dans toutes les grandes infortunes, dans tous les grands besoins, c'est vers la France catholique que l'on se tourne ; et l'on est sûr que la France catholique ouvrira sa bourse et son cœur.

Cette sœur aînée ne sait pas, même dans ses détresses, se déshabituer de son rôle ; elle a toujours le sublime besoin de donner.

Nous sommes sans alliés ; il serait facile d'avoir pour alliés tous les catholiques du globe. Il suffirait de proclamer le programme de la Pucelle, Jésus-Christ roi, et de reprendre notre mission providentielle.

Tous les catholiques de l'univers tourneraient les yeux vers la France, et ressentiraient le soulagement, concevraient les espérances, que la conversion de Clovis fit éprouver aux catholiques de la fin du cinquième siècle.

La décadence de la France a été la décadence des puissances catholiques. Combien sont déchues ou tombées, depuis que la France a laissé l'impiété prendre le sceptre dans son sein ! Elles se relèveraient le jour où elle se remettrait elle-même sur sa véritable base, Jésus-Christ roi. Elles formeraient une couronne autour de leur sœur aînée, heureuses de trouver dans sa force et son éclat une force et un éclat qu'elles perdent, dès qu'elle en est privée elle-même.

L'éminent cardinal, que nous avons déjà cité plusieurs fois, exprimait cette espérance dès 1845. Il disait, si nos souvenirs sont exacts : **la France** rendue à elle-même, délivrée des préjugés gallicans et de l'étreinte révolutionnaire, **sera**

---

[1] Un ouvrier revenu des utopies du socialisme disait à l'auteur : «Combien j'étais dans l'erreur ! autrefois je croyais que la religion n'était bonne que pour les enfants. Aujourd'hui je vois qu'elle est tout».
En se relevant du prie-Dieu où il avait fait l'aveu de ses fautes, un autre s'écriait : «Pourquoi ne sommes-nous pas tous chrétiens pratiquants ? nous nous tiendrions comme les cinq doigts de la main !»

l'instrument dont Dieu se servira pour restaurer le Catholicisme dans le monde.

III. Jésus-Christ roi, c'est la loi chrétienne devenue la vraie constitution de l'État ; et la loi fondamentale.

Serait-ce l'hérésie bannie de la France ? La libre pensée sans doute se hâtera d'en tirer cette conclusion, et, si elle lit ces pages, d'évoquer tous les spectres qu'elle a coutume d'évoquer à ce sujet.

La conclusion est précipitée. Ce n'est pas l'Église qui a révoqué l'édit de Nantes. Entre Louis XIV et le vénérable Innocent XI, la rupture était presque déclarée, quand l'absolu monarque imposa aux dissidents l'option entre le retour à la foi de leurs aïeux et le bannissement.

Les sentiments du saint pontife ne sont pas douteux. Écoutons l'auteur des recherches sur la déclaration de 1682.

«Ce pape, dit M. Gerin, avait précisément sur toutes les grandes questions qui préoccupaient alors la chrétienté les vues les plus larges et les plus généreuses. Il résistait à Jacques II et blâmait justement son ardeur à braver les passions de ses sujets protestants. *Il n'approuva pas la révocation de l'édit de Nantes*, et il condamna les violences exercées au nom de Louis XIV contre les Huguenots de son royaume» (p. 359-360).

Il fallait bien que cet acte fût entaché de vices profonds pour que, près de cinquante ans après, un remarquable concile provincial tenu à Avignon en 1725 le blâmât dans plusieurs de ses décrets (Col. Lac., t. I).

L'esprit d'Innocent XI vit toujours sur la chaire pontificale ; et ce n'est pas Léon XIII que l'on accusera de ne pas en donner des preuves.

L'Église est intolérante pour les erreurs, comme la lumière l'est pour les ténèbres ; elle est condescendante pour les personnes. Elle distingue entre les hérétiques de naissance et ceux qui le sont devenus par le libertinage de leur vie ; entre les chefs d'hérésie et ceux qu'ils égarent en les trompant ; entre les pays où l'hérésie n'est pas encore implantée et cherche à s'établir, et ceux où elle est en possession d'une paisible et longue existence.

L'Évangile n'en fait-il pas un précepte dans la parabole de l'ivraie et de la bonne semence ? **Malheur aux serviteurs constitués gardiens qui s'endorment et laissent l'homme ennemi jeter la semence fatale !** mais quand elle a crû à côté du bon grain et a formé son épi, le maître ne veut pas qu'on l'arrache, crainte d'arracher aussi le bon grain.

Incapable d'approuver l'erreur, de la mettre sur le même pied que la vérité, ou de lui reconnaître même d'autre droit que celui de disparaître, l'Église tolère les errants dans des mesures dont elle seule est juge.

Il est manifeste qu'avec Jésus-Christ pour roi devrait cesser la situation si privilégiée que la révolution fait aux dissidents. Quoi de plus criant au point de vue de l'égalité, ou des lois de majorité, tant prônées par le prétendu droit moderne ?

En quoi donc l'hérésie pourrait-elle se plaindre si on la traitait comme la protestante Angleterre traite les catholiques du royaume uni ? L'Angleterre - que l'on dit si libérale - se garde bien d'attribuer le moindre traitement aux évêques et aux prêtres catholiques.

Les ministres de l'église établie se partagent les gros revenus de bénéfices, qui ne furent cependant pas fondés dans de pareilles vues.

Quoi de plus révoltant que de voir parmi nous la libre pensée imposer aux catholiques de lourdes charges pour des écoles de tout degré, dont les catholiques ne veulent pas, et prendre dans nos fonds les subsides pour nous faire la guerre ?

Il suffira de faire cesser semblable iniquité, et de tourner contre la libre pensée elle-même quelques-unes des dispositions qu'elle édicte contre nous.

Jésus-Christ roi, c'est la loi de Jésus-Christ devenue loi de l'État et réglant en principe les rapports des citoyens.

Jésus-Christ roi, c'est l'outrage fait au Dieu de la France, réprimé avec autant de rigueur que la libre pensée en met à protéger les chefs qu'elle se donne.

Jésus-Christ roi, c'est toute liberté accordée aux manifestations en son honneur.

Jésus-Christ roi, c'est l'Église libre de former son clergé, de se donner des chefs tels que les demande sa législation, de tenir ses assemblées, de recruter ses ordres religieux, et de faire sentir son action à tous ceux qui viendront à elle.

La France presque entière y accourra. Toutes les classes s'embrasseront sur le sein de cette mère ; elles y retrouveront la paix, la dignité, la vraie liberté.

La France y retrouvera son unité perdue ; elle reprendra dans le monde un prestige plus grand peut-être qu'il ne le fut jamais ; et avec ce prestige, une mission plus féconde encore qu'elle ne le fut dans les âges passés.

IV. En face de l'hérésie calviniste, maîtresse des hautes positions politiques, nos pères du seizième siècle formèrent **la Ligue catholique** ou la Sainte Union.

Elle eut d'humbles commencements : trois hommes de cœur, François de Guise, le maréchal de Saint-André, Montmorency, jurèrent de tout sacrifier aux intérêts de la foi. D'après d'autres historiens, ses origines seraient plus obscures encore, puisqu'elle serait sortie de l'union de quelques catholiques de Péronne ligués dans un but semblable, pour repousser l'hérésie de leur ville.

Jamais mouvement populaire ne fut plus beau. Les calomnies intéressées qui l'ont poursuivi durant plusieurs siècles ne sont pas la moins criante des injustices historiques ; elles peuvent être comparées à celles qui ont essayé de rabaisser Jeanne la Pucelle.

Quand la nécessité d'une ligue semblable fut-elle plus urgente ? Les adversaires qu'il faut vaincre ne sont-ils pas ligués et cela par les serments les plus terribles ?

Les ligues maçonniques ébranlent le monde. Comment espérer de les vaincre autrement que par une ligue destinée à les combattre ?

Aucun nom mieux que celui de Ligue de *Jésus-Christ roi*, ou de Ligue de Jeanne d'Arc, n'exprimerait le but à atteindre.

Aucun, ce semble, ne serait plus propre à lui rallier des adhérents ; aucun n'indiquerait mieux l'ennemi à vaincre.

Les membres s'engageraient à opérer dans leur vie privée et sociale les réformes commandées par le culte de la Pucelle, dans la mesure où le permet l'infirmité humaine ; à faire régner Jésus-Christ en eux-mêmes et dans la sphère où ils commandent ; à ne subir aucune des prétendues lois antichrétiennes édictées par la maçonnerie ; et surtout à user de toute leur influence pour ramener Jésus-Christ dans la vie politique. Ils regarderaient comme le plus grand de tous les crimes - ce qui l'est en effet - de porter leurs suffrages sur des ennemis notoires de Jésus-Christ ; ils s'engageraient à seconder de tous leurs efforts ceux qui pourraient contribuer à le ramener au cœur de la nation.

Il n'y a rien là qui ne soit une obligation pour tout baptisé. Il suffirait de préciser le programme.

Il est pour les hommes ; on pourrait en faire un analogue pour les femmes, et grouper ainsi toute la vraie France, autour de l'étendard de la Pucelle.

Le serment se renouvellerait de temps en temps dans l'année, dans les divers groupes qu'il faudrait constituer.

Ce serait aux **hommes de cœur**, déjà en possession de parler au nom des catholiques, de former les premiers cadres.

Au quinzième siècle la nation, chevaliers, hommes du peuple, accouraient d'eux-mêmes sous l'étendard de l'héroïne. Notre nationalité est bien plus près de périr qu'à l'époque du traité de Troyes.

Dussions-nous succomber, quoi de plus glorieux que de tomber pour défendre le drapeau de Jésus-Christ roi ? Ces morts ne succombent pas ; ce sont ceux qui seront éternellement debout. De gré ou de force tout genou fléchira devant ce roi ; ceux-là seuls seront associés à Son triomphe, qui auront combattu pour lui.

Les docteurs du moyen âge ont vu des martyrs dans les croisés, morts dans les expéditions saintes contre l'infidèle, pourvu que d'ailleurs l'intention et la conduite ne fussent pas indignes de l'esprit qui les inspirait.

Le franc-maçon est bien pire que le Sarrazin.

Mais pourquoi ne pas espérer le triomphe même ici-bas ?

N'est-il pas connu de tout chrétien que c'est la foi qui nous donne de vaincre le monde ? Jésus-Christ n'a pas coutume de compter ses soldats pour leur accorder la victoire. Il considère bien plutôt leurs dispositions, et les dispositions de ceux qui ont leurs intérêts engagés dans la lutte.

Quand Jeanne d'Arc arriva à Orléans, elle voulait aller directement attaquer les bastilles anglaises, sans même attendre le gros de l'armée demeuré à Blois. «Ses gens, disait-elle, étaient **bien disposés, bien confessés ; elle ne redoutait rien**».

C'est avec ce qui est faible, que notre roi aime à abattre ce qui est fort. Quel nom le proclame plus haut que celui de la Pucelle ?

Est-ce que le bras de Dieu serait raccourci ? Ne peut-il pas faire au dix-neuvième siècle ce qu'il a fait dans le passé ?

La puissance de la révolution est immense, c'est vrai. Est-elle plus grande que celle de Dioclétien, quand il gravait sur les colonnes de son empire, en tête de ses victoires, **l'extinction totale du nom chrétien** : *Nomine Christiano penitus deleto* ?

Ce n'était pas la victoire, mais la défaite la plus entière que, pour l'instruction des âges à venir, il éternisait sur le marbre.

Parmi ses officiers, se trouvait le jeune homme qui devait faire monter Jésus-Christ sur le trône des Césars. Constantin grandissait ignorant ses destinées. Le persécuteur retiré à Salone devait voir ce total démenti donné à ses inscriptions.

Les chrétiens ignoraient d'où leur viendrait la victoire ; ils avaient confessé la royauté du maître ; c'était à Lui de choisir l'instrument.

Jeanne ne pensait pas autrement. Le lecteur a vu comment, la première fois qu'elle parut sur la scène, elle s'écrie : «Le royaume ne regarde pas le Dauphin, il regarde mon Seigneur. Le Dauphin n'a qu'à bien se tenir, à être prêt».

Neuf ans ne s'étaient pas écoulés depuis le traité de Troyes ; les événements étaient si gros, que l'on pouvait douter du dernier mot que dirait le ciel.

Ne sommes-nous pas plus autorisés à dire : la France regarde celui que nous voulons être notre premier roi, notre Seigneur. **A nous de confesser hautement que nous voulons qu'Il règne, de nous unir sous Son étendard.**

A lui de susciter celui qui doit être Son LieuTenant visible.

Les ligueurs du seizième siècle ne voulaient pas d'un roi hérétique ; ils étaient dans le plus grand embarras pour savoir par qui ils le remplaceraient. - Tout le prouve.

L'abjuration du Béarnais, acceptée à Rome, trancha tous les doutes. **Si un parti se forme avec la devise : Jésus-Christ roi, le vrai roi fera surgir celui qui réalisera le programme. Il paraîtra investi de la puissance d'accomplir nos vœux ; et Il nous donnera des gages de son bon vouloir. Il trouvera une armée prête à Le servir ; et nous nous inclinerons devant l'élu de Dieu, de quelque part qu'il vienne.**

Agir autrement, c'est méconnaître le principe essentiel rajeuni par Jeanne d'Arc : le roi de France, c'est Jésus-Christ ; c'est ne pas entendre les leçons de la révolution.

Il voulut que Jésus-Christ fût roi, le prince si chrétien qui disait : Je veux rentrer en roi pour que Dieu règne en maître.

Pourquoi Henri V n'a-t-il pas régné ? Pourquoi Dieu nous l'a-t-Il ravi après l'avoir fait si parfait ? Veut-Il que nous soyons inexcusables, si nous périssons ? Veut-Il pouvoir nous dire : Je vous avais préparé un sauveur, vous ne l'avez pas voulu. Cessez d'incriminer le quinzième siècle, d'avoir insuffisamment secondé la libératrice ; vous n'avez pas même accepté le libérateur, que Mes mains avaient fait si beau et si chrétiennement Français.

Quelque mérité que soit pareil reproche, l'espérance nous défend de nous fixer dans cette désolante pensée. La meilleure manière de réparer notre faute envers Dieu et envers le prince lui-même, c'est d'accepter le programme du gouvernement chrétien si magnanimement défendu par Henri. Il l'a défendu jusqu'à ne vouloir pas de la couronne, si elle ne lui était pas donnée dans des conditions où il pût rétablir le règne de Jésus-Christ.

Qui sait ce que pèse auprès de Dieu un acte si sublime ? C'est l'imiter que de dire : ce que nous voulons avant tout, c'est un gouvernement qui nous incline devant Jésus-Christ, nous commande au nom de Jésus-Christ et pour Jésus-Christ ; nous supporterons les autres comme un châtiment ; nous réservons à celui-là seul nos sympathies, nous l'appelons de tous nos vœux ; il n'est pas de sacrifices autorisés par la Foi que nous ne soyons disposés à faire pour l'obtenir.

Que ne pourraient pas auprès de Dieu quelques milliers de cœurs ainsi disposés ? La Pucelle disait que si elle venait à mourir avant que fût accompli ce pourquoi elle était envoyée, elle nuirait plus à l'Anglais après sa mort, qu'elle n'avait fait durant sa vie. Toute proportion gardée, c'est ce que pourraient dire ceux qui comme la Pucelle, comme le comte de Chambord, iraient, s'il le faut, jusqu'à donner leur vie pour la royauté de Jésus-Christ[1].

Nous laisserions-nous leurrer par l'épouvantail de quelqu'un de ces mots qui sont toute la force de la révolution ?

Aucun ne possède le secret de faire perdre tout sang-froid, à l'égal de celui de ***théocratie***. La seule ombre lointaine du système théocratique semble faire tomber les armes des mains de certains chrétiens même militants. Or, dira le lecteur, **quelle est la conclusion de ce livre, sinon un système théocratique ?**

Encore faudrait-il s'expliquer et dire ce que l'on entend par théocratie. Étymologiquement, le mot signifie gouvernement de Dieu. - Rien là qui puisse offenser ceux qui croient en Dieu, à plus forte raison des chrétiens. Essayons de dissiper, s'il se peut, les malentendus.

CHAPITRE V : C'EST DE LA THÉOCRATIE.

I. C'est la constitution de la vieille France. - Dans quels sens tout chrétien doit admettre la théocratie.

II. Compter sur Dieu, ce n'est nullement se condamner à l'inaction. - Coopération de l'homme. - Des interventions providentielles, du miracle.

III. Combien il est satanique de vouloir établir un antagonisme entre le prêtre et le laïque. - Combien le prêtre est loin d'enlever au pouvoir politique et au monde laïque les domaines qui leur sont réservés. - Évêques et prêtres, ministres d'État et ambassadeurs. - L'ordre ecclésiastique, premier ordre de l'État. - Le clergé dans l'histoire de France.

IV. Théocratie ou satanocratie.

I. Jésus-Christ roi ! C'est en proclamant cette vérité que la Pucelle a ressuscité la France. Elle n'apportait pas une constitution nouvelle ; elle ravivait l'ancienne, et lui imprimait le sceau du miracle.

Ce n'est donc que la partie la plus essentielle de la vieille constitution française que nous proposons ici. La France lui a dû d'être la France.

Notre siècle se vante d'être positif et de s'en rapporter aux faits. En voilà un aussi vieux que notre histoire, et qui est notre histoire même.

La France assise sur Jésus-Christ participe à la solidité du roc sur lequel elle est bâtie. En dehors de Jésus-Christ, c'est le sable mouvant, ou plutôt une mer agitée par toutes les tempêtes.

Quelle est la plus pénible des existences ? Est-ce celle des gouvernants, est-ce celle des gouvernés ?

Les gouvernants ont pour perspective de voir des engins meurtriers éclater sous leurs sièges, ou une révolution soudaine les bannir ignominieusement.

Parmi ceux qui ont présidé aux destinées de la France depuis un siècle, un seul, Louis XVIII, rappelé après plus de vingt ans d'exil, est mort dans son lit de roi. Tous les autres sur la terre étrangère, sur l'échafaud, ou frappés d'une balle meurtrière. Combien de fois n'a-t-on pas attenté à leurs jours ?

Il n'en est pas un seul qui ait pu se vanter d'emporter les regrets de l'ensemble de la nation. Une partie notable du pays a vu dans leur chute une délivrance. Les serviteurs ont pleuré un maître qui payait bien et largement ; les sujets ont été en masse indifférents, quand ils n'étaient pas hostiles.

Quelle perspective pour ceux qui ont le sentiment de ce que doit être un gouvernement !

L'existence des gouvernés n'offre ni plus de sécurité, ni plus de dignité. Être livré au dedans et au dehors à toutes les expérimentations de l'utopie et du rêve ; ne supporter le gouvernement du jour que par impuissance de le renverser, ou par crainte d'un pire ; sentir à sa tête des hommes qu'on peut subir, mais auxquels on ne saurait donner ni estime, ni confiance ; les entendre et les voir tous les jours vilipendés dans la presse et dans la conversation ; avoir tous les jours en perspective de voir le sol s'entrouvrir pour engloutir ce qui reste de ce qui fut une patrie ; ô France, France toujours aimée, c'est là ton histoire depuis un siècle.

Tu es faite pour avoir d'autres destinées.

Après tant de tempêtes, rentre au port où tu trouvas jadis paix et sécurité ; écoute la voix du successeur de saint Anastase : Léon XIII, à l'aurore de son pontificat, te montrait ce port, et le montrait à toutes tes sœurs, complices de tes égarements ; il te montrait l'Eglise, ce qui est tout un avec Jésus-Christ[2].

A Jésus-Christ vivant dans l'Église, les nations ont été promises comme héritage. Les prophètes nous les ont représentées marchant à sa lumière, et les rois se colorant de ses splendeurs (*Ambulabunt gentes in lumine tuo*, etc.).

La prière doit être l'interprète du cœur. Que nous est-il ordonné de demander, et par suite de souhaiter, sinon le règne de Dieu ? C'est-à-dire que **les lois qu'il nous a données par Jésus-Christ soient la règle des esprits, des cœurs, des pensées, des paroles et des actes des chefs d'empire et des sujets ?**

Le chrétien cesse de l'être, s'il met en délibération d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu ; s'il n'est disposé à fouler aux pieds toute ordonnance, tout édit contraire à la loi de Jésus-Christ, quelque soit le nom d'homme apposé au bas de

[1] Ces pages s'imprimaient, quand par la fondation de la *Ligue catholique*, M. le comte de Mun est venu répondre au vœu qu'elles formulent. - L'auteur n'a nullement l'honneur d'être connu du grand chrétien ; combien il serait heureux que ce livre pût servir à la grande œuvre, qui renferme le salut de la France !

[2] *Populis ac principibus dirâ tempestate jactatis portum commonstravimus quo se tutissimè reciperent*. (Encyclique *Quod Apostolici muneris*).

l'ordre tyrannique.

Il ne lui est pas permis de douter que la Providence ne s'étende d'une manière particulière aux nations et aux royaumes.

Les sarcasmes de l'impiété n'ébranlent pas la vérité des oracles divins ; ils ne font que leur imprimer le sceau de l'expérience.

Les pages sacrées sont pleines de paroles telles que celles-ci : la domination est transférée d'une nation à l'autre à cause des iniquités qui s'y commettent (*Regnum transfertur de gente in gentem propter injustitias*, Eccl., X, 8) ; Dieu a desséché les racines des races superbes (*Radices gentium superborum arefecit Deus*, ib., V, 17) ; lorsque les impies auront en mains la puissance, ce seront des jours de douleur pour les peuples (*Ubi impii sumpserint principatum, gemet populus*, Prov., XXIX, 2).

N'est-il pas manifeste que la force n'est qu'un lien extérieur, aussi impuissant à faire un seul corps des divers membres d'un État, que le serait un récipient d'airain à former une seule substance d'éléments contraires qu'il renfermerait ? Des forçats renfermés dans un même bagne, des passagers contenus dans un seul et même navire, ne forment pas pour cela une société.

Les gouvernements ont beau multiplier les argus ; la puissance publique aura beau sévir ; une foule de crimes échapperont aux regards des agents des gouvernants ; la puissance publique est impuissante à tout atteindre ; elle s'use, se lasse, se corrompt.

Il n'est qu'un seul lien des esprits, une seule puissance qui puisse tout voir, tout atteindre, qui porte le remède à la source du mal, au cœur : Dieu Notre Seigneur Jésus-Christ.

Sous tous ces aspects, il faut admettre la théocratie, sous peine de renoncer le christianisme, et même de se mettre en révolte contre l'évidence et le genre humain.

Serait-ce l'annulation de l'activité humaine ? Certains hommes semblent le dire ; et peut-être certains chrétiens sembleraient-ils les y autoriser, en se désintéressant des affaires humaines, au nom de la Providence qui y pourvoira.

II. Il est aussi contraire aux exemples de Jeanne qu'aux enseignements de la Foi, de rester dans l'inaction, sous prétexte que Dieu pourvoira.

Nous avons rappelé que Gerson voyait dans la libératrice un signe d'en haut, en ce qu'elle ne négligeait pas les moyens humains, mais qu'elle appelait tous ceux qui ne voulaient pas d'une France anglaise, à concourir selon leurs moyens au but commun. Le proverbe : *Aide-toi, Dieu t'aidera*, lui était familier, et tout le monde connaît sa belle parole : *Les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire*.

Rien n'est plus chrétien. - Dieu ne nous donne pas des énergies pour que nous les annulions ; nous avons fort mauvaise grâce à lui demander un bien, qu'Il nous a accordé déjà en nous départant les forces, par lesquelles nous pourrons partiellement nous le procurer.

Ce qu'il veut, c'est que nous agissions sous Sa dépendance, et que nous travaillions avec Lui. De là, la belle expression de l'apôtre : ***nous sommes les aides de Dieu*** : *Dei adjutores sumus* (Cor., III, 9) ; et encore : ***Soyons les coopérateurs de la vérité*** : *cooperatores simus veritatis* (III, Jean, 8).

Ne voyons-nous pas dans toute la nature les forces supérieures agir sur les forces inférieures, sans les annuler, ni les anéantir ? L'homme agit-il dans le monde matériel autrement qu'en mettant en mouvement et en combinant les forces qui y sont en jeu ? Agissons-nous sur nos semblables autrement qu'en les déterminant par la raison, la persuasion, la prière, l'intérêt, la menace, à user de leurs forces selon la fin que nous nous proposons ?

Voudrait-on refuser à Dieu la faculté d'unir sa puissance à notre infirmité ? Lui refuserait-on ce qu'il accorde aux êtres les plus inférieurs, la puissance de s'unir pour une action commune ?

Voudrait-on interdire à l'homme de Lui demander ce qu'il demande à ses semblables, lumière, direction, énergie ? Quelle impiété !

Certes si le concours divin est nécessaire quelque part, c'est quand il s'agit de régler l'ordre des sociétés. S'il est quelque chose qui dépasse manifestement la puissance humaine, c'est de contenir dans de justes limites des millions de volontés libres, de garantir la sécurité du présent et de l'avenir ! Comment compter les accidents imprévus qui peuvent déjouer tous les calculs humains ? comment entrevoir les écueils contre lesquels peut venir se briser ce grand navire qui est un État, les tempêtes qui à tout instant peuvent sortir d'un horizon en apparence fort calme ? A combien plus forte raison, quand il a subi les ouragans qui ont fondu sur la pauvre France, qu'il est si incertain de la route à tenir ?

Dieu dirige les efforts des pilotes et des passagers, quand c'est sous Sa protection que se fait la navigation, et que l'on veut être Ses coopérateurs ; Il écarte de loin les difficultés contre lesquelles tout irait se briser, ou Il donne de les vaincre ; Il dirige les efforts de tous, et fait échouer les attaques des adversaires.

Qui donc en lisant l'histoire n'a mille fois remarqué que le sort des batailles, des révolutions, des empires, a été décidé par des circonstances indépendantes de la volonté des hommes, et parfois insignifiantes en elles-mêmes ?

Dieu veut nous faire lire Sa Providence, et nous montrer comme elle se joue divinement dans le monde des esprits, comme dans celui des corps.

C'est là l'ordre providentiel. Il n'exclut en rien la providence humaine, mais il exige que nous demandions à Dieu de seconder nos efforts, et que nous nous efforcions d'être admis au nombre de Ses coadjuteurs.

Il n'annule pas les forces humaines - au moins le plus souvent - même dans le miracle proprement dit ; et Il fait à l'homme l'honneur de l'y employer, quoique son action ne soit pas en proportion avec l'effet obtenu.

Quand Notre Seigneur voulut nourrir cinq mille hommes au désert, loin de dédaigner les cinq pains et les deux poissons des disciples, Il se les fit apporter. Il aurait pu aussi bien créer que multiplier. S'Il avait créé, Il aurait agi seul ; en multipliant Il faisait aux siens l'honneur d'être Ses coopérateurs.

Il n'en fut pas autrement dans le miracle de la Pucelle. Il a donné à l'esprit, au cœur, et même au corps de l'enfant une puissance, des énergies qu'ils ne pouvaient pas naturellement avoir : Il n'a en rien annulé celles de la nature.

Les interventions providentielles ou même les miracles ne sont pas rares dans la vie des individus. Ils doivent être et ils sont bien plus nombreux dans la vie des nations.

Le miracle était fréquent dans l'histoire de l'ancien peuple ; il n'était cependant pas le moyen habituel de gouvernement.

L'histoire de la Pucelle, ce que nous avons rappelé de nos origines, montrent si les interventions manifestement providentielles et les miracles mêmes sont absents de notre histoire.

Dieu serait-il absent de nos annales contemporaines ?

Et quand par plus d'effets montra-t-Il son pouvoir ?

Ces démentis toujours plus violents, plus honteux, plus ruineux, que se donne la sagesse humaine en s'isolant de l'action divine ; n'est-ce pas le témoignage le plus convaincant rendu à la nécessité du concours divin ? Ceux qui ont des yeux ne sentent jamais mieux ce qu'est le soleil, que durant la nuit. - Nous sommes politiquement dans la nuit la plus sombre, la plus inextricable des impasses ; nous avons politiquement tourné le dos au soleil ; ce sont les ouvriers de Babel, qui non seulement ne s'entendent que pour creuser l'abîme plus profond, mais se heurtent, s'entredéchirent quand il s'agit de bâtir.

Nous avons voulu bâtir contre Dieu.

Ce sont des miracles de justice. Ils sont autant de motifs d'implorer **des miracles de miséricorde**. Nous devons demander au divin banni de vouloir reprendre au sein de la France la place qu'il y occupa, du moins en principe, pendant treize siècles. Tous ceux qui veulent le salut de la France doivent travailler à la Lui rendre ; mais il faut Le conjurer de bénir nos efforts ; et, s'il le faut, de nous revenir par un coup d'État.

Le coup d'État, dans l'ordre divin, c'est le miracle. Le coup d'État est rare, de sa nature ; mais il peut parfois être le seul moyen de salut pour un peuple.

Ainsi en est-il du miracle proprement dit. **Le solliciter, dans la mesure où il est nécessaire, en laissant à Dieu de l'opérer comme Il l'entend, s'efforcer de le mériter, l'attendre, est parfaitement conforme à la raison et à la foi.**

N'est-ce pas le cas de l'heure présente ?

La théocratie dans le sens que nous venons de l'expliquer est le fond même du Christianisme. Serait-elle la domination du prêtre ?

III. De tous les souffles empestés que la révolution déchaîne au milieu des peuples, aucun n'est mortel à l'égal de celui qui tend à établir l'antagonisme entre le laïque et le prêtre.

Rien n'est plus contre nature que d'établir une opposition entre le prêtre et le simple chrétien.

Non seulement le prêtre, plus qu'aucune autre classe de citoyens, est au cœur de la nation par sa naissance et par l'histoire du passé ; il est par son ministère l'homme du peuple.

Il n'est pas prêtre pour lui ; il l'est pour ses frères ; il est leur conseiller, leur ami désintéressé.

Le prêtre est pour faire arriver à tous, les enseignements de Jésus-Christ, et appliquer aux âmes les baumes de pacification confiés par Jésus-Christ et l'Église à son zèle et à sa charité.

Il porte la lumière, il ne la fait pas ; il distribue la doctrine, proclame la loi. Doctrine, lois s'imposent également au prêtre comme au simple fidèle, plus rigoureusement qu'au simple fidèle.

Il n'est appelé à l'honneur de travailler au salut et à la sanctification de ses frères, qu'à la suite des engagements les plus formidables. Ira-t-il disputer au laïque l'honneur des brillantes carrières ?

En se condamnant à passer sur la terre, sans laisser de trace de son passage, il éteint un des mobiles les plus puissants de l'ambition humaine. Il s'interdit une foule de compétitions et laisse au séculier libre carrière.

L'armée, la magistrature, la médecine, l'industrie, la finance, le négoce, toutes ces professions lui sont fermées. Que de laïques y arrivent au premier rang, qui se seraient laissé devancer, s'ils avaient eu pour concurrents plusieurs de leurs condisciples, aujourd'hui prêtres.

Le prêtre se réserve-t-il le domaine de la politique ? Qui donc présenta le pouvoir civil sous un aspect aussi auguste que le fit Jeanne d'Arc ? Elle salue dans Charles VII le futur LieuTenant du Christ : *eris locum tenens regis cœlorum*.

L'assurance qu'elle donne à l'infortuné prince des desseins du Ciel à son égard rappelle les promesses que Jésus-Christ fit à saint Pierre lorsqu'Il lui annonça qu'Il en ferait le fondement de Son Église. - «Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre Je bâtirai Mon Église», disait le Sauveur à Simon fils de Jean. Son envoyée disait au roi de Bourges : «Je te dis de la part de messire que tu es vrai héritier de France, et fils du roi». - Le Sauveur ajoutait : «Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle», c'est-à-dire : les puissances ennemies s'acharneront vainement contre elle. La Pucelle fait une promesse analogue quand elle dit : «Messire m'envoie pour te conduire à Reims pour que tu y reçoives ta couronne et ton sacre, **si tu veux**» (*Procès*, t. III, p. 103).

Quand le pouvoir politique reçut-il plus belle consécration ? Le prêtre intervient dans le monde laïque pour imprimer un caractère divin au front de ceux qui y sont légitimement à leur place. A divers titres, il sacre, au nom de celui qu'il représente, toutes les conditions, tous les états, qui ne sont pas essentiellement ignobles. Il sacre le roi ; il sacre aussi le pauvre, le faible, l'artisan, l'époux et l'épouse, le père et l'enfant, le serviteur et le maître ; car il les plonge tous dans le sang rédempteur, et montre dans chacun d'eux un des divers aspects de l'Homme-Dieu.

Dira-t-on que notre histoire nous présente souvent des prêtres, des évêques revêtus des fonctions de premiers ministres, chargés de négociations importantes, à la tête d'ambassades fameuses ?

C'est vrai ; mais ce n'était pas l'Église qui les poussait à ces hauteurs séculières ; le pouvoir civil les y appelait de son propre mouvement ; l'Église les prêtait, et parfois non sans regret, puisqu'elle devait relâcher de ses lois.

Faut-il blâmer le pouvoir civil ? Est-ce que le pouvoir révolutionnaire aurait beaucoup de ministres, de diplomates, à mettre à côté des Suger, des d'Amboise, des Duperron, des d'Ossat, des Richelieu, des Mazarin, des Fleury ?

Les traités signés par des prêtres s'appellent traités de Vervins, des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle. En est-il beaucoup de plus glorieux pour la France ?

Les traités qui enlèvent à la France ses colonies ou ses provinces, tels que ceux de Paris en 1763, de Francfort en 1871, sont signés par des laïques. Il y avait une signature de prêtre, même d'évêque, au bas du traité de Vienne. C'est un des faits les plus terrifiants de notre histoire, puisque cet évêque s'appelle Talleyrand-Périgord.

La synagogue donna trente deniers à Judas-Iscariote et le poussa du pied. La révolution a des portefeuilles de ministre, de grandes ambassades, de grandes décorations, des statues, pour la tribu des Judas-Iscariotes, pour Iscariote-Talleyrand, Iscariote-Fouché, Iscariote-Daunou, Iscariote-Grégoire, Iscariote-Lakanal. Elle a des balles assassines pour les Dulau, les Affre, les Olivain, les Planchat, les Captier. Rien ne montre mieux jusqu'à quel degré elle est **satanique**.

Mais aux états généraux, quand la France apparaissait groupée autour de son roi, le clergé avait le premier pas. Cela doit être, comme le soleil est dans le système planétaire le premier des corps célestes. C'est dans l'ordre ecclésiastique qu'est déposée la lumière que le fils de Dieu a apportée au monde.

La lumière, loin d'empêcher le mouvement et l'action, est la condition de toute activité ordonnée et féconde. Le clergé projetait dans la politique la lumière qu'il projette dans la famille, en sanctifiant les alliances qui la constituent, en traçant aux divers membres qui la composent leurs devoirs réciproques ; la lumière qu'il projette dans la société civile, en ordonnant aux citoyens de respecter la vie, la réputation, la propriété les uns des autres ; en leur fournissant les motifs les plus puissants d'être fidèles aux commandements qu'il promulgue au nom de Dieu.

Loin d'enlever au père le sceptre, à la mère sa dignité, au propriétaire son droit, le prêtre en est le plus ferme soutien. Il n'en est pas autrement du monde politique.

Ce n'est pas en vain que le sacrement qui fait le sacerdoce chrétien s'appelle le sacrement de l'*Ordre*. **Il n'y a d'ordre possible dans le monde que par le sacerdoce. Le mépris du prêtre, c'est le mépris de l'ordre ; la perversion du prêtre, la perversion de l'ordre.**

C'est vrai de tout pays ; c'est vrai surtout de la France. De Maistre a écrit de la monarchie française : «Un caractère particulier de cette monarchie, c'est qu'elle possède un certain élément théocratique, qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : IL N'Y A RIEN DE SI NATIONAL QUE CET ÉLÉMENT. Les évêques successeurs des Druides sous ce rapport n'ont fait que le perfectionner...

«Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces saint Ouen, ces saint Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle, véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres, et se firent suivre par les chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

«Mais tandis que le sacerdoce jouait en France un rôle si important, on n'apercevait pas, ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile ; et lors même qu'un prêtre était premier ministre, on n'avait point en France *un gouvernement de prêtres.*

«Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place» (*Considérations sur la France*, ch. VIII).

La bouche scélérate qui a prononcé la parole : «le cléricalisme, voilà l'ennemi», avait raison. Rien n'est ennemi des ennemis de la France à l'intérieur et à l'extérieur à l'égal du sacerdoce catholique. Le sacerdoce catholique aime la France comme sa plus belle œuvre, et un instinct divin l'avertit des périls d'un pays dont il est l'élément le plus national.

Détruire la France est le but de la maçonnerie et de la race d'Arouet. Par son organe et son chef, la maçonnerie, la race d'Arouet, en disant : «le cléricalisme, voilà l'ennemi», signalait l'ennemi principal que devait rencontrer sa rage parricide.

La France périra, ou elle admettra la théocratie dans le sens qui vient d'être exposé. Dans tous les cas, qu'elle n'entende pas se soustraire à la hiérarchie divine ou satanique. C'est entre les deux qu'il faut opter.

IV. Ou la *théocratie*, dans les lignes qui viennent d'être esquissées, **ou la *satanocratie***.

Satan règne, quand on sent partout les souffles de l'envie et de la haine ; lorsque l'imposture peut impunément éteindre les flambeaux et condenser les ténèbres ; lorsque le lien social n'est plus qu'une force extérieure et brutale ; que les êtres humains juxtaposés ne savent que se leurrer, se maudire, se corrompre et se meurtrir ; qu'on ne reconnaît d'autre bien que la frénésie des appétits ; qu'il n'y a ni d'autres désirs, ni d'autres espérances ; que les ruines s'accumulent, et que la destruction opérée ne fait que montrer une nouvelle destruction à entreprendre ; que la vie n'est qu'une impasse sans jour, où l'on s'ennuie, quand on n'a pas la fièvre.

Croyants, regardez, entendez, jugez. Il n'est pas nécessaire d'avoir vu Satan trôner dans les arrière-loges de la maçonnerie, donner le mot d'ordre répété par la presse qu'il inspire, et changé en prétendues lois par les adeptes. A l'état d'un pays, on reconnaît le souverain.

La hiérarchie existe en enfer. La hiérarchie infernale est passée sur la terre ; elle s'est incarnée dans les grades maçonniques pour savamment enténébrer, détruire et sataniser l'espèce humaine.

La hiérarchie de la lumière publie sur les toits, et la fin qu'elle poursuit, et les moyens dont elle use. La hiérarchie des ténèbres ferme les lèvres de ses adeptes par d'affreux serments et d'effroyables menaces.

Répandre le bien comme l'astre la lumière est la loi que la hiérarchie de la lumière impose à tous ceux qui remplissent ses rangs dans l'ordre religieux, civil, politique et social. Distiller, verser la défiance, l'envie et la division est la loi de la hiérarchie satanique.

Se dévouer jusqu'au total oubli de soi, c'est l'esprit de la théocratie ; mépriser et fouler aux pieds le genre humain, l'esprit de la satanocratie.

Fondre le genre humain dans l'unité du Christ, le plonger dans l'océan de la charité de son cœur, c'est le terme final poursuivi par la théocratie.

«Le genre humain ne vit que pour quelques hommes», a dit le premier des Césars païens. «On ne saurait souffrir l'absurde insolence de ceux qui veulent que vous pensiez comme votre cordonnier et votre lessiveuse ; le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain, c'est de séparer le peuple sot et barbare des honnêtes gens», avons-nous ouï dire au restaurateur de la satanocratie.

Prendre l'espèce humaine dans des filets, comme l'oiseleur prend une couvée ; pouvoir le serrer et l'étouffer à volonté ; en faire un piédestal au-dessus duquel le fils aîné de Satan lèvera sa tête couronnée ; ne laisser au genre humain de force que pour se prosterner et adorer le grand homicide ; nous savons par les saints livres, que l'humanité verra ces jours de désolation sans pareille.

N'y marchons-nous pas à grands pas ? N'est-ce pas le dernier mot du progrès moderne ? La France livrée sans défense à quelques individualités, à un aventurier de fortune, au fils d'une épicière, n'est-ce pas l'essai de ce qui est réservé au monde, quand la dernière frontière aura disparu, et que de sa capitale, du fond de son palais, le potentat pourra voir, entendre tout ce qui se dira et se fera dans les deux hémisphères, et peser soudainement de tout le poids de ses armées sur le cœur qui voudra rester libre ?

Ne nous précipitons-nous pas vers ce dénouement avec une rapidité vertigineuse ?

Qui donc arrêtera ce fatal mouvement ? celui-là seul qui arrête les mouvements de l'Océan, et suspendra un jour le cours des sphères célestes.

Ou la *théocratie*, Jésus-Christ roi, donnant la loi au monde par Son Vicaire ; ou la *satanocratie*, c'est-à-dire le fort ayant repris sa proie, et la piétinant, la dévorant, par un seul homme, dans lequel il sera comme incarné.

Quand la Pucelle parut, le monstre était renfermé dans les flancs du naturalisme, contre lequel l'enfant fut suscitée.

Le quinzième siècle comprit peu, les siècles suivants moins encore ; et malgré quelques points d'arrêt, le naturalisme a poursuivi sa marche.

Le naturalisme est aujourd'hui colosse, et se montre dans toute sa difformité. Ce que la fiancée du Christ-roi ne fit pas dans sa vie mortelle, Jésus-Christ le réserve peut-être à l'héroïque épouse glorifiée et apparaissant radieuse sur nos autels. En la mettant dans le plein jour de sa vie céleste, en la faisant apparaître dans l'amplitude qu'elle occupe dans le plan divin, **Jésus-Christ peut-être veut encore vaincre et triompher par l'humble Pucelle.**

La vierge de Nazareth, qui a écrasé la tête du serpent, veut peut-être associer la vierge de Domremy au nouveau triomphe, qu'elle seule peut remporter sur l'ennemi le plus formidable, qui ait traversé le règne de son fils, roi des nations.

Grand serait l'appui surnaturel que nous prêterait la libératrice, enfin dignement glorifiée ; mais elle ne viendrait pas seule à notre secours. **Toute l'Église victorieuse de là-haut viendrait encore une fois avec elle.**

Le culte de Jeanne d'Arc est destiné à ranimer le culte de l'Église triomphante tout entière.

Il faut montrer cet aspect pour comprendre les opportunités merveilleuses de sa canonisation, et faire voir les éléments de régénération qu'elle renferme.

LIVRE V - LE SECOURS DE LA PUCELLE ET DE L'ÉGLISE VICTORIEUSE DE LA-HAUT.

Plus on étudie le chef-d'œuvre divin, et plus l'on est frappé de l'étendue et de la profondeur de ses harmonies. Coup de foudre sur les erreurs naturalistes des cinq derniers siècles, réforme sociale, morale et politique, le culte de la Pucelle nous soulève encore vers l'*Eglise victorieuse de là-haut, par le commandement de laquelle Jeanne est venue* au secours de la France.

Rien n'est plus nécessaire. Tous les appuis humains font défaut à ceux qui voudraient remettre la France dans la voie de ses destinées très chrétiennes. Raison plus urgente de rechercher les secours surnaturels. **Nous les obtiendrons, si nous savons les implorer et les mériter.**

La foi des aïeux fonda sur eux la stabilité de la patrie. Notre état présent nous défend de la traiter de vaine crédulité.

Le culte et le crédit des saints, de l'Archange saint Michel, de Notre-Dame, furent un des grands éléments de la vie nationale. Elle s'éteint à mesure qu'elle s'éloigne des sources qui la formèrent.

Personne ne s'y abreuva plus largement que la libératrice. Nous l'avons montrée se mouvant, n'agissant que sous l'impulsion des anges et des saints.

La canonisation donnerait une sainte autorité à ses paroles et à ses exemples. Il serait impossible de l'honorer, sans honorer en même temps ceux par lesquels elle se disait suscitée et conduite.

De là une renaissance d'hommages trop interrompus envers les célestes protecteurs, chers à l'héroïne et chers à la vieille France.

De là aussi une assistance proportionnée, et de la part de la nouvelle sainte, et de la part de toute l'*Église victorieuse de là-haut.*

On peut tout en espérer. La puissance de pareils auxiliaires ne s'affaiblit pas ; leur bonté ne se lasse pas.

Ils n'attendent que notre bon vouloir effectif pour renouveler avec nous l'alliance séculaire dont les ancêtres se trouvèrent si bien.

CHAPITRE I : LE SECOURS DE LA PUCELLE ET DES SAINTS.

I. D'après Baronius le culte des saints est la mesure des prospérités de la France. - Amour de la vieille France pour les Saints. - L'assertion de Baronius fondée sur la raison, la foi et les faits.

II. Urgence de réparer les outrages et les oublis dont la Pucelle a été l'objet. - Quelles bénédictions il est permis d'attendre de sa canonisation.

III. La canonisation de la Pucelle accélérerait la restauration du culte des Saints. - Combien nos saints nationaux sont oubliés ! - L'impiété substitue le culte du génie au culte de la sainteté. - Impiété et abjection du culte des génies de la révolution.

I. Traiter Baronius d'esprit simple et étroit, ce serait donner la mesure du sien. Le grand annaliste de l'Église ne se lasse pas de répéter des assertions telles que celles-ci : «**La France a pour fondement l'honneur rendu aux Saints ; elle subsistera, tant qu'elle honorera les Saints ; elle périra lorsque l'impiété aura renversé ce fondement**»[1].

Et encore : «**Le fondement de la nationalité française, c'est l'honneur rendu aux Saints, et aux lieux saints. L'édifice sera ébranlé si le fondement est ébranlé ; il croulera totalement si le fondement est arraché ; il sera stable et ferme, tant que le fondement sera respecté**» (*Ann. ecclés*., an. 484, c. XXXIII).

Ces réflexions que le savant historien laisse tomber à satiété de sa plume, en déroulant le récit de nos origines, reçoivent une nouvelle confirmation de l'histoire de la libératrice «venue de par tous les benoîts saints et saintes de Paradis», et dont la vie se rattache si intimement aux lieux pleins du souvenir de nos saints nationaux.

Les grands foyers de la patrie sont les sanctuaires aimés de nos pères. Il y en avait de fréquentés par la Chrétienté entière : Saint-Martin de Tours, Saint-Denis, Saint-Remy, Saint-Gilles, Saint-Julien ; d'autres plus locaux. Chaque province, chaque diocèse avait les siens.

Quel ne fut pas l'amour de la vieille France pour les Saints ! quel soin d'honorer, de préserver leurs reliques ! quel amour de leurs noms, et de leurs fêtes !

Les jours de leurs solennités désignaient les saisons et les mois de l'année ; usage si enraciné qu'il survit encore au milieu du peuple, qui ne fête plus la solennité, et ignore ce que fut le héros.

Leurs noms sont encore ceux d'une foule de bourgades et de villes. Ils furent et sont, partiellement du moins, ceux des rues et des places publiques.

La raison, la Foi, l'expérience confirment l'assertion de Baronius.

La France a été fondée par les saints, a vécu moralement par les saints et de l'amour des saints. L'arbre doit périr quand il est séparé des racines dont il est sorti.

La France est par vocation «le saint royaume» ; l'Homme-Dieu est plus spécialement son roi ; Il l'a choisie, nous ont dit les papes, pour être l'exécutrice de Ses volontés. Les volontés de l'Homme-Dieu sont de faire des saints ; l'amour des saints doit être un des caractères de la nation, que Grégoire IX nous a représentée comme un carquois, suspendu aux flancs du roi de tous les saints.

Lorsque Clovis allait fonder la France, en broyant l'arianisme à Vouillé, il avait ordonné de respecter les propriétés de saint Martin ; il punissait exemplairement toute infraction à cet ordre, et s'écriait : «Comment pourrions-nous vaincre, si nous offensons le Bienheureux Martin ?» - Il multiplia à la Basilique de Tours les dons de sa munificence et de sa reconnaissance.

L'impiété raille Clovis et ses dons. Clovis a fondé la France ; et la France s'effondre entre les mains de l'impiété.

---

[1] *Francorum regnum permansurum tandiù quoadusque ejusmodi in cultu sanctorum piè jacta fundamenta permanserint, periturum vero cum eadem ipsa impie fuerint hæreticâ pravitate revulsa* (*Ann. ecclés*., an. 456, VII).

L'impiété rit de la crédulité de nos pères, qui, au seizième siècle, virent dans le désastre de Pavie la punition du vol sacrilège par lequel François I[er] avait converti en monnaie la balustrade d'argent, placée autour du tombeau du grand patron de la France.

L'histoire de l'impiété rend témoignage à la foi de nos ancêtres du seizième siècle.

Le seizième siècle, c'est la renaissance et le calvinisme. La renaissance affuble les saints de l'attirail de l'Olympe païen ; substitue à l'amour de leurs actes l'amour effréné des productions de l'art païen. Le calvinisme poursuit les restes des saints avec la fureur que les païens avaient déployée dans les prétoires et les amphithéâtres contre les corps vivants des martyrs.

La France sembla devoir succomber au milieu des guerres civiles allumées dans son sein. Les plus sages redoutèrent un moment son anéantissement.

La Ligue démentit ces sinistres pressentiments. Depuis la conversion d'Henri IV jusqu'à la mort de saint Vincent de Paul, la France honore les saints et en produit. Rarement elle a vu plus beau mouvement de restauration et d'unification à l'intérieur, de gloire à l'extérieur.

Le Gallicanisme et le Jansénisme amincissent le culte des saints, les chassent de la liturgie, ou leur font une part mesquine ; ils déflorent leurs actes, bouleversent les traditions. C'est le dix-huitième siècle, l'incubation de la révolution.

L'impiété révolutionnaire s'est ruée sur le culte des saints, avec toute la haine que portait à la vraie France celui qui disait : «Je ne suis pas Français, je suis Suisse» ; avec la rage qu'il portait à la libératrice venue de «par l'Église victorieuse de là-haut».

L'impiété révolutionnaire poursuit son œuvre ; enlève aux rues les noms des Saints ; et essaie de bafouer les Saints.

Sa rage est un hommage à la piété des aïeux. Héritière consciente ou inconsciente des fureurs d'Arouet son père, elle déteste et veut anéantir la France ; **elle s'en prend aux fondements.**

Elle lui rend hommage encore d'une autre manière. Aux noms des rues et des places, dépossédées des noms de saints, elle donne les noms des premiers nés de Satan.

Elle coule en bronze l'effigie des grands scélérats hardis contre Dieu. C'est le blasphème figé ; Satan honoré dans la personne de ceux qu'il a remplis de son souffle.

Les événements aussi répondent. Lorsque l'on ouvre des souscriptions pour ériger des statues à Arouet, le Prussien grandit ; quand on les érige, il ampute la France, et pénètre jusqu'au cœur.

Le dix-neuvième siècle est le siècle de l'oubli du culte des saints, de leurs sanctuaires ruinés et non relevés. C'est le siècle des trois invasions, des hontes dont on a vu le tableau, des jours où l'étranger se dit : N'est-ce pas la fin de la France ?

Aux catholiques de la faire durer, et de la remettre sur ses fondements, de réparer un oubli ou des outrages séculaires par des hommages qui rivalisent avec les hommages des meilleurs jours du passé.

II. Jeanne demande de nous une **réparation** plus éclatante.

Qu'a fait la France en faveur de la libératrice depuis bientôt trois siècles que Pasquier écrivait : *Jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée.* Si la première partie du dix-septième siècle l'a honorée dans ses écrits, la seconde partie l'a passée sous silence.

Le dix-huitième siècle a poussé ses outrages au delà des limites imaginables, puisqu'il s'est trouvé des presses françaises pour imprimer l'ignominie qui a nom *la Pucelle* et une génération pour s'en repaître.

La révolution renouvelant les attentats des Huguenots a brûlé ses statues. Les hommages de l'école rationaliste, qui la défigure pour la rabaisser jusqu'à elle, sont faux, grimaçants, contradictoires.

Orléans seul est demeuré inébranlablement fidèle au culte de la libératrice. La patriotique cité n'a jamais cessé de célébrer sa fête du 8 mai ; ses évêques appellent les voix les plus éloquentes de la chaire chrétienne à célébrer la miraculeuse levée du siège ; de fait, c'est le panégyrique de la Pucelle.

Cet hommage local est-il suffisant pour acquitter la reconnaissance de la France ? **Comment expliquer que la France ait laissé passer plus de quatre siècles sans solliciter la canonisation de celle dont le Saint-Siège a déjà déclaré les actes dignes d'admiration ?**

Le Saint-Siège, dit-on, aurait craint de provoquer les susceptibilités de l'Angleterre protestante. - Cette considération ne l'arrêta pas au procès de réhabilitation. L'Angleterre était alors catholique. Il est peu séant de supposer que le Saint-Siège aurait eu plus d'égards pour la fille révoltée que pour la fille obéissante. Il faut, ce nous semble, chercher d'autres raisons, et oser les dire quand même elles ne seraient pas à notre honneur.

Le supplice de la Pucelle est l'opprobre de l'université gallicane de Paris. La célèbre corporation, tant qu'elle a existé, a exercé une immense influence sur le clergé de France. Jeanne condamnait trop d'idées reçues en France, pour que l'on demandât pour elle les honneurs des autels.

On a été ingrat pour n'avoir pas à abjurer ces erreurs, pour ne pas les voir flétries par la nouvelle sainte. Rome n'a pas été mise en demeure de se prononcer.

Les catholiques de nos jours commencent la réparation, et Orléans est toujours à la tête du mouvement. La ville de saint Aignan couronne ainsi dignement les hommages de sa gratitude.

Nous dirons bientôt comment la France entière doit s'associer à Orléans. Ce sera déjà une première réparation.

Si la décision dernière est ce que la souhaite tout cœur français, s'il nous est donné d'honorer sur les autels celle qui est la plus belle personnification de la France, il n'est pas téméraire de penser que ce sera un des plus heureux événements du siècle.

D'immenses faveurs, d'immenses grâces, y seront, ce semble, attachées. Honorer Jeanne d'Arc, ce sera honorer les prédilections de Jésus-Christ envers notre pays ; ce sera mériter au plus haut degré que la nouvelle sainte déploie en

notre faveur tout le crédit dont elle jouit auprès de Dieu.

Jamais cœur n'aima plus la France. Elle ne vit jamais couler le sang français sans que les cheveux ne se soient dressés sur sa tête. La gloire ne fait que perfectionner un amour qui s'allumait au cœur de Jésus, qu'elle savait être plus particulièrement le roi de France.

Elle priera avec plus d'instances pour la génération qui aura réparé l'oubli ou l'ingratitude des générations précédentes, et lui aura rendu les seuls honneurs dignes de sa mission surnaturelle.

L'ordre de la divine justice ne pourra plus opposer à ses supplications qu'on la méconnaît, qu'on la défigure, et qu'en la méconnaissant, on méconnaît, on défigure le divin fiancé qui agissait en elle, et les prédilections de Son amour envers notre pays.

Jeanne était suscitée contre le naturalisme, spécialement dans l'ordre politique. Il est aujourd'hui au faîte du triomphe. Elle le réfute par son histoire, elle nous appuiera de son crédit pour l'expulser de la France, qu'il met si près de son entière ruine.

Que de victimes de l'enfer il fait tous les jours parmi nous ! Jeanne pleurait sur les Anglais, morts dans le combat sans pouvoir se confesser. Elle ressent plus de pitié encore pour les âmes de ses frères, elle qui sur la terre avait appris de l'archange des saintes milices *la pitié envers le saint royaume*.

III. Jeanne nous dirait d'associer à son culte *tous les benoîts saints et saintes de Paradis par le commandement desquels* elle est venue à notre secours. Elle accélérerait ainsi un mouvement faible encore, mais pourtant sensible, qui porte les catholiques de France à reprendre en l'honneur des saints la pratique des anciens âges.

Le retour à la liturgie romaine nous a rendu leurs noms plus familiers ; ce n'est plus au sec Godescard que l'on va demander le récit de leurs vies.

Le culte de saint Joseph a grandi comme de lui-même parmi nous, et pris la merveilleuse extension qui donne au grand patriarche un rang si à part dans la confiance des fidèles.

Toutes les béatifications, toutes les canonisations particulières, qu'elles regardent des saints d'origine française, ou étrangère, ont attiré les peuples dans les églises qui les célébraient.

Léon XIII semble prendre à cœur de signaler aux peuples les grands saints nationaux. N'est-ce pas la pensée qui se détache des honneurs particuliers décernés à l'apôtre des Anglo-Saxons, aux deux apôtres des Slaves, aux deux saints Cyrilles de l'Orient ?

Jeanne d'Arc inviterait la France à entrer dans ce mouvement, elle qui voyait saint Charlemagne et saint Louis intercédant pour la France auprès du trône de Dieu.

En suivant l'héroïne sur les théâtres des divers faits qui composent sa vie, nous nous trouvons sur les lieux qui rappellent les saints spécialement chers à la vieille France.

Combien ils sont encore oubliés ! Les fidèles ignorent le nom de **saint Remy**. Frodoard nous a dit que saint Remy constituait les rois de France. Ceux de l'ère révolutionnaire n'ont pas plus songé que les peuples à solliciter son appui. L'instabilité de leurs trônes n'est pas faite pour démentir l'assertion du chroniqueur ; ni l'état de la France, pour faire rougir les siècles si dévots au père de la nation très chrétienne.

Le peuple ne connaît pas plus **saint Denis**. On pourrait désirer que ceux qui en ont la mission sollicitent l'élévation de sa fête, et même le titre de docteur pour celui qui fut le fondateur de la scolastique, et dont les œuvres déclarées *entièrement célestes* par le bréviaire ont inspiré les plus belles pages de saint Thomas.

Qu'est devenue la dévotion à **saint Martin** autrefois si populaire ? elle ne se réveille que bien péniblement. Les chefs des armées ne vont plus suspendre le drapeau national au tombeau de saint Martin et de saint Denis. C'est depuis lors que la plupart des nations de l'Europe le suspendent comme trophée dans leurs capitales.

Il n'y a pas de crime de lèse-nation plus grand que celui qui s'acharne contre **sainte Geneviève**, et après avoir brûlé son corps, lui enlève le temple sanctifié par la dévotion des siècles.

L'Anglais brûlant la Pucelle était moins anti-français. Il avait l'excuse des pertes que lui avait fait essuyer la vierge guerrière.

Les événements ne font pas trouver Baronius menteur. La France chancelle en proportion des coups portés au culte des Saints.

La Pucelle sur les autels nous dirait d'arrêter la ruine totale en nous tournant vers nos saints nationaux, et en marchant avec elle et avec eux contre les ennemis de leur culte.

Les ennemis du culte de nos saints veulent de plus en plus nous imposer le culte de ceux qu'ils proclament grands hommes.

Ils font profession d'adorer le génie, sans s'arrêter à l'usage qu'il fait de ses dons. Le principe est tout à fait digne du suprême inspirateur de la révolution.

La conséquence immédiate, c'est qu'il faut dresser des autels à Satan. Satan s'appelle encore *le lumineux, Lucifer*.

Parmi les créatures de Dieu, aucune ne posséda à plus haut degré les dons du génie. De là procède la grandeur de son crime et l'horreur qu'il inspire. Il a perverti de plus hautes munificences.

Employer dans des vues bassement égoïstes ce qui a été donné pour l'utilité d'un plus grand nombre ; faire resplendir plus de rayons pour faire monter des bas fonds de notre nature des fumées plus épaisses ; brûler, dessécher, calciner les âmes, les corps et les cœurs, quand on devrait répandre plus de bienfaisante lumière : c'est tout forfait. C'est le forfait du génie retourné contre la fin pour laquelle il fut donné.

Les pires scélérats sont les scélérats de génie. Ils sont les pires malfaiteurs des peuples.

Honte aux multitudes qui les honorent. Elles arrivent à ce degré de **stupidité** d'honorer les tyrans qui les broient, les fléaux qui les déciment, et avec eux l'éternel homicide qui anime l'idole et se joue sinistrement des adorateurs.

Le Maître a dit que c'était là un des châtiments des nations. «Leurs chefs, dit-il, les traitent en esclaves, et sont appelés bienfaiteurs. Qu'il n'en soit pas ainsi parmi vous».

Ce n'est pas une médiocre jouissance au chrétien d'être préservé de tant de **bassesse**.

En est-il de pareille à celle de ces Français qui élèvent des statues à celui qui a dit des Français qu'ils étaient... *les excréments du genre humain* ; à celle de la ville qui coule dans le bronze et place sur ses places publiques, la figure de l'homme qui a dit que les quatre cinquièmes de ses habitants se composaient de CANAILLE, *ayant soi-disant une âme.*

Se figure-t-on un peuple donnant à ses rues et à ses places publiques le nom de ceux qui l'ont pillé, méprisé, bafoué ?

Peut-il mieux accepter la dégradation, et ratifier les injures et les insultes dont il a été gratifié ?

Le clan de la libre pensée donne aux croyants ces spectacles par l'apothéose de ses *gredins*.

Combien le culte des saints doit en être plus cher au cœur catholique ! S'il inspire la pitié pour tant d'abjections, il fait remonter vers le génie malfaisant et le *gredin* honoré, des mépris vengeurs et de saines colères ; il fait que nous n'avons de véritable admiration que pour la vertu.

L'Église honore, admire la vertu, lui décerne des honneurs divins, partout où Dieu la lui montre.

Elle l'honore alliée avec le génie dans un saint Grégoire le Grand, un saint Thomas d'Aquin, un Charlemagne ; elle l'honore lui donnant de verser dans une vaste sphère ses bienfaisantes illuminations ; elle l'honore transformant les conditions les plus humbles dans une Blandine, une Germaine Cousin, un Benoît Labre, mettant parfois les instruments les plus faibles à la hauteur des plus hautes missions, comme dans une Jeanne la Pucelle.

Rien n'est plus vivifiant.

La vieille France, en fait d'histoire, connaissait surtout l'histoire des saints. C'est la seule qui soit constamment morale et constamment belle. Par cet aspect encore, le culte des saints est le fondement de la patrie, et justifie la parole de Baronius : la prospérité de la France se mesurera toujours au culte qu'elle rend aux saints.

Le culte de la Pucelle ranimerait le culte des saints ; il ranimerait plus encore celui de saint Michel et de ses milices. Le culte de Jeanne d'Arc est inséparable de celui de l'Archange.

CHAPITRE II : LE CULTE DE LA PUCELLE INSÉPARABLE DE CELUI DE SAINT MICHEL

I. La plus belle apparition de saint Michel, c'est Jeanne d'Arc. - La France attendait de l'Archange un secours surnaturel. - Saint Michel, archange de la patrie. - Les admirables convenances de ce sentiment.

II. Le sanctuaire du mont Saint-Michel au péril de la mer. - Palladium de la France.

III. Dépérissement des pèlerinages aux grands sanctuaires nationaux. - Profanation du mont Saint-Michel commencée par l'ancien régime, parachevée par le régime révolutionnaire. - Les deux Frances au mont Saint-Michel.

IV. La dévotion à saint Michel commence à renaître. - Combien elle est opportune. - Élan que lui donnerait la canonisation de Jeanne d'Arc.

V. La maison de Jeanne d'Arc enchâssée dans une grande basilique dédiée à l'Archange.

I. La plus belle apparition de saint Michel, n'est-ce pas celle du mont Gargan, du mont Tombe, ou même celle qui, sous la forme d'un cavalier blanc, fut vue en tête des armées de Judas Machabée (II Mach., XI, 8. Bien des commentateurs pensent que le cavalier blanc était saint Michel). La plus belle, la plus longue apparition de saint Michel, c'est Jeanne la Pucelle, la Pucelle acceptée telle qu'elle s'est donnée.

Elle a constamment affirmé qu'elle avait été suscitée, formée, fortifiée, conduite par saint Michel. «Il m'assiste tous les jours, disait-elle, sans jamais me faire défaut»[1]. Jeanne a tout droit d'être crue sur parole. Il faut donc voir l'Archange couvrant l'enfant ; tout à la fois caché et manifesté par ce voile aussi transparent que radieux.

Saint Michel répondait ainsi à la confiance de la France. On a entendu M. Luce nous affirmer, avec l'autorité de son érudition, que la France attendait de saint Michel un secours surnaturel. L'Archange entretenait ces espérances.

Il n'est pas d'efforts que ne fit l'Angleterre pour s'emparer du sanctuaire de saint Michel au péril de la mer en Normandie. **Elle l'assiégea durant vingt-cinq ans et par terre et par mer**. Saint Michel ne permit pas que le palladium de la patrie tombât au pouvoir de l'envahisseur. C'était le gage du secours attendu. La Pucelle fut le secours lui-même.

Quand nos aïeux du quinzième siècle mettaient ainsi leur suprême espoir dans le prince des *chevaliers du ciel*, ils obéissaient sans doute à un instinct surnaturel, mais aussi à la tradition nationale.

Depuis Clovis, la France très chrétienne a toujours pensé qu'elle était sous la protection particulière de saint Michel ; elle a regardé l'Archange par excellence, comme l'Archange même de la patrie.

Rien de plus conforme aux analogies de la foi, à la vocation que les papes, les peuples et les faits proclament être la vocation de la France.

Saint Michel protecteur de la synagogue l'est plus encore de l'Église sa riche et pleine héritière. Protecteur de la nation juive et de toutes les tribus d'Israël, il l'était surtout de la tribu de Juda la protectrice de ses sœurs. Protecteur des diverses nations chrétiennes, il doit l'être spécialement de celle dont la tribu de Juda ne fut que la figure. *Præfata tribus prædicti regni præfigurativa*, nous a dit Grégoire IX.

Entre le rôle visible providentiellement dévolu à la France, et le rôle invisible que nous savons dévolu à l'Archange, les analogies et les ressemblances sont frappantes.

Saint Michel est le bras invisible du Christ ; la France le bras visible.

Premier né des élus, saint Michel a le premier proclamé les droits de Jésus-Christ dans le ciel ; fille aînée de l'Église, la France les a proclamés la première parmi les nations.

L'Église appelle saint Michel le porte-étendard des armées du Christ, le guide des célestes phalanges ; n'est-ce pas ce qu'elle a dit de la France en l'appelant la nouvelle tribu de Juda ?

Saint Michel, qui, d'après Bellarmin, est dans la hiérarchie céleste ce que le pape est dans la hiérarchie ecclésiastique,

---

[1] *Nunquam sibi defecit, oncques ne lui faillit*… «Comment me faudrait-il puisqu'il me conforte tous les jours». *Procès*, t. I, p. 129.

veille invisiblement sur le Vicaire de Jésus-Christ ; la France a pour mission de couvrir le pontife romain de son bouclier et de le défendre de son glaive.

Est-ce que le portrait que Grégoire IX a tracé de la France ne s'applique pas admirablement à saint Michel ? Le premier des invisibles ministres du Christ est aussi par le fait l'exécuteur en titre des divines volontés. Chef des milices angéliques, les tenant toutes dans ses mains, il est aussi le carquois passé autour des reins du Christ. Que sont les purs esprits qui révèrent saint Michel comme leur prince, sinon autant de flèches de feu, que par saint Michel le bras du Christ envoie dans l'univers, pour la défense de la justice, de la foi et de l'église ?

«**Toutes les fois que s'accomplit par le monde une œuvre de merveilleuse puissance, nous sommes, dit l'Église, fondés à croire que saint Michel est envoyé**»[1]. Quelle a donc été la place de saint Michel dans l'histoire d'un peuple dont les annales ont été appelées les gestes mêmes de Dieu ?

Rien donc de plus conforme aux faits, aux enseignements pontificaux, que la foi de la vieille France à la protection particulière de l'Archange.

L'ancienne France voyait l'Archange guidant Clovis quand il allait à Vouillé briser la puissance politique de l'Arianisme ; elle le voyait donnant au bras du fils de Pépin d'Héristal la dureté du marteau pour broyer l'infidèle ; Charlemagne l'avait fait peindre sur ses étendards ; plus d'une fois les rois de France gravèrent son effigie sur la monnaie.

La chevalerie se conférait au nom de saint Michel. Dans l'idéal et l'esprit premier de l'institution, que devaient être les chevaliers, sinon autant d'anges revêtus d'une chair immaculée ?

La terre de France était parsemée d'oratoires, d'églises, en l'honneur de saint Michel. Toute cathédrale, toute grande église avait sa chapelle, son autel dédié à l'archange. Le nom des places et des rues qui en tant de lieux gardent encore le nom de Saint-Michel nous rappelle à quel point son culte fut populaire.

II. C'est de l'océan que, jusqu'à ces derniers siècles, devait venir le péril pour notre nationalité. Saint Michel s'en constitua de bonne heure le gardien comme visible. Dès l'an 709 il choisissait aux bords atlantiques le sanctuaire dans lequel il voulut être particulièrement honoré parmi nous.

L'Italie, cette tribu d'Aaron, l'avait vu, un siècle avant, marquer le mont Gargan comme pour dire que la péninsule prédestinée lui était chère. La France devait aussi avoir son signe.

Aux confins de la Neustrie et de l'Armorique s'élevait un pic rocheux dont la marée montante entourait la base, qu'elle laissait à sec en se retirant. C'était le mont Tombe. Sur le siège épiscopal d'Avranches, siégeait un de ces saints évêques des temps mérovingiens, qui bâtirent la ruche appelée la France. C'était **saint Aubert**. L'Archange lui apparut à plusieurs reprises, et lui ordonna de construire un oratoire en son honneur au sommet du mont Tombe, qui depuis s'est appelé le mont Saint-Michel.

Le saint évêque obéit. La piété de la France fit le reste ; et elle le fit splendidement. Sur ces hauteurs arides, elle assit une basilique, une abbaye, une forteresse ; une demeure pour les anges, les moines et les chevaliers bardés de fer. Chevaliers, moines et anges ne font qu'un lorsqu'ils sont remplis du souffle divin.

Tous les arts se donnèrent rendez-vous au mont Saint-Michel. Ils en firent ***la merveille de l'Occident***.

La France avait des ailes pour voler vers la Basilique Michélienne. Ce n'étaient pas seulement les multitudes et les rois qui y accouraient des plus lointaines extrémités ; à certaines époques, un souffle d'en haut y poussa jusqu'aux enfants.

On les voyait aux bords du Rhin ou de la Méditerranée, à Trèves et à Montpellier, se réunir par bandes et prendre à pied le chemin du mont Saint-Michel. Les adultes qui voulaient arrêter les petits pèlerins étaient saisis à leur tour et venaient grossir la foule. On avait entendu jusqu'à des enfants à la mamelle délier soudainement leurs langues pour dire : *Au mont Saint-Michel*. Le quatorzième et le quinzième siècle avaient vu ce fait, qu'on ne trouve, pensons-nous, dans l'histoire d'aucun autre pèlerinage.

Les anges du ciel invitaient les anges de la terre à venir auprès de l'archange intercéder pour la France coupable et frappée par la justice divine. La Pucelle, cette enfant suscitée par saint Michel, remplie de la force de saint Michel, fut l'apparition de la miséricorde.

Louis XI acquitta la dette de la reconnaissance nationale, en fondant **l'ordre de saint Michel**, qui fut, durant plusieurs siècles, la grande décoration destinée à honorer le mérite. L'ordre devait tenir ses assises annuelles au mont Saint-Michel, en la fête de l'archange. L'archange était représenté sur le sceau foulant aux pieds un immense dragon ; la devise était : *immensi tremor occeani*, la terreur de l'immense océan, c'est-à-dire des ennemis que les flots de l'océan avaient jetés sur la France.

Dans la seconde partie du seizième siècle, le péril pour notre nationalité vint de l'intérieur. L'hérésie calviniste déchirant la France semblait devoir lui donner le coup mortel. La France n'est pas encore revenue des ruines morales que le fanatisme hérétique y entassa ; rien ne lui rendra les trésors sacrés, les reliques, les souvenirs nationaux qu'il livra aux flammes.

Comme l'envahisseur étranger, l'hérésie huguenote convoita le mont Saint-Michel. A cette différence près qu'elle fut souvent obligée de lever le siège commencé, les attaques furent presque aussi longues qu'à l'époque de l'invasion anglaise. Tout fut mis en œuvre ; l'attaque en règle, l'assaut, les stratagèmes habilement conçus, et plus encore, la trahison, et les traités de mauvaise foi. **L'archange veillait, tout retomba sur les sectaires**. Le mont Saint-Michel ne fut pas plus huguenot - pas même un instant - qu'il n'avait été Anglais ; **il resta toujours Français, catholique, ligueur.**

Un écrivain, dont le malheur a trop tôt brisé la plume désormais chrétienne, M. Paul Féval, a raconté ces péripéties dans son livre : *Les merveilles du mont Saint-Michel*. On se demande comment nous avons pu si longtemps les ignorer.

[1] *Quotiès miræ virtutis aliquid agitur, Michael mitti perhibetur*. (Officium Sti Michaelis, 29 sept., II Noct., lect. VI).

Les péripéties fabuleuses du siège de Troie, sur lesquelles pâlit la jeunesse lettrée de la France et de l'Europe, sont bien froides et bien puériles, à côté de l'histoire des sièges du mont Saint-Michel au péril de la mer.

III. Cependant il vint une époque où notre vieille histoire fut en bloc considérée comme une nuit épaisse. Le législateur du Parnasse de ce temps data la naissance de la belle poésie française du siècle même où il était né :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France, etc.

Saint Michel et Satan furent exclus, au nom de l'art, de la grande poésie, de l'épopée. Il fallait qu'ils le fussent déjà des esprits, ou bien près de l'être.

Quelle transformation en effet ! Les grands sanctuaires avaient été considérés jusqu'alors comme les foyers de l'esprit national. Idée primitive, on la trouve chez tous les peuples, chez les Grecs, chez les Romains, et de nos jours, chez les musulmans, les Indous et les Japonais.

L'amour du pèlerinage aux saints lieux de la catholicité, un des traits du caractère chevaleresque, est par là même un des traits du caractère français.

Les deux plus grands faits de notre histoire sont ce qu'entreprit la vieille France, pour assurer la liberté d'accès aux deux grands pèlerinages de la catholicité, au tombeau du Christ, et au tombeau de son apôtre Pierre ; pour rendre libres le pèlerinage de Rome et le pèlerinage de Jérusalem.

La liberté du pèlerinage de Rome, c'est l'histoire de la France de Pépin et de Charlemagne ; la liberté du pèlerinage de Jérusalem, c'est l'histoire de la France des croisades.

La France était encore ici le bras droit de l'Église. Jusqu'à Pie IX, la législation ecclésiastique renfermait une excommunication des plus formidables, contre ceux qui mettaient obstacle au pèlerinage de Rome.

Dès l'an 1671, la législation française se grossissait d'une disposition qui à elle seule nous permettrait d'apprécier l'esprit chrétien de l'*ancien régime*, s'il n'y avait pas cent autres faits aussi significatifs.

Un édit royal portait peine des galères perpétuelles, contre quiconque entreprenait un pèlerinage à l'étranger, notamment à Lorette, sans une foule d'autorisations et, dans la suite, sans la permission du roi lui-même.

Les formalités à remplir, avant le départ et tout le long de la route, les pénalités épouvantables édictées contre les contrevenants, équivalaient à une défense absolue.

Les prétextes étaient les abus commis sous couleur de pèlerinage ; ils n'étaient que ceux qui pouvaient se glisser sous couleur de voyage pour négoce. L'usage du vin a toujours donné lieu à des abus bien plus grands. Ce n'est pas une raison pour interdire la culture de la vigne.

La raison vraie est qu'on «voulait **humilier Rome et s'affermir contre elle**». **Le grand pèlerinage devait être Versailles.** C'était là que l'air était pur, et que l'on ne trouvait pas d'abus ! ! !

Fallait-il que le pèlerinage fût dans les mœurs françaises, pour que l'on bravât les rigueurs des édits et qu'il ait fallu les renouveler et les aggraver en 1686, et en 1738 !

On partait sans permission des autorités et l'on évitait les villes ; c'est ce qu'on peut lire dans l'édit de 1686 (7 janvier).

Le contrecoup se fit sentir sur les pèlerinages aux sanctuaires nationaux. Ces sanctuaires étaient richement dotés. La commende y étala de plus en plus ses effrontées laideurs.

Ici comme sur une foule d'autres points, l'*ancien régime* préparait les voies au nouveau. **La distribution scandaleuse des bénéfices devait amener la confiscation des biens ecclésiastiques.**

Les monstruosités de la commende ne furent pas les seules profanations qu'eurent à subir ces lieux si augustes.

Quelle abominable pensée que celle de vouloir faire cohabiter saint Michel et Satan, de faire de la citadelle michélienne la geôle des grands criminels d'État ! Dès le dix-huitième siècle, l'ancien régime osa bien se rendre coupable de cet attentat. Auteurs de pamphlets impies, et plus encore de libelles contre le pouvoir, furent renfermés à l'abbaye Saint-Michel.

Saint Michel ne pouvait plus protéger un pays où l'on transformait en un bagne le lieu marqué par ses apparitions, sanctifié par dix siècles de prières et de miraculeuses faveurs.

Il laissa Satan s'abattre sur une terre qui insultait à ce point aux merveilles de son passé. On sait le reste. Satan se rua sur le pays préféré de l'Archange. Il essaya, il essaie encore d'en faire sa place forte.

Nulle part peut-être sa puissance parmi nous ne s'est plus accusée qu'au mont Saint-Michel. Il tenta d'incendier la merveille par un de ses suppôts. L'œuvre ne fut que partiellement accomplie ; il en reste assez pour exciter l'admiration de quiconque n'est pas possédé par la fureur des ruines.

Satan a été assez fort pour transformer durant un demi-siècle le palais de saint Michel en demeure forcée de ses premiers nés. Jusqu'à ces derniers temps le mont Saint-Michel a été la grande prison d'État de la France révolutionnaire ; il a enserré dans ses murailles les Blanqui, les Barbès, et d'autres scélérats de pareille stature.

Quel contraste ! Comment mieux symboliser la différence des deux Frances ? Aux âges de foi, la France volait au mont Saint-Michel, des hymnes sur les lèvres, le rayon au front, portée sur les ailes des angéliques amours. Durant plus d'un demi-siècle de l'âge révolutionnaire, on n'a vu monter vers ces cimes profanées que des hommes qu'on y traînait de vive force, chargés de chaînes, la fureur sur les traits, le blasphème à la bouche, la rage au cœur. Durant les âges de foi *la merveille* a retenti de divines psalmodies, et aux jours des sièges de chants patriotiques. Durant l'âge révolutionnaire, qui dira les paroles obscènes, les propos sanguinaires, les projets subversifs, les grincements de dents, dont elle a entendu les horreurs ?

Durant les âges de foi on descendait de *la merveille* avec une vision du ciel, le cœur allègre, ouvert à tous les saints dévouements. Durant l'âge révolutionnaire, quand un heureux coup de main ou une révolution a rendu certains captifs à la liberté, ils en descendaient l'âme ulcérée, prête à tenter de nouvelles fureurs.

De ces cimes aiguës, les âges de foi firent un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art, le rempart inexpugnable de la

patrie, le vestibule du paradis ; l'âge révolutionnaire en fit un repaire abhorré, un vestibule de l'enfer. L'on dit que les fils de Satan hésitent encore, et se demandent s'ils ne porteront pas un dernier coup ; si en détruisant jusqu'aux derniers vestiges de ce qu'avaient fait la foi et le patriotisme des siècles, ils ne diront pas ce qu'ils sont : TOUTE RUINE.

La France chrétienne montrant à l'autre France le mont Saint-Michel sous son double aspect est en droit d'être fière ; elle peut dire à sa mortelle ennemie : Vois :

Des dieux que nous servons telle est la différence.

Ce qui s'est passé au mont Saint-Michel s'est passé avec une certaine proportion dans la France entière. Satan, autant qu'il le lui a été permis, - et il lui a été permis beaucoup -, Satan a poursuivi, et je dirai presque éteint parmi la multitude des fidèles le culte de saint Michel. C'était nécessaire pour qu'il pût creuser dans le sol ses antres maçonniques. Ces cavernes d'enfer sont aujourd'hui aussi nombreuses que le furent autrefois les oratoires et les autels dédiés à saint Michel.

La vraie France n'a pas encore assez pensé à relever les autels du prince des célestes milices. On est péniblement attristé, alors que parcourant les autels, les tableaux et les verrières de vastes et belles églises, l'on n'y trouve rien qui rappelle le *fondateur* du Paradis, l'introducteur des anges et des hommes dans la gloire, le grand défenseur des droits de Dieu et de Jésus-Christ, qui est en même temps l'archange de la France.

IV. Pourtant ici encore on voit le commencement du réveil. En 1863, un décret du second empire supprimait la prison centrale du mont Saint-Michel. L'évêque diocésain demanda d'y faire revivre les cérémonies du culte ; sa requête fut accueillie ; le prélat y établit des missionnaires de la fondation du V. P. Muard.

Les nouveaux Zorobabels sont à l'œuvre, eux aussi la truelle d'une main, et dans l'autre l'épée, celle des temps nouveaux, la plume. Ils ont fait et font beaucoup au mont Saint-Michel ; ils ont fait et font beaucoup dans la France entière, par leurs *Annales du mont Saint-Michel*, pour faire revivre l'ancien culte tombé.

Puisse le feu se rallumer ! Peu de dévotions semblent aussi appropriées à nos besoins que celle de saint Michel.

Honorer le généralissime des armées invisibles du Très-Haut, c'est honorer ces armées elles-mêmes. Elles se composent de myriades de purs esprits constitués les exécuteurs des conseils de l'infinie sagesse et de l'infinie puissance. Les invoquer, les faire entrer dans les pratiques quotidiennes de sa piété, c'est protester de la manière la plus éclatante contre les abjections du matérialisme qui écrase le monde dans la fange.

Michel, c'est-à-dire *qui est comme Dieu*. L'archange tire son nom du cri vainqueur par lequel il a le premier proclamé les droits de Jésus-Christ. La lutte n'a fait que changer de théâtre, le cri de guerre des serviteurs de Jésus-Christ doit être encore : *qui est comme Dieu*. Il répond à toutes les objections de l'impiété : c'est, en un seul mot, la proclamation des droits de Dieu, opposée à la proclamation des droits de l'homme, au *non serviam* de Lucifer.

Léon XII, dans la bulle *Quo graviora mala* de 1825, disait déjà que **c'en serait fait de l'Église, le jour où les chefs du peuple chrétien trembleraient devant la maçonnerie.**

Comment ne pas trembler ? La secte est maîtresse de toutes les hautes positions sociales, et ses cohortes se comptent par millions. - Saint Michel conduit à notre secours des légions plus nombreuses et plus puissantes.

Le prophète Elisée poursuivi par la colère du roi de Syrie s'était réfugié dans la petite ville de Dothaïm. Un matin l'homme de Dieu voit accourir auprès de lui son serviteur consterné. «La ville est cernée, disait-il, toutes les hauteurs étincellent de cuirasses, d'épées, de chars de guerre. Qu'allons-nous devenir ? - Ne crains pas, répond le voyant ; même le nombre est pour nous», et s'adressant à Dieu : «Seigneur, faites qu'il voie, lui aussi». Et les yeux du serviteur furent ouverts ; et il vit les montagnes couvertes de cavaliers de feu, de chars de feu, formant rempart autour du prophète (IV Reg., VI, 14, etc.). L'événement montra qu'il n'était pas le jouet d'une hallucination.

Jeanne voyait aussi des légions invisibles venir à son secours. Son écuyer et maitre d'hôtel, le sage d'Aulon, racontait le fait suivant sous la foi du serment au procès de réhabilitation. Ils assiégeaient la place de Saint-Pierre-le-Moustier. Un premier assaut avait échoué ; les guerriers de Jeanne avaient lâché pied et s'étaient enfuis ; l'héroïne resta seule aux bords du fossé avec quatre ou cinq hommes d'armes plus courageux.

D'Aulon, tout blessé qu'il était, accourt à la vue du péril que court la guerrière ; il veut l'entraîner et lui reproche vivement de rester seule.

«Seule, répond Jeanne, je suis en compagnie de cinquante mille guerriers qui combattent pour nous. D'ici ne partirai que la ville ne soit prise» ; et elle crie : «Aux fagots et aux claies tout le monde, afin de faire le pont sur le fossé». Elle fut écoutée, et incontinent après la ville était prise (*Procès*, t. III, p. 218).

Elle affirme dans son procès que lorsque saint Michel lui apparaît, il est dignement accompagné ; elle avoue que souvent elle a vu les anges parmi les hommes qui n'y pensent pas (*Procès*, t. I, p. 130 : «Je les ai vus beaucoup de fois parmi les chrétiens»).

Vérité de foi, les yeux des croyants eux-mêmes, alourdis par les fumées du naturalisme, n'y voient souvent qu'une poétique croyance. **Dieu** pourtant, d'après saint Thomas d'Aquin, **ne nous fait pas une grâce qu'Il ne nous transmette par le ministère des Anges.**

Le culte de la Pucelle est destiné à **ranimer à un haut degré le culte de ces protecteurs invisibles ; il doit surtout ranimer le culte du premier d'entre eux, de saint Michel.**

La meilleure explication des merveilles de l'héroïne est celle qu'elle n'a cessé de donner. La Pucelle est la nuée radieuse à travers laquelle nous devons voir resplendir l'Archange des célestes combats, l'Archange de la patrie, saint Michel.

V. L'invasion était venue de l'ouest ; les flots de l'Atlantique l'avaient jetée sur nos côtes ; de là elle avait atteint le cœur du pays. C'est aux bords de la Meuse, à l'extrême limite orientale de la France d'alors, que saint Michel choisit son

instrument, et vint raconter à l'enfant *la pitié qui était en royaume de France*. De longs siècles à l'avance, l'Archange s'était constitué le défenseur de notre frontière liquide, quand il avait choisi le mont Tombe pour y asseoir son grand sanctuaire sur la terre de France.

Aujourd'hui le péril pour notre nationalité vient de la frontière opposée. Trois fois l'invasion étrangère a franchi la Meuse, foulé le sol sur lequel Jeanne d'Arc a vu le jour, occupé Domremy, et de là, a couvert la France.

Quelle honte pour la France *des droits de l'homme* ! En 1815, un Prussien osa bien marchander la chaumière de Jeanne d'Arc ! Il a fallu le patriotisme de l'humble paysan qui l'habitait, Nicolas Gérardin, pour ne pas voir tomber aux mains d'un étranger, d'un ennemi, une demeure que le département des Vosges paya moins de la moitié du prix offert par le Teuton.

Grand honneur à très pauvre et très noble Gérardin ! L'acte de vente montre qu'il était digne d'occuper la maison de Jeanne d'Arc. On regrette de dire que la pièce est un monument de la lésinerie des acquéreurs (voir l'acte et les faits ici relatés. *Procès*, t. V, p. 248). Les acquéreurs, c'étaient les représentants du département des Vosges, auquel appartient aujourd'hui la maison où naquit Jeanne d'Arc.

Est-ce que la France compte un monument pareil ? Par quelle noire ingratitude quatre siècles ont-ils pu oublier ce bijou sans égal dans le trésor de nos souvenirs ?

Il faut boire la honte, puisqu'elle nous est due. Les étrangers, les ennemis, nous ont fait la leçon ! En 1815, l'archiduc Ferdinand, plus tard empereur d'Autriche, et sa suite, détachaient des parcelles de pierre et de bois de l'édifice sanctifié, et les emportaient comme des reliques.

Reliques, trophées, reproches, enseignements, il y avait tout cela dans cet acte du très noble Habsbourg-Lorraine.

Par quelles dignes réparations couvrir quatre siècles d'oubli ? Qu'il soit permis à l'auteur d'émettre sa pensée.

La relique doit être enchâssée ; et l'enchâssement naturel, c'est une splendide basilique en l'honneur de saint Michel. Même après la canonisation, Jeanne la Pucelle doit être représentée comme plongée dans la lumière de l'Archange.

Mais il n'est pas besoin d'attendre la canonisation pour élever le monument. Le culte de saint Michel date de l'origine de l'Église. Une basilique nouvelle, digne de l'Archange, de la France, de Jeanne la Pucelle, raviverait tout ce que le passé renferme de plus glorieux, et effacerait ce qu'il rappelle de pénible et, osons le répéter, de honteux.

La sentence de réhabilitation déclare que ce que l'Église comptait alors de plus docte et de plus saint, loin de blâmer les faits de Jeanne, les trouvait dignes d'admiration.

C'est, - sauf l'avis de ceux qui mieux savent -, c'est très suffisant pour que l'on puisse retracer dans les verrières les diverses scènes où l'Archange et les saintes dirigeaient la libératrice ; ce sera retracer l'histoire de Jeanne tout entière.

Toutes les cathédrales, toutes les églises de France, ne devraient-elles pas reproduire la scène dans laquelle le premier des purs esprits *racontait* à l'enfant *la pitié qui était en royaume de France* ?

Il faudrait hardiment nier la qualité de Français à quiconque pourrait la regarder les yeux secs, ou sans être profondément ému.

Saint Michel ne trahirait pas notre confiance. Il sauva la France du moyen âge et du quinzième siècle envahie par l'ouest ; il préserverait la France du dix-neuvième siècle menacée et déjà mutilée dans la partie de l'Est. Il se servirait de la France pour écrire de nouveaux gestes de Dieu.

Le culte de la Pucelle est inséparable de celui de saint Michel. Il doit donner un nouvel élan au culte de celle que l'Archange de la France proclame sa reine, de Notre-Dame de France.

CHAPITRE III : LA PUCELLE ET LE SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE FRANCE.

I. L'invocation *Domina Franciæ*. – La libératrice française réunit les traits de Judith, de Débora, d'Esther, mais est surtout à l'image de Notre-Dame. - Elle est suscitée par Notre-Dame de France.

II. Le sanctuaire de Notre-Dame de France, c'est le sanctuaire du Puy. - Les preuves.

III. Raisons qui doivent porter la France chrétienne à relever le pèlerinage de Notre-Dame de France.

IV. Les sanctuaires de saint Michel, de saint Joseph, des saints, du cœur de Jésus priant, groupés autour de Notre-Dame de France.

I. Notre-Dame de France ! *Domina Franciæ* ! que cette invocation, légitimement ajoutée aux Litanies, tomberait doucement et justement des lèvres françaises ! **Le royaume préféré du Fils doit l'être de la Mère.**

Benoît XIV semble nous autoriser à penser que pareille supplique adressée au pontife suprême serait bien accueillie, puisque le docte pape a écrit : **Le royaume de France est le royaume de Marie : *regnum Galliæ, regnum Mariæ*.**

La médaille miraculeuse, la Salette, Lourdes, Pontmain, les fêtes, bien supérieures à celles d'Éphèse, qui ont accueilli en France la définition du dogme de l'Immaculée Conception, donnent un nouvel éclat à l'assertion de l'érudit pontife du dix-huitième siècle. Elles nous autorisent à espérer la réalisation de ce qu'ajoute **Benoît XIV : la France ne périra pas, *Gallia non peribit*.** L'histoire de la Pucelle témoigne hautement que **Marie est Notre-Dame de France**, la reine de la nouvelle tribu de Juda. La libératrice française est manifestement à l'effigie de la libératrice du genre humain ! Elle réunit aussi en elle, toute proportion gardée, les traits de Judith, de Débora et d'Esther : Judith par la délivrance d'Orléans, Débora par la victoire de Patay, Esther par le charme et la candeur de son âme, son élévation soudaine ; Esther encore par les réformes qu'elle demande à l'encontre de l'Aman de l'époque, l'indigne favori La Trémoille.

L'Esther juive s'expose à la mort pour abattre Aman : elle triomphe et règne ici-bas. Marie n'a triomphé de l'Aman, tyran du genre humain, qu'en devenant aux pieds de la croix la reine des martyrs. Jeanne sera à l'image de Marie par ce côté, et achètera par le martyre la délivrance totale de son pays, que la France n'avait pas voulu mériter par la totale réforme qui lui était demandée.

C'est que la libératrice française, reproduction des trois libératrices juives, l'est plus encore de la libératrice du genre humain, de Notre-Dame de France.

Notre-Dame de France a suscité la Pucelle : «**Je suis venue au roi de France de par la Vierge Marie**» (*Procès*, t. I, p. 175-176), disait Jeanne à Rouen. Notre-Dame de France a formé la Pucelle dans le sanctuaire rustique de Bermond. A Domremy, à Vaucouleurs, partout nous trouvons la Vierge libératrice de la France prosternée de préférence devant les autels de la libératrice du genre humain. Son labarum porte à la fois le nom de Jésus et de Marie ; et si d'un côté saint Michel et saint Gabriel présentent le pays des lis aux bénédictions de Jésus roi de France ; de l'autre ils le présentent aux bénédictions de Marie qui est Notre-Dame de France.

II. Notre-Dame de France ! il ne sera pas nécessaire pour tirer les conséquences du culte de la Pucelle d'ériger à Marie un nouveau sanctuaire sous ce vocable. Il existe. Aucun des sanctuaires français de la Mère de Dieu n'est parmi nous national à ce degré, ne mérite mieux le nom rajeuni, mais nullement récent, de Notre-Dame de France, sous lequel on commence à le désigner de nouveau.

C'est le sanctuaire vers lequel, comme il a été dit, se portèrent, au quinzième siècle, les peuples foulés par l'Anglais. Les multitudes, les princes et le Dauphin, rivalisèrent d'hommages envers ce lieu, qui est comme le centre de la suave constellation formée par les sanctuaires de Marie sur la terre de France. On l'a vu encore : les chevaliers qui avaient amené la Pucelle des frontières de Lorraine, la mère de la Pucelle en personne, vinrent prier dans ses parvis. Tout autorise à penser que c'était à la demande de la céleste jeune fille. L'érudition contemporaine nous a dit : que la France du quinzième siècle attendait le secours surnaturel de l'intercession de saint Michel et de Notre-Dame du Puy.

L'érudition contemporaine a raison ; mais elle trompe, lorsqu'elle semble attribuer au quinzième ou même au douzième siècle l'origine du mouvement qui porta les foules vers le mont Anis. C'est la continuation d'un mouvement bien antérieur, auquel on ne peut assigner d'autre cause que celle que donnent les traditions de l'église du Puy.

La Très Sainte Vierge a apparu dès le premier siècle sur le mont Anis, et a révélé à saint George, disciple de Notre-Seigneur, envoyé par saint Pierre vers les Vellaves, qu'elle voulait être honorée en ce lieu. Au troisième siècle, celle qui devait être Notre-Dame de France a ordonné à saint Vosy, un des successeurs de saint George, de transporter au mont Anis le siège épiscopal fixé par ce dernier à Ruessium (aujourd'hui Saint-Paulien, à 12 km. du Puy), de lui **bâtir une église que les Anges consacrèrent**. Voilà la tradition dans sa substance.

A ceux qui la nient, d'assigner une cause raisonnable à la place à part, qu'occupe dans l'histoire religieuse de notre pays le sanctuaire du mont Anis, de nous dire quand et pourquoi a commencé le mouvement.

L'église du Puy célèbre, de temps immémorial, le 11 juillet, la dédicace miraculeuse de son église. Pourquoi et quand a commencé la fête, si l'on nie la tradition ?

Tous ses historiens disent que dès l'an 596, à côté de la cathédrale, était fondé pour les pèlerins l'hôpital qui existe encore. Charlemagne a établi indubitablement que le Puy serait un des trois points de son empire où serait acquitté le denier de saint Pierre. La tradition veut qu'entre plusieurs autres bienfaits, il ait donné au sanctuaire d'Anis le château de Lourdes et ses dépendances.

Le fait que Lourdes a été un des fiefs de Notre-Dame du Puy, nié au dix-huitième siècle, est aujourd'hui indubitable après les pièces publiées par un avocat érudit de la ville du Puy[1].

Les rapports particuliers de l'Église Angélique avec le chapitre de Girone, les possessions du sanctuaire au delà des Pyrénées, ne sont pas moins bien établis.

Les documents déterrés par l'érudition moderne viennent au Puy comme ailleurs donner raison aux traditions trop légèrement démenties au dernier siècle.

Rien ne les confirme mieux que les hypothèses futiles, par lesquelles on voudrait les démentir ou les expliquer.

Même celles qui paraîtraient d'abord plus incroyables reçoivent des faits actuels une confirmation indirecte.

On se récriait quand on voyait dans les récits du passé que les Maures d'Espagne envoyaient des tributs à Notre-Dame du Puy ; et aujourd'hui l'on voit les Musulmans de la Turquie venir prier Notre-Dame de Lourdes dans le sanctuaire que les pères Basiliens lui ont élevé aux bords du Bosphore.

Pour ne pas parler de Louis le Débonnaire, d'Eudes, de Lothaire et d'autres princes de la dynastie carlovingienne, bienfaiteurs de l'église du Puy, le pape saint Léon IX, un ancien évêque de Toul, par une Bulle de 1051, constate en termes non équivoques que le sanctuaire de la Vierge révéré entre tous par la France tout entière est le sanctuaire du mont Anis ; les termes qu'il emploie sont on ne peut plus explicites. Il écrit : «Dans cette église du mont Anis appelé encore le Puy-en-Velay, le Puy Sainte-Marie, plus que dans aucun autre des sanctuaires qui lui sont dédiés, *præ cæteris ecclesiis sibi dicatis*, **la Mère de Dieu reçoit un culte plus spécial, plus filial, de respect, d'amour, de vénération de la part de tous les habitants de la France entière**. - *A cunctis qui universâ morantur in Galliâ*[2].

D'où vient donc un concours si universel ? quelle est la cause de ces effusions de tendresse et de vénération que la France entière éprouve surtout au sanctuaire du Puy Sainte-Marie ? A ceux qui nient la tradition de nous donner une autre explication d'un fait aussi solennellement constaté. Le saint pape le confirmait en statuant que l'évêque d'un lieu si privilégié ne relèverait que de lui, et ne serait soumis à aucun archevêque.

Aucun sanctuaire de France ne saurait le disputer au sanctuaire du Puy par le nombre des pèlerins, et le rang de ceux qu'il a vus prosternés dans son enceinte.

En est-il, dont on puisse dire que **sept fois les Souverains Pontifes** l'ont, je ne dis pas trouvé sur leur passage, mais sont venus le visiter à travers les chemins si laborieux par lesquels, aux temps d'autrefois, on atteignait le mont Anis ? **Dix-huit rois de France** ont vingt-cinq fois franchi les mêmes obstacles dans le même but pieux.

Pour avoir une idée des foules qui se pressaient au mont Anis, surtout aux jours des grands pardons, il faut penser

---

[1] M. Rocher, *Tablettes du Velay*, t. III et t. IV, années 1873-1874, sup. p. 46.

[2] *In hac ecclesia Aniciensi, quæ et Velanensis, seu Podium Sanctæ Mariæ dicitur, specialius ac præcordius, præ cæteris ecclesiis sibi dicatis, colitur, amatur, veneratur memoria (Beatæ Mariæ Virginis), à cunctis qui circumquaque universâ morantur in Galliâ.*

aux multitudes qui se pressaient à Jérusalem, aux jours de la Pâque juive ; à Rome, dans l'année jubilaire. Encore n'avons-nous pas lu qu'il fallait compter par centaines les personnes étouffées par les chocs et les poussées de ces flots humains, ce qui est arrivé plusieurs fois au Puy-en-Velay.

Il serait trop long de donner sur ces inconcevables affluences des détails qui paraîtraient incroyables. Toutes les provinces de France accouraient ; mais on y voyait venir aussi l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, jusqu'à des Grecs.

L'Espagne surtout y envoyait de nombreuses troupes. Non seulement l'hôpital de Sainte-Marie au Puy comptait des salles réservées aux pèlerins espagnols ; mais il y avait jusqu'à Toulouse une maison bâtie pour les héberger au passage. Parmi les Espagnols principalement, Notre-Dame du Puy était connue sous le nom de Notre-Dame de France.

Si un pinceau retraçait aux voûtes et sur les murs de la vieille basilique les faits de l'histoire nationale qui se rattachent au sanctuaire, on aurait le sommaire de l'histoire de France depuis nos premières origines chrétiennes jusqu'au plein milieu du dix-septième siècle. «L'une des églises de mon royaume, écrivait Louis XIII à Grégoire XV, à laquelle j'ai le plus grand amour et singulière dévotion, est l'église de Notre-Dame du Puy, où j'ai aperçu qu'à l'intercession de Notre-Dame, Dieu m'a fait de grandes grâces». La piété du fondateur de Saint-Sulpice, de M. Olier, n'était nulle part plus à l'aise qu'au sanctuaire de Notre-Dame du Puy, «parce que, disait-il, je n'en connais pas où Dieu se communique si intimement, et où Il répande Ses grâces avec plus de libéralité».

Le digne prêtre faisait écho aux paroles de saint Léon IX, aux actes de Charlemagne et des saints qui, tels que saint Dominique, saint Louis, saint Vincent Ferrier, saint Antoine de Padoue, saint Hugues, saint Mayeul, sainte Colette, saint François Régis, et bien d'autres encore, étaient venus prier au sanctuaire du mont Anis.

Plus que Saint-Michel au péril de la mer, Notre-Dame du Puy était le Palladium de la patrie. L'étranger n'y commanda jamais en maître. Les efforts de l'hérésie du seizième siècle pour s'emparer du lieu saint durèrent trente ans. Elle n'y épargna ni surprises, ni attaques violentes. Marie veillait ; l'église du Puy célèbre encore dans sa liturgie plusieurs de ces miraculeuses délivrances. Le Puy Sainte-Marie fut un des boulevards de la Ligue catholique qui conserva à la France sa vieille foi.

Une antique inscription gravée sur un des piliers de la basilique disait ce que le Puy attendait de la souveraine de la France, dont il était le trône. «Cette cité n'a été et ne sera jamais forcée : c'est écrit ; Marie la protège, cette privilégiée !»[1]

III. L'ennemi ne devait pas venir du dehors ; il devait pour la France entière sortir des entrailles mêmes du pays.

Les édits contre les pèlerinages et les tendances qui les avaient dictés arrêtèrent l'élan vers les foyers du véritable esprit national, les antiques sanctuaires.

L'esprit antinational, c'est-à-dire antichrétien, prit de l'essor. L'histoire frissonnera à jamais des horreurs qu'il a pu commettre. Il en est peu qui dépassent celles dont le Puy fut témoin, le jour où, en pleine place publique, fut brûlée la statue de la vraie reine de France, de Notre-Dame du Puy. Cette statue était certainement venue de l'Orient ; plusieurs prétendent qu'elle avait été apportée par **saint Louis**, au retour de sa captivité.

Rien ne prouve mieux à quel degré **l'impiété est parricide**. La ville du Puy n'existe que pour être un terme de pèlerinage, le trône le plus vénérable de Notre-Dame de France. Grâce à ce choix purement gratuit, le Puy a une place à part dans les annales de la France très chrétienne. Dénué de son sanctuaire, il est sans passé.

Grâce à Dieu, le Puy reste encore chrétien ; ses habitants sont de mœurs fort douces, très hospitaliers pour l'étranger, singulièrement sympathiques au pèlerin. Ce témoignage n'est pas celui d'un des enfants du Puy par la naissance et le sang.

Et cependant, à l'heure qu'il est, les processions sont interdites dans une ville qui n'exista que pour les recevoir !

L'impiété aura-t-elle le dernier mot, et forcera-t-elle la souveraine de la France à établir ailleurs le trône où les âges passés aimaient à la révérer ?

La France renoncerait donc à venir encore prier dans cette église, où saint Léon IX attestait, il y a plus de huit siècles, que, plus que partout ailleurs, elle ressentait et aimait à manifester une piété plus filiale envers la très sainte Vierge !

Tous ceux qui ont un cœur savent qu'il y a une jouissance particulière à mettre le pied là où les ancêtres l'ont posé, à s'agenouiller au pied de l'autel où ils se sont agenouillés. Le sanctuaire de Notre-Dame a reçu durant dix-sept siècles le trop-plein du cœur de la France ; là la France a pleuré, espéré, remercié.

Un sentiment fort probable veut que la plus touchante des antiennes à la Vierge, **le *Salve Regina*, ait été composée d'abord pour l'église du Puy, chantée à l'église du Puy.** Cette effusion de l'âme devant la Mère de miséricorde convient parfaitement à un lieu où, d'après saint Léon IX, la France sentait se réveiller dans ses entrailles ses plus intimes sentiments de vénération et de tendresse envers son auguste reine.

La France ne voudra-t-elle pas renouer la tradition ? Le psalmiste, en pensant au bonheur d'entrer dans la maison de Dieu, voyait les tribus d'Israël, qui l'y avaient précédé : là, là, disait-il, sont montées les tribus du Seigneur, pour louer le nom divin. *Illuc enim ascenderunt tribus, tribus Domini ad confitendum nomini Domini.*

La prière des âges postérieurs s'enflamme de la prière des âges précédents ; la prière individuelle, de la prière des multitudes qui ont prié avant nous dans les lieux où nous sommes prosternés.

Le culte de Jeanne d'Arc est destiné à faire revivre ce qui fut l'âme de la France très chrétienne ; et, dans la mesure où cela est possible, à la raviver aux antiques foyers.

Le sanctuaire de Notre-Dame du Puy, c'est-à-dire de Notre-Dame de France, fut un de ces foyers. Ne dirait-on pas que Notre-Dame de France ne s'écarte qu'à regret de son plan, ou plutôt nous y ramène maternellement ?

Le théâtre de ses manifestations modernes est une des vieilles propriétés de son sanctuaire du Puy-en-Velay. N'est-ce pas pour rappeler les foules aux pieds du trône des âges antiques, au mont Anis ?

---

[1] *Civitas nunquam vincitur, nec vincetur ; sic legitur ; per Mariam protegitur, hæc privilegiata.*

Elle y est représentée sous son vrai nom **: Notre-Dame de France**. C'est la seconde partie de ce siècle qui lui a érigé le monument. L'on dirait qu'une assistance surnaturelle a soutenu l'artiste ; il n'est pas jusqu'à la date de l'inauguration qui ne semble avoir sa signification.

La cime du mont Anis est une roche basaltique offrant une surface plane, qui coupe un tronc de cône un peu oblong. On la nomme le rocher Corneille. La vieille basilique étend aux pieds du Corneille son imposante masse, assise partie sur le sol, partie supportée dans les airs par les arcades d'un large portique.

C'est le jour même de la définition de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854, que fut posée la première pierre du piédestal, destiné à recevoir la statue gigantesque dédiée à Notre-Dame de France.

Le dessein bien conçu a été mieux exécuté encore. Le colosse, malgré ses énormes dimensions, conserve autant de grâce que de grandeur et de majesté.

Notre-Dame de France est là au centre de son royaume et du royaume de son Fils, portée sur les nuages, foulant aux pieds un immense dragon, présentant son Fils bénissant à la ville et aux pèlerins.

On dirait qu'elle attend là encore la France qu'elle a vue si souvent dans la vieille basilique ; qu'elle l'attend pour que chefs et multitudes poussent le cri antique : *Vive Jésus-Christ, qui aime la France* ; ou encore le cri des croisés : *Dieu le veut, Dieu le veut.*

C'est à Notre-Dame du Puy, que se rendit d'abord le bienheureux Urbain II, avant d'appeler la France à délivrer le tombeau du Christ ; c'est du Puy, le jour de l'Assomption, qu'est datée la Bulle qui convoquait à Clermont l'assemblée d'où devait sortir la Croisade.

Le vicaire choisi par lui pour commander en son nom l'expédition sainte fut le grand **Adhémar de Monteils**, évêque du Puy, si aimé, si vénéré des croisés. Le Tasse a fait une place à part aux croisés qu'amenait l'héroïque prélat. Là donc a retenti le grand cri : Dieu le veult, *Diou lo volt.*

Pourquoi nous serait-il défendu de voir une signification analogue dans la monumentale statue de Notre-Dame de France ?

Elle a été fondue avec les canons enlevés aux Russes dans la prise de Sébastopol, inaugurée six jours avant le guet-apens de Castelfidardo. **Douze prélats, trois mille prêtres, deux cent mille fidèles**, accourus de la France entière, l'angoisse dans le cœur, assistaient à la fête.

Serait-il téméraire d'entendre Marie nous dire : «**C'est en vain qu'un ennemi pire que le Musulman domine la France ; en vain le démon maçonnique se flatte d'avoir conquis le royaume privilégié de mon Fils ; je prends possession de mon trône au centre de la France, au moment où il se propose de porter le dernier coup, et d'étouffer, avec le Vicaire en terre de mon Fils, la France très chrétienne, et l'Église entière. Je suis, je reste reine de France**».

Pour hâter le moment, où apparaîtra évidente, lumineuse la signification que nous donnons à l'érection de Notre-Dame de France, pourquoi tout ce qui reste encore de la France très chrétienne ne ferait-il pas ce que firent au quinzième siècle nos pères accablés par l'Anglais, ce qu'avaient fait à plusieurs reprises les Croisés, ce qu'avait fait la France sous l'impression des terreurs de l'an mil ?

Les foules étaient accourues au mont Anis, implorer la Mère de miséricorde. Sa puissance n'est pas plus épuisée que sa bonté n'est diminuée.

Les pèlerins des anciens âges ne se contentaient pas de visiter un seul sanctuaire. Ils se faisaient un bonheur de visiter tous ceux qu'ils pouvaient aborder, sans trop s'écarter du terme principal de leur pérégrination.

Le Puy Sainte-Marie est au centre de la France. Grâces aux lignes ferrées, l'accès en est aujourd'hui aussi facile qu'il l'était peu dans les siècles précédents. Veuillent les pèlerins français ne pas oublier Notre-Dame de France, et venir eux aussi s'agenouiller sur les dalles imprégnées des larmes les plus patriotiques des âges précédents.

IV. Le Puy est si bien fait pour être un lieu de pèlerinage qu'en visitant Notre-Dame de France les pieux voyageurs auront toute facilité pour rendre hommage à la cour céleste tout entière.

Ce sera d'abord saint Michel et ses milices. Impossible de mieux dire ce qu'est pour Notre-Dame le généralissime des armées célestes, que par le site du sanctuaire de l'Aiguille-Saint-Michel, au Puy-en-Velay.

A droite du Corneille et de Notre-Dame de France, à 100 ou 150 pas de la basilique, dans une fraîche vallée, du sol a poussé une pyramide rivale des pyramides d'Égypte : une base de moins de 60 mètres dans sa plus grande longueur, une hauteur de 88 dans sa forme actuelle, si aiguë autrefois qu'on l'appela l'Aiguille, voilà ce que la nature offrait au génie chrétien.

Le génie chrétien a fait là une merveille, à une époque que l'on nous assure avoir été engourdie par les terreurs de la fin des temps. De 962 à 984, le chanoine Truanus fit tailler à travers les chairs basaltiques du géant pyramidal les détours d'un large escalier, et dédia le tout aux saints anges.

A l'entrée, un oratoire à saint Gabriel ; dans la montée, un autre à saint Raphaël ; et en haut, sur la cime aplanie, un troisième à saint Michel, le seul qui reste. C'est une fort élégante chapelle, un bijou de style byzantin.

Sur un plan inférieur de 20 à 30 mètres à celui de Notre-Dame de France, saint Michel apparaît comme en admiration devant sa souveraine, qu'il contemple de profil, pour ne lui dérober aucun hommage, prêt à voler sur un signe de sa part, avec les légions qu'il commande.

Saint-Michel de l'Aiguille est donné par un auteur du moyen âge comme la huitième merveille du monde. Les pèlerins de Notre-Dame d'Anis ne se retiraient guère, disent les chroniques, sans avoir visité Saint-Michel de l'Aiguille. Après s'être prosternés devant la souveraine, ils visitaient son premier ministre. Aucun pèlerinage de saint Michel n'aura par suite vu si nombreux pèlerins.

Les pèlerins de Notre-Dame de France seront donc pèlerins de saint Michel. Il ne tiendra qu'à eux de l'être du glorieux

époux de la Sainte Vierge. Saint Joseph a déjà au Puy un très beau lieu de pèlerinage, une grotte-chapelle fort recueillie, et destinée, semble-t-il, à préparer une splendide basilique. Le site est encore plein d'harmonies et vraiment parlant. Dans la vallée de la Borne, non plus sur le côté, mais bien en face de Notre-Dame de France et de la basilique d'Anis, à quelques douze cents mètres, la nature encore avait fait croître une élévation rocheuse moins élevée que le Corneille. La Borne, une petite rivière, lèche son pied septentrional complètement à pic. C'est le rocher d'Espaly.

Les évêques du Puy y bâtirent un château fortifié, où l'on a cru longtemps que Charles VII avait été acclamé après la mort de son père. Le prince l'a certainement habité à plusieurs reprises et durant plusieurs semaines.

Le temps et ses dissensions ont rasé le château. Saint Joseph, protecteur de l'Église, a pris la place des rois qui ont déserté leur rôle de défenseurs de l'épouse du Christ. La pensée de remplacer l'ancienne demeure des rois par un oratoire à saint Joseph, toute récente de date, a fait promptement son chemin. Saint Joseph *du Bon-Espoir* - c'est le beau nom donné au nouvel oratoire - est certainement un des plus pieux sanctuaires du grand patriarche ; il est un des plus expressifs par son titre, son site, les circonstances qui l'ont fait surgir, et la popularité dont il est déjà entouré.

Après le premier de tous les saints, il faut rendre visite aux autres membres de la cour de la Reine des saints. Voici la belle église de Saint-Laurent : elle fut donnée à saint Dominique. Saint Vincent Ferrier y a prié ; à plusieurs reprises l'Ordre des frères prêcheurs y a convoqué ses chapitres généraux ; 1,800 religieux y sont accourus parfois de toutes les parties de l'univers.

Au centre de la ville, c'est la paroisse dite du Collège. C'est là que l'apôtre du Velay, saint François Régis, célébrait, confessait, prêchait, lorsque les missions ne l'appelaient pas dans les campagnes. Un peu plus loin, dans le quartier du Pouzarot, ce sera le couvent de Sainte-Claire. Le monastère des Clarisses a été fondé par sainte Colette, dans les années où Jeanne d'Arc relevait par l'épée notre nationalité abattue. Il serait facile de montrer en quel lieu se trouvait le monastère que gouverna durant trois ans saint Antoine de Padoue, la trace de bien d'autres saints, si la Révolution n'avait pas profané ces souvenirs, en sécularisant les points de la ville qui les rappellent.

Les saints, saint Joseph, saint Michel, Notre-Dame doivent nous faire monter plus haut encore ; ils doivent nous amener au seigneur de Jeanne, et tout spécialement à son cœur.

Un des plus pieux sanctuaires du cœur de Jésus se trouve encore à quelque distance du grand sanctuaire de Notre-Dame de France ; c'est la belle chapelle des pères jésuites de Vals, élevée au cœur de Jésus priant. D'hier par la fondation, 1870-1871, elle est déjà riche de souvenirs, car elle est le sanctuaire de l'Archiconfrérie de l'*apostolat de la prière*, établie aujourd'hui sous tous les cieux.

La belle église romane doit rappeler que **la sainte Ligue, si visiblement bénie commença d'abord à Vals, aux pieds de Notre-Dame de France.** La nouvelle église devait être un des ardents foyers de la dévotion au cœur de Jésus ; elle répondit pleinement à sa destination, jusqu'à ce que des scellés sacrilèges vinrent fermer ses portes aux fidèles, qui aimaient tant à venir y prier. Ils tomberont comme ceux que la synagogue avait mis au tombeau de Jésus.

Pour avancer ce jour béni et les faveurs qui le suivront, quel moyen plus puissant que de venir prier Notre-Dame de France, les saints intercesseurs qui se pressent autour d'elle, comme le fit dans toutes ses nécessités la France d'autrefois !

CHAPITRE IV : LE CULTE DE LA PUCELLE ET LE CŒUR DE JÉSUS.

I. Jeanne d'Arc et la dévotion au Sacré-Cœur. - Jeanne d'Arc et la Bienheureuse Marguerite-Marie.
II. Plaintes du Cœur de Jésus à la France.
III. L'ère entièrement nouvelle qu'il est permis d'attendre de la canonisation de Jeanne d'Arc.

I. En nous glorifiant d'être dévoués au cœur de Jésus, dit l'Église, nous honorons les principaux bienfaits de Sa charité[1]. En se glorifiant de la vraie Pucelle, la France honore les principaux traits d'amour par lesquels il a plu à ce cœur de la distinguer.

Le culte de la Pucelle serait ainsi un délicieux **complément de la dévotion du Sacré-Cœur**. La Vierge de Domremy et la Vierge de Paray-le-Monial sont deux sœurs ; elles nous tiennent un même langage : *Vive Jésus-Christ qui aime la France.*

Quand Jésus-Christ suscitait la Pucelle, Il préparait la révélation de Paray-le-Monial, faite à une Vierge française, sur la terre française, destinée à s'épanouir sur la terre de France, et de là à ranimer le monde. Quand il montrait Son cœur à Marguerite-Marie et lui ordonnait de le montrer à la France et au monde, Il **complétait** ce qu'Il avait déjà dit par Jeanne d'Arc : **la France est Mon pays de prédilection, et l'instrument de Mes grandes œuvres**.

Les circonstances de temps dans lesquels ont été faites les deux manifestations ne sont pas sans offrir de frappantes ressemblances.

Quand parut la Pucelle, la France n'était pas ébranlée seulement sous le rapport politique ; la foi des peuples souffrait d'immenses scandales. Le grand schisme avait amené un effroyable relâchement de mœurs dans le clergé, et par suite dans la nation entière ; un mal encore plus grand, c'étaient les doctrines subversives de l'unité. Nicolas V les appelait la pépinière de tout mal.

L'Université de Paris les implantait parmi nous. Son châtiment fut de condamner la personnification des prédilections de Jésus-Christ pour notre pays. Comment mieux dire que la France ne comptait pas de pire élément de destruction ?

Si, au quinzième siècle, ces doctrines trouvèrent des adhérents, elles rencontrèrent aussi des adversaires, et furent énergiquement contredites.

Nous avons rappelé, au troisième livre de cet ouvrage (ch. I, art. III), à quelle époque elles furent imposées par le pouvoir civil, ce que les papes en augurèrent, comment les événements ont justifié leurs prédictions.

[1] *In sanctissimo corde... gloriantes, præcipua in nos charitatis ejus beneficia recolimus* (*Oratio festi*).

Que pouvaient devenir les pauvres peuples au milieu des subtilités malsaines du Jansénisme, écartés des sources de la vie, privés des joies de la piété, et en butte à toutes les railleries de l'impiété du dix-huitième siècle ?

Jésus-Christ employa un argument qui est la suprême ressource auprès des enfants bien nés.

Quand leurs préjugés, les égarements de leur esprit, les rendent sourds à la voix de la raison, il faut s'adresser à leur cœur. Ils entendent ce langage.

Il faut surtout le tenir à la France... C'est ce que Notre-Seigneur a fait par la Pucelle et par Marguerite-Marie.

La révélation de la dévotion au Sacré-Cœur coïncide avec l'époque où l'on impose de vive force les doctrines des bourreaux de la Pucelle, Dès 1662 on extorque à la faculté de théologie de Paris la déclaration dont nous a parlé Bossuet (Liv. 1[er], ch. IV, art. IV). Dès 1682 a lieu la néfaste assemblée à la suite de laquelle s'accélère la décadence religieuse de la France.

Or c'est en 1673 que pour la première fois Jésus-Christ montre Son divin Cœur à l'humble fille de saint François de Sales. La nouvelle dévotion si contredite, et réservée encore à tant d'attaques, avait cependant pris assez de consistance en 1682, pour que Dieu pût appeler à Lui le vénérable religieux, le père de la Colombière, qui avait dissipé les doutes conçus sur la nature des manifestations faites à la Vierge de Paray.

Aux pauvres âmes effrayées par le dogme sauvage que Jésus-Christ ne veut pas le salut de tous les hommes, écrasées par les dispositions chimériques et impossibles qu'on leur demande, Jésus-Christ montre Son Cœur.

Le dix-huitième siècle insulte à la fois et la Vierge de Domremy et la Vierge de Vezobres ; les noms de la Pucelle et de Marguerite-Marie Alacoque sont l'objet des mêmes sarcasmes impies et stupides.

Les ennemis de l'une et de l'autre sortent du même camp, le camp janséniste et le camp d'Arouet. Les ennemis de Marguerite-Marie comme ceux de la Pucelle sont ouvertement ou sournoisement ennemis de Rome.

Les défenseurs de Marguerite-Marie comme ceux de la Pucelle sont les défenseurs de Rome. Rome avait réhabilité la Pucelle et approuvé ainsi indirectement sa mission ; Rome approuva la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et défendit ainsi indirectement la mémoire de Marguerite-Marie, en attendant qu'elle la consacrât par la béatification.

Jeanne la Pucelle lui sera-t-elle associée dans les mêmes honneurs ? Dès ce jour, ce nous semble, toutes deux seront bien placées dans le tableau où l'on représente l'Homme-Dieu révélant Son Cœur à la sainte Visitandine. Ces deux faits se complètent admirablement l'un l'autre.

On a coutume de graver au bas du tableau : *Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes* ! Il faudra y ajouter : ***Voilà ce Cœur qui a tant aimé la France !***

II. Quels accents ! quels reproches pleins de tendresse tomberaient de ce tableau sur la malheureuse France trompée et égarée !

Il faudrait la voix d'Isaïe et de Jérémie, pour les interpréter. Pas une plainte adressée à Israël et à Juda prévaricateurs qui ne s'applique pleinement à nous :

«J'ai nourri des fils, et Je les ai exaltés ; et ils M'ont méprisé ! ! le nouvel Israël M'a méconnu comme l'ancien.

«Je voulais être glorifié en Juda... Sur Mon nouveau peuple d'élection, plus que sur l'ancien, J'avais fait passer Ma couronne d'honneur...

«Je leur avais donné jusqu'à Mon Nom, et au loin les Miens s'appelaient indifféremment Francs ou Chrétiens.

«Pourquoi M'ont-ils abandonné ? par quelles idoles M'ont-ils remplacé ?

«O France, France, qu'as-tu trouvé dans les voies nouvelles où tu t'es engagée ? Que deviennent les promesses de tes séducteurs ?

«France du labour, France de l'atelier, France de la Pucelle, es-tu la France de la liberté ? Quand tes épaules ont-elles porté plus pesants et plus vils fardeaux ?... Quand te furent mesurés d'une main plus avare Mon soleil, Mon air, Mon repos ?

«Quels poids à tes bras, sur ton cœur, à tes ailes ? Quels stigmates de servitude à ton front ?

«Tu n'es pas faite pour les ivresses dégradantes, O la fille de Mon Cœur.

«Que sont devenus tes dimanches, tes jours de fête, leurs lumières, leurs symphonies, leurs pures allégresses, leurs fortifiantes joies ?

«Tes séducteurs t'ont dit : Viens, asseyons-nous à l'ombre des autels de la fraternité... O fille de Mon Cœur, quelle mère baptisée compta jamais tant de Caïn parmi ses fils ?... Es-tu donc faite pour mettre au monde des frères qui ne savent que haïr, et ensanglanter ton sein ?

«Tes séducteurs t'ont dit : Viens, asseyons-nous autour des autels de l'égalité. Pauvre égarée, quand Mammon fut-il plus exacteur, Plutus plus insolent ? Est-ce que les fils du nouvel Israël sont faits pour être esclaves ? Pourquoi leurs maîtres leur refusent-ils jusqu'au sourire, jusqu'au regard ?

«Israël est saint. Pourquoi trafique-t-on des vases de Mon peuple ? Les sœurs de la Pucelle sont faites pour Mes parvis, et non pour les antres immondes.

«Qui donc a vendu Mon peuple ? Pourquoi l'étranger qui n'est pas de son sang et n'a pas sa langue s'enrichit-il de la graisse de sa terre, du sang de sa vigne et de la sueur de son front !

«Juda était fait pour être le bouclier, le glaive et l'orgueil de ses frères.

«Comment est-il devenu la risée des nations ?

«Juda fut le lion et ses fils des lionceaux. Depuis quand vient-on dans son gîte prendre ses petits comme des cerfs timides ? quel est ce demi-million de captifs que l'étranger pousse devant lui ?

«France, France de Mon Cœur, serais-tu plus obstinée à mourir que Mon amour à te faire vivre ?

«Ai-je plus à faire pour te préserver contre les desseins jaloux de tes ennemis que pour te garder contre tes propres fureurs ?

«Si Mon amour n'avait été plus grand que tes prévarications, tu dormirais dans la poussière des nations qui ne sont plus.

«Pourquoi voudrais-tu mourir ?

«**Mon amour et Mon choix sont sans repentance**. L'époux ne reprend pas l'épouse infidèle et souillée.

«Fiancée de Mon Cœur, bien vils ont été les pervers auxquels tu t'es livrée. Et cependant, **reviens, reviens** ; je ne détournerai pas Mon visage ; j'ouvrirai Mes bras.

«Dis-moi dans la sincérité de ton âme : Vous seul êtes mon salut, ma splendeur et ma gloire. Périssent ceux qui m'ont trompée et déshonorée.

«Quand tes iniquités t'auraient rendue noire comme l'éthiopienne, Mes embrassements et ton repentir te feront blanche comme l'albâtre.

«**Nous écrirons encore de nouveaux gestes divins plus beaux que les anciens**».

III. Quel serait le banquet réservé **à la France repentante**, et depuis longtemps en dehors de ses voies !

Le lecteur se rappelle la phrase par laquelle la Pucelle terminait sa lettre aux Anglais : «Si vous lui faites raison, encore pourrez venir en sa compagnie, là où que les Français feront le plus bel fait, qui oncques fut fait, pour la *Chrétienté*».

La Chrétienté tout entière relevée ! on n'attendait pas moins de la mission de Jeanne.

De si hautes espérances furent déçues. L'histoire n'a pas enregistré que les Français aient accompli dans la suite, en faveur de la Chrétienté, exploits plus grands que ceux de Vouillé, de Tours, de Muret ; exploits plus grands que ceux de Charlemagne ou de Godefroy de Bouillon.

Les Anglais ne furent pas les seuls à ne pas faire raison à la céleste envoyée. Même dans le parti que Jeanne releva, plusieurs méconnurent le don de Dieu ; bien imparfaitement fut accomplie la réforme qu'elle réclamait.

La conduite de Cauchon et de l'Université gallicane de Paris est bien plus odieuse que celle des Anglais. Toute langue manquera à jamais d'expressions pour flétrir les outrages posthumes d'Arouet, et de la clique qui fit ses délices de sa déjection rimée.

Aujourd'hui l'Angleterre commence à faire raison. Jeanne la Pucelle n'est plus pour elle le «limier d'enfer» du régent Bedford ; elle est la *Pucelle de Dieu*. Un des nobles fils de cette nation, l'Éminentissime cardinal Howard, est chargé de poursuivre la cause de Béatification de la sainte fille.

Les journaux ont rapporté, de la part de la reine Victoria, un fait d'exquise délicatesse, digne de la gracieuse souveraine qui préside si heureusement et depuis si longtemps aux destinées de la Grande-Bretagne.

Voulant se mettre sous les yeux le type de la pureté, Sa Majesté a voulu qu'on lui peignît Jeanne la Pucelle. Puisse cet hommage être récompensé par un don que sollicitent pour la reine d'Angleterre et l'impératrice des Indes, tant de milliers de missionnaires et de catholiques répandus dans les immenses possessions britanniques.

Jeanne d'Arc pleurait sur les Anglais morts sans se confesser, et descendait de cheval pour panser leurs blessures. Puisse-t-elle accélérer le mouvement qui les porte à chercher, là où le Christ les a mis, les baumes aux meurtrissures de leurs âmes.

La France a fait raison à la Pucelle, quand elle a rejeté les doctrines de ses bourreaux.

Elle lui fait raison en entourant le nom de la libératrice d'une popularité dont il n'avait pas encore joui.

Quand lui fera-t-elle totalement raison en ensevelissant Arouet et ceux qui s'obstineraient à se prévaloir du nom maudit, dans les fanges où l'infâme écrivain voulait faire disparaître le nom de la Pucelle ?

Quand lui fera-t-elle raison en proclamant comme son roi le Seigneur de Jeanne, en ne voulant voir à sa tête que ceux qui se glorifient d'être ses Lieutenants ?

Pourquoi désespérer ?

Jeanne d'Arc est un défi divin jeté au naturalisme le plus féroce. Aucune lumière ne peut nous amener plus suavement à tous les foyers de la vie chrétienne.

Jeanne d'Arc sur les autels, c'est le phare du surnaturel dardant ses rayons sur les yeux de tous ceux qui n'ont pas juré de ne rien voir ; c'est tout baume pour les cœurs meurtris par les haines sociales ; c'est la France, sollicitée de se remettre sur la voie de la France de Charlemagne et de saint Louis ; c'est le ciel tout entier se présentant pour l'y soutenir et la faire avancer.

Par Jeanne d'Arc, Jésus-Christ a mis fin à la guerre de cent ans entre la France et l'Angleterre. Par la canonisation de la Pucelle ne veut-Il pas encore finir une guerre plus désastreuse et plus longue ?

Le naturalisme, depuis cent ans, donne en maître absolu des lois à la France. Depuis Philippe le Bel, c'est-à-dire depuis six siècles, il occupe une place prépondérante dans l'ordre politique.

Quelle victoire, s'il était réservé à la manifestation glorieuse de l'humble fille de Jacques d'Arc de l'expulser de l'ordre politique, et de l'édifice social tout entier, qu'il a envahi à la suite de cette première conquête.

Dès lors se réaliserait dans sa plénitude la promesse contenue dans la lettre aux Anglais.

«**Pour la chrétienté, les Français feraient le plus bel fait que oncques fut fait**».

Le naturalisme recevrait un immense coup dans le monde.

Si Français et Anglais se réunissaient autour des autels de Jeanne d'Arc, s'ils marchaient à la suite de son étendard, le genre humain saluerait une nouvelle ère, la plus belle qu'il ait vu luire.

Le désir du Cœur de Jésus recevrait son entier accomplissement : il n'y aurait qu'un seul bercail, et un seul pasteur : *fiet unum ovile et unus pastor*[1].

---

[1] Ce que Jésus-Christ a dit par Jeanne d'Arc, Il l'a répété au milieu de notre siècle par une paysanne, de l'âge de la Pucelle, et presque aussi illettrée, par Marie Lataste. C'est ce qui nous engage à mettre aux *Pièces justificatives* une lettre que la Vierge des Landes écrivait à son directeur ; ce sera comme un résumé de ce que le présent livre renferme de plus substantiel.

ÉPILOGUE : COMMENT CONTRIBUER A LA CANONISATION DE LA PUCELLE ?

I. Inscrire le nom d'un nouveau Bienheureux dans le livre d'or de la terre et des cieux est une des plus augustes prérogatives des Vicaires de Jésus-Christ.

Au Pape seul il appartient de canoniser ; au Saint-Esprit de lui suggérer le jour et l'heure.

La glorification de la Pucelle semble renfermer tant de biens ; elle répond si parfaitement **aux besoins de l'heure présente**, qu'il est permis de croire que l'infinie Sagesse l'a réservée comme **un remède à part pour les maux de notre temps**.

Mais c'est aussi une loi des conseils divins, que la prière entre comme élément dans la distribution effective des dons, d'ailleurs les plus invariablement décrétés.

Aucun ne l'a été d'une manière plus absolue que l'Incarnation du Verbe. Dieu a voulu qu'avant d'être octroyée, elle fût précédée de quatre mille ans de supplications.

La canonisation de Jeanne d'Arc doit être demandée avec des instances proportionnées aux biens qu'il est permis d'en attendre.

A l'œuvre donc toutes les âmes qui aiment la France : prêtres, religieux, religieuses, chrétiens et chrétiennes de toute condition.

Que chacun de nous se dise : mon amour de la France fera que je ne garderai pas le silence : *propter Sion non tacebo*. Je demanderai au Seigneur d'apparaître encore à la France, en lui manifestant ce que Son amour a su faire dans le passé, pour la relever et la ressusciter.

L'Église ne procède à une canonisation qu'après avoir demandé des prières à ses fidèles ; on en fait de particulières dans les ordres religieux, dans les diocèses, qu'une cause intéresse spécialement. La cause de Jeanne d'Arc intéresse la France au plus haut degré. La vierge libératrice est la sœur de chaque Français et de chaque Française. Pas un vrai Français, pas une vraie Française qui ne doive demander au ciel de glorifier ce type sans pareil des dons faits à la nature française.

L'exemple nous vient de loin.

Les missionnaires de Chine ont tressailli de joie, à la pensée de voir sur les autels la vaillante sœur dont ils sont les plus dignes frères.

L'un d'eux, Mgr Foucard, vicaire apostolique du Kouang-Si, écrivait il y a un an : «Nous prions ici pour cette cause qui nous va au cœur, comme à tout cœur religieux et patriotique» (*Univers*, 19 nov. 1884).

«Nous prions ici». - Il est permis d'entendre que ce ne sont pas seulement les missionnaires ; mais encore les néophytes que ces hommes de Dieu ont engendrés à la foi.

Nous laisserions-nous devancer dans une cause si Française par les chrétiens de l'Extrême-Orient ?

Pourquoi dans les familles patriarcales, où l'on conserve l'usage si touchant de la **prière en commun**, n'ajouterait-on pas un *Ave Maria*, une invocation au Cœur de Jésus, à Notre-Dame de France, à saint Michel, à sainte Catherine, à sainte Marguerite, et d'une manière générale à tous les saints, protecteurs de la France, pour obtenir une grâce destinée à nous renouveler dans la confiance et l'amour envers chacun de ces divins objets de la piété chrétienne et française ?

Les grandes âmes feront plus encore. Elles s'imposeront des **mortifications**, feront célébrer des **messes** à cette intention. Le Cœur de Jésus, Notre-Dame, l'Église victorieuse de là-haut, et surtout la céleste Pucelle, le leur rendront largement. Ce serait déjà une grande récompense que de voir la France rentrer dans ses voies providentielles. Il semble que rien ne peut y contribuer plus efficacement que la canonisation de Jeanne d'Arc.

II. Avant que l'Église ait parlé, il faut soigneusement s'abstenir de tout culte solennel et public. Ce n'est qu'après un jugement bien formel du Saint-Siège, qu'il est permis d'invoquer publiquement les saints dans les offices liturgiques, de les peindre avec des attributs spéciaux, le nimbe par exemple.

S'écarter de ces règles, ce serait faire acte de désobéissance et enrayer la cause que nous voulons promouvoir.

Mais on peut rendre à la libératrice un culte privé, c'est-à-dire l'invoquer dans ses prières particulières, lui demander des faveurs extraordinaires, pour que le crédit dont elle jouit auprès de Dieu soit manifesté à tous.

On peut lui rappeler que sa gloire sera une éclatante manifestation de Jésus-Christ roi de France, et des aspects surnaturels indiqués dans ce livre. Jeanne vivait avec les saints et les saintes dans une intimité également pleine de respect et de familiarité. Son cœur était la compassion même. Il est meilleur encore dans le ciel. **Elle entendra nos vœux, et nous permettra de traiter avec elle, comme elle traitait avec l'Église *victorieuse de là-haut*.**

Tirer déjà les conséquences morales et surnaturelles prêchées par son culte est une excellente manière de l'honorer. Il est grandement à souhaiter que des voix éloquentes les fassent ressortir et les popularisent.

Avant d'être la libératrice, elle a été la sainte ; et elle est restée la sainte dans tout le cours de sa merveilleuse carrière.

C'est cet aspect - le seul vrai - que l'histoire, la peinture, la sculpture doivent mettre en relief.

Quel riche album il serait possible de faire avec l'histoire de Jeanne d'Arc ! Il y faudrait, il est vrai, le pinceau des anges : ce sera le mérite des artistes de s'en rapprocher.

La carrière est libre. La céleste apparition n'a pas été fixée par la peinture, aux jours de l'héroïne. L'on ne possède aucun portrait authentique de l'admirable Française. Aux artistes de le reproduire d'imagination, en respectant fidèlement ce que nous en ont transmis les documents écrits.

Gravures, médailles de la Pucelle, devraient se trouver dans toutes les familles, plus particulièrement dans les ménages populaires.

Pas un reste de son corps. Le bûcher et la Seine ont tout emporté. L'ange incorporé n'a pas laissé à la terre plus de

traces visibles de son passage, que les anges invisibles qui l'assistaient.

La terre ne possède non plus rien du corps de l'Immaculée Marie, et de bien des martyrs, traités après leur mort comme le fut Jeanne la Pucelle.

Une image, une médaille, une statue, nous les remettent sous les yeux. Ainsi en sera-t-il de Jeanne, qu'il ne faudrait jamais séparer des personnages surnaturels, au milieu desquels elle se meut si visiblement.

Nous devons réparer non seulement les outrages, mais encore l'oubli des siècles passés. C'est parce que la Pucelle est toute radieuse du surnaturel, que ces siècles alanguis par le naturalisme ne lui ont pas rendu les honneurs qui lui étaient dus.

Nous ne réparerons qu'en mettant en relief le côté que l'on s'est efforcé d'affaiblir ou de dissimuler.

Altérer, mutiler la Pucelle, c'est l'offenser ; car c'est altérer, mutiler une des plus belles œuvres de Dieu ; c'est une sorte de sacrilège, une forfaiture envers la France

III. Mgr Foucard, dans la lettre déjà citée, nous apprenait que les vicaires apostoliques de la Chine avaient sollicité auprès du Saint-Siège la canonisation de Jeanne d'Arc.

C'est nous dire ce que n'ont pas manqué de faire Nosseigneurs les évêques de France.

Les prêtres, les religieux, les religieuses, les simples fidèles, ne pourraient-ils pas venir à leur suite, et joindre leurs instances aux instances des pères de leurs âmes ?

L'Église est une famille ; et dans la famille l'aïeul ne dédaigne pas d'entendre les prières des petits-fils et des arrière-petit-fils, quand elles sont faites avec un filial respect, et avec l'accent qui convient à leur position nécessairement dépendante.

Ainsi en est-il de l'Église. Les papes consultent le sens des fidèles, même dans les définitions les plus ardues du dogme catholique, telles que celle de l'Immaculée-Conception.

La Bulle *Ineffabilis* ne dédaigne pas de relater que la définition a été ardemment demandée par la piété des peuples.

L'Église, croyons-nous, est encore beaucoup plus soucieuse de connaître le sens de ses fils, lorsqu'il s'agit d'une canonisation. Elle n'y procède généralement que sur la demande du clergé et du peuple.

Autrefois les rois parlaient au nom de leurs sujets, et sollicitaient les canonisations qui intéressaient davantage leurs États. On n'a guère à attendre pareille démarche des pouvoirs qui régissent aujourd'hui la France.

C'est aux peuples de suppléer et d'agir eux-mêmes.

Organiser un mouvement général de suppliques, à l'effet de demander au Vicaire de Jésus-Christ la béatification de Jeanne d'Arc, serait déjà un magnifique hommage à l'héroïne.

Plus ce mouvement sera étendu, spontané, ayant le cachet propre de chaque diocèse, plus l'hommage sera expressif.

A nos frères dans le sacerdoce, aux prêtres plus influents dans les diocèses ; supérieurs et directeurs de grands séminaires, archiprêtres, doyens, directeurs des *semaines religieuses*, de rédiger des suppliques, qu'ils présenteraient à la signature de leurs confrères, des communautés et des bons fidèles.

Elles seraient ensuite transmises à l'évêque diocésain, qui les ferait arriver aux pieds du Père commun par la voie qu'il jugerait plus convenable.

Mgr Coulié, évêque d'Orléans, poursuit officiellement la cause. C'est juste. Orléans possède par prescription le droit d'occuper le premier rang, quand il s'agit des hommages à rendre à la libératrice.

La France se joindrait au diocèse toujours fidèle à la mémoire de la Pucelle. C'est justice encore. La Vierge n'a pas seulement délivré Orléans ; **elle a ressuscité la France.**

Les suppliques à faire circuler offriraient une occasion très favorable pour solliciter les prières, et donner l'élan au culte privé, dont nous venons de parler.

Mettre au front de la plus grande et de la plus sympathique des Françaises la plus belle couronne que puisse décerner la terre ; être pour cela en instance auprès du ciel, et auprès de son grand représentant ici-bas ; n'est-ce pas là un spectacle digne de la France très chrétienne ?

Hommage envers la Pucelle, il le serait aussi envers l'Église victorieuse de là-haut, envers le roi des nations.

Ce sont *tous les benoîts saints et saintes de paradis, c'est la bienheureuse Vierge Marie*, c'est surtout Notre-Seigneur que nous honorons, dans celle qui lui servit d'instrument pour rendre la vie à la France expirante.

Moyen tout-puissant pour obtenir le renouvellement du miracle !

Écrit aux pieds de Notre-Dame de France, et terminé une première fois en la seconde fête de saint Michel, le 456e anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Le 8 mai 1885.

PIECES JUSTIFICATIVES

Note A (liv. I[er], ch. IV, art. II)

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui ad instrumentum divinissimæ tuæ voluntatis per orbem et ad gladium et propugnaculum Ecclesiæ sanctæ tuæ, Francorum imperium constituisti, cœlesti lumine, quæsumus, filios Francorum supplicantes semper et ubique præveni, ut ea quæ agenda sunt ad regnum tuum in hoc mundo efficiendum videant et ad implenda quæ viderint, charitate et fortitudine perseveranter convalescant. Per Christum Dominum nostrum. Amen[1].

Note B (liv. I[er], ch. IV, art. II)

…Sicut tribus Juda inter cæteros filios patriarchæ ad specialis benedictions dona suscipitur, sic regnum Franciæ *præ cæteris terrarum populis* a Domino prærogativa honoris et gratiæ insignitur.

Nam velut præfata tribus *regni præfigurativa prædicti* undique fugabat hostium cuneos, terrebat ac conterebat undique, ac suis subjugabat pedibus per circuitum inimicos ; non aliter idem regnum pro exaltatione catholicæ fidei Dominica prælia dimicans, et in Orientis et Occidentis partibus pro defensione ecclesiasticæ libertatis, ecclesiæ hostes expugnans, sub vexillo claræ memoriæ prædecessorum tuorum ; quandoque terram sanctam supernâ dispositione de manibus paganorum eripuit, quandoque Constantinopolitanum imperium ad obedientiam Ecclesiæ Romanæ reducens dictorum prædecessorum studio Ecclesiam ipsam à multis periculis liberavit, pravitatem hæreticam quæ in partibus Albigensibus ferè fidem exstirpaverat Christianam, totis viribus expugnare non destitit, donec, eà quasi penitùs confutatà, fidem ipsam ad pristini status solium revocavit.

Sicut præfata tribus velut reliquæ à cultu Dominico nunquam declinasse legitur, sed idololatras et infideles multis expugnasse præliis perhibetur ; sic in eodem regno quod à devotione Dei et Ecclesiæ nullo casu avelli potuit, nunquam libertas ecclesiastica periit, nulle unquam tempore vigorem proprium Christiana fides amisit : quin imo pro earum conservatione *reges et homines* dicti regni sanguinem proprium fundere et se periculis multis exponere minimé dubitàrunt ;

Ex quibus *evidenti ratione* perpendimus, quod regnum Franciæ predictum, benedictum à Domino, Redemptor noster quasi *specialem divinarum voluntatum executorem* eligens, et ipsum sibi sicut *pharetram* circà femur accingens, ex ipsa sæpius sagittas electas extrahit, et eas in tuitionem ecclesiasticæ libertatis et fidei, in contritionem impiorum et defensionem Justitiæ, in arcu brachii potentis emittit.

Propter quod prædecessores nostri Romani Pontifices à progenie in progenies tam laudabilia dictorum progenitorum opera recensentes, ad ipsos continuum in necessitatibus suis habuere recursum : illique credentes quod non petentium, sed causa Dei potius agebatur, petitum nunquam negavere subsidium ; quin potius non nunquam non postulatum Ecclesiæ opportunitatibus in manu forti indulsére succursum. (Labbe, t. XI, p. 366-367. *Epist. Gregorii IX ad Stum Ludovicum*).

Note C (liv. II, ch. V, art. IV).

Extrait de la sentence de condamnation de Jeanne d'Arc.

…Dicimus et decernimus te revelationum et apparitionum divinarum mendosam confictricem, perniciosam seductricem, præsumptuosam, leviter credentem, temerariam, superstitiosam, divinatricem, blasphemam in Deum, sanctos et sanctas, et ipsius Dei in suis sacramentis contemptricem, legis divinæ, sacræ doctrinæ ac sanctionum Ecclesiasticarum prævaricatricem, seditiosam, crudelem, apostatricem, schismaticam, in fide nostra multipliciter errantem ; et per præmissa, te in Deum et sanctam Ecclesiam, modis prædictis temerè deliquisse…

…te tanquàm pertinacem et obstinatam in prædictis delictis, excessibus et erroribus, ipso jure excommunicatam et hæreticam declaramus ; …te tanquam membrum satanæ, ab Ecclesià præcisum, leprâ hæresis infectum, ne alia Christi membra pariter inficias, justitiæ sæculari relinquendam decernimus et relinquimus. (*Procès*, t. I, p. 474-475).

Note D.

Marie Lataste, née le 21 février 1822, à Mimbaste, village des landes de Gascogne, ne reçut d'autre éducation que celle que lui donna sa mère. Or cette dernière avait cessé de fréquenter l'école dès l'âge de dix ans.

Les écrits et la correspondance de la jeune fille, morte le 10 mai 1847, sœur converse au Sacré-Cœur, ont été publiés avec l'approbation de Mgr l'évêque d'Aire, qui les déclare conformes à la foi et propres à nourrir la piété.

Ils renferment un exposé de l'enseignement catholique, qui ferait honneur à un grand théologien.

On y trouve de nombreux aperçus sur la France.

Le suivant résume admirablement le fond de notre livre. La jeune fille écrit à son directeur en date du 20 novembre 1843 ce qu'elle croit avoir entendu de la bouche de Notre-Seigneur même.

C'est donc le divin Maître qui parle :

«***Le premier roi, le premier souverain de la France, c'est Moi.*** Je suis maître de tous les peuples, de toutes les nations, de tous les royaumes, de tous les empires, de toutes les dominations ; ***Je suis particulièrement le maître de la France.***

«Je lui donne prospérité, grandeur et puissance au-dessus de toutes les autres nations quand elle est fidèle à écouter Ma voix. J'élève ses princes au-dessus de tous les autres princes du monde quand ils sont fidèles à écouter Ma voix. Je bénis ses populations plus que toutes les autres populations de la terre, quand elles sont fidèles à écouter Ma voix.

«**J'ai choisi la France pour la donner à mon Église comme sa fille de prédilection**. A peine avait-elle plié sa tête sous Mon joug qui est suave et léger, à peine avait-elle senti le sang de Mon Cœur tomber sur son cœur pour la régéné-

[1] L'érudition de l'Éminentissime cardinal Pitra a tiré cette perle d'un missel du neuvième siècle. Le très digne frère de Mabillon pense que cette prière était usitée dès le septième siècle.

rer, pour la dépouiller de sa barbarie et lui communiquer Ma douceur et Ma charité, qu'elle devint l'espoir de Mes pontifes et bientôt après leur défense et leur soutien.

«Ils lui donnèrent le nom bien mérité de fille aînée de l'Église. Or vous le savez, tout ce qu'on fait à Mon Église, Je le regarde comme fait à Moi-même. Si on l'honore, Je suis honoré en elle ; si on la défend, Je suis défendu en elle ; si on la trahit, Je suis trahi en elle ; si on répand son sang, c'est Mon sang qui coule de ses veines.

«Eh bien, ma fille, je le dis à l'honneur, à la gloire de votre patrie. Pendant des siècles la France a défendu, protégé Mon Église ; elle a été Mon instrument plein de vie, *le rempart indestructible et visible* que Je lui donnais pour la protéger contre ses ennemis. Du haut du ciel, Je la protégeais, elle, ses rois et leurs sujets.

«Que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que de saints dans toutes les conditions, sur le trône comme dans les plus humbles chaumières ! que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que d'intelligences amies de l'ordre et de la vérité ! que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que d'esprits uniquement fondés pour leurs actions sur la justice et sur la vérité ! que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que d'âmes embrasées du feu brûlant de la charité ! C'est Moi qui lui ai donné ces hommes qui feront sa gloire à jamais.

«**Ma générosité n'est point épuisée pour la France** : J'ai les mains pleines de grâces et de bienfaits que Je voudrais répandre sur elle. Pourquoi a-t-il fallu, *faut-il encore et faudra-t-il* donc que Je les arme de la verge de Ma justice ?

«Quel esprit de folle liberté a remplacé dans son cœur l'esprit de la seule liberté véritable descendue du ciel, qui est la soumission à la volonté de Dieu !

«Quel esprit d'égoïsme sec et plein de froideur a remplacé dans son cœur l'esprit ardent de la charité descendue du ciel qui est l'amour de Dieu et du prochain !

«Quel esprit de manœuvres injustes et de politique mensongère a remplacé dans son cœur la noblesse de sa conduite et la droiture de sa parole, conduite et parole autrefois dirigées par la vérité descendue du ciel, qui est Dieu lui-même !

«Je vois encore, Je verrai toujours dans le royaume de France des hommes soumis à Ma volonté, des hommes enflammés de charité, des hommes amis de la vérité ; mais, à cette heure (1843), Ma fille, **le nombre en est petit**.

«Aussi elle brise le trône de ses rois, exile, rappelle, exile encore ses monarques, souffle sur eux le vent des tempêtes révolutionnaires et les fait disparaître comme les passagers d'un navire englouti dans les abîmes de l'Océan.

«Je lui ai suscité des rois ; elle en a choisi d'autres à son gré.

«N'a-t-elle point vu, ne voit-elle pas que *Je Me sers de sa volonté pour la punir*, pour lui faire lever les yeux vers Moi ? ne trouve-t-elle pas aujourd'hui le joug de son roi pénible et onéreux ? ne se sent-elle pas humiliée devant les nations ? (En 1843 et depuis ! !) Ne voit-elle pas la division parmi les esprits de ses populations ? elle n'est point en paix.

«Tout est dans le silence à la surface (en 1843) ; mais tout gronde, tout mugit, tout fermente en dessous, dans le peuple, dans ceux qui se trouvent immédiatement au-dessus du peuple, comme parmi les grands.

«L'injustice marche tête levée et semble être revêtue d'autorité ; elle n'a pas d'obstacle ; elle agit comme elle veut agir.

«L'impiété fait ses préparatifs pour dresser son front orgueilleux et superbe dans un temps qu'elle ne croit pas éloigné et qu'elle veut hâter de tout son pouvoir (1843). Mais en vérité, Je vous le dis, ***l'impiété sera renversée*, ses projets dissipés, ses desseins réduits à néant, à l'heure où elle les croira accomplis et exécutés pour toujours** (elle se vante aujourd'hui de les voir prochainement réalisés).

«*France ! France !* combien tu es ingénieuse pour irriter et pour calmer la justice de Dieu !

«Si tes crimes font tomber sur toi les châtiments du ciel, *ta vertu de charité criera vers le ciel* : miséricorde et pitié, Seigneur.

«Il te sera donné, ô France, de voir les jugements de Ma justice irritée, dans un temps qui te sera manifesté, et que tu connaîtras, sans crainte d'erreur.

«**Mais tu connaîtras aussi les jugements de Ma compassion et de Ma miséricorde, et tu diras : louange et remerciement, amour et reconnaissance à Dieu à jamais dans les siècles et dans l'éternité !**

«**Oui, ma fille, au souffle qui sortira de Ma bouche, les hommes, leurs pensées, leurs projets, leurs travaux disparaîtront comme la fumée au vent.**

«**Ce qui a été pris (la déclaration des droits de l'homme) sera rejeté ; ce qui a été rejeté (Jésus-Christ roi) sera pris de nouveau. Ce qui a été aimé et estimé sera détesté et méprisé ; ce qui a été méprisé et détesté (la monarchie *chrétienne*) sera de nouveau estimé et aimé.**

«Quelquefois, un vieil arbre est coupé dans une forêt, il ne reste plus que le tronc ; mais un rejeton pousse au printemps, et les années le développent et le font grandir ; il devient lui-même un arbre magnifique et l'honneur de la forêt.

«Priez pour la France, Ma fille, priez beaucoup, ne cessez point de prier».

(*Vie et œuvres de Marie Lataste*, t. III, p. 405, 2e édit.)

Sainte Geneviève, Jeanne la Pucelle, Marguerite-Marie, Marie Lataste, quatre françaises, quatre villageoises, toutes d'accord pour révéler de siècles en siècles le caractère surnaturel de la France et en manifester les célestes aspects ! **quel peuple possède semblables figures ?**

TABLE DES MATIÈRES